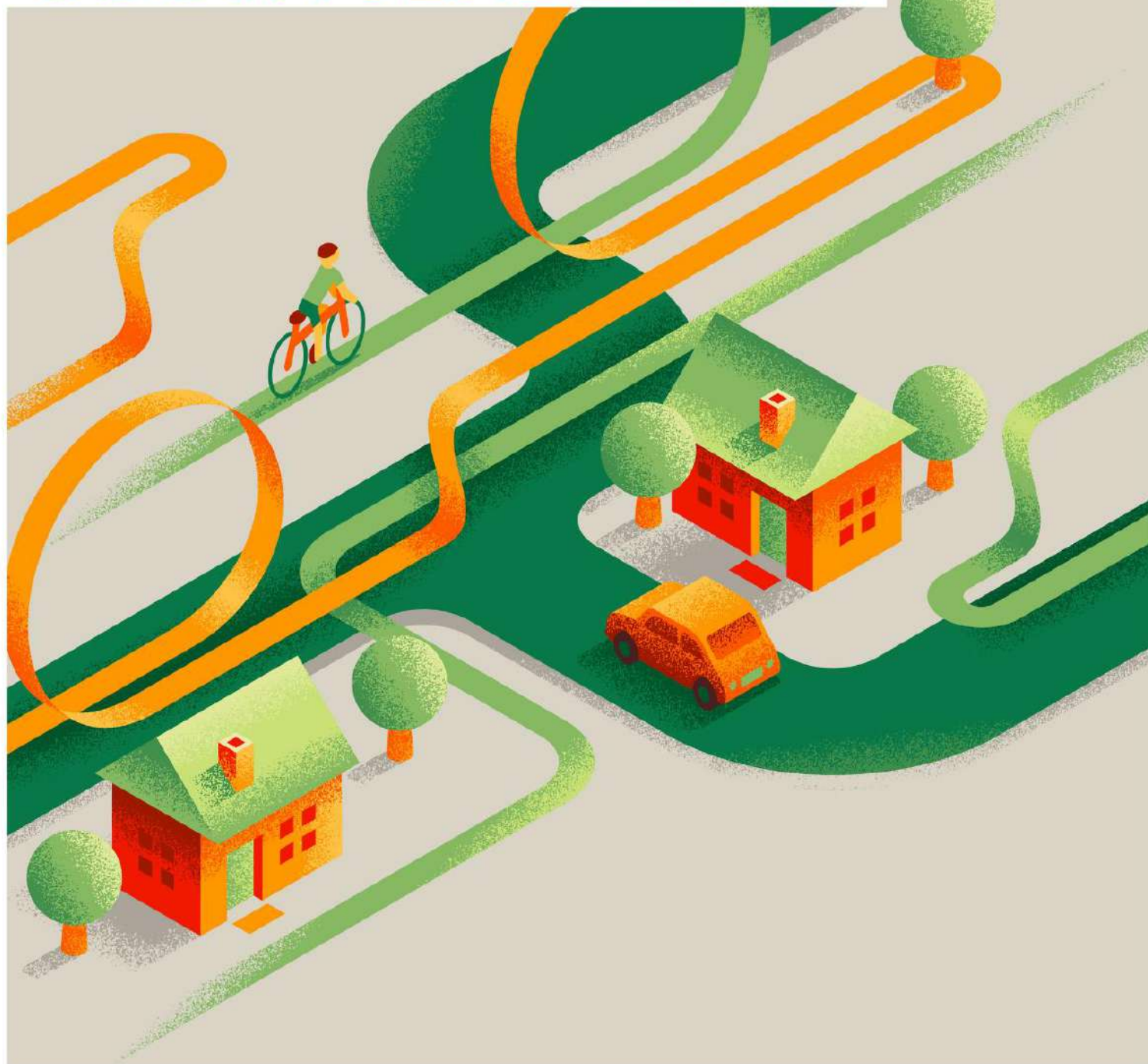


# PROJET DE TERRITOIRE COSTA VERDE 2035





# SOMMAIRE

Le mot du Président .....	5
<b>I. Un Projet de Territoire en Costa Verde ? .....</b>	<b>8</b>
A) Généralités .....	8
1. Définition .....	8
2. Note de la Chambre Régionale des Comptes.....	11
B) La Communauté de Communes de Costa Verde .....	12
1. L'évolution de la Communauté de Communes de Costa Verde .....	12
2. Le contexte institutionnel .....	14
3. Les Statuts .....	15
C) Méthode et gouvernance .....	30
<b>II. Etat des lieux .....</b>	<b>35</b>
<b>A) Présentation du territoire .....</b>	<b>35</b>
1. Caractéristiques géographiques .....	35
2. Composantes spatiales .....	36
<b>B) Diagnostic territorial .....</b>	<b>38</b>
Chiffres clés .....	38
1. DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	39
2. DYNAMIQUES ECONOMIQUES .....	43
3. DYNAMIQUES SOCIALES .....	55
4. CADRE DE VIE .....	69
5. ENVIRONNEMENT .....	76
<b>C) Analyse AFOM.....</b>	<b>81</b>
<b>D) Les enjeux.....</b>	<b>83</b>
<b>III. LA STRATEGIE .....</b>	<b>85</b>
<b>AXE I : UNE MULTIPOLARITE A CONSIDERER .....</b>	<b>89</b>
➤ OBJECTIF 1- FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES IDENTITES COMMUNALES ET SPATIALES .....	90
➤ OBJECTIF 2 - DES COOPERATIONS, MUTUALISATIONS ET PARTENARIATS A RENFORCER.....	92
➤ OBJECTIF 3 – RENDRE LA DUALITE MER/MONTAGNE COMPLEMENTAIRE.....	93

<b>AXE II : L'EMERGENCE D'UN BASSIN DE VIE.....</b>	<b>94</b>
➤ OBJECTIF 1 – UNE OU DES CENTRALITES A ORGANISER .....	97
➤ OBJECTIF 2 – UN RAYONNEMENT AU-DELA DES FRONTIERES DE LA CCCV .....	100
<b>AXE III : DES TRANSITIONS A ANTICIPER .....</b>	<b>101</b>
➤ OBJECTIF 1 – PRESERVER LES MILEUX .....	103
➤ OBJECTIF 2 – AMENAGER L'ESPACE .....	105
➤ OBJECTIF 3 – ORGANISER LA MOBILITE ET L'ACCESSIBILITE .....	106
➤ OBJECTIF 4 – S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	107
➤ OBJECTIF 5 – ECONOMISER L'EAU .....	108
➤ OBJECTIF 6 – DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE .....	109
<b>AXE IV : IMAGINER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE DEMAIN .....</b>	<b>110</b>
➤ OBJECTIF 1- RECHERCHER L'AGREGATION DU TERRITOIRE AU SEIN D'UN BASSIN D'EMPLOI	113
➤ OBJECTIF 2- ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA CREATION D'ENTREPRISES ET SAUVEGARDER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL D'EMPLOI.....	115
➤ OBJECTIF 3- CIBLER LES SECTEURS D'ACTIVITES INNOVANTS ET CREATEURS DE RICHESSES, VERS UNE ECONOMIE PRODUCTIVE.....	117
➤ OBJECTIF 4 – PARTICIPER ET INCITER UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI SOLIDAIRE .....	120
<b>IV. LE PLAN D' ACTIONS.....</b>	<b>122</b>
<b>V. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>230</b>
<b>VI. BILAN DE LA CONCERTATION .....</b>	<b>231</b>
ET APRÈS ?.....	241
<b>VII. ANNEXES.....</b>	<b>244</b>

# Le mot du *Président*



*Chères habitantes, chers habitants,  
Chers partenaires,  
Chers élus,*



À l'heure où s'achève la mandature, la Communauté de Communes de la Costa Verde s'apprête à franchir une nouvelle étape déterminante de son développement. Ces dernières années ont été marquées par des défis majeurs qui ont fortement mobilisé les élus et les équipes : la crise sanitaire de la COVID-19, qui a profondément bouleversé nos organisations et nos modes de vie ; la nécessaire remise à l'équilibre financier du service des déchets, indispensable pour garantir la pérennité et la qualité du service public ; enfin, le contrôle mené par la

Chambre régionale des comptes, qui a permis de renforcer encore nos exigences de transparence, de rigueur et de bonne gestion.

Malgré ces contraintes fortes, nous avons collectivement fait le choix de construire l'avenir. C'est dans cet esprit qu'a été élaboré le Projet de Territoire 2025-2035, un document stratégique fondamental qui trace les grandes orientations de la Costa Verde pour la prochaine décennie. Ce projet est le fruit d'un travail mené en concertation associant les élus investis au sein des commissions dédiées, mais également les acteurs socio-économiques du territoire, le tissu associatif, et les habitantes et habitants qui ont souhaité y contribuer. Chacun a pu apporter sa vision, ses attentes et son expertise, afin de bâtir un projet partagé et réaliste, au service de l'intérêt général.

Ce document, essentiel pour guider nos politiques publiques et structurer l'action communautaire, a été soumis à la validation du Conseil Communautaire qui a acté sa validation par une séance en date du 15 décembre 2025. Il constituera la feuille de route des années à venir, autour d'axes clairs : développement durable et transitions, dynamisme économique, qualité de vie, attractivité, cohésion sociale et préservation de notre identité territoriale.

Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI), quant à lui, fera l'objet d'un débat et d'un arbitrage après le renouvellement des instances communautaires. Il reviendra en effet à la prochaine mandature (2026-2032) de piloter et de prioriser les actions issues de ce projet de territoire, afin de mettre en œuvre de manière concrète les orientations retenues.

À travers ce travail collectif, la Costa Verde affirme sa volonté d'avancer avec lucidité, ambition et cohésion. Je veux remercier l'ensemble de celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce projet. Leur engagement témoigne d'une conviction partagée : notre territoire possède des atouts considérables, et c'est ensemble que nous construirons son avenir.

*Continuons à faire de la Costa Verde un territoire vivant, attractif et solidaire.*

Bonne lecture à toutes et à tous, j'espère que ce document vous sera utile et agréable à découvrir.

**Le Président de la Communauté de Communes de la Costa Verde,  
Marc Antoine NICOLAI.**





01

# INTRODUCTION

# Un Projet de Territoire en Costa Verde ?

## A) Généralités

Dans un contexte incertain lié à la période post-sanitaire, de dérèglement climatique, de crise géopolitique et d'évolution institutionnelle, les territoires doivent s'engager dans la relance, mener à bien les différents contrats existants, notamment passés avec l'État, ses opérateurs, la Collectivité de Corse, et dessiner leur stratégie qui doit aller au-delà des mandats politiques. Le projet de territoire est un outil qui permet de redonner un cadre partagé à l'ensemble des acteurs et une cohérence aux actions de chacun.

### Définition

#### Un projet de territoire, qu'est-ce que c'est ?

Le projet de territoire est un document stratégique indispensable qui présente la vision que les élus portent sur le développement de leur territoire et sur la conduite des politiques publiques. Il est composé d'un diagnostic et d'une feuille de route souvent décennale, pensé comme un programme d'actions locales répondant aux différents problèmes du territoire concerné et fixant les priorités à atteindre.


C'est un document stratégique et prospectif, réalisé en concertation, qui définit les enjeux du territoire. Il permet d'orienter les choix des politiques à mettre en place. Il indique la volonté collective et les choix effectués pour la mise en œuvre de politiques publiques.

C'est également un document fédérateur pour l'ensemble du territoire, les communes, les acteurs socio-économiques, les services publics et les acteurs institutionnels.

#### Le projet de territoire une reconnaissance législative... sans obligation

D'un projet d'agglomération...

La loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite « Voynet », portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour



l'aménagement et le développement du territoire, dite « Pasqua », introduit dans son article 26 la notion de « projet d'agglomération ».

Ce projet est établi à l'échelle d'un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, situés dans une « aire urbaine comptant au moins 50 000 habitants et dont une ou plusieurs communes centres comptent plus de 15 000 habitants ».

L'article 23 de la loi du 4 février 1995 réservait jusque-là cette notion aux pays, sous le nom de « projet commun de développement ».

La loi du 25 juin 1999 précise le contenu du « projet d'agglomération » : il « détermine, d'une part, les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources [...] et, d'autre part, les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations ».

Ce même article prévoit la participation du conseil de développement, qui doit être consulté lors de « l'élaboration du projet d'agglomération ».

### **...à un projet de territoire**

Au 1er janvier 2020, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aborde la notion de projet de territoire pour chaque catégorie d'intercommunalités à fiscalité propre, en faisant référence au « projet commun de développement et d'aménagement de l'espace » pour les communautés de communes (article L. 5214-1), et au « projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire » pour les communautés urbaines (article L. 5215-1) et les communautés d'agglomération (article L. 5216-1).

Les métropoles ont, quant-à-elles, vocation à élaborer et conduire un « projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional » (article L. 5217-1).

Il est à noter qu'à chaque fois, l'intention du législateur a été de poser le projet de territoire comme un objectif : c'est ce « en vue de quoi » la communauté est constituée et met en œuvre ses politiques.

Dans cette perspective, le projet n'a pas nécessairement à être formalisé et l'exercice du projet de territoire est juridiquement facultatif, bien que fortement encouragé. Pour finir, le projet de territoire ne fait pas l'objet d'une définition juridique précise et il ne constitue pas une obligation légale. Deux caractères essentiels, et sans doute indispensables, pour en faire une démarche et un document à la fois de référence et très politique.

À usage interne ou à usage externe, le projet de territoire, parce qu'il est facultatif, libre de forme et de contenu, est un acte proprement politique, une manière pour chaque intercommunalité de se construire et d'assumer, à un moment donné, ses dynamiques et ses ambitions.

## Faire face à de nouveaux enjeux

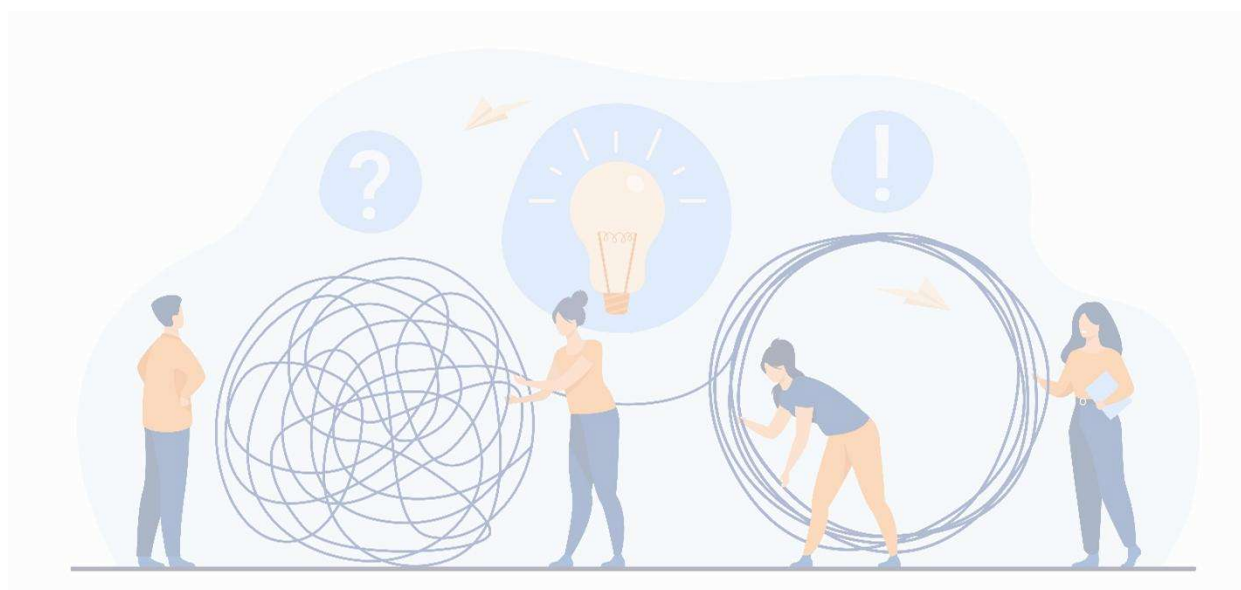
La Communauté de Communes de Costa Verde doit donc faire face à de nouveaux enjeux :

Tout d'abord, accompagner les évolutions démographiques et les transformations des modes de vie à l'œuvre sur son territoire, tout en préservant un environnement et un cadre de vie de qualité. Pour y répondre, les élus de la Communauté de Communes de Costa Verde ont décidé de construire une stratégie de territoire ambitieuse impliquant une vision partagée de son développement à l'horizon 2035. La Communauté de Communes de Costa Verde doit donc anticiper et accompagner ces mutations à la fois sociales, sociologiques, économiques mais également urbanistiques, environnementales et paysagères.

Ensuite, la Costa Verde est un territoire, lieu d'échanges économiques, sociaux et culturels, où les activités et les services se sont développés et adaptés pour répondre à une évolution des besoins de sa population. C'est un territoire doté de nombreuses ressources notamment humaines, patrimoniales et naturelles qui doit trouver et prendre sa place

dans un environnement institutionnel en mutation.

Enfin, le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes établi en 2024, a mis en évidence un exercice effectif des compétences de la Communauté de Communes de Costa Verde, une proactivité dans de nombreux domaines comme la protection du littoral mais lui recommande aussi de formaliser un projet de territoire, en s'appuyant sur les documents stratégiques existants. En effet, la Communauté de Communes doit définir ce « qu'elle est » pour exister en tant qu'entité à part entière qui doit être lisible, visible et identifiable. Elle doit parvenir à démontrer qu'elle n'est pas qu'un territoire situé en « plaine orientale » aux portes du « Grand Bastia » ou encore « à proximité du littoral ». Elle doit inventer sa propre attractivité. Elle doit définir son identité en tant que territoire dynamique, qui est non seulement un lieu de résidence mais aussi un espace, un cadre de vie choisi et un territoire où les habitants peuvent travailler et créer de l'activité économique.



## Note de la Chambre Régionale des Comptes

---

Dans son rapport d'observations, la Chambre Régionale des Comptes a souligné l'importance pour la Communauté de Communes de formaliser un projet de territoire. En effet, l'intercommunalité dispose de différents documents stratégiques et il serait nécessaire de transposer ces éléments au sein d'un document unique. La stratégie de développement de la Costa Verde serait ainsi formalisée au sein d'un projet de territoire complet et mesurable qui serait suivi de façon régulière.

Dans son rapport d'observations définitif, arrêté le 8 décembre 2023, la Chambre Régionale des Comptes écrit :

*Par ailleurs, l'intercommunalité n'est pas dotée d'un projet de territoire, document certes non obligatoire, mais qui permet toutefois de définir et formaliser une stratégie en déterminant les orientations de la communauté de communes sur la base d'un diagnostic, en définissant les enjeux et les actions à mettre en œuvre pour son développement. »*

*« Avec une gouvernance bien formalisée, la stratégie de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), dont plusieurs axes figurent dans différents documents, mériterait d'être transposée dans un projet de territoire. »*

Le projet de territoire peut s'appuyer sur les différents documents stratégiques déjà élaborés par l'intercommunalité, à condition que ceux-ci soient révisés et mis à jour afin de garantir leur cohérence avec les objectifs actuels. Cette actualisation permettra de définir une stratégie de développement visant à renforcer l'attractivité du territoire, à soutenir un développement économique endogène, tout en préservant et en valorisant le patrimoine ainsi que l'environnement.

Ces orientations ont été confirmées dans une note d'enjeux réalisée en mai 2023 dans le cadre de la contractualisation du territoire avec la Collectivité de Corse, et reprises dans le Contrat de Réussite et de Transition Écologique (CRTE) signé en 2022 avec l'État et l'EPCI Castagniccia-Casinca.

# B) La Communauté de Communes de Costa Verde

## L'évolution de la Communauté de Communes de Costa Verde

---

La Communauté de Communes de Costa Verde, anciennement dénommée Communauté de Communes de Moriani Tavagna, a été créée le **01 janvier 1993** à la suite de l'adoption de la loi JOXE du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) réformant et donnant un nouveau souffle à l'intercommunalité en France.

Le périmètre de cet établissement public intercommunal avait été arrêté aux cinq communes suivantes : Poggio-Mezzana, Santa Lucia di Moriani, San Nicolao, San Giovanni di Moriani, Santa Reparata di Moriani.

Un projet commun d'aménagement a réuni ces communes afin de pouvoir mettre en œuvre des politiques publiques liées essentiellement à la protection, la préservation et la valorisation du patrimoine. Cette intercommunalité de projet a surtout été créée par un souci d'opportunité financière liée aux dotations apportées par l'état dans le domaine du regroupement intercommunal par la création de ces nouvelles formes de coopération locales.

Cette période a permis d'engager un volume

important d'investissement dans la réhabilitation d'édifices culturels et culturels mais également dans la création d'itinéraires de randonnée. Elle s'est achevée au début des années 2000.

Dès le début du 21<sup>ème</sup> siècle, certains élus visionnaires ont perçu l'intérêt d'aller plus loin dans une ambition de développement territorial qui pouvait être mise en œuvre grâce à cet outil de coopération.

C'est ainsi qu'un projet de développement (« COSTA VERDE 2006 ») a vu le jour, animé par un conseil en développement et une communauté des communes qui s'est élargie à 14 communes en y associant les communes voisines des Pieves du Campoloro et de la Tavagna.

Par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2000, les communes de Cervione, San Giuliano, Pero Casevecchie, Velone Orneto, Sant Andrea di Cotone, Santa Maria Poggio, Taglio Isolaccio, Talasani, Valle di Campoloro ont été intégrées à la Communauté de Communes de Moriani-Tavagna.

**Ce projet de territoire et ce nouvel élan donné à ce regroupement a surtout concerné le renforcement de l'attractivité du territoire et l'affirmation de son identité.**



En 2005, un nouvel essai prospectif a vu le jour « COSTA VERDE 2020 » avec de nouveaux enjeux identifiés et la prise en compte de nouveaux atouts pour le développement du territoire.

Ce territoire caractérisé à cette époque par un tourisme de cueillette, une activité économique et un développement démographique très faible n'était pas considéré au sein de l'espace régional comme un territoire à « enjeux ». Il s'organisait en lieu de passage et ne présentait pas d'intérêt particulier et de spécificité pouvant contribuer à lui apporter un développement endogène.

Plusieurs actions significatives ont été engagées dans les domaines culturels, touristiques et dans l'identification territoriale.

La communauté de communes de « Moriani Tavagna » s'est transformée alors en Communauté de Communes de la Costa Verde avec de nouvelles ambitions et la volonté affirmée d'être reconnue comme un territoire de projet. Cette période a définitivement acquis la notion identitaire de cet espace et lui a permis d'obtenir une reconnaissance institutionnelle nouvelle et partagée.

L'évolution voulue par le législateur concernant l'élargissement des compétences dévolues aux EPCI à fiscalité propre a contribué à orienter vers la fin des années 2000, la Communauté de Communes de Costa Verde vers une intercommunalité de services de base et d'infrastructures.

Celle-ci a donc eu à anticiper la prise en compte de la compétence « collecte et traitements des déchets ménagers » ainsi que de la compétence « assainissement ».

Ce travail conséquent a permis la réalisation de nombreux équipements et de mettre les infrastructures du territoire à niveau et ainsi fournir un service performant auprès des populations.

L'acte 3 de la décentralisation, initiée par la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) de 2010, suivie par les lois MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) de 2014 et NoTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015 a notamment imposé à toutes les communes d'appartenir à un EPCI au plus tard le 1er janvier 2014.

C'est dans ce contexte que le périmètre de la Communauté de Communes de Costa Verde s'est élargi en intégrant les 9 communes rurales de la vallée de l'Alesani.

De nouvelles compétences ont été ainsi adoptées notamment dans le domaine scolaire.

Les lois « NoTRE » du 7 août 2015 et « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 ont renforcé les compétences dévolues aux intercommunalités et ont conduit la Communauté de Communes de Costa Verde à mettre en œuvre de véritables stratégies de développement dans les domaines variés tels que la culture, le tourisme, le développement économique et les infrastructures.

À compter de 2023, cette nouvelle dynamique associée à des moyens financiers nouveaux, a permis à la Communauté de Communes de Costa Verde de proposer un véritable projet de développement s'appuyant sur une situation financière satisfaisante, une structuration organisationnelle performante et une volonté politique forte.

C'est dans ce contexte que la réalisation d'un véritable projet de territoire est souhaitée par l'exécutif de l'établissement public. D'une part pour mieux orienter les politiques publiques menées sur le territoire mais également se conformer aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, qui dans un souci de rationalisation de la dépense publique, souhaite que les collectivités du bloc communal puissent avoir une véritable stratégie de développement et ainsi rendre l'action publique plus efficace, voire plus efficiente.



## Le contexte institutionnel

---

L'intercommunalité de projet est considérée par le législateur et l'Etat comme l'outil de proximité indispensable à la mise en œuvre de politiques publiques efficaces et rationnelles.

A ce titre la création de ces modes de regroupement a été largement encouragée par une incitation financière et réglementaire permettant à ceux-ci de connaître une évolution sans précédent.

Les EPCI ont pu bénéficier de ressources propres et ainsi pouvoir engager des politiques transversales beaucoup plus ambitieuses.

Le bloc communal est constitué désormais des communes et des intercommunalités.

Ces nouvelles formes de coopération deviennent de plus en plus, des outils performants en matière d'action publique et les intercommunalités permettent de mutualiser un certain nombre de moyens afin de rationaliser la dépense publique et apporter aux populations les services dont ils ont besoin.

Les Communautés de Communes ont donc recherché depuis 20 ans une place significative dans le paysage institutionnel national et aujourd'hui, elles obtiennent une reconnaissance du travail accompli.

Elles deviennent de plus en plus les partenaires incontournables des politiques partenariales menées à la fois par l'état et la région ((Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE), Contrat d'Objectif Territorial (COT), Plan Avenir Montagnes (PAM), Contrat Territorial (CT)), et de fait conduisent

le bloc communal à s'orienter vers les intercommunalités afin de pouvoir bénéficier des financements nécessaires à la mise en œuvre de leurs opérations d'équipement.

Les compétences des Communauté de Communes ont été grandement élargies dans les domaines de plus en plus variés : à savoir la GEMAPI (la gestion des milieux aquatiques et du risque d'inondation), les zones d'accueil des gens du voyage et l'assainissement...

Les conséquences de cette nouvelle donne institutionnelle sont d'autant plus amplifiées en Corse, d'une part du fait de la suppression des départements et d'autre part, par la volonté politique insulaire d'obtenir un statut d'autonomie qui confèrera à la Collectivité de Corse des compétences plus larges nécessitant une redéfinition des échelons de proximité et notamment du bloc communal.

*La Communauté de Communes de Costa Verde devra donc s'adapter à ces nouvelles évolutions et aux nouvelles opportunités qui s'offriront pour son développement afin de mieux structurer son action et ses politiques publiques au bénéfice d'un territoire qualifié aujourd'hui « de très attractif » et de « très dynamique ».*

## Les Statuts

---

L'intercommunalité consiste à transférer la gestion d'un ou plusieurs services publics à une structure intercommunale qui a le statut d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle permet aux communes intéressées par la construction d'un équipement ou la fourniture d'un service public de mutualiser leurs moyens (humains, financiers, logistiques...).

Depuis les années 90, le renforcement des intercommunalités s'est opéré selon deux axes :

- L'agrandissement des périmètres par le relèvement du seuil démographique minimum de constitution des EPCI à fiscalité propre ;
- L'accroissement des compétences des EPCI.

Les récentes évolutions législatives et réglementaires (Loi NoTRE de 2015, Loi Engagement et proximité de 2019, loi 3DS de 2022) ont d'une part conféré un rôle plus important aux structures intercommunales à travers un large panel de leurs compétences transférées conformément au principe de spécialité et d'autre part ont mis en place des mécanismes permettant un exercice simplifié de ces compétences.

## Une gouvernance formalisée et affirmée

Le conseil communautaire est passé de 36 à 44 sièges lors de son renouvellement en 2020. Il se réunit au moins une fois par trimestre, conformément à l'article L. 5211-11 du CGCT, et s'est régulièrement doté, dans les six mois qui ont suivi son installation, de son règlement intérieur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-11-2 du CGCT, le conseil communautaire avait débattu et acté la mise en place d'un pacte de gouvernance le 28 septembre 2020.

Cette délibération a abouti à la création d'une commission *ad hoc* qui s'est réunie à trois reprises avant l'adoption formelle, par délibération du 28 juin 2021, du pacte de gouvernance fixant le fonctionnement des instances décisionnelles et consultatives et les relations entre l'EPCI et les communes membres, à travers notamment la mise à jour du schéma de mutualisation. Ce dernier avait été adopté en décembre 2015 conformément à l'article L. 5211-39-1 du CGCT alors en vigueur, l'EPCI ayant fait connaître son intention de le réviser.

Trois commissions thématiques ont, par ailleurs, été créées par délibération du 28 septembre 2020 :



Depuis leur création, elles se sont réunies de manière ponctuelle, sur des sujets à enjeux particuliers tels que la validation du plan relatif à la GEMAPI et pour l'élaboration du pacte de gouvernance. La commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées a, par ailleurs, été créée par délibération du même jour et fait l'objet d'un rapport d'activité annuel.

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT et en conformité avec le pacte de gouvernance adopté, une délibération du 5 juin 2020 fixe le nombre de vice-présidents à 8 et la composition du bureau, comprenant le président, les vice-présidents et les maires des 23 communes membres qui ne sont pas vice-présidents. L'ensemble des maires des communes membres y siégeant, l'EPCI est dès lors dispensé de créer une conférence des maires.

En matière de projet de territoire, une stratégie de développement de la Costa Verde avait été élaborée en mai 2017. Elle s'articulait autour de trois axes :

- ➔ Renforcer l'attractivité du territoire,
- ➔ Accompagner un développement économique endogène,
- ➔ Préserver et valoriser le patrimoine et l'environnement.

Ces axes ont été confirmés par une note d'enjeux réalisée en mai 2023 dans le cadre de la contractualisation du territoire avec la collectivité de Corse et repris dans le cadre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE), signé en 2022 avec l'Etat et l'EPCI de Castagniccia-Casinca, ce document se limitant toutefois aux projets susceptibles d'être financés par l'Etat. A ce jour, aucune évaluation ou mise à jour de cette stratégie n'a été réalisée.

La CCCV dispose donc d'une gouvernance conforme à la réglementation en vigueur et de documents stratégiques qui devront être actualisés, complétés, transposés dans un projet de territoire complet. Infine, ce projet et le plan d'actions qui en découle devront être évalués afin de mesurer les écarts entre les objectifs et les résultats obtenus, l'efficience et l'efficacité des actions menées, le respect des calendriers, des budgets...

## Des statuts régulièrement mis à jour

Les statuts de l'intercommunalité ont été souvent modifiés et mis à jour pour une meilleure lecture.

Les compétences de l'EPCI ont été modifiées, en dernier lieu, par l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2025, qui fixe six compétences obligatoires et huit compétences supplémentaires. La définition de l'intérêt communautaire a été actée par vote du conseil communautaire le 16 janvier 2025, puis complétée par la délibération N°44-2025 en date du 07 avril 2025.

## Un socle de compétences régi par le CGCT

L'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales fixe les compétences obligatoires et facultatives exercées par les communautés de communes.

### Les compétences obligatoires exercées par la CCCV

Concernant les compétences obligatoires, sont exercées par la CCCV :



#### AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (dans les conditions de transfert prévues à l'article II-136 de la loi ALUR, soit le 01 janvier 2021, sauf si une majorité des conseils municipaux des communes membres s'y opposent).



#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique est une compétence partagée, au sens de l'article L.1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.



#### GEMAPI

La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.



#### ASSAINISSEMENT

L'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8.

#### DÉCHETS

La collecte et le traitement des déchets assimilés.











#### AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1<sup>er</sup> à 3<sup>e</sup> du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.



## Les compétences supplémentaires

La communauté de communes de Costa Verde exerce par ailleurs, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences dans les domaines suivants :

-  La **protection et la mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
-  La **politique du logement et du cadre de vie** ;
-  Le **développement culturel et sportif de loisirs** : construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Mise en œuvre de toutes initiatives ou actions publiques culturelles, sportives et de loisirs définis par un intérêt communautaire.
-  **Action de cohésion sociale** et en **matière de santé publique** d'intérêt communautaire : action sociale d'intérêt communautaire ; action de soutien et de participation au développement de l'offre de soins sur le territoire intercommunal, mise en cohérence territoriale des services de santé proposés sur le périmètre de la CCCV.
-  **Organisation de la mobilité** au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
-  **Inclusion numérique** : promotion de la diffusion et de l'égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication sur le territoire intercommunal ; réalisation d'études liées au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
-  **Enfance et jeunesse** : toutes actions publiques ou initiatives dans ce domaine d'intérêt communautaire, notamment la coordination de la politique contractuelle de la CAF, MSA, communs membres et autres partenaires institutionnels.
-  Le **développement économique et touristique** : toutes actions ou initiatives complémentaires dans ce domaine, non incluses dans les compétences obligatoires et précisées par un intérêt communautaire.



## DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire a acté lors de l'Assemblée Générale du mois de juin 2024, les nouveaux statuts de l'intercommunalité. Ces statuts ont fait l'objet de la définition de l'intérêt communautaire (actée par le conseil communautaire le 16 janvier 2025, puis complétée par la délibération N°44-2025 en date du 07 avril 2025) pour les compétences adoptées et ainsi délimiter la ligne de partage entre l'action communale et l'action intercommunale dans tous les domaines de compétences, excepté les compétences obligatoires.

### Compétences obligatoires :

Conformément la réglementation en vigueur la Communauté de Communes exerce l'ensemble des compétences obligatoires.

**1.** Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (dans les conditions de transfert prévues à l'article II-136 de la loi ALUR, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sauf si une majorité des conseils municipaux des communes membres s'y opposent).

- Mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Réalisation de chartes de développement et d'aménagement sur certains hameaux et bourgs représentant un intérêt architectural, paysager et patrimonial (sites classés, charte paysagère etc.) ;
- Création d'un service mutualisé d'instruction des demandes concernant le droit du sol (une convention formalise cette prestation entre les communes et la communauté de communes).

**2.** Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien, et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Intérêt communautaire / compétence exercée en totalité sous réserves des précisions ci-après :

#### ■ COMMERCE :

Pour la politique locale du commerce l'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Observation des dynamiques commerciales et élaboration de chartes et de schémas ;
- Débat et avis sur les nouvelles implantations commerciales, lorsqu'elles dépassent le cadre d'une unité commerciale ;



- ☑ Restructuration de zones commerciales, lorsqu'elles représentent un intérêt communautaire en dépassant le cadre d'une commune ;
- ☑ Ouverture dominicale des commerces, pour avis au-delà des cinq démarches accordées par le maire ;
- ☑ L'animation et la promotion commerciale.

#### ■ TOURISME :

- ☑ Développement, création, aménagement d'infrastructures, d'équipements et d'itinéraires pour un tourisme thématique : culturel, d'affaires, sportif, patrimonial, balnéaire, thermal et de pleine nature ;
- ☑ Création et gestion d'hébergements pour les saisonniers ;
- ☑ Ouverture et entretien d'itinéraires de randonnées pédestres, équestres ou VTT et création ou aménagement d'infrastructures ressources (gîte d'étape, station trail, travaux, vestiaires, sanitaires, etc..) ;
- ☑ Création et gestion d'un office du tourisme intercommunal (accueil, information, animation et promotion par tous les moyens de communication) ;
- ☑ Création d'une charte graphique ;
- ☑ Mise en œuvre d'une signalétique (de localisation, commerciale, thématique, sportive, relais information service, table d'orientation, totems, balisage, panneaux, enseignes, etc....).

**3.** Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

**4.** Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

**5.** Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.

**6.** Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8.



## Compétences supplémentaires :

En outre elle exerce diverses compétences facultatives :

### **1.** Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Gestion et valorisation de zones et de milieux protégés (Natura 2000, ZNIEFF) ;
- Actions de protection et de mise en valeur de la flore et de la faune ;
- Actions de défense extérieure contre les incendies (DECI) ;
- Mise en œuvre de programmes et d'actions de transition écologique (création et gestion d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, élaboration de stratégies, mobilisation des acteurs, installation d'énergie renouvelable pour le développement de ses compétences statutaires) ;
- Mise en œuvre des filières d'économie circulaire ;
- Education et sensibilisation du public à la protection de l'environnement : qualité de l'eau, de l'air, du cadre de vie, du bruit, études et suivi de ces questions ;
- Résorption de décharges sauvages en zones non urbanisées ;
- Enlèvement d'épaves automobiles ;
- Aménagements divers sur le bord des plages publiques par la création de voies de desserte, de stationnement, d'aménagement paysager et de protection des milieux sur la plage aérienne et ses abords immédiats ;
- Aménagement et mise en valeur de sites naturels reconnus ayant un intérêt floristique, faunistique, paysager ou thermal (Labellisation, ZNIEFF, sites classés ou inscrits) ;
- Réalisation de jardins botaniques ou paysagers et/ou à vocation pédagogique ;
- Suivi des pollutions susceptibles d'affecter le barrage d'Alesani.

### **2.** Politique du logement et du cadre de vie.

#### ■ LOGEMENT :

- Réalisation d'une OPAH ;
- Mise à disposition du territoire de logements d'urgence soit par conventionnement avec des équipements existants, propriétés communautaires ou création d'infrastructures dédiées ;
- Création de logements pour le personnel saisonnier.

#### ■ CADRE DE VIE :

- Réalisation de parcs de loisirs ;
- Réhabilitation du petit patrimoine bâti public (fontaines, lavoirs, vestiges, moulins, etc.) ;



☑ Réhabilitation des hameaux suivants (pavements, parkings, places, murets, ruelles, ornements, stationnement, voies, petit patrimoine, aménagements paysagers, signalétique, accessibilité, etc....) :

- Commune de VALLE DI CAMPOLOGO / Muchjetu et Muchjetu Sottano
- Commune de SAN GIULIANO/ Favalello, Pentaglione, Careggia, le Phare
- Commune de TALASANI/ I Millioni, Valle Longhe, Fiume d'Olmo, Termini Bianchi, Figaretto.
- Commune de SANTA MARIA POGGIO / Poghju, l'Ulivettu, Vanga di l'Oru
- Commune de SANTA REPARATA DI MORIANI/ Pentì, Forci, Quercio a l'Orici
- Commune de POGGIO MEZZANA/ Renoso, Mezzana, Poggio, Saint Jean, Pianella, Murelle
- Commune de VELONE ORNETO / Velone, Orneto, Carbonaccia
- Commune de PERO CASEVECCHIE/ Pero, Casevecchie
- Commune de SANTA LUCIA DI MORIANI / Piazze, Coccola, Venzolasca, Bonaldo


☑ Réhabilitation des édifices culturels classés ou non classés suivants :

- Chapelle St Joseph / SAN GIULIANO
- Chapelle San Petru / TALASANI
- Chapelle St Pancrace / SANTA MARIA POGGIO
- Chapelles St Roch, St Sebastien, St Antoine / SANT ANDREA DI COTONE
- Chapelles de Velone et d'Orneto/ VELONE ORNETO
- Chapelles de Ste Marie, St Antoine / SANTA REPARATA DI MORIANI
- Chapelle Santa Maria Assunta /ORTALE
- Chapelle St Laurent/ TARRANO
- Chapelles St Laurent et St Vitus/POGGIO MEZZANA
- Chapelles St Roch, San Mamilliano/SAN GIOVANNI DI MORIANI
- Chapelle Santa Maria Assunta /PERO CASEVECCHIE
- Eglise paroissiales de SAN GIULIANO, SANTA MARIA POGGIO (Santa Maria), SANTA REPARATA DI MORIANI, NOVALE (St Etienne), FELCE (St Come et St Damien), ORTALE (Sainte Marie), VALLE D ALESANI (St Pierre et Paul), POGGIO MEZZANA (St Jean), SAN GIOVANNI DI MORIANI, PERO CASEVECCHIE (Annunziata), TARRANO (St Vitus, St Marie), PIAZZALI (église du couvent).

### 3. Le développement culturel, sportif et de loisirs :

■ **SPORT** : sont d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants :

- ☑ Elaboration d'une politique sportive sur tout le territoire ;
- ☑ Création d'un office des sports ;
- ☑ Création, aménagement, fonctionnement et gestion de tout équipement sportif public existant ou à venir y compris leurs annexes (vestiaires, tribunes, club house, etc....) ;
- ☑ Création, aménagement et gestion de plateaux multisports de proximité ;
- ☑ Soutien et co-organisation de manifestations sportives en lien avec l'animation et l'aide au sport tout public, au développement des pratiques physiques, sportives et d'éducation ;

- 
- ☑ Soutien et co-organisation de manifestations sportives en lien avec les espaces, les sites, les itinéraires et équipements destinés à la pratique de sport de pleine nature ayant un rayonnement intercommunal.

#### ■ CULTURE :

Sont d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants :

- ☑ Création, aménagement, fonctionnement et gestion d'une ou plusieurs salles de cinéma couvertes ou de plein air existantes ou à venir ;
- ☑ Création, aménagement, fonctionnement et gestion de salles de spectacles existantes ou à venir ;
- ☑ Les couvents Saint François de Cervioni et de Piazzali d'Alesani ;
- ☑ Réalisation d'un schéma culturel ;
- ☑ Actions culturelles de développement de la langue Corse (centre d'immersion linguistique, actions pédagogiques, animations, soutien aux acteurs associatifs) ;
- ☑ Organisation de manifestations, d'évènements et de spectacles culturels ;
- ☑ Soutien aux activités culturelles portées par les communes ou par toute association dont la vocation intercommunale est inscrite dans ses statuts ou dans les objectifs du projet ou dans le cadre d'une mise en réseau de plusieurs associations présentes sur le territoire intercommunal ;
- ☑ Actions en matière d'éducation au patrimoine ;
- ☑ Développement d'initiatives dans le domaine de la lecture publique (mise à disposition du public d'ordinateurs connectés et de lieux dédiés, mise en œuvre d'actions et de programmation d'évènements de rayonnement intercommunal).

#### ■ EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE :

Sont d'intérêt communautaire les actions ou équipements suivants :

- ☑ Construction, entretien, fonctionnement et gestion des écoles rurales élémentaires et préélémentaires de 25 élèves au plus ;
- ☑ Gestion et construction des cantines scolaires pour les établissements de 25 élèves au plus ;
- ☑ Transport scolaire pour les écoles primaires et maternelles d'un effectif de 25 élèves au plus.

## 4. Actions de cohésion sociale et en matière de santé publique d'intérêt communautaire :

- ☑ Aide au milieu associatif communautaire, cette aide est destinée sous forme de subvention ou de partenariat à financer ponctuellement une action de portée communautaire et ayant un rayonnement intercommunal, elle ne pourra pas porter sur une aide pérenne au fonctionnement et ce dans le cadre d'un règlement d'intervention adopté en conseil communautaire ;




- ☑ Gestion de services mis en place par la communauté de communes auprès des personnes âgées ou handicapées ;
- ☑ Création et gestion de pôles de santé pluridisciplinaires ;
- ☑ Elaboration d'un plan local pour l'offre de soins ;
- ☑ Mise en œuvre de dispositifs d'insertion sociale par l'emploi (expérimentation Territoire Zéro Chômeur) ;
- ☑ Facilitation de l'insertion des personnes en difficulté ;
- ☑ Création et gestion de maisons de services au public dans les domaines suivants : Emploi-Formation, prestations ou aides sociales, accès au droit de la parentalité, information jeunesse et famille.

## **5.** Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

- ☑ **Organisation de la mobilité active** (la mobilité active désigne l'ensemble des déplacements réalisés sans apport d'énergie autre qu'humaine, c'est-à-dire par le seul effort physique de la personne qui se déplace. Cela inclut notamment la marche, le vélo, la trottinette non électrique, ou encore l'utilisation d'un fauteuil roulant non motorisé. Cette forme de mobilité est encouragée pour ses bénéfices sur la santé et l'environnement, et elle fait l'objet de politiques publiques visant à favoriser l'accessibilité et la sécurité de tous, y compris des personnes à mobilité réduite) :
  - Création et gestion de voies douces, vertes ou partagées (vélo, pédestre, équestre) ;
  - Ou tout autre équipement ou infrastructure destinée à favoriser les déplacements réalisés sans apport d'énergie autre qu'humaine.
- ☑ **Organisation de la mobilité passive** (la mobilité passive, bien que le terme soit moins couramment défini dans les politiques de transport, fait référence à des déplacements où la personne est transportée sans fournir d'effort physique personnel. Cela inclut l'utilisation de véhicules motorisés (voiture, bus, train, etc.) ou toute situation où le mouvement est assuré par une force extérieure, et non par l'énergie humaine) :
  - Création d'aires de covoiturage ;
  - Elaboration d'une stratégie et plans globaux de déplacement sur le territoire en liaison avec la CDC ;
  - Mise œuvre de transports intercommunaux à la demande ;
  - Réalisation d'équipements divers complémentaires aux transports collectifs ou individuels des personnes (abris de bus, aire de stationnement, signalétique adaptée, etc..).

## **6.** Inclusion numérique :

- ☑ Promotion de la diffusion et de l'égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication sur le territoire intercommunal ;

- 
- ✓ Réalisation d'études liées au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
  - ✓ Assistance auprès de la population et des acteurs locaux pour l'utilisation de l'outil numérique.

## 7. Petite-enfance, enfance et jeunesse :

### Actions en direction de la petite-enfance :

- ✓ Création, aménagement, extension, animation, gestion, et entretien d'établissements d'accueil des enfants de moins de trois ans, existants ou à venir ;
- ✓ Accompagnement et soutien financier aux structures associatives d'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- ✓ Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L.214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L.214-1-1 disponibles sur leur territoire ;
- ✓ Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- ✓ Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même I ;
- ✓ Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.

### Actions en direction de la jeunesse :

- ✓ Développement d'actions éducatives en faveur de la jeunesse, gestion du CTJ, actions en direction de la jeunesse conduites dans le cadre de politiques contractuelles en partenariat avec les organismes compétents (CAF, CDC, ETAT, mission locale), élaboration du PEDT ;
- ✓ Création et gestion de CLSH ;
- ✓ Elaboration d'une politique locale pour la jeunesse.

## 8. Développement économique et touristique :

### ■ TOURISME :

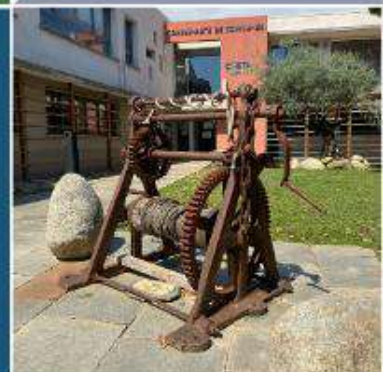
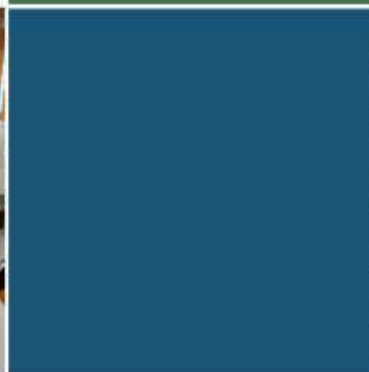
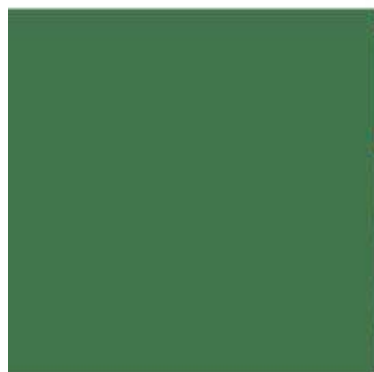
- ✓ La conduite d'études et de maîtrise d'ouvrage de projets d'aménagements et d'équipements touristiques ayant vocation à être créés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le respect des articles L2251-1 et L2251-3 du CGCT ;
- ✓ Assistance technique et ingénierie à destination des acteurs du tourisme ;
- ✓ Communication numérique ;
- ✓ Développement du multimédia.



### ■ AGRICULTURE, SERVICES, ARTISANAT ET INDUSTRIE :

- ☑ Soutien et accompagnement des initiatives de développement de l'agriculture de production et des unités de transformation et de valorisation agricole ;
- ☑ Education au goût et à une alimentation saine et équilibrée ;
- ☑ Accompagnement au développement de circuits courts des productions agricoles ;
- ☑ Création de bâtiments relais et d'espaces de coworking ;
- ☑ Pépinières d'entreprises ;
- ☑ Création de zones d'activité thématiques ;
- ☑ Création d'une agence locale de développement ;
- ☑ Partenariats actifs avec les partenaires institutionnels (CCI, CDM, CDC, ADEC, ETAT etc.) ;
- ☑ Réhabilitation de friches immobilières.

L'exercice des compétences témoignent d'une forte implication pour la revitalisation du milieu rural, d'une proactivité en matière environnementale ainsi que d'une volonté affirmée de concilier développement économique et protection des ressources à travers une planification stratégique.



La loi 3DS du 21 février 2022 a mis en place 2 mécanismes relatifs à la gestion des compétences : le transfert facultatif de compétences et la délégation de compétences.

### Possibilité de transfert facultatif de compétences

L'article L. 5211-17-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), créé par l'article 17 de la loi 3DS, précise la possibilité de transfert facultatif de compétences supplémentaires des communes vers leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Il complète l'actuel article L. 5211-17 du CGCT qui permet à l'ensemble des communes membres de transférer à leur EPCI, qu'il soit à fiscalité propre ou non, des compétences dont le transfert n'est prévu ni par la loi ni par la décision institutive.

A la différence de l'article L.5211-17 précité, le nouvel article L. 5211-17-2 :

- S'applique aux seuls EPCI à fiscalité propre ;
- Précise que la faculté de transférer une compétence supplémentaire peut concerner une ou plusieurs communes ;
- Concerne des compétences supplémentaires définies selon des critères objectifs. Ces derniers définissent la ligne de partage des compétences entre les communes et l'établissement public.

A l'instar de l'actuel article L.5211-17 du CGCT, les compétences concernées sont celles dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive. Il s'agit donc de compétences supplémentaires. Ces compétences peuvent être transférées en tout ou en partie. Le transfert de compétences s'accompagne du transfert, le cas échéant, des biens, équipements ou services publics nécessaires à l'exercice de la compétence.

### Le mécanisme de délégation de compétences

L'article L.1111-8 du CGCT modifié par l'article 8 de la loi 3DS autorise sous certaines conditions les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à déléguer certaines compétences au département ou à la région.

Sur ce dernier point, pour faire usage de cette faculté, cinq conditions doivent être réunies :

- Les statuts de l'EPCI à fiscalité propre doivent autoriser expressément la délégation de la compétence exercée ;
- Cette délégation ne peut porter que sur les compétences transférées à titre volontaire par les communes membres à l'EPCI à fiscalité propre, et non sur celles qui lui sont attribuées par la loi ;
- La délégation est décidée sur délibération de l'EPCI à fiscalité propre avec l'accord de l'ensemble des communes membres. Cet accord doit être explicite et les délibérations des conseils municipaux concordantes ;

- L'assemblée délibérante du département ou de la région doit accepter cette délégation dont les conditions sont fixées par convention ;
- Cette faculté ouverte à l'article L. 1111-8 du CGCT aux seuls EPCI à fiscalité propre est régie, pour sa mise en œuvre, par les dispositions de l'article R. 1111-1 du même code.

Il est question de « délégation » et pas de « transfert » de compétence. Autrement dit, elle ne peut donc conduire à transférer au délégataire la responsabilité d'une compétence que ce dernier n'exerce qu'au nom et pour le compte de l'autorité délégante. Elle ne peut pas davantage conduire à ce que le délégant transfère au délégataire les emprunts ou les restes à réaliser par exemple. En matière tarifaire, la convention de délégation peut prévoir les conditions de la négociation entre les parties mais le dernier mot demeure à l'autorité délégante. Elle peut aussi prévoir avec l'accord de l'autorité délégante que le délégataire choisisse les modalités de gestion et d'exploitation du service, sous réserve des contrats en cours.

D'une manière générale, la convention ouvre une certaine latitude à la négociation entre les parties sous la réserve qu'elle n'aboutisse pas à ce que l'autorité délégante se décharge de la compétence qu'elle détient.

En tant que responsable de la compétence, l'autorité délégante doit en toute circonstance conserver sa capacité de contrôle et d'arbitrage.

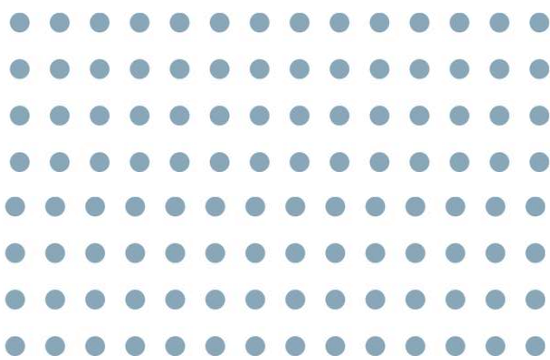
Le dispositif n'est ainsi pas applicable en matière :

- De transports scolaires au sens de l'article L. 3111-9 du code des transports pour les communautés de communes qui exercent la compétence d'organisation de la mobilité par transfert de leurs communes membres ;
- Pour la « gestion des eaux pluviales urbaines » pour les communautés de communes dont la délégation est régie respectivement par les articles L. 5214-16 et L. 5216-5 du CGCT2.

Ces dispositions sont en vigueur depuis le 23 février 2022, date d'entrée en vigueur de la loi 3DS. Toutefois, pour user de cette faculté nouvelle de délégation, les statuts des EPCI à fiscalité propre devront avoir été modifiés au préalable.

### **Quelles applications en Costa Verde ?**

Sans préjuger de la manière dont devront être ou seront exercées les compétences dans l'avenir, la Communauté de Communes de Costa Verde dispose de ces 2 leviers supplémentaires pour agir.



## L'exercice des compétences de la Communauté de Communes de Costa Verde en 3 objectifs : clarifier, formaliser et planifier.

Si la communauté de Communes de la Costa Verde exerçait majoritairement les compétences fixées par ses statuts, l'imprécision de ces derniers ont rendu peu lisibles l'action intercommunale (équipements sportifs, culturels, action sociale). Ce constat a été repris par la chambre régionale des comptes dans son rapport définitif de 2024.

De ce fait, la Communauté de Communes de Costa Verde a concentré ses premiers efforts sur 3 points :

- Tout d'abord, clarifier les statuts de l'intercommunalité, notamment sur les compétences facultatives pour améliorer la transparence envers les élus et les citoyens.
- Ensuite, formaliser une stratégie de territoire (générale et par compétence) déclinée dans un ou plusieurs plans pluriannuels d'investissement (PPI), permettra d'une part aux élus et aux citoyens d'avoir une vision claire et partagée des actions menées à moyen et à long terme et d'autre part, d'optimiser ses ressources budgétaires en saisissant les différentes opportunités de financements qui s'offriront à elle.
- Enfin, planifier spatialement les projets du territoire en lien avec les nouveaux enjeux qui s'imposent (loi ZAN, lutte contre le réchauffement climatique, protection de la ressource en eau...) en intégrant les actions de développement économique, culturel ainsi que la question de la recomposition spatiale du littoral.

## C) Méthode et gouvernance

---

Conformément à une volonté politique exprimée par le Conseil Communautaire et l'expertise et les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, l'exécutif de la Communauté de Communes de Costa Verde, a pris la décision d'élaborer un Projet de Territoire afin de définir une vision globale de son périmètre à court, moyen et long terme.

L'objectif étant de mettre en œuvre différentes étapes :

- **ETAPE 1** : élaboration d'un diagnostic du territoire, présentation du contexte, réalisation d'une note d'enjeu et d'une analyse AFOM.
- **ETAPE 2** : identification des orientations de la CCCV et définition de la méthode du projet de territoire. Création de commissions thématiques afin d'identifier et définir la stratégie ainsi que les enjeux.
- **ETAPE 3** : définition des priorités, du plan d'actions, et de toutes les actions proposées en matière de développement de territoire dans les thèmes choisis en vue de l'évolution du périmètre intercommunal à l'horizon 2035.
- **ETAPE 4** : élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement - traduction financière du plan d'actions, le Conseil Communautaire arrêtera une décision budgétaire qui actera les investissements à mettre en œuvre pour réaliser les fiches projets du plan d'actions.

Les équipes des différents services des pôles de la Communauté de Communes de Costa Verde ont collaboré avec la direction, l'exécutif et toutes les personnes associées à cette démarche, afin de mener à bien la mission. Les agents ont constitué le Comité Technique (COTECH) et assuré le suivi du projet tout au long de son élaboration.

C'est dans cet esprit, que le COTECH s'est attaché à faciliter tous les contacts nécessaires auprès de l'ensemble des personnes et organismes ressources dans le cadre du projet.

L'objectif étant que cette stratégie et la réalisation de ces travaux soient participatifs et co-construits avec tous les élus, institutionnels, professionnels et citoyens du territoire.

## Déroulement du projet :

### **01** DIAGNOSTIC ET ÉTAT DES LIEUX

L'étape du diagnostic a permis de mettre à disposition de l'ensemble du Conseil Communautaire et des commissions qui ont été créés, un état des lieux précis du territoire associé d'un diagnostic et d'une analyse AFOM.

Cette analyse a été orientée sur toutes les composantes qui fondent notre EPCI à savoir : l'environnement, le contexte local, social et économique de notre périmètre.

### **02** CHOIX DES AXES STRATÉGIQUES

Dans la seconde étape, le choix du positionnement des axes stratégiques a été fait à partir des éléments de l'état des lieux et du diagnostic faits au préalable.

Ont été associés à cette étape, l'ensemble des commissions créées par thématique, ainsi que la participation des acteurs économiques du territoire. Des moyens de concertation et d'animation participative sous forme d'ateliers de travail et assemblées plénières se sont déroulés tout au long de la création du projet.

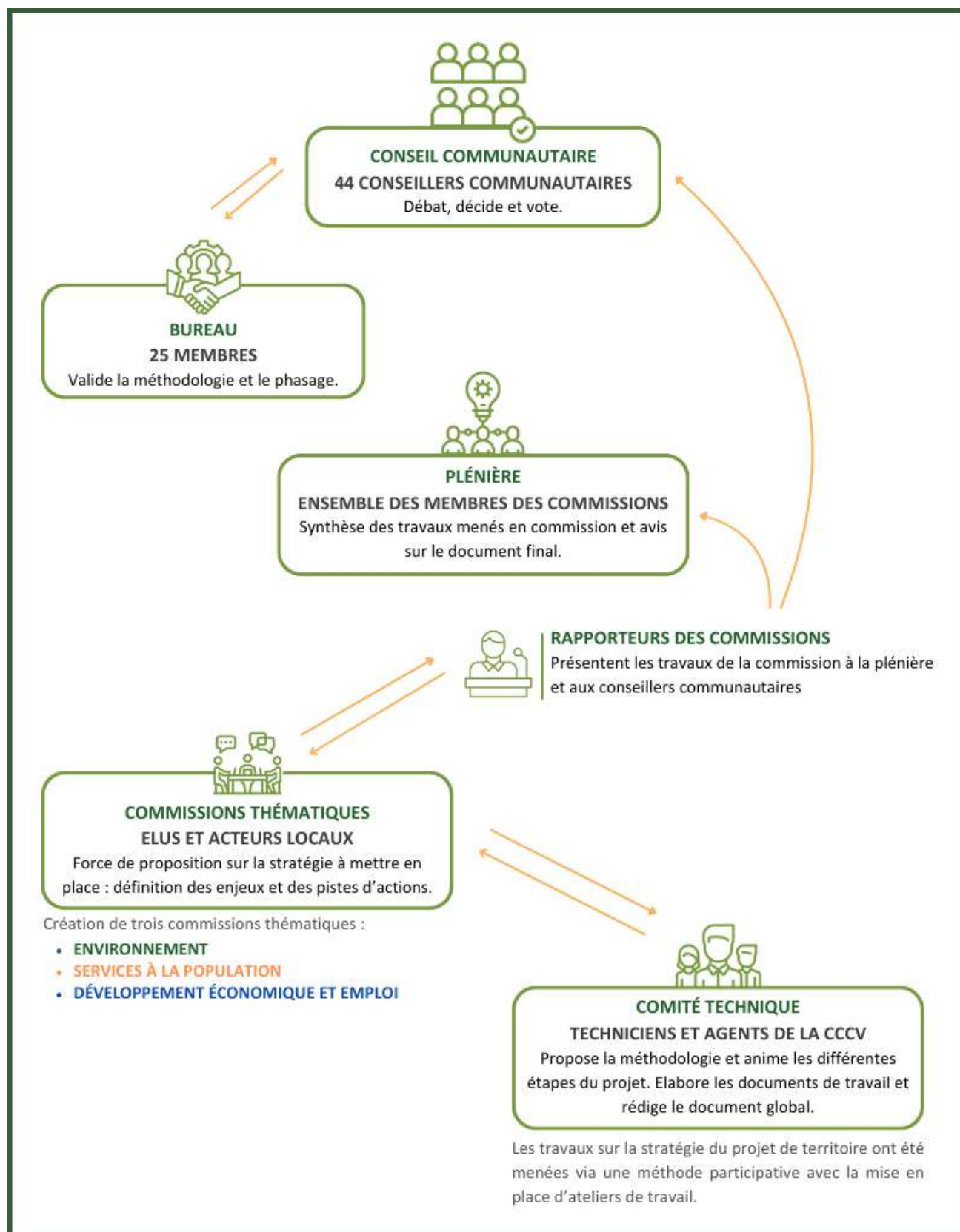
### **03** PLAN D' ACTIONS

La stratégie définie et validée en Conseil Communautaire a permis d'aboutir sur la proposition d'un plan d'actions, créé d'une part à partir des projets structurants à court terme (déjà inscrits dans les divers contrats de territoire et prêts à être réalisés) et d'autre part, des projets se projetant à moyen et long terme.

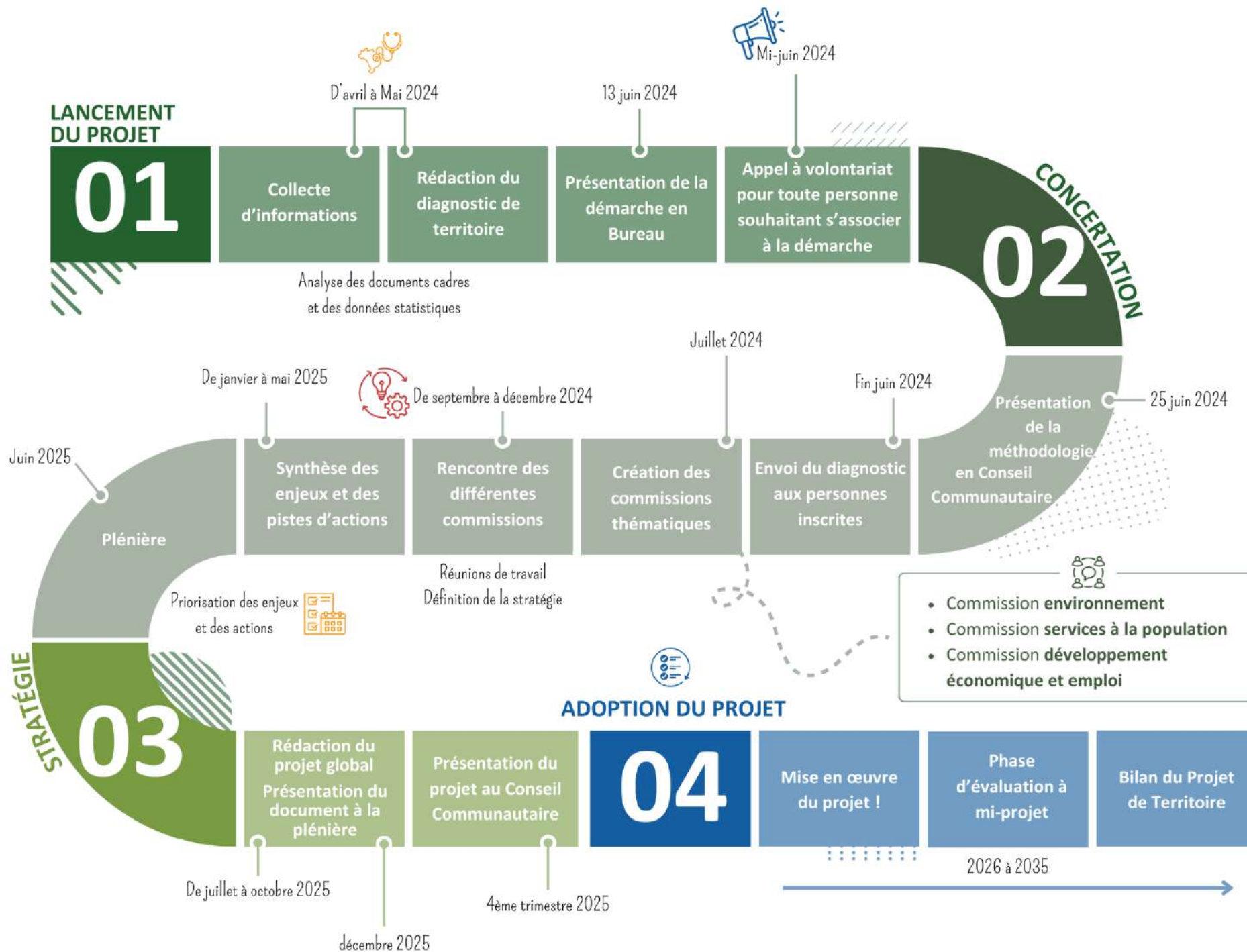
### **04** PLAN PLURIANNUEL D' INVESTISSEMENTS

Parallèlement à la conception du plan d'actions, le Plan Pluriannuel d'Investissements, réalisé par le Comité Technique de la Communauté de Communes de Costa Verde et acté par le Conseil Communautaire, sera formalisé lors de la prochaine mandature.

## Gouvernance du projet :



## Déroulement du projet de territoire :





02

**ETAT DES LIEUX**

# Etat des lieux

## A) Présentation du territoire

### Caractéristiques géographiques



Le territoire de la Costa Verde est situé à l'Est du département de Haute-Corse, sur la côte orientale de l'île. Il regroupe 23 communes (anciennes pieves de la Tavagna, du Murianincu, du Campuloro et de l'Alisgiani) et bénéficie d'une superficie de 185km<sup>2</sup> avec une population de 10 831 habitants. Bordé par la mer tyrrhénienne, par le Fium'Alto (au nord) et par le Fium'Alesani (au sud). Sa densité de population est ainsi supérieure à la moyenne régionale avec 58 habitants au km<sup>2</sup>.

Elle atteint 123 habitants au km<sup>2</sup> dans les communes les plus attractives, localisées sur la partie orientale.

Le territoire est composé d'une bande littorale de plus de 20km, partagée par 9 communes. Il est traversé par la route territoriale 10 reliant le territoire à Bastia (au nord) et à Bonifacio (au sud), l'un des axes routiers les plus fréquentés de Corse, qui génère des flux importants de population en saison estivale.

La Costa Verde jouit d'une situation géographique privilégiée, à 30mn de l'agglomération bastiaise, de son port, et à 20mn de l'aéroport international de Poretta.

Le territoire se structure :

a) Autour de 2 pôles principaux :

1. **San Nicolao et Santa Lucia di Moriani**, situé le long du littoral et de la RT10 ;
2. **Cervione** situé au pied du relief, au croisement des routes départementales.

b) Autour de pôles secondaires organisés le long de la RT10,

c) Autour de villages diffus de faible densité

## Composantes spatiales

A l'inverse, une urbanisation récente et des activités se sont développées en plaine et sur le littoral. Celle-ci s'est développée le long de la RT 10, qui constitue la principale porte d'entrée du territoire. Cette urbanisation peu encadrée est particulièrement importante autour de Moriani-Plage, nouveau centre du littoral. Elle s'étend peu à peu sur le piémont avec un phénomène progressif de mitage. La plaine est très étroite au nord de la Costa Verde et s'élargit au sud, notamment sur la commune de San Giuliano, qui compte de grandes surfaces agricoles.

Les paysages de la Costa Verde varient entre les forêts denses et les plaines agricoles et fertiles qui s'étendent jusqu'au littoral. Ces plaines constituent une vaste zone agricole, cultivée avec des produits typiques de la région, contribuant ainsi à la richesse du terroir local.

### Un environnement riche et encore préservé

La Costa Verde est ainsi un territoire qui présente une vraie diversité qu'il est nécessaire de préserver.

Le territoire est en grande partie intégrée au Parc Naturel Régional de Corse qui englobe 12 de ses communes. Symbole de richesse naturelle de la région, le PNRC joue un rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes et la promotion d'un développement durable, en harmonie avec l'identité et l'héritage culturel corse.

On y trouve également des réservoirs de biodiversité remarquables, dont certains classés en sites Natura 2000 (dont l'objectif est de préserver la biodiversité et protéger les habitats naturels et les espèces qu'ils abritent) ou encore en ZNIEFF (la majeure partie du territoire de l'arrière-pays).

En Costa Verde, deux sites sont répertoriés à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

- **Le site « Dunes de Prunete Canniccia »** : Situé sur la commune de Cervioni où sont présents 11 habitats d'Intérêt Communautaire (dont 2 prioritaires), deux espèces de reptiles, deux espèces de chiroptères aux alentours du site mais également côté flore, 5 espèces d'intérêt patrimonial.

- Le « **Grand herbier de la Côte Orientale** » : Un site d'aire marine protégée. Cinq habitats et deux espèces d'intérêt communautaire y ont été recensés, présentant des enjeux de conservation de différents niveaux (faible, modéré, fort, très fort).

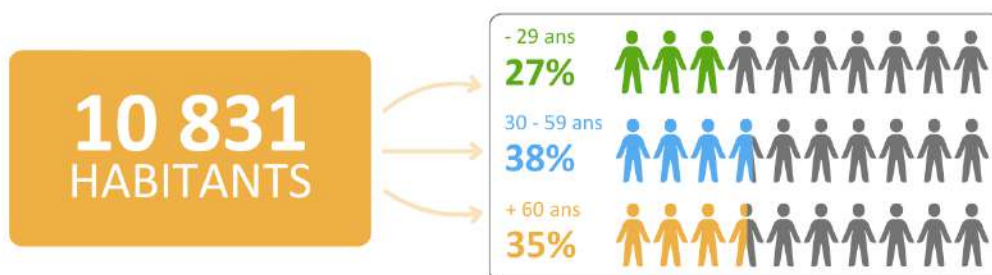
Ces deux sites ont été proposés comme sites d'importance communautaire dans le cadre de la mise en œuvre de la directive Habitats.



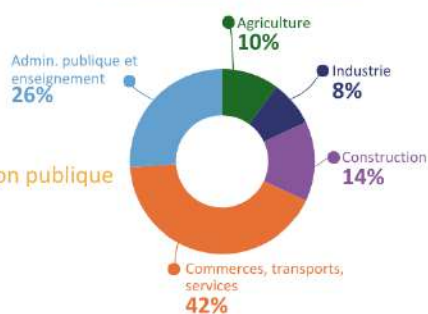
## B) Diagnostic territorial

### Chiffres clés

#### TERRITOIRE & POPULATION



#### L'ÉCONOMIE & L'EMPLOI

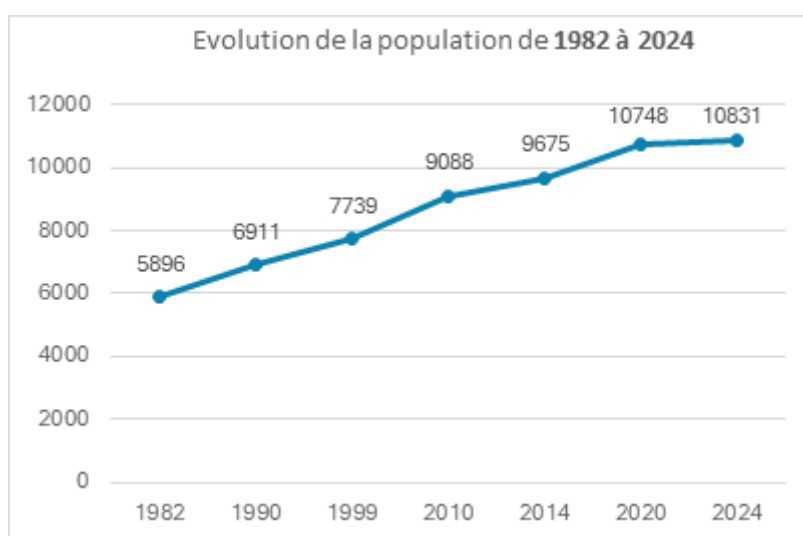


## DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

### Population

Les derniers chiffres du recensement 2020, confirment que le territoire de la Costa Verde avec ses 10 831 habitants, possède une attractivité indéniable.

La population y est en constante progression depuis le début des années 1980, celle-ci s'est accentuée ces dix dernières années en s'appuyant sur un taux d'évolution d'environ 12% entre 2014 et 2024 (soit 1 156 habitants de plus en 10 ans).



Source : INSEE 2020

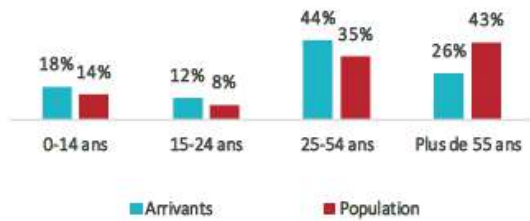
Cette évolution s'appuie essentiellement sur un solde migratoire positif. Depuis 2011, la population augmente en moyenne de 2.5% par an, soit bien plus rapidement qu'au niveau régional (1% pour la Corse). Elle est entièrement portée par le solde migratoire, le solde naturel étant négatif depuis 2014 (-0.3%). La population se concentre essentiellement sur les zones de plaine et du littoral.

DYNAMIQUES TERRITORIALES			
	Taux d'évolution de la population ces dix dernières années	Variation annuelle moyenne de la population	Solde naturel
COSTA VERDE	+12%	+2.5%	- 0.3%
CORSE	+8%	+1%	- 0.1%

Source : INSEE 2020

La population qui s'installe en Costa Verde est majoritairement jeune en comparaison avec le reste de la population déjà installée : en 2020, 44% des nouveaux arrivants sur le territoire avaient entre 25-54 ans et 26% plus de 55 ans. L'attractivité du territoire est indéniable : des couples actifs s'y installent ainsi que des jeunes retraités.

### Âge des arrivants par rapport au reste de la population



Source : INSEE 2020

### Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge

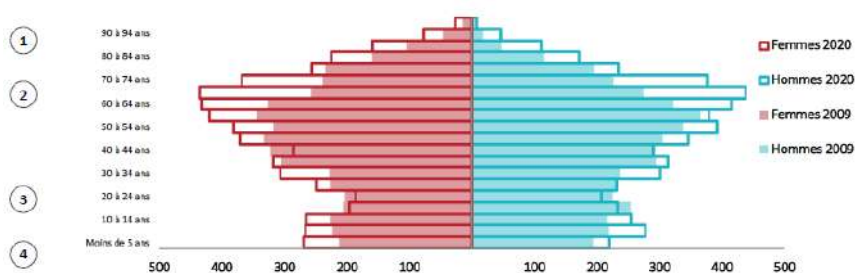


Source : INSEE 2020

En 2020, les 0-14 ans représentaient 14% de la population de l'EPCI, contre 15% pour la Corse.

Cependant, la population demeure particulièrement vieillissante, la plus présente sur le territoire étant celle des seniors (+60 ans), dont la part (35%) est plus élevée que celle des -29 ans (26.6%). L'indice de vieillissement, à hauteur de 147.9 y est plus élevé qu'à niveau régional (115.3).

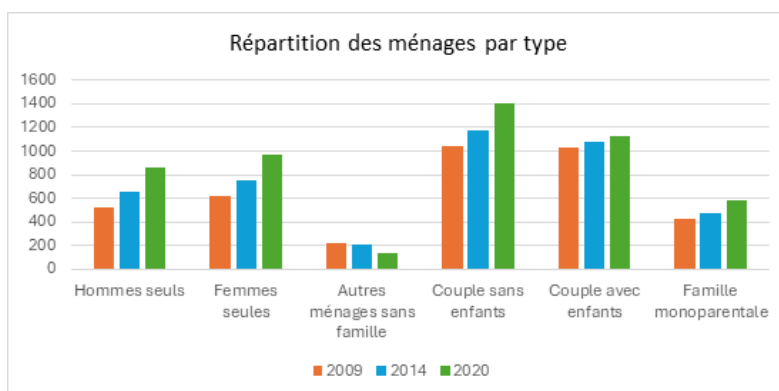
### Pyramide des âges de la population



Source : INSEE 2020

## Familles et ménages

Cette croissance démographique s'accompagne de l'augmentation également du nombre de ménages qui sont de plus en plus nombreux : 5 076 ménages en 2020.



Source : INSEE 2020

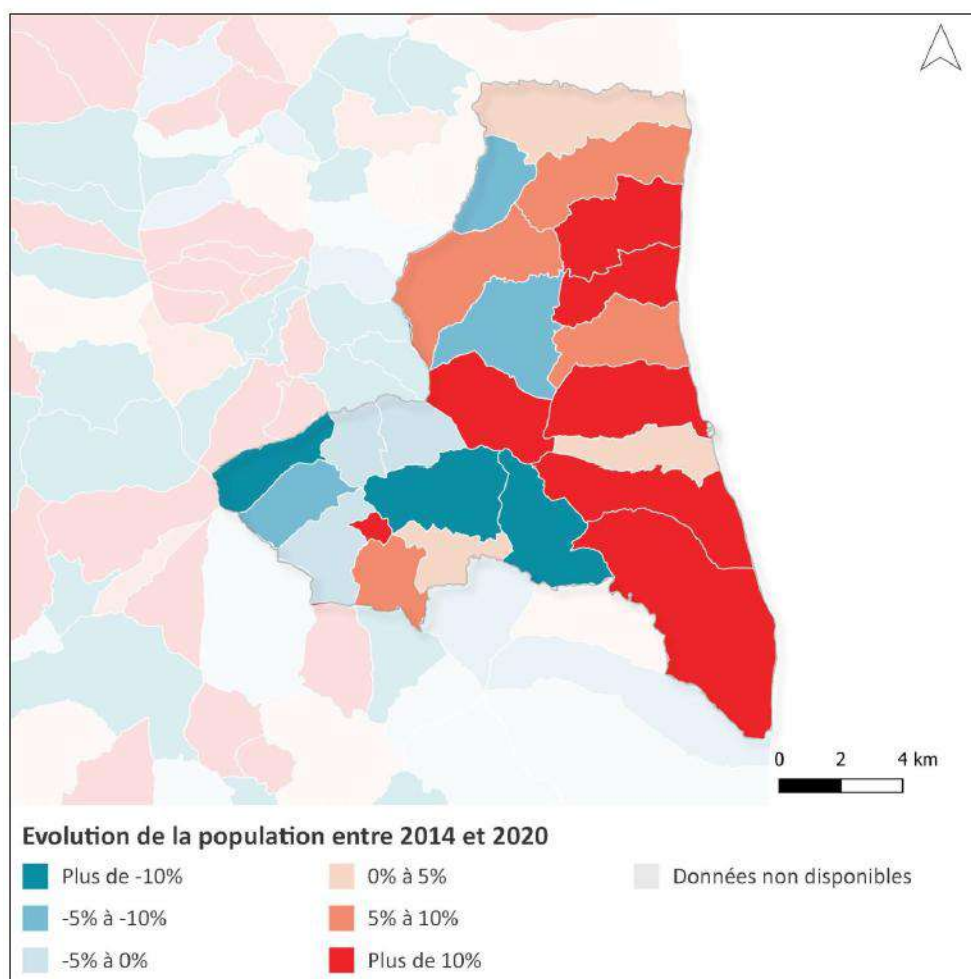
Ces derniers sont majoritairement des familles avec enfants (1 737 familles (soit une part de 34%) dont des familles monoparentales (603 familles (soit une part de 11%)).

<i>Familles monoparentales avec enfant à charge</i>				
<b>COSTA VERDE</b>	<b>2009</b>	<b>2014</b>	<b>2020</b>	<b>Evolution 2009-2020</b>
	426	470	603	+41%

Source : INSEE 2020

## Une attractivité inégale

Malgré ces tendances positives, de nombreuses communes présentent des seuils de population particulièrement faibles : alors que 9 communes possèdent moins de 100 habitants, seules 3 en possèdent plus de 1 000.



Trois pôles principaux se dessinent, où se regroupe plus de la moitié de la population :

- **Cervioni**, concentrant 20.3% de la population de l'intercommunalité
- **San Nicolao**, concentrant 19% de la population de l'intercommunalité
- **Santa Lucia di Moriani**, avec 14.1% de la population de l'intercommunalité

Globalement, plus les communes sont éloignées du littoral, plus elles souffrent de handicaps communs à tous les villages ruraux de l'intérieur : à la population vieillissante s'ajoutent l'absence de commerces et de services ainsi que les difficultés de déplacement.

## DYNAMIQUES ECONOMIQUES

---

Les caractéristiques du tissu économique de la Costa Verde ne sont pas très éloignées de celles que l'on retrouve dans l'ensemble de l'île avec :

- Une forte activité économique saisonnière du tourisme ;
- Une place importante du BTP entraîné par le développement des promotions immobilières et la commande publique ;
- Un secteur industriel peu développé et qui peine à se diversifier hors industries agro-alimentaires ;
- Une agriculture encore bien présente ;
- Une administration publique locale qui offre un grand nombre d'emplois ;
- Une prépondérance du secteur du commerce et des services notamment des activités liées au tourisme.

### Typologie des entreprises et des emplois

#### Entreprises

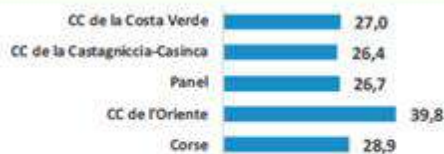
Le tissu économique de la Costa Verde est essentiellement composé d'établissements de petite taille : il est constitué de Petites et Moyennes Entreprises (PME) ou entreprises individuelles, liées aux métiers du commerce, artisanat, industrie, tourisme...

Cependant, la plupart des entreprises du territoire (à hauteur d'environ 87%), n'arrivent pas à embaucher des salariés et sont seuls à assurer le fonctionnement de leur structure et ce pour diverses raisons :

- Activités ou production de services avec des ressources insuffisantes pour embaucher ;
- Pas le temps et les moyens de former les salariés ;
- Pas de centres de formation / manque de personnel compétent.

En 2024, sur les 2 904 entreprises implantées sur le territoire, 2 543 ne comportaient aucun salarié.

### Nombre d'entreprises\* pour 100 habitants

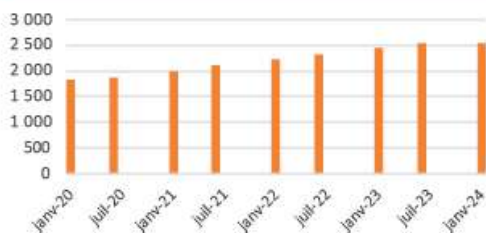


Nombre total d'entreprises : 2 904

Source : Répertoire SIRENE, 2024

Au 1er janvier 2024, la CC de la Costa Verde comptait 27,0 entreprises pour 100 habitants, contre 26,7 pour le panel.

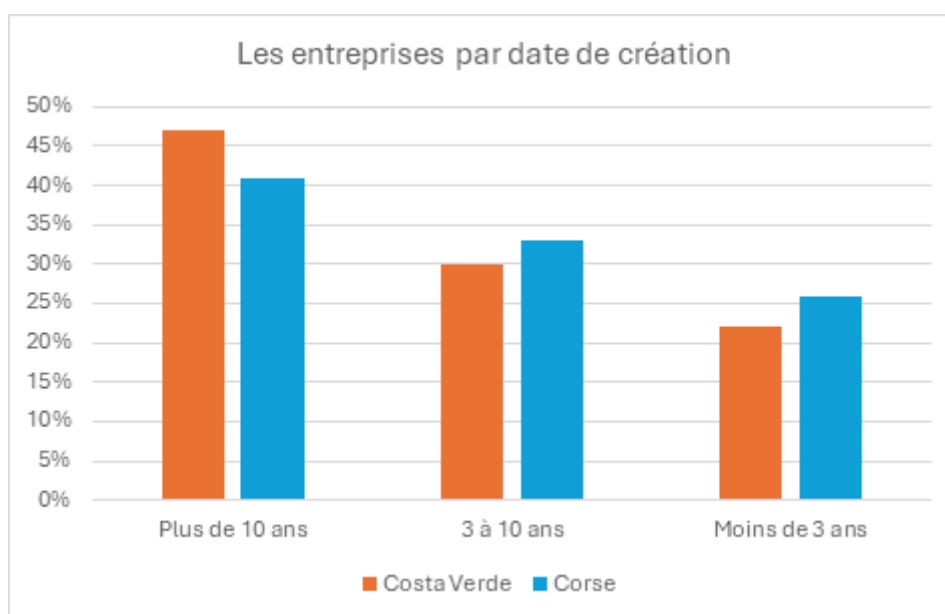
### Evolution du nombre total d'entreprises sans salarié



Source : Répertoire SIRENE, 2020-2024

En janvier 2024, le nombre d'entreprises sans salariés était de 2 543, contre 2 438 en janvier 2023.

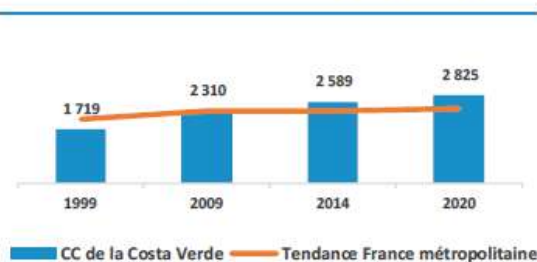
Les jeunes entreprises (-3 ans) sont celles qui sont les moins présentes en Costa Verde (22%), quant aux entreprises de plus de 10 ans, elles correspondent à elles seules près de la moitié des entreprises du territoire.



Source : INSEE 2020

Le nombre d'emplois sur le territoire ne cesse d'évoluer depuis plusieurs années et a atteint les 2 825 emplois en 2020.

## Evolution du nombre total d'emploi depuis 1999



Source : INSEE 1999-2020

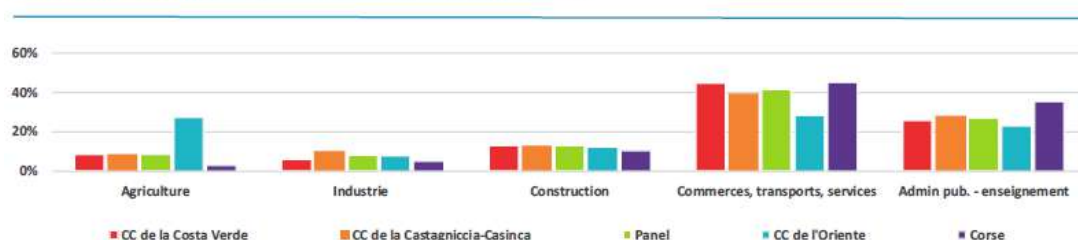
En 2020, CC de la Costa Verde totalise 2 825 emplois sur son territoire, contre 1 719 en 1999, soit une évolution de + 64,4%, contre + 16,6% pour la France.

Les secteurs du commerce, des transports et des services restent les types d'emploi les plus présents sur le territoire avec notamment les emplois liés à l'hôtellerie et la restauration.

L'activité économique de la Costa Verde est également tournée vers les services publics et le BTP :

- L'administration publique ou l'enseignement, représente une catégorie très employeuse sur le territoire, représentant 26% des emplois de l'EPCI ;
- Le BTP reste l'une des activités les plus importantes en Costa Verde, même si elle reste sous une forme très artisanale, généralement présente dans les villages de l'intérieur.

## Indicateur clé | Emplois présents dans le territoire par type



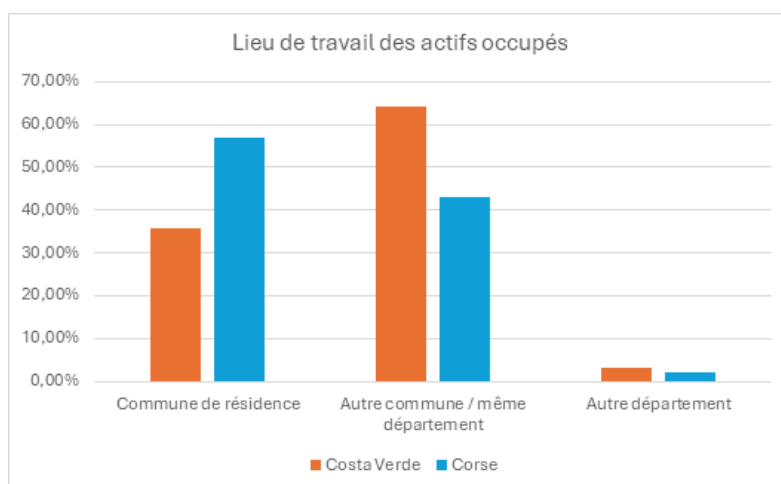
Source : INSEE 2020

En 2020, 26% des emplois de l'EPCI étaient de la catégorie administration publique ou enseignement.

## Emploi

La population active de Costa Verde (70%) délocalise majoritairement son activité hors du territoire (54,4%). Cela s'explique sur le fait que le bassin d'emploi se situe plutôt vers le grand Bastia.

Le lieu de travail de la majorité des actifs ayant un emploi se situe dans une commune autre que la commune de résidence (à hauteur de 64%).



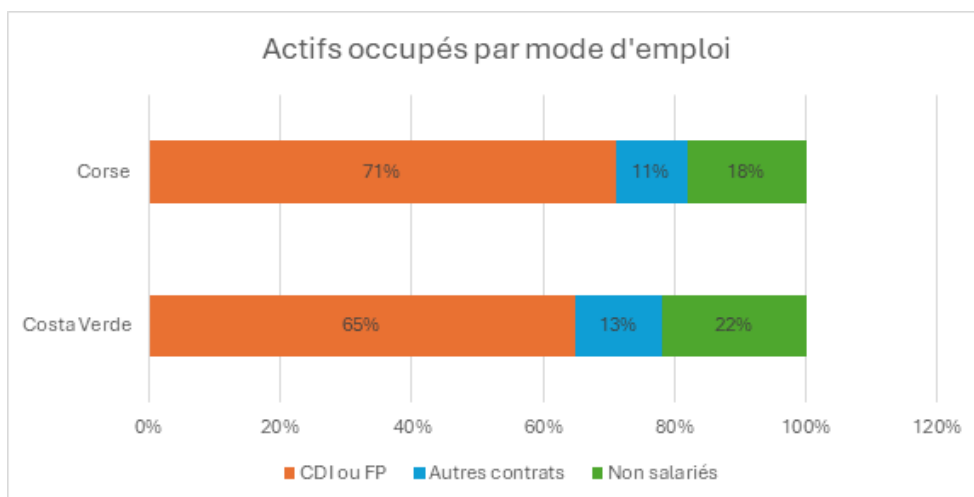
Source : INSEE 2020

Au total ce sont 2 825 emplois qui sont présents sur le périmètre intercommunal pour 70% de population active (4 353 personnes) (en emploi ou en recherche d'emploi).

POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITE			
	2014	2020	EVOLUTION
<b>ACTIFS</b>	4 069	<b>4 353</b>	+7%
• OCCUPÉS	3 402	3 679	+9%
• CHÔMEURS	666	674	+1%
<b>INACTIFS</b>	1 933	<b>1 907</b>	-1%
• SCOLARISÉS	370	385	-1%
• RETRAITÉS	599	485	-19%
• AUTRES	964	1 036	+7%

**SOURCE : INSEE 2020**

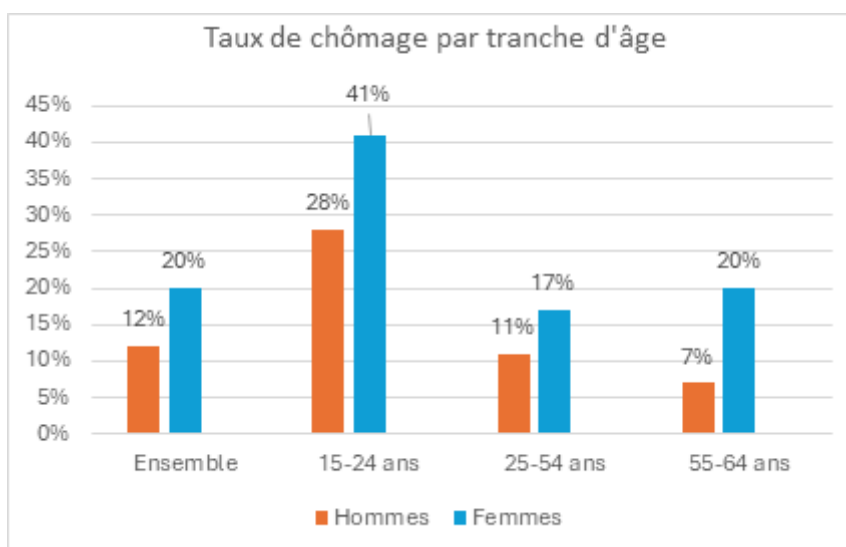
En 2020, sur la totalité des actifs « occupés » de la région, 65% étaient en CDI ou bien titulaires dans la fonction publique et bénéficiaient ainsi d'un emploi stable.



*Source : INSEE 2020*

Il est important de souligner également, un taux de chômage plus important qu'au niveau régional avec 16.31% de chômeurs au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (*source : France Travail*), soit environ 710 demandeurs d'emploi (dont 34% demandeurs d'emploi de longue durée).

Ce taux de chômage est plus important chez les jeunes et les femmes.



*Source : INSEE 2020*

Cette situation est renforcée par la forte saisonnalité des principales activités économiques (le tourisme et l'agriculture), causant en partie la précarité des emplois.

L'économie sociale et solidaire est assez développée sur le territoire où elle représente 13.7% de l'emploi privé et 11.2% dans l'ensemble de l'emploi.

## L'économie du tourisme

Le tourisme est l'un des principaux piliers de l'économie locale. Il représente l'une des principales activités économiques du territoire : près de 1 emploi sur 2 de l'EPCI relèvent des secteurs de l'hébergement et de la restauration. En 2021, la consommation touristique a atteint 39% du PIB insulaire, une part 4 fois plus élevée qu'au niveau national.

La Costa Verde est propice au développement touristique, avec sa façade littorale et ses 17km de linéaire côtier. Le territoire s'est progressivement fait une place à part entière parmi les destinations touristiques corses avec une augmentation importante du nombre de visiteurs ces dernières années.

En termes de fréquentation touristique, la période d'été (tout en restant à un niveau très élevée) concentre moins la saison estivale qu'avant, au profit d'un plus grand étalement entre les ailes de saison : en 2023, les mois de juin et septembre, représentaient 20% de la fréquentation annuelle de l'Office de Tourisme. Il s'agit essentiellement d'une clientèle que l'on peut qualifier de familiale qui choisit généralement la région pour sa position centrale, son côté vertueux, culturel et authentique mais aussi souvent pour des considérations économiques car la destination Costa Verde propose des prestations d'hébergement et d'activités abordables pour toute la famille.

### Parc des hébergements touristiques

L'offre d'hébergements marchands professionnels se scinde en deux catégories :

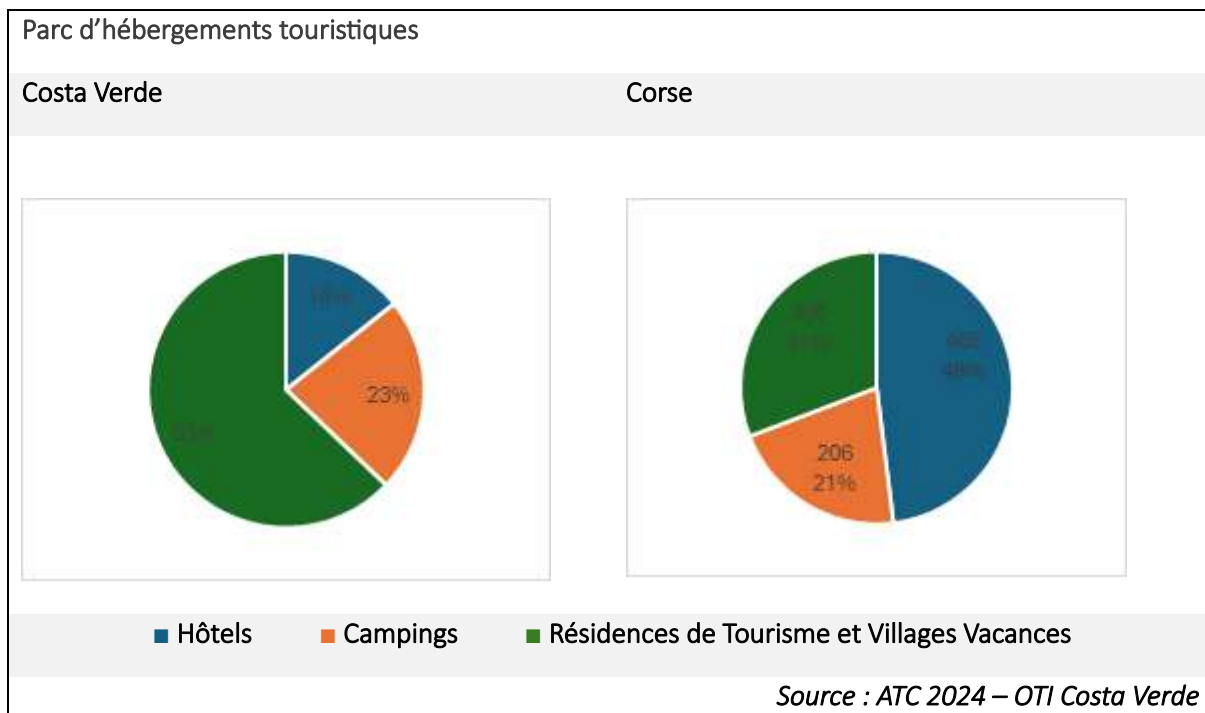
- Tout d'abord, en termes **d'hébergements collectifs**, la Costa Verde bénéficie d'une capacité d'accueil de plus de 15 000 lits touristiques professionnels. Ces types d'établissements sont fortement concentrés sur la zone littorale.

HÉBERGEMENTS COLLECTIFS	QUANTITÉ	NOMBRE DE CHAMBRES / EMPLACEMENTS	CAPACITÉ EN LITS TOTALE
• HÔTELS	5	146	 <b>15 000</b>
• HÔTELLERIE DE PLEIN AIR / CAMPINGS	8	800	
• RÉSIDENCES DE TOURISME	18	3 517	
• VILLAGES DE VACANCES	4	2 105	
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>6 568</b>	

Source : INSEE 2020

On peut souligner un manque d'offres haut de gamme, avec la présence d'uniquement deux établissements d'hôtellerie de plein air en 4 et 5 étoiles. En ce qui concerne les hébergements collectifs restants, ce sont essentiellement des structures non classées ou des établissements classés de 2 à 3

étoiles. L'offre hôtelière se caractérise par un nombre faible d'unités qui représentent seulement un peu moins de 2% de l'offre de lits marchands professionnels sur le territoire.

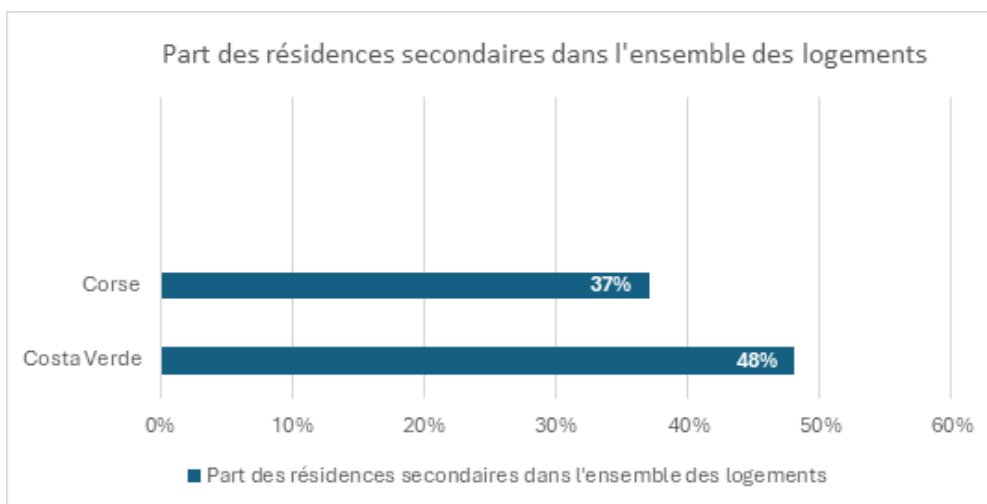


- En termes d'hébergements locatifs, trois catégories sont représentées :



En 2024, 208 offres d'hébergements locatifs ont été recensés sur le site de l'Agence du Tourisme de la Corse.

A cela s'ajoute une part importante de résidences secondaires sur le territoire, en 2020, un logement sur deux était une résidence secondaire, soit 5 108 logements. Ces dernières sont gérées par des particuliers qui généralement occupent le bien en période scolaire puis en font de la location saisonnière qui n'est pas forcément répertorié.



Source : INSEE 2020

### Activités de loisirs

Les activités touristiques de loisirs sont diverses et de qualité. C'est une offre hybride qui bénéficie aux populations locales et touristiques.

Ces dernières sont propices au développement de différents types de tourisme :



- **LE TOURISME LITTORAL :**

Avec la navigation de plaisance et les activités de sports et de loisirs nautiques. Plusieurs socio-professionnels de cette catégorie sont implantés en Costa Verde, certains ouverts à l'année. Ce type de tourisme est renforcé par la présence d'un port de plaisance, le Port de Taverna, situé sur la commune de Santa Maria Poghju.

- **LE TOURISME DE MONTAGNE ET TOURISME SPORTIF :**

Avec une offre d'activités de pleine nature riche, notamment grâce à des lieux naturels préservés (cascades, rivières) mais également aux aménagements faits par la Communauté de Communes de Costa Verde tels que le développement de sentiers de randonnée pédestre et VTT, sur lesquels s'appuient les prestataires du territoire.





- **LE TOURISME CULTUREL :**

Avec notamment la présence de deux musées sur le territoire, de guides accompagnateurs et d'un secteur associatif dynamique.

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Costa Verde s'appuie sur différents outils afin de communiquer sur l'offre touristique locale. A ce jour, il dispose d'un site internet répertoriant l'offre locale par le biais de partenariats avec les professionnels du territoire (hébergements, activités, restaurants, services, manifestations...), ainsi que des comptes sur les réseaux sociaux cumulant une grande communauté d'environ 20 000 followers qui permettent de promouvoir le territoire et ses atouts.

Des potentialités existent pour créer une économie touristique beaucoup plus qualifiée et créatrice de richesses et d'emplois.

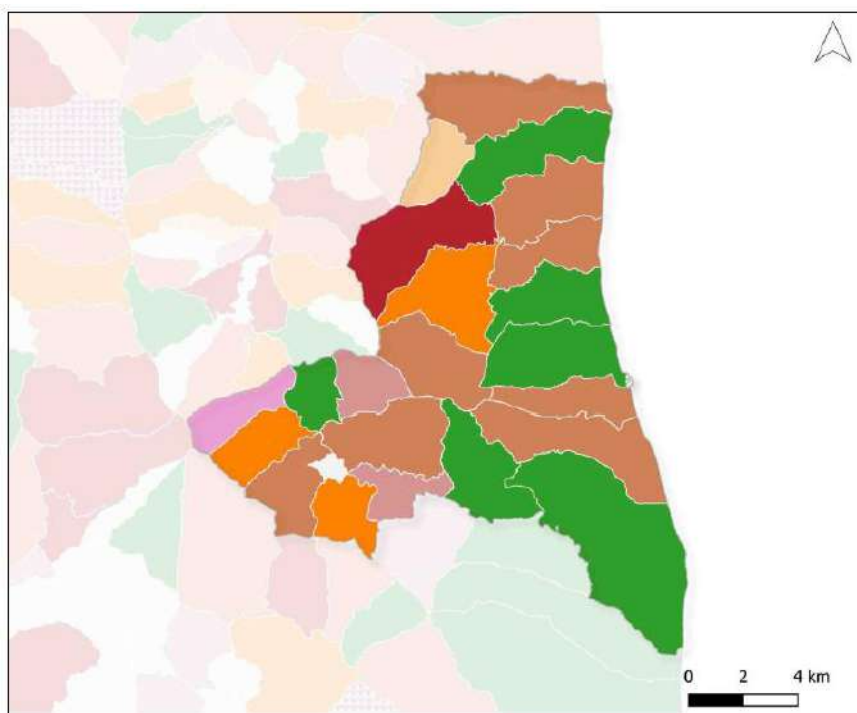
## L'agriculture

Le pôle agricole est particulièrement présent sur le territoire et ses filières sont plutôt diversifiées. La part des agriculteurs exploitants à hauteur de 1.5% est doublement supérieure à celle de la moyenne régionale (0.9%).

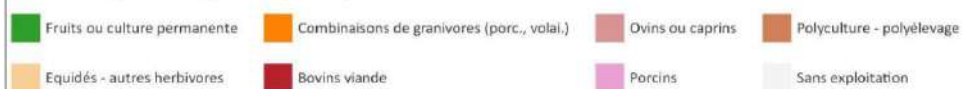
Le poids économique de l'agriculture sur le territoire est considérable, la filière représente 259 emplois en ETP (équivalent temps plein), pour une main d'œuvre totale de 569 actifs.

L'arboriculture et du maraichage constituent l'une des principales filières agricoles du territoire (fruits ou culture permanente). A cela s'ajoute la présence de nombreux instituts et organismes de recherche tels que l'INRAE ou bien Corsic'Agropole.

En matière d'élevage, l'ensemble des filières agricoles sont représentées : ovins, caprins, porcins, bovins ; la polyculture et le poly-élevage étant majoritairement implantés sur le territoire.



### Filière agricole principale par commune



Le nombre d'exploitations agricoles a légèrement augmenté ces 10 dernières années, lors desquelles dix nouvelles exploitations ont été créées avec ainsi 149 exploitations agricoles implantées sur le territoire, la surface agricole utile s'agrandit également.

#### Evolution du nombre d'exploitations (2010-2020)

	2010	2020	Evo. 2010 - 2020
CC de la Costa Verde	139	149	+ 7%
CC de la Castagniccia-C	210	217	+ 3%
Panel	349	366	+ 5%
CC de l'Oriente	283	310	+ 10%
Corse	2 810	2 936	+ 4%

Source : Ministère de l'Agriculture, AGRESTE, 2010-2020

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles est passé de 139 à 149, soit une évolution de 7%.

#### Evolution de la surface agricole utile en hectares (2010-2020)

	2010	2020	Evo. 2010 - 2020
CC de la Costa Verde	4 561	5 012	+ 10%
CC de la Castagniccia-C	8 358	9 172	+ 10%
Panel	12 919	14 184	+ 10%
CC de l'Oriente	16 080	13 870	- 14%
Corse	167 904	167 093	- 0%

Source : Ministère de l'Agriculture, AGRESTE, 2010-2020

Entre 2010 et 2020, la surface agricole utile est passée de 4561 à 5012 hectares, soit une évolution de 10%.

La production brute a quant à elle fortement augmenté de 10 159 milliers d'euros en 10 ans (soit une évolution de 110%).

#### Evolution de la production brute standard agricole en milliers d'euros (2010-2020)

	2010	2020	Evo. 2010 - 2020
CC de la Costa Verde	9 259	19 418	+ 110%
CC de la Castagniccia-C	12 993	33 753	+ 160%
Panel	22 252	53 171	+ 139%
CC de l'Oriente	49 157	76 504	+ 56%
Corse	182 491	334 623	+ 83%

Source : Ministère de l'Agriculture, AGRESTE, 2010-2020

Entre 2010 et 2020, la production brute standard agricole est passée de 9 259 à 19 418 milliers d'euros soit une évolution de 110%.

Certains produits de forte notoriété font de la Costa Verde un territoire célèbre.

C'est le cas de plusieurs produits identitaires bénéficiant de labels de qualité (miel AOP, huiles AOC, agrumes IGP, Charcuterie AOP, Brocciu AOC, Vitellu Corsu AOC...), 34% des exploitations sont concernées par ces signes officiels de qualité.

Parmi les plus connus, les fruits secs :



La commune de Cervioni est célèbre pour sa **noisette** qui dispose d'une IGP et dont la foire annuelle attire des milliers de personnes ;



C'est également le cas pour la commune d'Alesani, et la **castagna AOC**, et toute sa châtaigneraie étant située en zone ZNIEFF.

Ces produits de qualité sont pour la majorité d'entre eux issus d'une agriculture biologique, celle-ci représente 23% des exploitations.

Les grandes surfaces, certaines petites épiceries locales ou supermarchés spécialisés dans le bio (tels que « La Roulotte » implantée à Valle di Campoloro) s'approvisionnent directement chez les maraichers locaux, favorisant les circuits courts et proposant aux populations des produits de qualité. Les circuits courts sont pratiqués par 73% des exploitations.

Une association régionale soutenant le développement de l'agriculture biologique « Inter Bio Corse » est implantée sur le pôle agronomique de San Giuliano (Corsic'Agropôle). Il s'agit du seul organisme en son genre en Corse. Inter Bio Corse fait partie du réseau de la Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques (FNAB), ainsi que de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB).



Ces dernières années, ces produits d'exception et leurs usages ont tendance à évoluer : certains produits de l'industrie agroalimentaires tels que les fruits ou les plantes sont désormais transformés sur place pour devenir des produits « industriels ».

A titre d'exemple, l'usine de transformation de la coopérative Corsica Comptoir, implantée à San Nicolao, confectionne désormais des jus de fruits à partir de fruits, notamment les agrumes, non commercialisables.

Ce projet porté par le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Corsica Comptoir permet de lutter contre le gaspillage alimentaire et constitue une véritable valeur ajoutée et créatrice d'emplois sur le territoire.

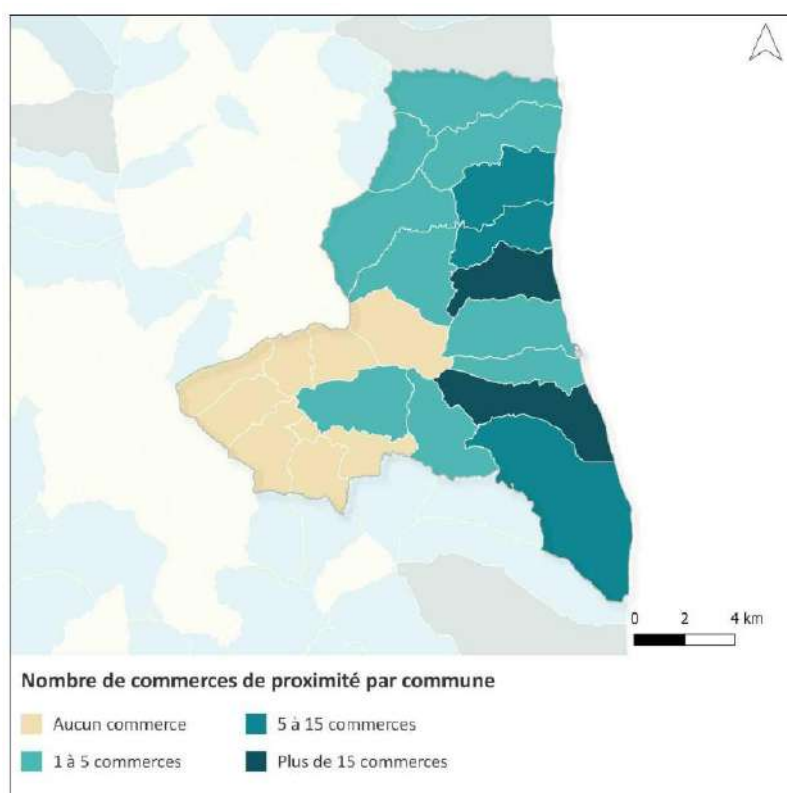


C'est le cas également des produits cosmétiques où plusieurs distilleries et/ou laboratoires sont implantées en Costa Verde : Essences Naturelles Corses, Realia et plus récemment Isula Parfums produisent et commercialisent leurs produits à partir de plantes aromatiques originaires de Corse.

### Services aux populations

#### Commerces et services de proximité

Les commerces et services de proximité sont bien présents sur le territoire, ils sont fortement concentrés pour la quasi-totalité d'entre eux sur les zones de plaine/littoral.



La population peut accéder à de nombreux commerces et services de proximité, plusieurs catégories sont représentées : boulangeries, magasins alimentaires, bureaux de poste, banques...

### Les commerces et les services de proximité

Boulangerie	Boucherie charcuterie	Poissonnerie	Magasin alimentaire	Pharmacie	Equipements sportifs
9	4	0	11	3	29
Restaurant	Poste	Banque, caisse d'épargne	Librairie journaux	Station service	Equipements culturels
66	6	1	2	5	1

Source : Base Permanente des Equipements, 2021

En 2021, la CC de la Costa Verde accueillait notamment 6 points de contact de la Poste.

L'intérieur du territoire, étant éloigné des bourgs centres, se retrouve de plus en plus démunis en ce qui concerne l'accès aux commerces et services de base. Pour pallier ce manque, des « tragulini » sillonnent toujours l'intérieur des villages permettant à une population âgée de faire des achats de première nécessité et d'entretenir un lien social. C'est le cas, à titre d'exemple, du passage d'un ambulant en Alesani qui assure la livraison de pain. Certains commerces de proximité (Utile et Spar) proposent également le portage de courses.

### Services publics

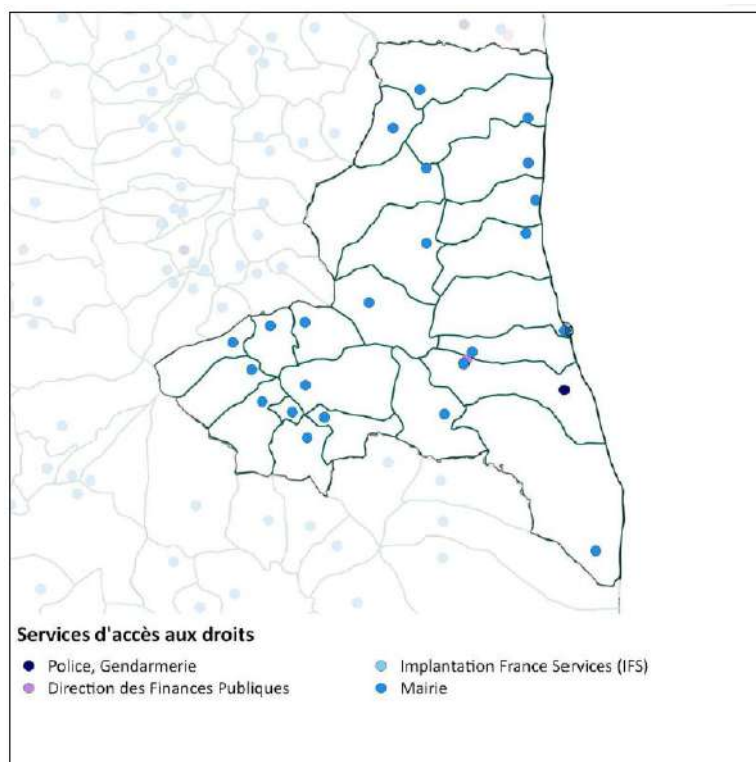
De nombreux services publics sont implantés sur le territoire, l'ensemble se trouvant principalement en plaine et au sein des trois principaux pôles.

A San Nicolao, se trouve un service social de la Collectivité de Corse implanté à Moriani-Plage (commune de San Nicolao), une antenne du Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) ainsi qu'une antenne du Centre médico-psycho-pédagogique (CMMP), permettant la prise en charge et l'accompagnement sur le territoire de jeunes (jusqu'à 20 ans) présentant des difficultés d'apprentissage, troubles psychomoteurs, du langage ou du comportement entre autres.

La Communauté de Communes ainsi qu'un Office de tourisme intercommunal s'y trouvent également. Les deux structures sont ouvertes à l'année, ils assurent entre autres des services aux populations, l'accueil et l'information ainsi que certains types d'animation.

Le centre d'incendie et de secours mais aussi la gendarmerie sont quant à eux localisés sur la commune de Cervioni, tout comme une antenne des services de la Collectivité de Corse et la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique, tous situés à Prunete. Une Maison France Services est quant à elle implantée directement au village.

La commune de Santa Lucia di Moriani accueille également un guichet permettant de procéder aux formalités de document d'identité (CNI).



Naturellement, c'est sur la zone littorale du territoire, que se sont formées deux centralités distinctes :

- ① La première regroupant **San Nicolao et Santa Lucia di Moriani**, au sein desquelles sont implantées de nombreux services de proximité et commerces...
- ② Le deuxième, au sud du territoire, **Cervioni** qui dispose suffisamment de services lui permettant de demeurer à lui seul un point central.

En résumé, sur un rayon de moins de 10km, le long de la RT10, s'est organisé la vie active du territoire : activités économiques, services de proximité, services publics, commerces, pôles d'éducation, port de plaisance, activité touristique...

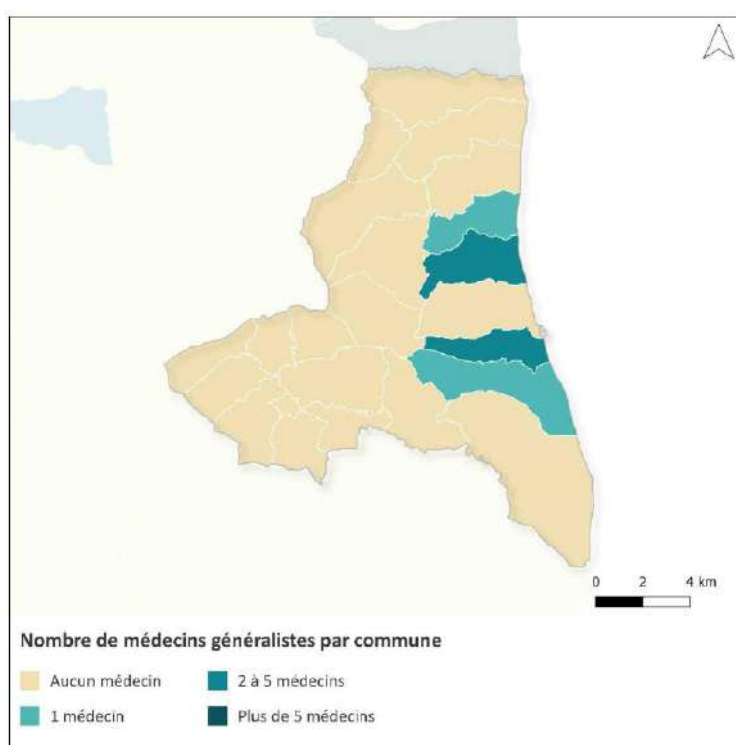
## Santé

Les services de santé sont peu présents en Costa Verde, l'offre médicale se résumant essentiellement à une maison de santé, un laboratoire d'analyses et trois pharmacies. En revanche les professions libérales sont quant à elles bien implantées sur le territoire.

PROFESSIONS MÉDICALES IMPLANTÉS SUR LE PÉRIMÈTRE INTERCOMMUNAL			
			
MÉDECINS GÉNÉRALISTES	PHARMACIES	SPÉCIALISTES	AUTRES PROFESSIONS
8	3	0	87

Source : BPE 2021

Les médecins généralistes sont peu nombreux, ils s'élèvent au nombre de 8 pour 10 000 habitants et ils sont situés majoritairement en plaine.



La présence de centres spécialisés tels qu'un centre de radiologie fait défaut en Costa Verde, la population étant aujourd'hui contrainte d'effectuer de longs trajets pour y bénéficier soit en partant vers le Sud à Prunelli di Fiumorbu ou vers le Nord au minimum jusqu'à Borgo ou bien Bastia.

## Infrastructures

La présence de nombreuses infrastructures publiques de proximité dédiées aux loisirs maille le territoire :



Plusieurs « city-stades » sont positionnés sur différentes communes du territoire



Un chalet destiné aux jeunes à San Nicolao qui accueille des associations intervenant auprès de l'enfance et de la jeunesse



La Maison du Temps Libre à Santa Maria Poghju accueillant différents sports tels que la boxe, les arts du cirque, les arts martiaux



Huit écoles maternelles et élémentaires et plusieurs garderies, un collège ainsi que son Coscec



Plusieurs salles communales hybrides : ces dernières sont mises à disposition des populations mais également des associations notamment sportives afin de leur permettre de bénéficier d'un lieu de pratique



Un dojo aménagé à Santa Lucia di Moriani où les arts martiaux sont enseignés



Des parcours de santé, des parcs aménagés



Un cinéma de plein-air, ouvert uniquement en saison estivale et proposant un film chaque soir de l'été



Un pôle déchetterie implanté sur la commune de Cervioni situé sur la plateforme technique de Levole à Cervioni, celui-ci est destiné aux dépôts des déchets volumineux des particuliers, des communes et des entreprises privées



La plateforme technique Levole accueille également les locaux du Cappia à Piggia : premier supermarché inversé de Corse



La maison de la saisonnalité où chaque année, neuf chambres sont mises à disposition par la Communauté de communes de Costa Verde, aux socio-professionnels du territoire souhaitant héberger leurs employés saisonniers. L'infrastructure est ouverte d'avril à octobre et bénéficie d'une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 18 personnes. Celle-ci sert aussi, en partenariat avec la Collectivité de Corse, de logement d'urgence le temps de reloger les personnes en situation de précarité ou ayant subi des dommages.



Lagunage



Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) et Stations d'épuration (STEP)

La Communauté de Communes de Costa Verde bénéficie d'un foncier intercommunal à rénover disponible afin de créer des services.

## Secteur associatif

### Culture

Plusieurs associations culturelles sont présentes en Costa Verde depuis plusieurs années qui veillent au développement de la vie culturelle locale.



C'est le cas de **l'ADECEC** qui œuvre en partie pour le maintien de la langue Corse, des traditions et de l'artisanat. Les locaux de la radio locale Voce Nustrale y sont installés. L'ADECEC propose tout au long de l'année des animations culturelles.

Le **Tavagna Club** souhaite revitaliser la micro-région de la Tavagna notamment à travers la création de manifestations culturelles pérennes tels que « l'Estatina » et le « Settembrinu » se déroulant tous les ans en saison estivale.



### Sport

Une vingtaine d'associations sportives ont été recensées en Costa Verde. Ces dernières s'impliquent de façon active sur le territoire, certaines bénéficiant d'infrastructures dédiées. Parmi les plus connus peuvent être cités :



#### TENNIS CLUB COSTA VERDE

Qui organise tous les ans un tournoi handisport. Il dispose de plusieurs terrains de tennis ouverts et prochainement fermés, terrains de padels ainsi qu'un Club House



#### FOOTBALL CLUB COSTA VERDE

Qui compte pratiquement 300 licenciés.



#### PELOTE BASQUE

Deux associations labélisées par la « **Fédération Française de Pelote Basque** », ainsi que le tournoi annuel de Pelote Basque « Challenge JC Leonelli ». Un terrain de pelote basque, unique en Corse, est implanté sur la commune de Santa Maria Poghju ainsi qu'un Pool House récemment inauguré.

Afin de permettre aux associations ainsi qu'aux jeunes de pratiquer du sport, la Communauté de Communes de Costa Verde œuvre à la mise en place d'une politique sportive par la création d'infrastructures de proximité telles que l'aménagement de plusieurs city-stades sur différentes communes.

D'autres pratiques sportives et leurs associations sont également présentes sur le territoire : le cyclo sport, le judo, le badminton, le yoga, la gymnastique, boxe anglaise, basket, volley-ball, danse...

A ce jour, un COSEC ainsi qu'un stade de Football sont mis à disposition des licenciés pratiquant un sport en club.

Cependant, la pratique de ces activités nécessite généralement de se déplacer en dehors du territoire, ou bien la mise à disposition de salles de fêtes de la part des mairies.

### **Exemples d'actions menées par la Communauté de Communes de Costa Verde :**

- **Aménagement de sentiers et d'itinéraires**

La Communauté de Communes de Costa Verde développe plusieurs actions de valorisation de l'environnement sur l'ensemble du territoire en parallèle d'un développement touristique dynamique, permettant la pratique sportive de plein-air.

A ce jour, ce sont plus de 200 km de sentiers, qui sont praticables sur l'ensemble du territoire, survolant les différentes communes. Ces sentiers ont des vocations différentes : pédestres, équestres, VTT et prochainement trail, marche nordique et gravel.

Une campagne de communication autour de différents outils a été créée : un site internet destiné à la randonnée pédestre ([www.trekincostraverde.com](http://www.trekincostraverde.com)), un deuxième pour les parcours VTT ([www.vttincostraverde.com](http://www.vttincostraverde.com)), ainsi qu'une application mobile gratuite regroupant l'ensemble des sentiers (randonnée pédestre et VTT) et leurs informations utiles correspondantes (Outdoor in Costa Verde).



Des évènements festifs avec de fortes retombées médiatiques sont également organisés comme des courses de type trails (Alisgianinca Trail, Cerviuninca Trail...). Ces actions et cette dynamique font partie d'une politique globale de développement durable définie pour répondre aux problématiques et aux enjeux économiques et environnementaux du territoire en cohérence avec les différentes actions menées au niveau régional.

Cependant, à ce jour, sur le plan territorial et départemental, l'inscription des boucles de randonnée n'est pas intégrée sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la région Corse ; le cahier des charges défini ne permet pas d'y aboutir en raison d'un manque de maîtrise foncière.

En termes d'offres de randonnées pédestres, malgré quelques sentiers thématiques accessibles, une carence est constatée par un manque de boucles faciles et ludiques destinées à un public familial alors que ce dernier constitue l'une des principales typologies de visiteurs sur le territoire. Cela renforce un déséquilibre et une forte inégalité de la fréquentation sentiers : certaines boucles sont sur-fréquentées (Fiuminale, Scupiccia) tandis que d'autres au contraire sont peu fréquentées car difficiles.



Il existe également des boucles destinées à la pratique du VTT, avec plus de 100km de parcours labellisés VTT-FFC N°288 référencés sur le territoire.

Afin de maintenir les différents sentiers en bon état, la CCCV fait appel à deux chantiers d'insertion : les associations Adal 2B et I Chjassi Muntagnoli, qui s'occupent de l'entretien, du balisage, de la signalétique et de la sécurité des parcours. La difficulté de certaines boucles rend la réalisation de ces différents travaux parfois difficile.

## Social

Il existe également plusieurs associations en faveur de l'action sociale, notamment l'ADIEM ou encore les Restos du Cœur pour la collecte de denrées alimentaires.

Les « Zicchini », apportent une aide à la parentalité et proposent des ateliers de loisirs pour enfants et adultes. Ils répondent également à un besoin de garde d'enfants et peuvent en accueillir jusqu'à 50, âgées de 3 à 12 ans.

D'autres associations proposant des services de garde, d'accompagnement, d'activités de loisirs et culturelles, s'investissent également sur le territoire.

Différents centres aérés existent, notamment l'ALSH de Cervioni qui répond d'une part à un besoin de garde des familles mais également à un besoin de loisirs des enfants de la commune. Ce dernier est ouvert depuis 2017 et accueille les enfants scolarisés sur la commune de Cervioni. Une grande diversité

d'ateliers y est proposée tous les mercredi matin durant les périodes scolaires mais également durant les vacances, entre 20 et 30 enfants peuvent être accueillis.

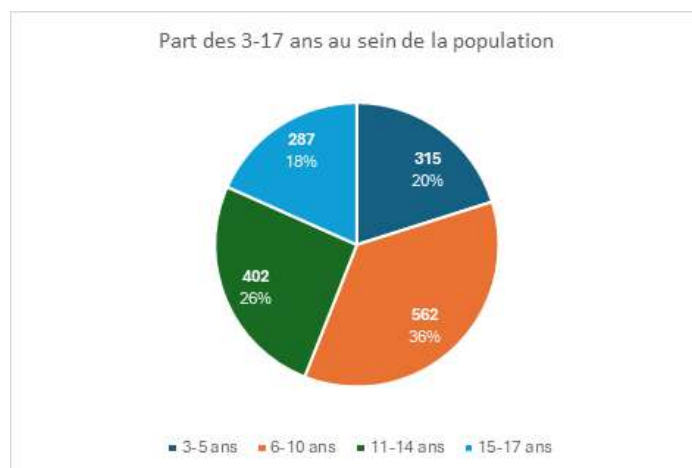
C'est le cas également de l'association Gioia Zitellina, qui propose des activités manuelles et de plein air aux enfants ainsi qu'aux parents.

L'association Costa Verde Sports Nature et Découverte + KIDS propose elle aussi un calendrier varié d'activités pour les enfants durant les vacances scolaires.

L'association Leia quant à elle propose un accompagnement socio-éducatif à destination des jeunes afin de les aider à s'organiser et assumer leurs responsabilités.

## Jeunesse

En 2020, 1 565 enfants et adolescents (de 3 à 17 ans) ont été recensés en Costa Verde, soit une évolution de plus de 20% depuis 2009.



Source : INSEE 2020

## Petite enfance

Le territoire de la Costa Verde connaît des besoins en mode de garde élevés. Plusieurs indicateurs le démontrent :

- Une part des 0-3 ans s'élevant à 2.6% de la population (soit environ 282 enfants) ;
- Une faible part de 2 ans étant scolarisés, uniquement de 1% ;
- Une forte proportion de parents qui travaillent : plus de 40%.

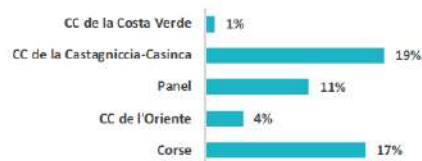
### Part des moins de 3 ans au sein de la population

	2009	2014	2020
CC de la Costa Verde	2,9%	3,0%	2,6%
CC de la Castagniccia-Casinca	2,9%	3,3%	2,8%
Panel	2,9%	3,1%	2,7%
CC de l'Oriente	2,3%	3,0%	2,7%
Corse	2,9%	3,0%	2,7%

Source : INSEE 2009-2020

En 2020, les moins de 3 ans représentent 2,6% de la population pour la CC de la Costa Verde, contre 2,9% en 2009.

### Part des 2 ans scolarisés



Source : INSEE 2020

En 2020, la part des deux ans scolarisés était de 1% pour la CC de la Costa Verde, alors qu'elle était de 17% pour la Corse.

Il existe sur le territoire une offre d'accueil collectif et individuel des jeunes enfants, celle-ci est constituée de :

- Assistantes maternelles
- EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant)
- Autres (écoles, garde à domicile)

➔ Dont trois haltes garderies (Prunete, Cervioni et Vanga di l'Oru).

### Places d'accueil du jeune enfant par type - En nb



Source : CAF 2020

En 2020, la CC de la Costa Verde comptait 22 places en accueil individuel (assistants maternels).

Sur le périmètre intercommunal, le nombre de places d'accueil (tous modes de garde confondus) était de 78, en 2020.

## Enfance et jeunesse

La part des 3-17 ans a évolué de +20% entre 2009 et 2020, passant ainsi de 1 308 à 1 565, représentant ainsi 15% de la population du territoire.

En termes d'éducation, huit écoles élémentaires sont implantées en Costa Verde (dont 6 écoles communales et 2 intercommunales), accueillant des enfants de la petite section jusqu'au CM2 :

Typologie	Ecole	Nombre d'élèves
Ecoles communales	Ecole de Taglio Isolaccio	82
	Guy Rioli à Santa Lucia di Moriani	165
	Ecole de Moriani	176
	Ecole Marina d'Osari de Santa Maria Poghju	92
	Ecole Gracieuse Chiarelli à San Ghjulianu	75
	Ecole U Petricciu à Cervioni	105
Ecoles intercommunales	Ecole de Velone Orneto	19
	<del>Ecole d'Alesani</del>	9
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>723</b>

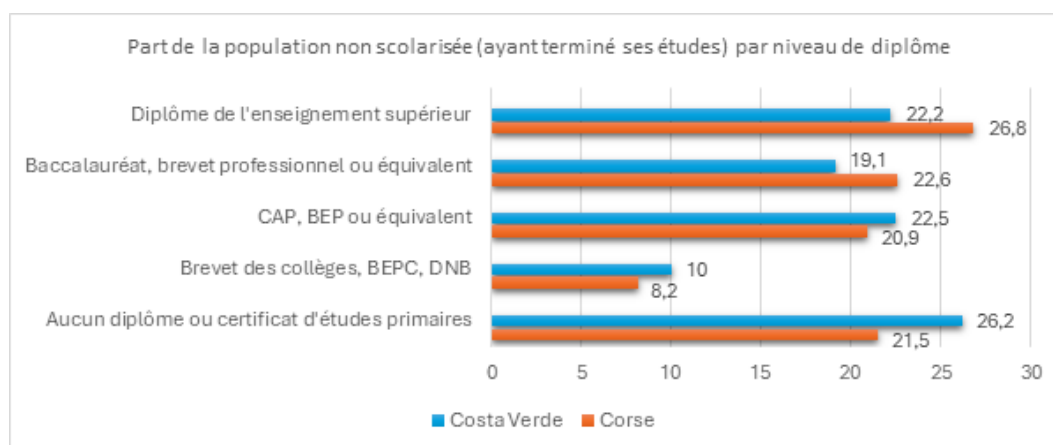
Ces dernières sont relativement bien réparties sur l'ensemble du territoire et accueillent au total 723 enfants.

Un collège est également présent sur le territoire, plus précisément sur la commune de Cervioni. Ce dernier accueille 395 élèves répartis dans 14 classes.

Au total ce sont 1 118 enfants qui sont scolarisés au sein du périmètre intercommunal.

### Formation

A ce jour, aucun lycée (général, technologique et/ou professionnel) n'étant implanté sur le territoire, les élèves sont contraints d'effectuer de longs déplacements quotidiens vers Bastia au nord et Prunelli di Fium'orbu au sud.



Source : INSEE 2020

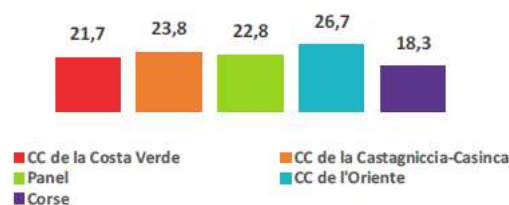
Les jeunes en difficulté d’insertion sont toujours à un niveau important : le manque de de formation initiale, les difficultés d’accès à la formation continue liée à l’éloignement des centres urbains font défaut et demeurent sans doute des freins à l’obtention de diplômes.

## Fragilité socio-économique

La Costa Verde est un territoire où certaines difficultés rencontrées par la population sont plus importantes que dans d’autres territoires de l’île avec notamment :

→ Un taux de pauvreté s’élevant à 21.7%, bien plus élevé qu’à niveau régional (18.3%)

### Le taux de pauvreté



Source : FiLoSoFi 2020

En 2020, le taux de pauvreté des habitants de l'EPCI s'élevait à 21,7 contre 18,3 pour la France métropolitaine.

→ Une faiblesse des revenus moyens et du taux de foyers fiscaux imposables (seuls 35% des foyers)

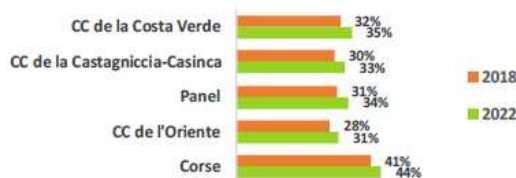
### Revenu annuel moyen des foyers fiscaux



Source : DGFIP, revenus déclarés en 2022

Le revenu moyen déclaré était de 21 218€ par foyer fiscal pour la CC de la Costa Verde en 2022, contre 26 582€ pour la Corse.

### Indicateur clé | La part des foyers fiscaux imposés



Nb de foyers fiscaux imposés : 2 354

Source : DGFIP, revenus déclarés en 2022

La part des foyers fiscaux imposés était de 35% pour la CC de la Costa Verde, contre 44% pour la Corse.

## Évolution des foyers allocataires CAF\* au RSA



Source : caf.data 2012-2021

En 2021, on totalisait 246 foyers CAF allocataires du RSA pour la CC de la Costa Verde contre 230 en 2016.

→ 246 foyers bénéficiaires du RSA, soit environ 492 personnes concernées

→ 306 foyers dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales

## Foyers CAF\* dont le revenu est constitué entre 50% et 100% de prestations sociales\*



Source : caf.data 2010-2019

De 2010 à 2019, le nombre de foyers CAF dont le revenu est composé entre 50 et 99% de prestations sociales est passé de 156 à 219.

## L'isolement des personnes âgées

	80 ans et + seuls (nb)	80 ans et + seuls (%)	Evol. 2009-20
CC de la Costa Verde	325	39%	+ 76%
CC de la Castagniccia-Casinca	355	42%	+ 35%
Panel	680	41%	+ 52%
CC de l'Oriente	191	40%	+ 32%
Corse	8 378	35%	+ 30%

Source : INSEE 2009-2020

Entre 2009 et 2020, le nombre de personnes de 80 ans et plus qui vivent seules a évolué de + 76% pour la CC de la Costa Verde.

→ Une part importante de seniors en situation de fragilité car isolés : en 10 ans le nombre de personnes de 80 ans et plus qui vivent seules a évolué de +76% soit plus du double qu'à niveau régional.

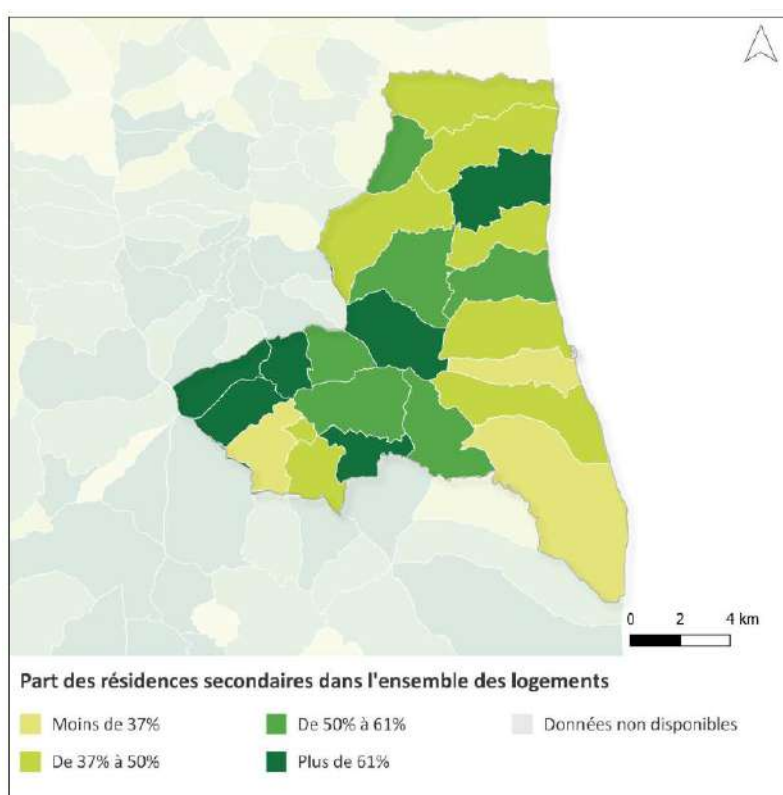
Quant à l'économie locale, celle-ci reste fragile : elle repose sur de petites structures qui disposent peu ou pas de salariés et qui peinent à réaliser des investissements nécessaires à leur développement et/ou leur survie.

## CADRE DE VIE

### Logement

Le parc de logements a connu une augmentation constante et régulière avec un taux annuel moyen de 2.7% entre 2009 et 2020.

Le territoire de la Costa Verde est marqué par un grand nombre de résidences secondaires : en 2020 près d'un logement sur deux était une résidence secondaire.



Peu de logements sont disponibles pour la population locale, ou population souhaitant s'installer sur le territoire à l'année.

Un tiers des résidences principales sont occupées en locatif et 60% en propriété.

	2020
<b>NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS</b>	10 550
• PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES, EN %	48.1%
• PART DES RÉSIDENCES SECONDAIRES (Y COMPRIS LES LOGEMENTS OCCASIONNELS), EN %	49.2%

• PART DES LOGEMENTS VACANTS, EN %	2.6%
• PART DES LOGEMENTS SOCIAUX, EN %	4.4%

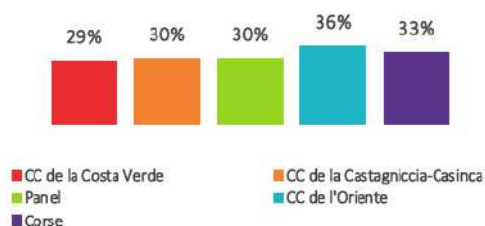
Source : INSEE 2020

Parmi les résidences principales, environ 2.6% des logements sont vacants. Ce taux de vacance est souvent lié à des problématiques d'indivision.

Les logements sociaux sont quant à eux au nombre de 225, ils représentent ainsi 4.4% des résidences principales, le parc social n'a pas évolué en nombre depuis 10 ans.

Certains facteurs montrent qu'un certain nombre de logements sont potentiellement vétustes. Tout d'abord, 29% des résidences principales ont été construites avant 1971, soit avant la première réglementation énergétique. De plus, 22% des logements de l'EPCI sont considérés comme « énergivores » car leur Diagnostic de Performance Energétique est supérieur à la catégorie D, soulignant des éventuelles passoires thermiques.

### Résidences principales\* construites avant 1971



Source : INSEE 2020

En 2020, 29% des résidences principales avaient été construites avant 1971, contre 33% pour la Corse.

### Indicateurs clés - Taux de logements sociaux\*, taux de vacance, date moyenne de construction, loyer moyen, DPE\* énergie D, E, F ou G (énergivore)

	Taux de logements sociaux	Taux de vacance du parc social	Date moy. de construction	Loyer moyen au m <sup>2</sup>	DPE énergie supérieur à D
CC de la Costa Verde	4,4%	0,9%	1 995	5,77 €	22%
CC de la Castagniccia-Casinca	6,4%	1,5%	1 997	5,96 €	0%
Panel	5,5%	1,3%	1 996	5,87 €	9%
CC de l'Oriente	2,8%	1,3%	1 986	6,03 €	29%
Corse	10,0%	2,0%	1 992	5,99 €	10%

Source : Répertoire sur le Parc Locatif Social, 2022

Ces indicateurs montrent que des actions de rénovation énergétique sont primordiales afin que tous les habitants puissent accéder et bénéficier d'un logement adapté.

La promotion immobilière se confronte également à quelques difficultés car le foncier est de moins en moins accessible.

La consommation moyenne en eau par habitant est de 314 litres / jour, celle-ci est inférieure à la moyenne en Corse de 359l/j/hab.

## Patrimoine

La Costa Verde poursuit ses actions en termes d'amélioration du cadre de vie auprès de ses habitants.

Le territoire bénéficie d'un patrimoine riche avec de nombreux édifices historiques classés ou inscrits au sein de différentes communes.

<b>Monuments historiques classés</b>	Cathédrale Sant'Eramu- Cervioni
	Couvent San Francescu d'Alesani- Piazzali
	Clocher de San Ghjuvanni di Moriani
	Eglise paroissiale de San Niculaiu
	Chapelle Santa Cristina – Valle di Campoloro
<b>Monuments historiques inscrits</b>	Couvent San Francescu- Cervioni
	Eglise paroissiale de San Ghjuvanni di Moriani et chapelle de la confrérie
	Eglise paroissiale de Talasani
	Eglise de Santa Lucia di Moriani

**i** *Un monument historique est un édifice, un espace ou un objet, qui a été protégé du fait de son intérêt patrimonial. Un ensemble de critères sont pris en compte pour réaliser cette évaluation. La protection d'un édifice peut être totale ou partielle. Elle peut ainsi ne concerner qu'une partie du bien, comme la toiture, la façade, un portail, etc.*

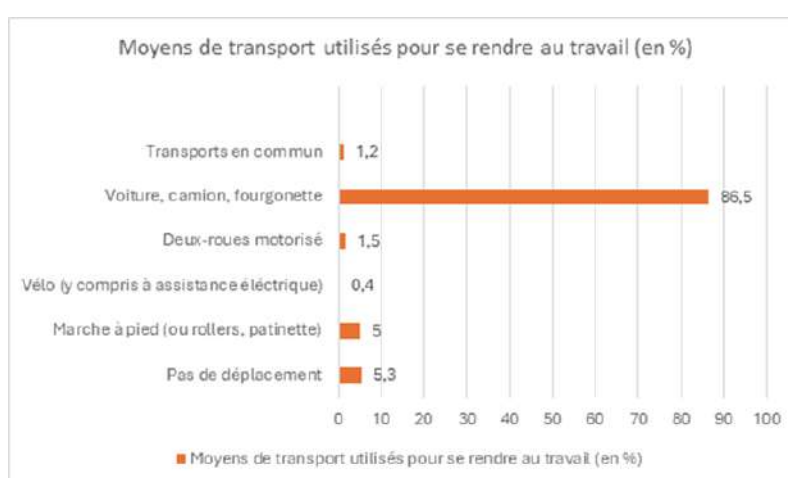
*La législation distingue deux types de protection : l'inscription et le classement.*

- **Monuments inscrits** : biens dont l'intérêt historique ou artistique en rend la préservation désirable. Il s'agit d'un niveau de protection inférieur au classement. La mesure d'inscription est régionale et dépend du préfet de Région.
- **Monuments classés** : biens qui présentent un intérêt public. C'est le plus haut niveau de protection. La mesure est nationale : elle dépend du ministre de la Culture.

*Source : [www.portailpatrimoine.fr](http://www.portailpatrimoine.fr)*

A ce jour, le territoire de la Costa Verde est peu desservi par les transports en commun : il existe uniquement deux lignes de bus permettant de se rendre à Bastia ou à Porto-Vecchio, passant uniquement par l'axe routier situé en plaine (la RT10).

Les moyens de transport personnels motorisés sont privilégiés par les habitants du territoire pour se rendre au travail : 86.5% des habitants utilisant une voiture, camion ou fourgonnette, et seuls 35.7% des actifs travaillent au sein de leur commune de résidence.



Source : INSEE 2020

Le territoire est bien maillé par un réseau de routes transversales qui assurent un accès relativement rapide (10 à 15 minutes) aux villages et hameaux de corniche. Cependant, certaines communes sont plus difficiles d'accès avec des temps de trajets plus longs (plus de 20 minutes) depuis la plaine ce qui le rend plus isolées par rapport au reste du territoire.

Les hameaux de corniche sont quant à eux reliés grâce à la route de la Corniche (D330) qui permet une liaison directe entre les villages et hameaux sans devoir passer par la plaine.

La dépendance à la voiture est aggravée par plusieurs facteurs :

- Un réseau de transports collectifs limité ;
- Les villages isolés qui impliquent une multiplication des déplacements et un temps de trajet plus important.

Concernant les mobilités douces, des itinéraires de randonnée pédestre et cyclable ont été développés : une voie douce de 6km entre Prunete et Moriani-Plage, une dizaine de parcours VTT

labellisé Fédération Française pour 124kms, 9 itinéraires cyclo-sport pour 670km. Les sentiers de randonnées représentent 284 km de circuits balisés avec plusieurs niveaux de difficulté.

### Exemples d'actions menées par la Communauté de Communes de Costa Verde :

- **Mobilité**

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) porte pour objectif le développement des mobilités douces avec des transports du quotidien plus faciles, moins coûteux et plus propres. C'est dans ce cadre qu'elle donne un rôle de premier plan aux collectivités en les érigeant en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) leur permettant ainsi d'obtenir les moyens nécessaires à la mise à disposition de transports optimisés pour tous répondant aux besoins des populations. Pour exemple, le covoiturage, la création de voies réservées, la mise en place de plateformes de mise en relation, le développement de pistes cyclables, l'organisation de services de location de vélo...

La Communauté de Communes de Costa Verde est ainsi Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis juillet 2021 dans le cadre de la loi LOM.

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes de Costa Verde œuvre en faveur de déplacements plus durables et des mobilités douces. Un diagnostic, une étude de faisabilité et un Schéma des Liaisons Douces ont été élaborés, aboutissant par la suite à la création d'une voie douce : la « Spassiverde », permettant de relier le territoire du Nord au Sud et accessible aux piétons, randonneurs, cyclistes et cavaliers.

Les six premiers kilomètres reliant Moriani-Plage et Prunete étant déjà effectifs, la deuxième partie du tracé est en cours de développement sur la partie nord du territoire afin de relier Moriani-Plage à Taglio Isolaccio.



L'objectif est dans un premier temps de structurer cette liaison du Nord au Sud ; puis dans un second temps, de mettre en place des liaisons transversales.

La Costa Verde possède des atouts majeurs pour structurer une activité autour des mobilités douces actives : la complémentarité mer/montagne, un patrimoine culturel et humain remarquable, la présence d'une voie douce, la création de parcours VTT et la réalisation d'itinéraires cyclotourisme (600km d'itinéraires cyclo-sport existant depuis longtemps).

- **Accessibilité**

Conformément à la loi, une commission intercommunale d'accessibilité est organisée tous les ans. Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Un rapport annuel est établi, présenté en Conseil Intercommunal, avec des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Plusieurs actions sont par la suite menées à niveau communal et intercommunal telles que :

- ➔ **Sur les plages intercommunales** : d'importantes actions et opérations d'aménagement ont été mises en place sur les différentes plages publiques de la Costa Verde afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (déploiement de tapis bleus, mise à disposition d'un fauteuil hippocampe et une Moby chair pour les personnes souhaitant accéder à la baignade). Cela s'est fait avec le concours de partenaires financiers, à savoir l'Agence du Tourisme de la Corse et les fonds Européen Feder. Le développement de ce projet a permis de nouer un partenariat avec l'association Cap Corse Handicap.
- ➔ **Communication digitale** : mise en accessibilité des sites internet de la Communauté de Communes de Costa Verde.
- ➔ Reprise du projet de **mise en accessibilité des établissements intercommunaux recevant du public** sur la base du diagnostic AD'AP réalisé en 2016 par le cabinet CEDI.

## Aménagement de l'espace

### Exemples d'actions menées par la Communauté de Communes de Costa Verde :

- **Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale**

La Communauté de Communes de Costa Verde s'est engagée dans une réflexion autour de l'élaboration d'un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

En l'absence d'adhésion à la présente démarche de SCoT des Communautés de Communes voisines de la CCCV (CC Castagniccia-Casinca et CC Oriente), le périmètre d'élaboration arrêté par l'intercommunalité et validé par le Préfet comprend l'ensemble des 23 communes de la Costa Verde.

Ce SCoT représente un document indispensable pour diverses raisons :

- Simplifier et sécuriser les démarches d'élaboration/révision des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales
- Coordonner les politiques publiques
- Prévoir des orientations en matière d'aménagement
- Développer un projet de territoire global
- Mettre en œuvre les dispositions législatives et réglementaires et plus particulièrement les dispositions des lois ELAN et Littoral.

- **Urbanisme : service mutualisé d’instruction des dossiers d’autorisation du droit des sols**

La CCCV dispose depuis 2019 d’un service mutualisé d’instruction des dossiers d’autorisation du droit des sols.

Les communes adhérentes à ce service dispose soit d’un PLU (plan local d’urbanisme), soit d’une carte communale ou sont soumises au règlement national d’urbanisme (RNU).

La compétence urbanisme reste du ressort de la commune et toutes les autorisations sont délivrées par le Maire au nom de la commune.

## ENVIRONNEMENT

---

### Exemples d'actions menées par la Communauté de Communes de Costa Verde :

- Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations (GEMAPI)

La GEMAPI est une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Elle est financée au titre d'une taxe dédiée.

Celle-ci englobe les quatre missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, à ces canaux, à ces lacs ou à ces plans d'eau ;
- La défense contre les inondations, contre la mer et contre l'érosion du littoral ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces missions regroupent des études de faisabilité en vue de travaux mais aussi l'exécution des travaux eux-mêmes, des actions d'information et de communication, la construction de digues ou d'aménagements hydrauliques ainsi que la gestion de ces ouvrages.

## Traitement des déchets

La Communauté de Communes de la Costa Verde met en œuvre un système efficace de collecte des déchets sur son territoire lié à la compétence obligatoire qui lui a été transférée « Collecte et traitement des déchets ».

Depuis quelques années, la CCCV dispose d'un pôle environnemental ainsi qu'une plateforme technique située à Cervioni, où sont organisés plusieurs fonctionnalités et exerçant quotidiennement les missions suivantes :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Le traitement et la valorisation des flux ;
- La gestion des moyens humains, logistiques et financiers.

La Communauté de Communes a décidé en 2007 de mettre en place des points spécifiques en bout d'allée pour regrouper le tri sélectif et les OM (ordures ménagères). Des points d'apport volontaires sont ainsi répartis sur l'ensemble du territoire :



**165**  
Points disposés en plaine  
&  
**70**  
Points disposés dans le milieu rural



**12**  
Cabanes à carton



**8**  
Bornes textiles

Le territoire de Costa Verde rassemble trois types d'habitats : dispersés, pavillonnaires et verticales, répartis en deux zones distinctes : la plaine et la montagne. Ces disparités nécessitent une organisation adaptée des tournées de collecte selon les territoires afin d'optimiser les circuits en termes de délais et en fonction des flux collectés.

En plaine, la collecte se fait à l'aide de bacs roulants avec une batterie de tri sélectif comprenant le verre, le papier, les ordures ménagères et résiduelles et les emballages.

En montagne, la collecte utilise un système de bacs semi-enterrés pour les mêmes types de déchets.

La fréquence des collectes est régulière, adaptée à la saisonnalité et aux flux de population sur le territoire :

- **Ordures ménagères** : collecte trois fois par semaine en hiver (C3) et cinq fois par semaine en été (C5) ;
- **Autres collectes** : deux fois par semaine en hiver (C2) et quatre fois par semaine en été (C4).

Le service dispose d'équipements et véhicules adaptés au bon fonctionnement des collectes.

Près de 4 000 tonnes d'ordures ménagères sont collectées annuellement, avec environ 25 % de collecte séparative pour tous les flux confondus.

## Assainissement non-collectif

Le service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service géré par la Communauté de Communes de Costa Verde. Les missions qui y sont liées sont diverses : il s'agit d'aider les usagers à comprendre le fonctionnement de l'assainissement non collectif et leur indiquer leurs obligations réglementaires. Le but étant de vérifier et de faire un état des lieux chez l'utilisateur.

Afin de proposer une gestion conforme des boues des fosses aux usagers du territoire de la Costa Verde, la Communauté des Communes a équipé le SPANC de divers moyens modernes et efficaces, à savoir :

- Un camion de vidange des boues
- Une unité de dépotage et de traitement des boues au sein de l'éco-pôle du lagunage aéré de Santa Maria Poghju.

## Assainissement collectif

Le cadre législatif en matière d'assainissement collectif en France définit des obligations distinctes en fonction de la taille des stations de traitements des eaux usées (STEU). Le code de l'environnement établit les principes généraux et les obligations légales pour l'ensemble des infrastructures, tandis que l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 fixe les normes et procédures techniques à suivre pour assurer le bon fonctionnement des installations. Ces réglementations visent à garantir la protection de l'environnement et la santé publique en imposant des performances de traitement élevés qui ne cessent d'évoluer.

### Organisation de l'assainissement

Le service public d'assainissement collectif de la communauté de communes de Costa verde dessert 16 900 habitants au 31/12/2022 (16 800 au 31/12/2021). Ces données incluent à la fois les résidents permanents et temporaires.

### Inventaire des installations

- **La collecte des eaux usées**

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 78 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements

➔ Soit un linéaire de collecte total de **83 km** (82 km au 31/12/2021).

- **Les déversoirs d'orage du réseau de collecte**

Les déversoirs d'orage sont des dispositifs qui permettent de déverser les eaux excédentaires, notamment lors de fortes pluies, pour éviter la surcharge des réseaux d'assainissement. Le secteur de

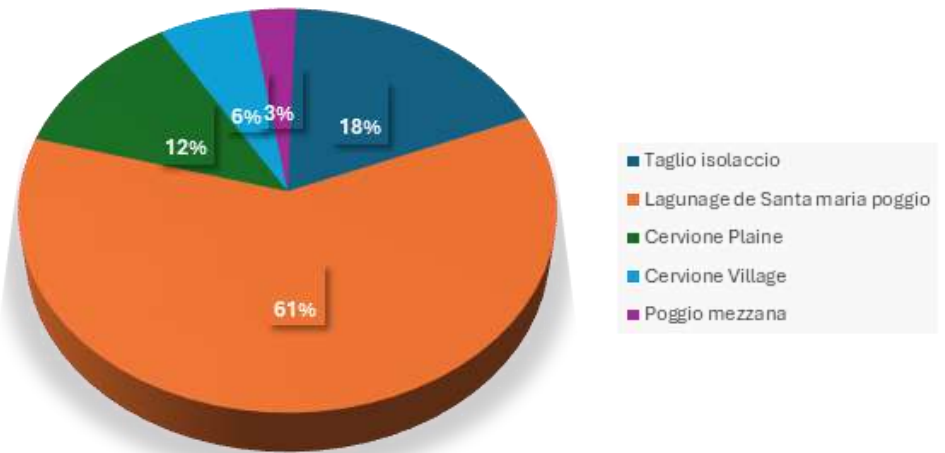
la Costa Verde en possède au total 5 déversoirs compris entre 2000 et 10 000 équivalent-habitants (hors système de traitement). Ces derniers doivent être équipés de sondes ou détecteurs d'évènements suivant la charge brute reçues afin de comptabiliser les effluents déversés. Cette charge s'estime en demande biologique d'oxygène sous 5 jours (DBO5).

- Les postes de refoulement

A ce jour, 33 postes de refoulement ont été recensés sur le territoire :



### Répartition des postes de refoulement sur le territoire



Ces postes de refoulement sont répartis sur cinq grands secteurs :

- Les stations de traitement des eaux usées

Le service d'assainissement de la Communauté de Communes de Costa Verde gère 13 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent la dépollution des effluents brutes.



# C) Analyse AFOM

## Image et identité du territoire



## Environnement



## Economie

### Atouts

- Une agriculture forte et diversifiée / des productions de qualité
- Une capacité d'hébergements touristiques importante sur le littoral / une clientèle familiale fidèle
- Une offre d'activités de pleine nature diverses et variées
- Quelques entreprises de forte notoriété
- La présence d'acteurs de l'ESS
- Présence d'un port de plaisance
- Présence d'activités de transformation agricoles de qualité

### Faiblesses

- Pas de cohérence à l'échelle du territoire dans le domaine de la politique locale du tourisme.
- Un réel déséquilibre économique entre intérieur et littoral
- Absence d'hébergements touristiques de qualité supérieure
- Forte saisonnalité des activités économiques
- Une majorité de TPE + une forte saisonnalité des activités économiques
- Des acteurs peu formés / un taux de chômage important
- Absence d'infrastructures d'accompagnement pour les entreprises
- Absence d'une offre foncière à destination des entreprises
- Peu d'activités de production / PIB orienté vers les services
- Sans SCoT, pas de possibilité d'implanter des zones d'activité pour les entreprises.

### Opportunités

- Coût du foncier toujours abordable
- Un foncier agricole toujours disponible / des productions de qualité
- Développement de circuits courts
- Nouveaux métiers à créer et à redynamiser : artisans du bâti patrimonial, filières environnementales, économie circulaire
- Proximité avec les ports et les aéroports
- Une économie de la plaisance à valoriser
- Un bassin d'emploi émergent
- Présence de nombreux labels sur le territoire

### Menaces

- Une économie pendulaire encore trop prononcée, à atténuer
- Absence d'emplois salariés de qualité
- Besoin de main d'œuvre non satisfait
- Pas de bassin de vie structuré

## Social

### Atouts

- Une dynamique démographique positive
- Une population jeune en plaine
- Coût du foncier et de l'immobilier raisonnable
- Un tissu associatif avec une offre loisirs-culture intéressante / des événements attractifs
- Une présence de services sociaux sur le territoire

### Faiblesses

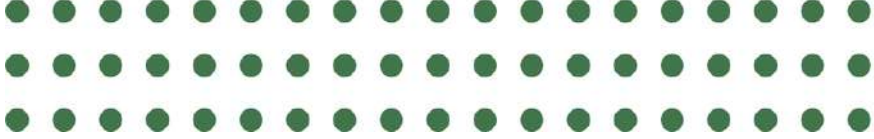
- Une inégalité d'accès aux services dans les villages
- Une population vieillissante dans les villages / absence de structures d'accueil pour les seniors
- Des problèmes de mobilité
- Une faiblesse des revenus qui engendre la précarité
- Une fracture numérique
- Absence de structures d'enseignement secondaire et de formation professionnelle
- Pas de prise en charge des enfants de
  - -10 ans sur le temps extra-scolaire.
- Une faiblesse du parc de logements social
- Absence d'une politique de l'habitat
- Absence d'un plan local de santé

### Opportunités

- Qualité du cadre de vie

### Menaces

- Précarisation de la population
- Manque de professionnels de santé
- Logements vétustes / passoires thermiques qui ne permettent pas d'installer des personnes à l'année



## D) Les enjeux

---

La construction de la Communauté de Communes de Costa Verde s'est faite en plusieurs étapes telles qu'elles ont été développées dans les parties précédentes.

Cette évolution et cette nouvelle forme institutionnelle de coopération intercommunale ont permis de mettre en œuvre un certain nombre d'opérations de développement afin d'affirmer ce territoire comme un territoire de projet et ainsi lui apporter une identité territoriale nouvelle et mieux définie.

Ce territoire s'est démarqué de manière très significative des autres territoires de Corse au cours de la précédente période (2015-2025). D'une part, grâce à une dynamique démographique très conséquente (près de 2% de croissance annuelle de sa population) et d'autre part, par une attractivité de plus en plus reconnue dans le domaine de la création d'entreprise.

Cependant, ce développement bien que voulu et encouragé doit désormais s'accompagner de nouvelles politiques publiques de proximité afin que cette région puisse apporter à sa population les services qui lui sont nécessaires.

Jusqu'au début des années 2020, les actions engagées ont été ponctuelles au gré des évolutions réglementaires imposées ou des incitations financières proposées par l'Etat.

Les vingt dernières années ont néanmoins permis de faire apparaître ce nouveau pôle territorial d'équilibre au sein du paysage institutionnel insulaire, qui est aujourd'hui reconnu par tous.

La démarche pionnière engagée par les cinq communes fondatrices (Poghju Mezzana, Santa Lucia di Moriani, San Ghjuvanni di Moriani, Santa Reparata di Moriani et San Nicolao) et plus tard, en 2001, la volonté politique d'un leader ont bouleversé un espace sans identité et laissé pour compte par tous les acteurs institutionnels, économiques et culturels de l'île.

Ce résultat acquis grâce au militantisme et l'engagement de certains, demande désormais d'être amplifié et se doit de répondre à de nouveaux enjeux politiques, démographiques, économiques et sociétaux.

Ce *new deal* territorial doit faire face à de nombreux défis :

- 🌀 Assumer les polarités spatiales existantes ;
- 🌀 Apporter aux populations résidentes les services indispensables à leurs besoins ;
- 🌀 Préserver le cadre de vie et la richesse patrimoniale et culturelle du territoire ;
- 🌀 Renforcer le maillage de ce territoire par les services publics ;
- 🌀 Répondre au changement climatique et assurer une mobilisation générale pour la transition écologique ;
- 🌀 Imaginer un développement économique innovant et diversifié ;

- ☉ Construire un schéma partagé de coopération économique avec les territoires limitrophes ;
- ☉ Obtenir la confiance et l'adhésion du tissu économique local ;
- ☉ Réintroduire la création d'emploi au cœur des politiques publiques du bloc communal ;
- ☉ Soutenir activement les filières d'excellence et d'innovation ;
- ☉ Projeter cette ambition au niveau européen grâce aux financements de l'Union Européenne.

Cette nouvelle donne doit également intégrer des enjeux environnementaux essentiels :

- ☉ Engager des politiques publiques de préservation de la ressource en eau ;
- ☉ Maintenir la qualité des cours d'eau en évitant les pollutions ;
- ☉ Protéger les espaces naturels contre les risques majeurs ;
- ☉ Atténuer l'évolution du trait de côte ;
- ☉ Préserver la biodiversité...

L'ensemble de ces enjeux même s'ils ont été appréhendés partiellement par le passé, doivent aujourd'hui être plus cohérents et converger vers une véritable stratégie de développement concerté en recherchant pour ce territoire des moyens pour un développement spécifique et original. L'objectif recherché étant de faire de la Costa Verde un véritable pôle territorial d'envergure au centre de la côte orientale.

Cette ambition se devra cependant d'intégrer un périmètre d'intervention plus large concernant notamment les politiques de développement économique en direction des territoires voisins que sont la Castagniccia-Casinca et l'Oriente.



03

**LA STRATEGIE**

La Costa Verde bénéficie aujourd'hui de tous les atouts afin de pouvoir s'organiser en un véritable pôle d'équilibre territorial majeur avec un rayonnement au centre d'une côte orientale, longtemps ignoré.

Une dernière publication de l'Insee (2024), relayée par Michel Prosic, préfet de Haute Corse, dénonce une perte d'influence économique et démographique de l'agglomération Bastiaise au profit de zones plus périphériques. Douze communes de Haute Corse sont citées, trois d'entre-elles se situent en Costa Verde : Cervione, San Nicolao, Santa Lucia.

Ces communes sont répertoriées par l'Insee comme les mieux équipées, les plus aisées et qui bénéficient d'une croissance démographique très soutenue. Ces communes ont un flux plus important que Bastia. Elles ne sont pas exclusivement résidentielles mais de plus en plus attractives.

Ces éléments factuels demandent à orienter les futures politiques d'aménagement de la Costa Verde afin d'accompagner cette évolution vers des stratégies de planification, d'habitat et de mobilité indispensables à mettre en œuvre.

L'élaboration de cette stratégie territoriale permet de définir une orientation claire pour le Projet de Territoire. Cette étape est essentielle : elle sert à planifier les actions, à mieux les coordonner et à utiliser plus efficacement les ressources. Issue du diagnostic et des enjeux identifiés, la stratégie fixe les grands axes et objectifs à mettre en place.

Quatre grands axes peuvent être développés, notamment la prise en compte de la diversité des pôles du territoire et la nécessité de mobiliser tous les moyens nécessaires. Ces orientations doivent permettre d'offrir un ensemble de services aux habitants et d'organiser le territoire comme un véritable bassin de vie.

Elles doivent également s'inscrire dans une logique de transition écologique et énergétique, tout en soutenant un développement économique cohérent, capable de créer des emplois et des richesses.

Ces thématiques répondent aux quatre enjeux majeurs des stratégies territoriales :

- ➔ Le développement,
- ➔ La performance,
- ➔ La transition écologique,
- ➔ L'attractivité.

La qualité des services publics et leur accessibilité dépendent d'une bonne organisation des pôles du territoire, afin de garantir l'accès aux services essentiels pour les habitants.

Il est important de concilier les contraintes financières avec le maintien de services de qualité dans les domaines de l'habitat, de la mobilité, de la cohésion sociale et de la santé. La Communauté de Communes de Costa Verde doit aussi coordonner les actions liées à la

transition écologique : planification, lutte contre le changement climatique et transition énergétique.

La stratégie territoriale devra intégrer plusieurs priorités : les mobilités durables, le développement des transports en commun, l'optimisation des énergies renouvelables, la gestion des déchets, l'économie circulaire, la sensibilisation aux enjeux climatiques et l'adaptation aux conséquences du changement climatique. L'objectif est de rendre le territoire plus attractif et d'encourager un développement économique inclusif et résilient.



## AXE I

### UNE MULTIPOLARITE A CONSIDERER



L'identité communale doit être affirmée comme un intérêt de polarité majeur et ce en renforçant l'ensemble des politiques publiques autour des pôles déjà organisés et en recherchant une répartition équitable de l'action publique.

- **OBJECTIF 1** : FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES IDENTITES COMMUNALES
- **OBJECTIF 2** : DES COOPERATIONS, MUTUALISATIONS ET PARTENARIATS A RENFORCER
- **OBJECTIF 3** : RENDRE LA DUALITE MER/MONTAGNE COMPLEMENTAIRE

## AXE II

### L'EMERGENCE D'UN BASSIN DE VIE



Une centralité forte demande à apparaître afin de pouvoir rayonner au-delà du territoire de la Costa Verde, mais surtout faire bénéficier à ce territoire le concept de bassin de vie et non plus exclusivement se contenter d'être associés à la centralité de Penta di Casinca.

- **OBJECTIF 1** : UNE OU DES CENTRALITES A IDENTIFIER
- **OBJECTIF 2** : UN RAYONNEMENT DE LA CCCV AU DELA DE SES FRONTIERES

## AXE III

### DES TRANSITIONS A ANTICIPER



La stratégie adoptée doit également associer dans sa mise en œuvre, les politiques de transition écologique et énergétique ainsi que des réponses aux enjeux de mobilité et d'accessibilité afin d'atteindre un développement économique innovant, s'appuyant d'une part sur les richesses locales et d'autre part, sur les évolutions de demain.

- **OBJECTIF 1** : PRESERVER LES MILIEUX
- **OBJECTIF 2** : AMENAGER L'ESPACE
- **OBJECTIF 3** : ORGANISER LA MOBILITE ET L'ACCESSIBILITE
- **OBJECTIF 4** : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- **OBJECTIF 5** : ECONOMISER L'EAU
- **OBJECTIF 6** : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE

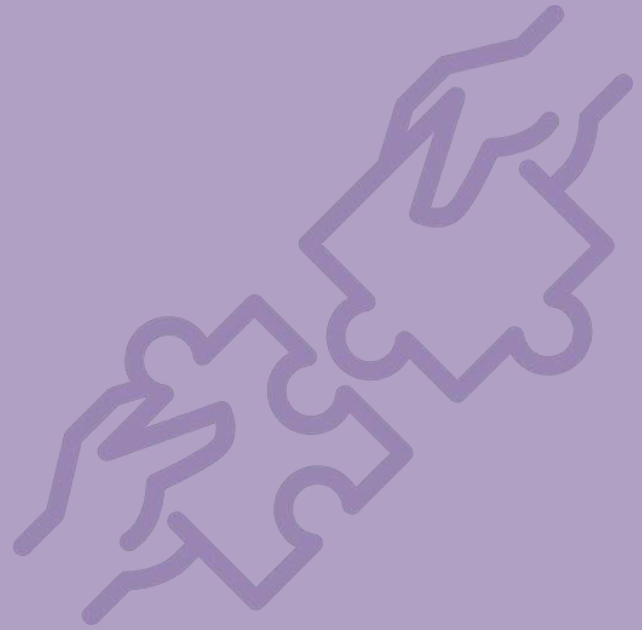
## AXE IV

### IMAGINER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE DEMAIN



La Costa Verde doit désormais s'attacher à engager une politique volontariste et forte en direction du soutien au développement économique du territoire. Ce constat a d'ailleurs été mis en avant par la Chambre Régionale des comptes et discuté longuement dans les commissions thématiques organisées.

- **OBJECTIF 1** : RECHERCHER L'AGREGATION DU TERRITOIRE AU SEIN D'UN BASSIN D'EMPLOI
- **OBJECTIF 2** : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA CREATION D'ENTREPRISES ET SAUVEGARDER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL
- **OBJECTIF 3** : CIBLER DES SECTEURS D'ACTIVITES INNOVANTS ET CREATEURS DE RICHESSES, VERS UNE ECONOMIE PRODUCTIVE
- **OBJECTIF 4** : PARTICIPER ET INCITER UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI SOLIDAIRE



# AXE I UNE MULTIPOLARITE A CONSIDERER





## OBJECTIF 1

### FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES IDENTITES COMMUNALES ET SPATIALES

Il existe au sein de la Communauté de Communes de Costa Verde de nombreuses inégalités spatiales, démographiques et de polarité. Il est facile de constater que la partie orientale du territoire, notamment sa partie côtière, bénéficie d'une image positive, attractive et dispose d'une activité économique et d'une présence humaine largement plus significative à celle observée dans les communes de l'intérieur. De plus, au sein même du territoire, le bloc communal est organisé avec de nombreuses disparités en termes d'action publique, de structuration et de démographie.

Ces constats de disparités et de dynamiques inégales, incitent à mettre en œuvre au sein de ce projet de territoire une réelle volonté

de solidarité intra-communautaire. Il est important d'éviter une bipolarisation du territoire : d'une part, entre la mer et la montagne et d'autre part, entre les deux communes les plus importantes que sont Cervione et San Nicolao. Il paraît clair que l'image positive que dégage la partie côtière doit être profitable à la partie intérieure et aux communes qui la composent. Les deux agglomérations les plus importantes doivent être complémentaires et non concurrentes. Dans le respect de ces singularités, une volonté d'équilibre, de cohérence et d'unité territoriale seront les maîtres mots pour assurer une solidarité et une équité au sein de la Costa Verde entre les communes et la Communauté de Communes.

Ce constat impose d'assurer une proximité dans l'action publique développée au sein des entités communales et d'accompagner les services de proximité auprès des populations. Il convient également de valoriser les potentialités locales en prenant en compte les spécificités de chaque commune en mettant en évidence leurs qualités et l'offre originale qu'elles peuvent proposer. Les politiques de solidarités territoriales devront être mises en œuvre dans de

nombreux domaines, notamment le cadre de vie (avec l'aménagement des hameaux et la mise en valeur du patrimoine) ; l'éducation avec la prise en compte des écoles intercommunales rurales. Différents efforts de mobilité seront nécessaires afin de pouvoir proposer aux habitants des déplacements adaptés à leurs besoins.

### Une répartition équitable de l'action publique à organiser.



Chaque entité communale dispose d'atouts indéniables pour parvenir à un développement cohérent, concerté et pouvant présenter une synergie à l'offre globale du territoire.

C'est ainsi que les politiques publiques en direction de la jeunesse, de la culture, de sport et de loisirs et du logement doivent être menées sur les communes pour proposer à tous des services de proximité essentiels à leurs besoins.

Ces politiques pourront de manière identique diffuser une action publique de qualité au sein de chaque commune et organiser en leur sein les infrastructures et les équipements nécessaires.

Cette volonté de subsidiarité permettra de conférer à l'échelon le plus pertinent les services publics de proximité. Communes, pièves et vallées pourront être l'objet de projet commun inhérent à leur propre besoin et leur propre histoire.



## OBJECTIF 2

### DES COOPERATIONS, MUTUALISATIONS ET PARTENARIATS A RENFORCER

Le renforcement des entités communales passe nécessairement par des politiques de coopération et par une mutualisation de certains moyens. Des partenariats sont à construire entre les micro-territoires intra-communaux.

L'objectif de la Communauté de Communes de Costa Verde sera, dans le cadre d'un schéma de mutualisation et du pacte de gouvernance, de proposer des moyens pouvant être utilisés par l'ensemble des communes adhérentes et ainsi renforcer les économies d'échelle. Cela peut se traduire par une ingénierie juridique, financière et administrative (commandes groupées, mise à disposition d'équipements...) indispensable au bon fonctionnement des entités communales.

Les actions proposées concerneront en premier lieu les communes les plus fragiles, disposant de moyens réduits en personnel spécialisé et justifiant d'une localisation excentrée. Les objectifs affichés, affirmés, et assumés de la Communauté de Communes de Costa Verde seront de recréer le lien indispensable entre les communes et l'intercommunalité afin de mieux communiquer sur leurs intérêts communs.



### OBJECTIF 3

#### RENDRE LA DUALITE MER/MONTAGNE COMPLEMENTAIRE

La structure de l'économie productive de la Costa Verde est relativement simple et peut être associée à l'activité touristique, aux services et à l'activité agricole. Cependant cette activité économique est inégalement répartie dans la mesure où la grande majorité des entreprises de production sont principalement implantées sur la partie littorale du territoire intercommunal.

De plus, compte tenu de la présence de nombreux services et d'une activité relativement conséquente, cette zone se développe au détriment de la montagne qui connaît aujourd'hui une véritable désertification.

Pour inverser cette tendance, il convient désormais de tendre vers une solidarité entre tous les acteurs afin d'associer cette dualité en une seule et même entité « Costa Verde ». Cette dernière sera porteuse d'une attractivité novatrice, originale et diversifiée.

Des nouvelles politiques de développement de la montagne sont à rechercher, afin de renforcer l'attractivité touristique en y associant un tourisme durable, en valorisant les hébergements de qualité présents dans les villages et en développant les activités de pleine nature. Cette mise en avant de l'authenticité et de l'identité de ces espaces porteurs d'une histoire et d'une culture originelle permettront de renforcer l'image de la Costa Verde.

Cette dualité mer/montagne nécessaire à mettre en œuvre au sein du territoire de Costa Verde, pourrait passer par des actions de marketing, d'accompagnement des porteurs de projets, de mise en circuit de produits spécifiques et de valorisation des productions locales.



## AXE II L'EMERGENCE D'UN BASSIN DE VIE



**Bassin de vie (définition Insee)** : un bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines :

- Services aux particuliers commerce
- Enseignement
- Santé
- Sports, loisirs et culture
- Transports

La Communauté de Communes de Costa Verde, bien qu'identifiée juridiquement et institutionnellement, a du mal à présenter une autonomie d'attractivité qui lui est propre.

Ce territoire n'est pas considéré au sens de l'Insee comme un bassin de vie. Il est principalement rattaché au bassin de vie de Penta di Casinca, agglomération qui dispose de nombreux services qui engendrent de nombreux flux entre les habitants de Costa Verde et ce pôle de centralité.

La bipolarité existante au sein de la Costa Verde entre les deux agglomérations de San Nicolao et Cervione n'a pas permis jusqu'à ce jour de pouvoir véritablement affirmer une centralité permettant de rayonner au sein de cette microrégion et ainsi permettre de renforcer les services publics nécessaires aux populations, mais également de conforter une attractivité endogène et une identité plus forte.

Ce constat devra être corrigé dans les années à venir. La Costa Verde pourrait présenter entre l'agglomération de Casinca et l'agglomération de Ghisonaccia une véritable centralité pouvant rayonner au sud

de son territoire sur le périmètre de l'Oriente et entrainer ainsi un niveau de pertinence démographique plus significatif. La modification de son centre de gravité pourrait permettre la création de services publics majeurs dans de nombreux domaines tels que la santé, le social, l'éducation et la mobilité.

La Costa Verde a été par le passé un territoire éloigné des principales actions de politiques publiques régionales et nationales, considérée comme une zone de transit et ne disposant pas d'une activité suffisamment structurée pour générer un développement endogène.

Depuis une vingtaine d'années, cette situation a considérablement évolué au regard des efforts consentis par les acteurs institutionnels et économiques du territoire, mais également par des volontés politiques et une action publique exprimées par les décideurs locaux. **C'est ainsi que la Costa Verde est devenue ces dernières années le territoire de Corse le plus attractif avec une croissance démographique de près de 2% par an.** A cette croissance s'est associée la création de nombreux équipements et infrastructures indispensables aux besoins des populations

(déchets, eaux usées, équipements sportifs...). Celle-ci a également entraîné la création d'un nombre important d'activités induites aux secteurs économiques structurants du territoire : le tourisme, l'agriculture, services divers...

Malgré cela la Costa Verde n'occupe que 70% de ses actifs, la moyenne régionale s'établissant à 98%. Une économie pendulaire est donc bien présente et importante sur le territoire et cela demande à y porter une réflexion. De plus, le territoire a un niveau de pauvreté relativement important et dispose d'une population vieillissante, auxquels il faudra apporter des réponses adaptées.

Les atouts de la Costa Verde sont nombreux : un cadre de vie exceptionnel, un patrimoine naturel et des paysages remarquables, une authenticité marquée, une image positive émanant du territoire, des espaces à réinventer, à reconquérir, un bâti à valoriser...

Ces éléments démontrent que la Costa Verde est un territoire en devenir, qui peut à terme revêtir l'appellation de pôle territorial d'équilibre et ainsi s'organiser en véritable bassin de vie avec une centralité affirmée et des polarités reconnues.

La création de la Communauté de Communes de Costa Verde a permis d'accompagner ce développement en mettant en œuvre les infrastructures et les services de base indispensables à ce rayonnement démographique. C'est ainsi, que le traitement des déchets, le traitement des eaux usées et la gestion des milieux aquatiques ont été des enjeux importants qui sont /seront maîtrisés et gérés par la Communauté de Communes de Costa Verde. De fait, toutes les conditions sont réunies afin que cette région devienne véritablement une centralité affirmée, dissociée du pôle d'agglomération de Penta-Di-Casinca et ayant une entité propre avec des réponses de proximité adaptées aux besoins de sa population.



L'agglomération de San Nicolao dispose aujourd'hui d'une image forte dans le domaine du développement économique, des services et du tourisme. Celle-ci s'est constituée au fil de l'eau, au fur et à mesure de la mise en œuvre par les acteurs locaux de projets privés ou publics accompagnant cette dynamique.

Grâce à sa proximité avec la mer, cette agglomération a pu développer un tourisme familial, balnéaire et de pleine nature. Outre son attractivité touristique et en tant que centralité de taille moyenne, elle constitue un pôle de développement intermédiaire concentrant divers services répondant aux besoins des habitants :

- **Des services bancaires** avec la présence de trois banques (Crédit Agricole, Société Générale, La Banque Postale) ;
- **Des services médicaux et paramédicaux** avec une maison de santé pluridisciplinaire et des médecins généralistes, un laboratoire d'analyses, une pharmacie, un opticien, une clinique vétérinaire et des spécialistes (podologue, nutritionniste, kinésithérapie, ostéopathie, orthophoniste...), PMI et CMMP ;
- **Des services publics administratifs** avec le siège de la Communauté de Communes de Costa Verde, l'Office de Tourisme, la Maison des Services de la Collectivité de Corse, le siège de la mairie de San Nicolao
- **Des services postaux** avec la présence d'un bureau de poste et de points de retraits de colis ;
- **Des services sociaux** : une antenne de la Mission Locale et une antenne du secours populaire ;
- **Des services de transport** : taxis, ambulances, lignes de bus régulières entre Moriani et Bastia ;

- **Des services destinés à l'enfance et à la jeunesse** : avec une école maternelle et une école élémentaire, un centre de loisirs « I Zicchini » accueillant jusqu'à 70 enfants de 3 à 12 ans dans le cadre d'activités périscolaires ;
- **Des loisirs et activités** : FC Costa Verde, TC Costa Verde, des activités touristiques (randonnées, canyoning, activités nautiques...) ;
- Agences de voyage, agences immobilières, assurances et experts-comptables... ;
- Mais aussi de **nombreux commerces et services utiles à la population** (alimentaires, vestimentaires, de décoration, bijouterie, bureaux de tabac, laverie, station essence ; coiffeurs, instituts esthétiques, fleuriste...).

L'agglomération de Cervione a, quant à elle, affirmé une identité plus culturelle et patrimoniale au fil du temps. Elle a été le siège d'administration régaliennne et conserve aujourd'hui un rôle structurant sur le territoire grâce à la concentration de plusieurs services essentiels :

- Les **services de secours** avec la caserne des sapeurs-pompiers ;
- Les **services de défense et de sécurité**, assurés par la brigade de gendarmerie située à Prunete ;
- Des **services utiles** avec la présence de la déchetterie ;
- Les **services éducatifs** complets : la commune de Cervioni accueille aujourd'hui les enfants âgés de 3 à 15 ans avec son école maternelle, primaire et collège. Deux micro-crèches y sont également implantées permettant ainsi de garder les enfants à partir de trois mois. Ces services sont complétés par des offres à destination de la jeunesse avec la présence d'un centre de loisirs (l'ALSH de Cervioni) qui organise des activités pour les enfants scolarisés de la commune mais aussi des associations (ADECEC, Ghjuventù Cerviuninca) ;
- Des **services de santé** : médecins généralistes, dentiste, pharmacie, infirmiers...
- Une **offre sociale et solidaire** avec le magasin social ADIEM (recyclerie), le Cappia è Piggia (supermarché inversé) et l'Entreprise à But d'Emploi A Scumessa ;
- Une **offre de commerces de proximité** : boulangeries, supermarché et épicerie artisanales, bureau de tabac, station-service et garage, bars, restaurants...
- Des **infrastructures et équipements sportifs** : Cosec, parcours de santé, city-stade, boulodrome... ;
- Les **offres tertiaires** avec la caisse des retraites, des permanences CAF, la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique, les bureaux des routes de la Collectivité de Corse...

C'est la seule agglomération du territoire qui a su conserver une certaine importance démographique de son centre bourg et ce notamment en raison de la présence de ses administrations.

L'agglomération de Cervione plaine a connu un développement récent qui s'est organisé par le transfert d'un certain nombre d'administrations publiques vers la plaine. De fait, des initiatives

privées ont créé et constitué un noyau urbain autour de ces services. De plus, le sud de la plaine Cervione est orienté vers une activité agricole diversifiée et relativement présente.

La présence d'un foncier relativement important et disponible sur cette zone, permet à terme de pouvoir rechercher une synergie et une complémentarité avec la polarité de l'agglomération de Moriani-Plage et ainsi recentrer le développement du territoire vers sa partie sud. Cela permettrait également aux communes voisines, du territoire de l'Oriente, de pouvoir s'agréger à cette polarité. Ces deux centralités permettront, à terme, d'assurer la nécessaire émergence d'un véritable bassin de vie en Costa Verde et ainsi apporter une plus-value au bien-être des populations. Cette configuration pourrait préserver une solidarité intergénérationnelle en assurant une proximité et une lisibilité d'une action publique plus attentive aux singularités locales et ainsi renforcer l'ensemble des coopérations communales. Ces deux centralités pourraient renforcer leurs identités propres par une complémentarité assumée : une activité touristique et de service pour l'agglomération de Moriani-Plage, une activité de services administratifs, disposant d'un rayonnement extra-communautaire (santé, formation, inclusion) pour l'agglomération de Cervione.

Enfin ces deux polarités disposent d'un rayonnement transversal vers les communes de l'intérieur permettant de répondre aux enjeux de mise en œuvre d'une véritable politique de la montagne.



## OBJECTIF 2

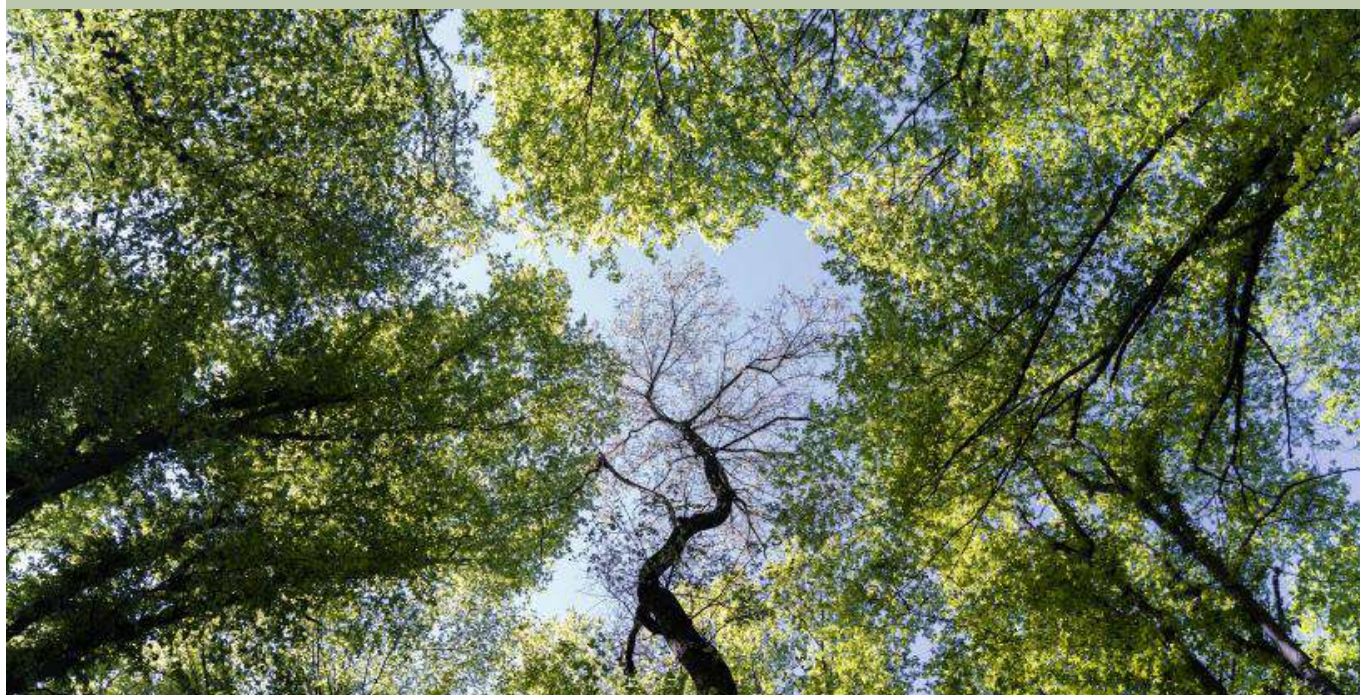
### UN RAYONNEMENT AU DELA DES FRONTIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Bien que souhaitant disposer d'une identité propre et un développement homogène, la Communauté de Communes de Costa Verde se doit de dépasser à cette approche strictement autocentrée. Dans un contexte d'optimisation de la dépense publique, de renforcement des compétences des intercommunalités et des nombreux enjeux, il convient de renforcer les coopérations avec les territoires voisins, les acteurs locaux et les institutions supra-communautaires.

C'est ainsi que de nombreux projets, beaucoup plus structurants, devront dépasser les frontières de la Costa Verde afin d'associer les territoires limitrophes que sont l'Oriente et la Casinca. Des partenariats pourront être mis en place dans de nombreux domaines : tourisme, programmes européens, mobilité. De plus, des accompagnements au niveau régional et national devront être recherchés afin de pouvoir bénéficier des financements nécessaires au développement du territoire et la mise en œuvre d'actions publiques significatives. L'objectif recherché étant d'être plus efficace dans les actions publiques menées.



# AXE III DES TRANSITIONS A ANTICIPER



La transition écologique, véritable facteur de cohésion territoriale, nécessite une trajectoire commune des politiques publiques et une coordination dans leur mise en œuvre.

Les collectivités territoriales sont les acteurs clés dans la transition écologique, du fait de leurs compétences mais aussi de leur proximité avec les citoyens et les acteurs économiques, sociaux et associatifs. Elles doivent aujourd’hui faire face à divers enjeux tels que la raréfaction de l’eau, le changement climatique, la protection de la biodiversité et les pollutions, qui impactent le territoire.

C’est en ce sens qu’il est nécessaire d’engager des réponses concrètes et coordonnées à l’échelle intercommunale afin d’anticiper et accompagner les transitions pour un territoire plus résilient, solidaire et respectueux de son environnement.





La Communauté de Communes de Costa Verde est l'acteur majeur, avec l'appui de ses partenaires, dans la gestion, la protection et la valorisation des espaces naturels sensibles et remarquables du territoire en vertu de ses compétences « Environnement » et GEMAPI.

Comme démontré dans les différents « Projets de développement territoriaux » réussis portés par les élus de l'intercommunalité depuis sa création, la Costa Verde se caractérise, en dehors des deux pôles urbains du littoral, par une composante rurale et naturelle forte.

Cet ensemble paysager intense, associé au vaste linéaire côtier, donnent à cette région toute son identité, et assoient largement son attractivité.

Les espaces naturels vastes et nombreux sont globalement bien préservés. Ils présentent une richesse patrimoniale faunistique, floristique et écologique remarquable, mettant en évidence une biodiversité riche et reconnue par le monde scientifique.

Cet enjeu environnemental fort a naturellement conduit l'intercommunalité à s'impliquer dans de nombreuses démarches de développement durable, et notamment au titre de la préservation de la biodiversité.

### Préserver et valoriser la biodiversité, un enjeu prioritaire :

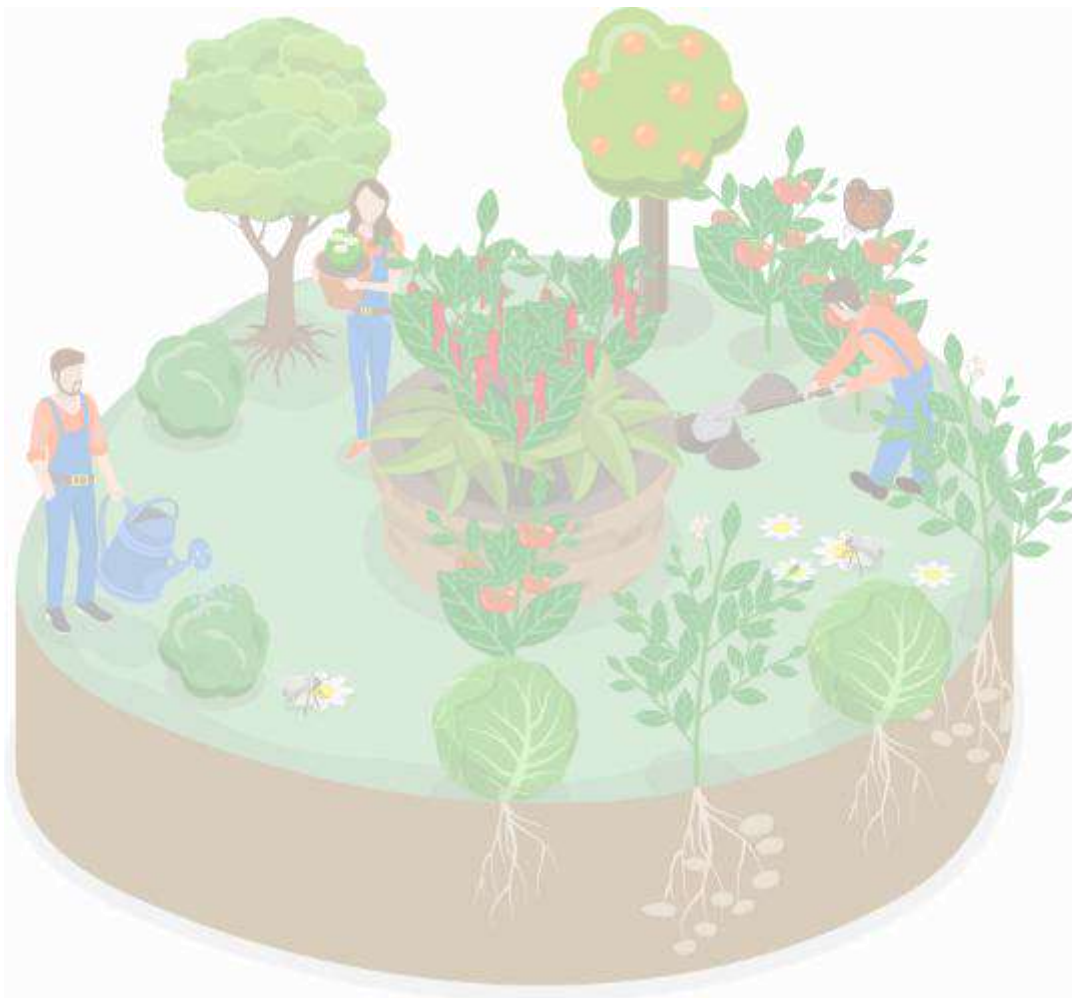
Selon la définition de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), la biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants, animaux et végétaux, ainsi que les écosystèmes naturels dans lesquels ils vivent.

De nombreuses activités humaines reposent sur le maintien de la biodiversité, telles que l'agriculture, la production de matières premières (bois, ressources naturelles), les services vitaux (régulation du climat, qualité de l'eau et de l'air, fertilité des terres). Sa préservation et

valorisation sont aujourd’hui indispensables. Elles passent par des actions concrètes et efficaces, telles que des initiatives de sensibilisation, une prise en compte et son intégration dans les politiques d’aménagement et la lutte contre les différentes formes de pollution.

La biodiversité représente un levier efficace pour s’adapter au changement climatique, améliorer la qualité de vie des habitants et préserver leur santé.

Des solutions techniques adaptées devront être définies et l’ensemble des acteurs devront être mobilisés.





## OBJECTIF 2

### AMENAGER L'ESPACE

L'aménagement du territoire représente un enjeu majeur pour un développement harmonieux de la Costa Verde. Il impacte directement la qualité de vie de la population, la protection de l'environnement ainsi que le développement économique et social.

Il s'agit d'aménager l'espace de manière plus équilibrée, en tenant compte des besoins actuels mais aussi futurs de la population et de répondre à des objectifs multiples :

- Optimiser l'utilisation de l'espace et répartir équitablement les équipements et les infrastructures ;
- Répondre aux besoins en termes de logements, transports et infrastructures publiques ;
- Préserver la qualité de vie ;
- Préserver et protéger l'environnement ;
- Créer et aménager des espaces végétalisés (parcs...) au sein des centres bourgs et habitations.

Cela repose sur la mise en œuvre de politiques publiques visant à gérer durablement les ressources locales et à établir une vision stratégique du territoire à long terme.

L'intercommunalité joue un rôle clé dans cette démarche en s'appuyant sur des outils de planification adaptés, comme le SCoT, déjà engagé sur le territoire.



## OBJECTIF 3

### ORGANISER LA MOBILITE ET L'ACCESSIBILITE

Le cadre de vie sur le territoire est impacté par les difficultés liées à la mobilité : les déplacements sont parfois complexes, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les foyers non véhiculés qui sont souvent contraints par le manque de circuits réguliers. Les enjeux de mobilité revêtent des spécificités fortes dans le territoire de la Costa Verde où le taux de motorisation est très élevé et où l'usage de la voiture y est très important lors des déplacements quotidiens.

Au-delà des questions énergétiques et environnementales, ces problématiques d'accessibilité questionnent sur les inégalités sociales et économiques qu'elles peuvent creuser. En effet, celle-ci représente un enjeu majeur d'égalité d'accès aux services, un moyen de lutte contre l'isolement de certaines populations qui se trouvent dans des secteurs peu accessibles ou dépendant uniquement de la voiture.



## OBJECTIF 4

### S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face au changement climatique, chaque territoire présente des vulnérabilités liées à ses caractéristiques géographiques, économiques et environnementales.

A la fois littorale et montagne, la Costa Verde, est particulièrement exposée à des phénomènes climatiques tels que l'érosion côtière, la disparition progressive des ressources en eau (notamment l'été), les canicules, les sécheresses, les pluies diluviennes et les inondations. Ces aléas menacent la biodiversité, impactent la qualité de vie et la sécurité des habitants.

Face à ces enjeux, le territoire doit pouvoir anticiper et s'adapter aux conséquences du changement climatique en atténuant ses effets à travers des actions concrètes de protection et de restauration des milieux naturels, des économies d'eau, la rénovation énergétique, la végétalisation des espaces...

La Communauté de Communes de Costa Verde s'engage pour la transition écologique en travaillant autour d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME : celui-ci participe à la transition écologique avec développement de l'économie circulaire, la promotion des mobilités douces et/ou partagées dans le but de réduire l'impact environnementale de la collectivité.



Dans un contexte de changement climatique, l'eau devient un enjeu majeur pour les autorités publiques.

La pression sur la ressource s'accroît et les besoins sont en forte croissance, dû à l'installation de nouvelles populations, à l'irrigation des terres agricoles, au développement touristique ainsi qu'à la dégradation des ressources disponibles, et ce malgré les nombreuses sources et fontaines qui maillent le territoire.

L'eau est aujourd'hui un bien menacé, qui se retrouve de plus en plus impacté par les évolutions écologiques, et pour lequel il est nécessaire de construire un modèle de gestion équilibré et économe de la ressource.

Face à sa raréfaction, il sera indispensable de trouver un équilibre entre les besoins, la sobriété des usages et la préservation de la qualité de l'eau. Des solutions durables et adaptées aux spécificités du territoire devront être mises en place, visant à limiter les pressions sur les milieux aquatiques.



## OBJECTIF 6

### DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie sociale, solidaire et circulaire sont aujourd'hui des domaines clés pour le développement de nouveaux modèles économiques au service d'un territoire. Cette démarche se situe au cœur d'un processus durable et responsable qui répond aux défis de la transition écologique et qui apporte également une relation solidaire entre les acteurs de notre région.

Il est essentiel de sensibiliser la population et de favoriser les initiatives locales en matière de réemploi et de valorisation. Les collectivités et les populations doivent modifier leurs comportements et consommer de manière plus responsable. Le réemploi et la réutilisation sont aujourd'hui au cœur des enjeux de l'économie circulaire. C'est en ce sens que la CCCV a ouvert en 2021 le 1er supermarché inversé de Corse : le Cappia à Piglia. Celui-ci vise à donner une seconde vie aux objets en bon état via un système d'échange, et permet de lutter ainsi contre la production de déchets.

Des initiatives privées « zéro-déchets » sont également présentes autour de la valorisation intégrale de certains produits :

- Corsica Comptoir qui valorise les fruits écartés dont notamment les agrumes (clémentine, pomelo, orange) pour en faire des jus de fruits ;
- L'ADIEM (recyclerie locale) qui offre une seconde vie aux objets usés (collecte, tri, réparation).



## AXE IV

# IMAGINER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE DEMAIN



Dans un contexte de changement et de rupture majeure pour les sociétés contemporaines : évolutions institutionnelles, changements climatiques, nouvelles conditions de travail... il convient, que le territoire de Costa Verde puisse s'adapter et apporter une réponse à sa population pour qu'elle puisse s'épanouir dans un environnement propice à son enrichissement personnel mais surtout au sein d'un territoire créateur de richesse et d'emploi.

Le territoire de Costa Verde a connu depuis vingt ans une explosion démographique sans précédent (2% par an sur la période 2014/2024). Sa situation géographique est des plus pertinentes, et la Costa Verde est devenue l'une des régions les plus attractives de Corse. Ces avancées importantes, qui ont été obtenues au cours des deux dernières décennies, permettent désormais de pouvoir asseoir cet espace de projet, en relation étroite avec les territoires limitrophes, comme un véritable bassin d'emploi.

Sa position centrale, à 25 minutes de l'aéroport et 45 minutes de Bastia et de son Port de Commerce représente un atout majeur.

De plus, elle pourrait être le centre d'une zone géographique allant du territoire de Castagniccia-Casinca jusqu'à la commune d'Aleria, soit un bassin de population de près de 30 000 habitants, un seuil qui devient pertinent afin de pouvoir définir de véritables politiques de création d'emploi et de richesses.

Le sud du territoire, associé à la Communauté de Communes de l'Oriente, peine à trouver une identification forte en matière de développement économique et de fait, en l'absence de zones d'activités structurées, il devient un espace sans une véritable spécialisation économique, excepté le secteur agricole. Ces éléments contreviennent à l'évolution de ces trois espaces Casinca-Castagniccia, Costa Verde et Oriente au cours de la dernière période, dans la mesure où ceux-ci, notamment la Costa Verde, connaissent une évolution sans précédent et le développement d'une activité économique de proximité des plus intéressantes et des plus prometteuses.

Cette situation nuit à l'occupation d'une main d'œuvre disponible, souvent préoccupée par des problématiques de déplacements et de proximité de leurs lieux de résidence, au détriment de l'occupation d'un emploi permettant d'exercer leurs compétences.

Le diagnostic réalisé par les services de la Communauté de Communes de Costa Verde avec leur prestataire Ithéa Conseil, démontrent cette situation avec un taux de chômage relativement conséquent, et un taux d'emploi non pourvu relativement significatif. La mise en œuvre d'actions fortes afin de pouvoir orienter ces espaces en véritables bassins d'emplois serait une réponse à apporter aux populations résidentes.

Cependant, les compétences de la communauté de communes en matière de développement économique sont aujourd'hui relativement limitées par l'absence des ressources nécessaires : propriété foncière, secteur économique, immobilier d'entreprise, zone d'activités, accompagnement des acteurs économiques, etc...

Cette absence de vision stratégique, au regard d'une compétence obligatoire, a été soulignée par la Chambre Régionale des Comptes lors de son audit de gestion réalisé en 2024.

La communauté de Communes se doit donc de mettre les moyens nécessaires afin de jouer un rôle moteur sur ces sujets.

En fixant un cap et une stratégie, la Communauté de Communes confirme son intention de faire valoir ses véritables potentialités et de se donner les moyens de mieux coordonner et assumer les actions nécessaires afin d'impulser une nouvelle dynamique.

L'attente est forte, légitime et prégnante auprès des acteurs locaux qui attendent de cet exercice stratégique un essor nouveau pour le territoire et ses entreprises.



## OBJECTIF 1

### RECHERCHER L'AGREGATION DU TERRITOIRE AU SEIN D'UN BASSIN D'EMPLOI

Un bassin d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et dans lequel les établissements et les activités économiques peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire afin d'occuper les emplois offerts.

Cette liaison étroite entre le lieu de résidence et le lieu d'exercice d'une activité professionnelle, est un axe majeur de définition d'un espace pertinent en termes d'emploi. A ce jour, le territoire de Costa Verde est associé à la zone d'emploi du grand Bastia et génère une économie pendulaire très prononcée, c'est-à-dire un déplacement domicile/travail orienté principalement vers l'agglomération bastiaise.

Cette problématique majeure contrevient aux différentes contraintes environnementales qui imposent aux sociétés modernes de prendre en compte la transition écologique. Les limitations de déplacements domicile/travail confirmeraient une tendance à la non-utilisation d'un mode de transport polluant et bien souvent peu adapté aux besoins et au bien-être des populations mais aussi impactant très significativement le changement climatique. D'autant plus que le territoire est faiblement doté en transports collectifs et que les déplacements individuels sont de plus en plus coûteux.

L'évolution institutionnelle prévue pour les territoires de projet, permet désormais de donner de nouveaux moyens afin de mettre en place de véritables stratégies de développement compatibles avec les attentes des populations.

Les nouvelles formes de gestion et de prévisions des emplois, la gestion des attentes des salariés en termes d'organisation de leur temps de travail pourrait, grâce à une localisation de proximité du lieu de leur activité, permettre d'orienter le secteur de l'emploi de la Costa Verde vers une productivité plus accrue et une meilleure adaptation aux besoins de main d'œuvre exprimés localement.

Afin d'atteindre cet objectif, le territoire de Costa Verde seul ne peut être pertinent pour la mise en œuvre d'opérations structurantes s'orientant vers ces différents enjeux. Il convient d'associer à ce territoire, les EPCI voisins de la Castagniccia-Casinca et de l'Oriente afin de faire de la côte Est de la Corse un pôle économique intermédiaire entre le grand Bastia et le sud du département incarné par l'agglomération de Ghisonaccia/ Prunelli di Fiumorbu.

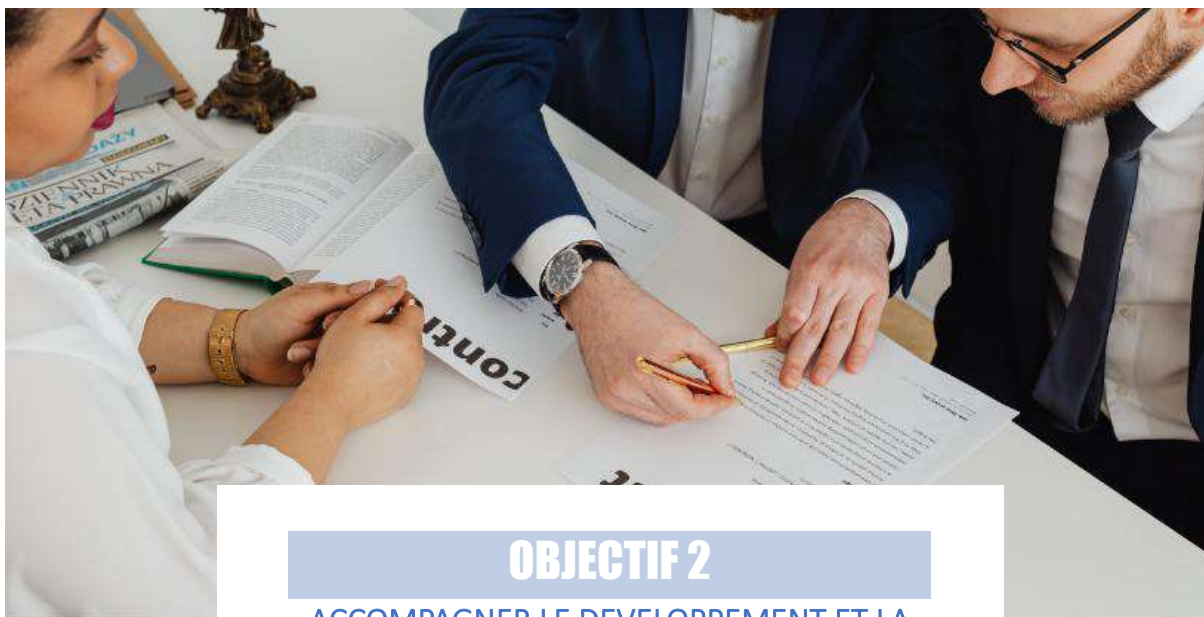
Des actions fortes doivent être mises en place pour permettre aux habitants de pouvoir trouver l'ensemble des services et activités dont ils ont besoin.

Les bassins d'emploi sont des sous-catégories des zones d'emplois. Au niveau local ils peuvent constituer un cadre d'action pour les acteurs locaux. Dans le langage plus courant, la notion de bassin d'emploi renvoie de façon imprécise à un lieu où l'homogénéité géographique des domiciles des travailleurs et des implantations des entreprises est reconnue comme suffisamment importante.

Le développement économique et la création d'emploi, relèvent de l'Etat et de la Collectivité de Corse. Ce domaine d'intervention dépasse le cadre de proximité du bloc communal, mais lui confie également une responsabilité première dans ce domaine et ce notamment par l'attribution de l'exercice d'une compétence obligatoire partagée pour les EPCI à fiscalité propre.

Au-delà de cette dynamique, il convient également :

- De permettre au tissu économique local de bénéficier des compétences dont ils ont besoin, afin de développer leurs activités mais aussi de communiquer sur les métiers et les secteurs du territoire en développement auquel un besoin de main d'œuvre est relativement conséquent.
- De coordonner et affirmer l'action publique dans ce domaine au niveau supra-communal, notamment à travers les comités de bassin d'emploi : Ce sont des instances partenariales réunissant au niveau d'un bassin d'emploi des élus locaux, des chefs d'entreprise, des représentants des salariés ainsi que des représentants du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire. Leur objectif est de contribuer à la promotion et au développement de l'emploi par l'organisation et l'animation du dialogue et de la concertation sur le territoire, par des propositions d'action en faveur de l'emploi à la mise en œuvre desquelles, il peut participer ou par la gestion de dispositifs intéressant l'emploi ou l'insertion.
- De faciliter l'intégration de l'outil numérique dans le monde économique et accompagner la transformation numérique des entreprises : mettre à disposition du tissu entrepreneurial local des moyens d'accompagnement pour le développement des nouvelles technologies (conseiller numérique, espace dédié, formation...).



## OBJECTIF 2

### ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA CREATION D'ENTREPRISES ET SAUVEGARDER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

Il convient de soutenir la diversification de l'activité économique du territoire en tenant compte de ses singularités. Compte tenu de la présence marquée de deux secteurs économiques prépondérants sur le territoire, le tourisme et les services, il convient de pouvoir asseoir une activité économique plus diversifiée avec de nouveaux pôles excellence dans un contexte de vieillissement de la population mais surtout de sédentarisation des nombreux actifs résidant sur le territoire. C'est ainsi que des moyens importants doivent être consacrés à la création des équipements nécessaires aux entreprises et aux activités, ces équipements de type pépinières d'entreprises, bâtiments relais, coworking et zones d'activités, sont absolument nécessaires dans un contexte de développement endogène de l'activité économique et de ses emplois.

La création de richesse d'emplois doit résider dans ce domaine, l'objectif majeur de la stratégie de développement économique du territoire.

La politique locale du commerce doit également faire partie d'une volonté de dynamiser et renforcer le développement économique. La Communauté de Communes de Costa Verde est compétente dans le cadre d'observation des dynamiques commerciales, l'encadrement des implantations et restructurations de zones commerciales ainsi que dans l'animation et la promotion des commerces.

Les services à la population (à destination des seniors, de la jeunesse...) peuvent également apporter des emplois supplémentaires dans le cadre d'une économie solidaire.

Il s'agit également de :

- Renforcer la mobilité et créer pour ces espaces une intermodalité et des modes de liaisons des plus diversifiés et répondant aux enjeux de transition écologique : voie active, voie douce, transport collectif, zone de covoiturage, etc...
- Créer une agence locale de développement économique : outil supra communal ayant pour mission, l'accueil, l'orientation, le soutien, l'accompagnement des entreprises sur les territoires, celle-ci vise à :
  - o Mettre en œuvre des outils et des méthodes afin d'observer les évolutions du tissu économique et de l'emploi, notamment dans les besoins de formation des entreprises ;
  - o Accompagner les entreprises sur les questions liées aux ressources humaines, le recrutement et la formation ;
  - o Communiquer sur les métiers et les secteurs économiques du territoire ;
  - o Orienter et accompagner la création d'entreprises et la reprise de celles-ci.

Cet outil permettra de créer un lieu d'observation du monde économique local afin de pouvoir apporter les réponses nécessaires à leur problématique. Il sera le lieu d'échange à l'intersection des acteurs institutionnels compétents (Etat, ADEC, Chambres Consulaires, acteurs locaux) afin de coordonner l'action publique dans ce domaine.





### OBJECTIF 3

#### CIBLER LES SECTEURS D'ACTIVITES INNOVANTS ET CREATEURS DE RICHESSES, VERS UNE ECONOMIE PRODUCTIVE

Les potentiels du territoire dans le domaine du développement économique sont nombreux (cadre de vie, présence d'infrastructures, respect de l'environnement) et confèrent à la Costa Verde une attractivité indéniable dans ce domaine.

Il apparaît nécessaire d'apporter les réponses sur des activités ciblées, spécialisées dans des domaines économiques présents sur le territoire, notamment dans les secteurs de la plaisance avec la présence d'une aire portuaire de proximité (pêche et nautisme). La mise en œuvre d'une économie circulaire et de transformation agricole devra être une orientation forte du territoire. Des investissements dans les domaines de l'innovation, des énergies renouvelables et des nouvelles technologies, pourront apporter une plus-value significative au territoire.

Cette nouvelle donne demandera de la part des acteurs publics une réelle volonté en termes de moyens humains et financiers afin de pouvoir atteindre ces objectifs.

#### *Un pôle d'excellence agricole*

La Costa Verde et ses deux territoires limitrophes, ont des atouts indéniables dans le domaine d'une politique agricole affirmée, reconnue et génératrice de création d'emplois. Elle dispose pour cela de structures administratives telles que la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse, de nombreux modes de coopération agricole (Corsica comptoir (INRAE), coopératives agricoles, etc...). Elle bénéficie également d'une production agricole de qualité et d'un nombre important d'entreprises représentatives de la profession (centre de recherche, CIVAM, coopératives...) largement supérieures à celles observées dans le reste de l'île. La présence de nombreuses unités de transformation de productions agricoles génère une plus-value non négligeable. De plus, la labélisation de nombreux produits d'exception (IGP, AOC, AOP, etc...) représente

désormais un véritable atout vers le développement de filières nouvelles (comme celles du bien-être ou de la cosmétologie).

### *Le tourisme*

Le territoire possède aujourd'hui une identité touristique forte et reconnue au sein de la destination Corse.

C'est un tourisme de famille qui s'y est naturellement développé, faisant de la Costa Verde un lieu de vacances privilégié pour ce type de clientèle avec notamment :

- La présence d'hébergements touristiques aux tarifs abordables : hôtels, résidences de tourisme, campings... qui proposent des prestations de qualité destinées à toute la famille ;
- Elle est aussi devenue au fil du temps, une destination de découverte historique, culturelle et identitaire pouvant attirer la population insulaire à la recherche de séjours de vacances de proximité ;
- L'offre touristique du territoire se distingue par son authenticité, s'appuyant sur la qualité de la gastronomie locale et des savoir-faire traditionnels ;
- De plus, la présence d'un patrimoine naturel riche et préservé peut offrir à l'ensemble de la clientèle (locale et touristique) un espace de découverte vertueux, respectueux de l'environnement et propice au bien-être.

Enfin, cet espace de vacances est avant tout destiné à des activités maritimes et nautiques diversifiées et le port de plaisance de Taverna doit être dans l'avenir un générateur de forte plus-value économique.

### *Les secteurs d'innovation*

Il paraît essentiel d'encourager le développement de filières innovantes. En effet, des perspectives majeures apparaissent dans certains secteurs d'activités : plaisance, transformation agricole, transition écologique... et il conviendrait d'associer la sphère publique dans le développement de ces initiatives par un soutien et un partenariat public/privé décomplexé : création de SEM, SPL, SCOP..

Il s'agit également d'inciter et encourager les filières d'économie circulaire (déchets verts, biodéchets, gravas, huiles de restauration...).

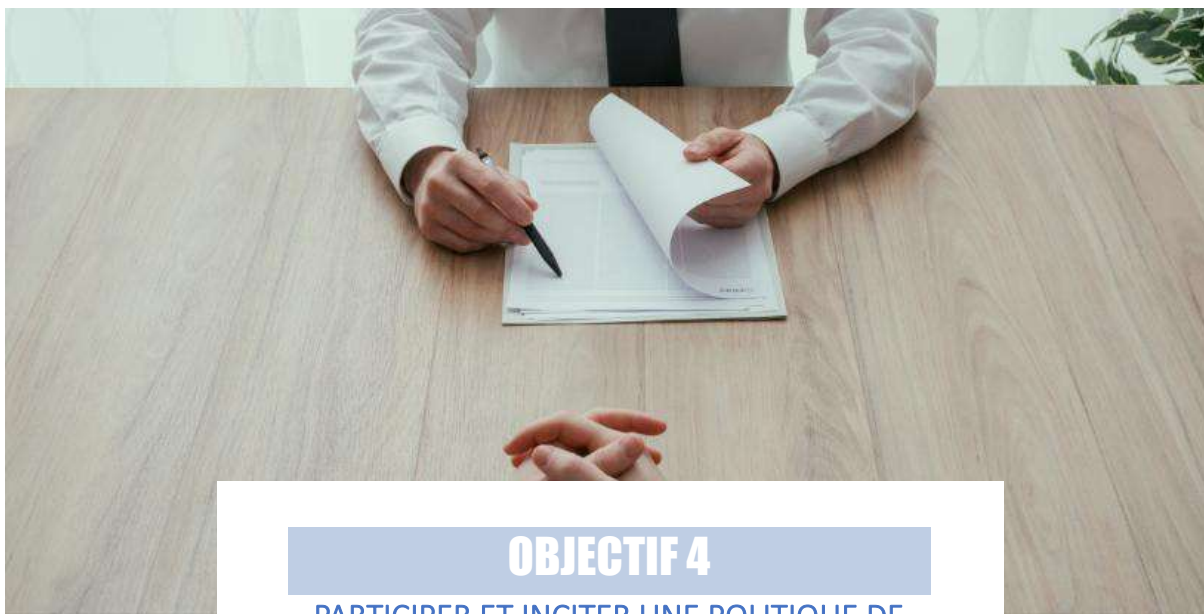
Il serait intéressant de progresser vers une économie dédiée au secteur tertiaire de pointe permettant à une jeune population qualifiée d'exercer leur activité sur le lieu de résidence.

La transition écologique doit être le fil conducteur dans le développement d'une activité novatrice dans les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) telles que l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la data science, les outils high-tech...

### ***Un pôle de services aux populations pour améliorer la qualité de vie***

L'affirmation d'un bassin d'emploi doit tenir compte bien entendu, d'une proximité entre lieu de résidence et lieu de travail. Dans la mesure où cet objectif serait atteint, il convient que les populations résidentes puissent bénéficier des services auxquels ils ont droit : notamment en matière culturelle, sportive, mais aussi dans le domaine de la formation, de l'éducation, de la santé et des services destinés aux seniors et à la jeunesse.





## OBJECTIF 4

### PARTICIPER ET INCITER UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI SOLIDAIRE

Le territoire de Costa Verde est l'un des territoires où le niveau de pauvreté est le plus important de Corse. Sa population est également l'une des moins scolarisées et dispose ainsi d'une main œuvre disponible mais peu formée. À ce titre, il convient de pouvoir apporter à ces populations une réponse adaptée, notamment en termes de formation mais également en termes d'accompagnement social.

La Communauté de Communes devra s'engager fortement dans ce domaine, afin de pouvoir proposer une politique novatrice en direction du secteur de l'emploi.

L'objectif sera d'encourager les jeunes à s'orienter dans des actions de formation et de professionnalisation leur permettant de trouver des secteurs d'activités qui recrutent.

Dans ce cadre, il sera nécessaire :

- D'agir sur le décrochage des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail ;
- De rechercher des solutions à la précarité des emplois locaux et leur forte saisonnalité ;
- De mettre en œuvre des politiques innovantes pour l'emploi des jeunes ;
- Il conviendra également, de s'attacher à résorber le problème du chômage de longue durée par des dispositifs adaptés (tels que Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée) et permettre la mobilisation d'une main d'œuvre existante mais qui n'est pas en adéquation avec le marché du travail local ;
- D'accompagner les entreprises du territoire sur les questions de ressources humaines et de gestion prévisionnelle des emplois fluidifié, l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emplois grâce à un partenariat actif avec des structures adaptées (mission locale, associations) ;

- De créer et piloter un observatoire des métiers en tension sur le territoire, afin de pouvoir répondre à un besoin de main d'œuvre, et organiser ou créer la mise en œuvre d'outils de formation locaux, en liaison avec les partenaires institutionnels ;
- D'engager un partenariat avec l'éducation nationale, afin de généraliser l'intégration des jeunes au sein de l'entreprise ;
- De soutenir les initiatives des acteurs dans le domaine de l'insertion des jeunes (mission locale, associations), favoriser le tutorat et l'immersion en entreprise...





# 04

## LE PLAN D'ACTION



## AXE I

# UNE MULTIPOLARITE A CONSIDERER

### ➤ OBJECTIF 1 : FAIRE VIVRE LE TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES IDENTITES COMMUNALES ET SPATIALES

#### JEUNESSE – ENFANCE : DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES A DESTINATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE



La Costa Verde est un territoire attractif qui connaît une dynamique démographique positive avec une population grandissante. Plusieurs constats peuvent être soulignés tels que : le **manque de structures** adaptées (crèches, accueil extra-scolaire, accueil petite-enfance...), une **offre socio-culturelle fragile à destination des enfants** et de la jeunesse et ce pour diverses raisons : éloignement géographique des lieux culturels, faiblesse des équipements et d'une offre adaptée.

Il s'agit de répondre à ces défis en **développant les services adaptés** aux populations, notamment les jeunes, pour leur garantir une bonne qualité de vie sur le territoire.



#### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°1 : Créer un relais petite enfance.
- ➔ Fiche action n°2 : Créer une cuisine centrale intercommunale (Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 4 / objectif 3).
- ➔ Fiche action n°3 : Créer une Maison d'Assistants Maternels (MAM).
- ➔ Fiche action n°4 : Créer un ALSH intercommunal.
- ➔ Fiche action n°5 : Soutenir et accompagner les activités scolaires et extra-scolaires.

#### EDUCATION : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE DES JEUNES DU TERRITOIRE



Des problématiques liées à l'absence d'un lycée sur le territoire ont également été relevées, celles-ci entraînent une inégalité d'accès à l'enseignement secondaire puisque les jeunes du territoire doivent effectuer de longs trajets pour s'y rendre (plus de deux heures de trajet par jour). Cela se répercute sur la réussite de ces jeunes (ce qui pourrait expliquer la part assez élevée de la population sans le baccalauréat en Costa Verde). Il s'agit également d'un facteur supplémentaire à la désertification des villages.

Il sera nécessaire d'agir pour réduire les inégalités en matière d'accès à l'éducation, améliorer les conditions de réussite scolaire et faire monter le niveau de formation de la population.



## ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°6** : Soutenir le territoire pour l'implantation d'un lycée sur le périmètre intercommunal.  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 2 / objectif 2)

## SANTE – SOCIAL – SOLIDARITES : RENFORCER LES SERVICES DE PROXIMITE ET FAVORISER LES ACTIONS DE COHESION SOCIALE



## ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°7** : Créer un centre de santé pluridisciplinaire.
- ➔ **Fiche action n°8** : Créer un espace de vie sociale.
- ➔ **Fiche action n°9** : Mettre en œuvre une politique d'accompagnement des seniors.
- ➔ **Fiche action n°10** : Mettre en place un service de navettes intra-villages.  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 3 / objectif 3).

## SPORT : FAVORISER L'ACCES A LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS



Il est nécessaire de favoriser la pratique sportive pour tous afin de renforcer les liens sociaux, lutter contre les inégalités et encourager un mode de vie sain et épanouissant. Il s'agit à la fois d'un levier pour l'intégration et la cohésion sociale mais aussi pour l'attractivité du territoire. Cet enjeu vise à développer des infrastructures et des offres adaptées pour permettre à chaque habitant de pratiquer des activités sportives et culturelles de manière régulière.



## ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°11** : Créer une infrastructure sportive  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 1 / objectif 2)
- ➔ **Fiche action n° 12** : Réhabiliter le COSEC
- ➔ **Fiche action n°13** : Créer un Office des Sports

## **CULTURE : FACILITER L'ACCES A LA CULTURE POUR TOUS LES HABITANTS**



Plusieurs difficultés freinent la pratique d'activités culturelles, pourtant essentielles au bien-être des habitants :

- La faiblesse du tissu associatif local : lié à un manque de moyens ou de soutien ;
- Le manque d'une offre et d'infrastructures culturelles adaptées et accessible tout au long de l'année.

Cependant, certaines associations restent actives et impliquées et apportent du dynamisme au territoire. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la vie locale et contribuent à animer la vie communautaire et à créer du lien social, mais il reste nécessaire de les accompagner. Il est essentiel renfoncer l'offre d'équipements mais aussi de soutenir le tissu associatif afin de garantir un accès pour tous aux activités de loisirs.



### **ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°14 : Créer d'une maison d'artistes
- ➔ Fiche action n°15 : Créer d'un centre d'immersion linguistique à Valle d'Alesani
- ➔ Fiche action n°16 : Moderniser le cinéma de plein-air
- ➔ Fiche action n°17 : Réalisation d'une étude sur la création d'une salle accueillant spectacles, activités artistiques et culturelles, séminaires et tourisms d'affaires.

## **AMELIORER LE CADRE DE VIE DE LA POPULATION**

Le cadre de vie sur le territoire est impacté par des difficultés liées à la mobilité qui est pourtant essentielle pour faciliter le quotidien des habitants. Les déplacements sont parfois complexes, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les foyers non véhiculés qui sont souvent contraints par le manque de circuits réguliers.

## **HABITAT : ENCOURAGER LA RENOVATION ENERGETIQUE ET AMELIORER L'OFFRE EN LOGEMENTS**



L'habitat est un enjeu majeur pour l'amélioration du cadre de vie. Il est essentiel d'adapter l'offre en logements aux besoins actuels et futurs tout en encourageant la rénovation énergétique des bâtiments afin que tous les habitants puissent accéder à un logement décent et sain. Cela vise aussi à réduire et lutter contre la précarité énergétique et aider les foyers les plus modestes à mieux pouvoir se chauffer et équiper leur logement à un coût supportable.

La faiblesse de la part du logement social disponible représente une carence, en particulier au sein d'un territoire où le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale.



## ACTIONS :

➔ Fiche action n°18 : Mettre en œuvre une OPAH

### **PATRIMOINE : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE LOCAL**



Le territoire bénéficie d'une grande **richesse naturelle et culturelle**. L'un des axes majeurs relevés, a été la mise en valeur du patrimoine local qui constitue un véritable atout pour l'identité du territoire et son attractivité. Cela implique la préservation, la rénovation et la valorisation des richesses patrimoniales en les rendant accessibles à un large public pour en faire un atout économique, touristique et éducatif.



## ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°19 : Définir et mettre en œuvre un programme de réhabilitation patrimoniale
- ➔ Fiche action n°20 : Réaliser un inventaire des œuvres classées et protégées

### ➤ OBJECTIF 2 : DES COOPERATIONS, MUTUALISATIONS ET PARTENARIATS A RENFORCER



## ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°11 : Créer une infrastructure sportive  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)
- ➔ Fiche action n°6 : Soutenir le territoire pour l'implantation d'un lycée sur le périmètre intercommunal.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)

### ➤ OBJECTIF 3 : RENDRE LA DUALITE MER/MONTAGNE COMPLEMENTAIRE

### **DEFINIR UNE IDENTITE FORTE AU TERRITOIRE ET AUGMENTER SON ATTRACTIVITE**

Il est nécessaire de construire une identité forte et unique pour le territoire afin de promouvoir ses atouts, renforcer ses valeurs, ses traditions et son authenticité.



La gestion des flux touristiques représente un enjeu primordial pour un équilibre entre l'attractivité du territoire et la protection des sites. Il s'agit d'éviter la saturation des zones littorales et encourager les visiteurs à explorer l'intérieur du territoire afin de dynamiser les villages et de soutenir l'économie locale.

## ORIENTER DES FLUX TOURISTIQUES VERS L'INTERIEUR DU TERRITOIRE



### ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°21** : Mettre en place une stratégie de communication et de marketing territorial
- ➔ **Fiche action n°22** : Harmoniser la signalétique

## AXE II

### L'EMERGENCE D'UN BASSIN DE VIE

#### ➤ OBJECTIF 1 : UNE OU DES CENTRALITES A ORGANISER

#### RENFORCER LES SERVICES DE PROXIMITE & FAVORISER LES ACTIONS DE COHESION SOCIALE



La Costa Verde fait face à plusieurs défis qui nécessitent des actions ciblées afin de garantir une égalité d'accès aux services. Plusieurs problématiques entravent à ce jour la pleine qualité de vie des habitants, en particulier pour les populations les plus vulnérables :

- **Un manque de services sociaux** : peu de permanences et d'accompagnement personnalisé ;
- **Une offre médicale insuffisante** : présence de centres de soins mais manque de praticiens et de spécialistes. Par ailleurs les délais pour les prises en charge sont longs ;
- **L'isolement des personnes âgées**, notamment en milieu rural et qui est accentué par un accès limité aux services d'aide et d'accompagnement mais aussi par des difficultés de mobilité ;
- Un déséquilibre entre les communes bénéficiant de **logements sociaux** et celles qui n'en n'ont pas, ce qui limite les solutions d'hébergement pour les populations vulnérables.

Grâce au futur document de planification, il sera nécessaire d'agir afin de garantir une meilleure répartition sur le territoire des services essentiels et répondre aux besoins des habitants.

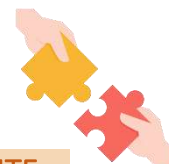
La CCCV s'investit, en optimisant les moyens mis en œuvre : avec notamment l'ouverture de la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique. Celle-ci vise à améliorer la réponse aux besoins de la population notamment en ce qui concerne les difficultés liées aux démarches administratives, mais aussi à accueillir des permanences de la CAF et d'autres organismes.

Bien que les compétences liées à la santé et au social ne relèvent pas directement de l'intercommunalité, il est tout de même essentiel pour la collectivité de jouer un rôle facilitateur d'accès aux services et de favoriser la mise en réseaux entre les différents acteurs.



#### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°23 : Affirmer la station balnéaire de Moriani-Plage
- ➔ Fiche action n°24 : Structurer le pôle de services de Cervioni
- ➔ Fiche action n°25 : Requalifier la marine de Prunete et son agglomération
- ➔ Fiche action n°26 : Créer une Maison France Services Itinérante
- ➔ Fiche action n°27 : Communiquer sur les services de proximité



➤ **OBJECTIF 2 : UN RAYONNEMENT AU DELA DES FRONTIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE**



**ACTIONS :**

- ➔ **Fiche action n°28** : Renforcer les partenariats interterritoriaux et les coopérations
- ➔ **Fiche action n°6** : Soutenir le territoire pour l'implantation d'un lycée sur le périmètre intercommunal.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)
- ➔ **Fiche action n°59** : Mettre en place un comité de bassin d'emploi  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 4 / objectif 1)

## AXE III

### DES TRANSITIONS A ANTICIPER



#### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°29 : Mettre en œuvre le Contrat d'Objectifs Territoriaux (COT).

#### ➤ OBJECTIF 1 : PRESERVER LES MILIEUX



#### **PROTEGER ET VALORISER LA BIODIVERSITE**

La préservation de l'environnement relève d'un enjeu majeur pour le développement durable et l'attractivité du territoire. Il est nécessaire d'agir pour préserver l'environnement et les milieux naturels avec la sauvegarde la biodiversité comme fil conducteur.



#### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°30 : Elaborer un Atlas de la Biodiversité
- ➔ Fiche action n°31 : Elaborer et mettre en place une stratégie de protection des sites naturels
- ➔ Fiche action n°32 : Protéger et mettre en valeur les sites Natura 2 000
- ➔ Fiche action n°33 : Créer un programme de relance de la châtaigneraie
- ➔ Fiche action n°34 : Végétaliser les espaces publics
- ➔ Fiche action n°35 : Créer une association foncière pastorale  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 4 / objectif 3)
- ➔ Fiche action n°36 : Transférer la compétence « DECI » à la CCCV
- ➔ Fiche action n°37 : Réaliser un inventaire et une étude sur les sources/fontaines du territoire
- ➔ Fiche action n°38 : Mettre en valeur les zones humides de Talasani.
- ➔ Fiche action n°39 : Elaborer un diagnostic territorial et établissement du plan de gestion durable des cours d'eau et des zones humides d'intérêt communautaire

**PRESERVER LES  
COTES FACE AUX  
RISQUES NATURELS  
(EROSION DU  
LITTORAL) :**



Le recul du trait de côte en Costa Verde n'est malheureusement pas contemporain, et uniquement lié au réchauffement climatique, mais il s'inscrit au sein d'un phénomène érosif anthropique local plus intense, qui contribue massivement à la disparition du littoral sableux depuis cinq décennies. Il représente un défi majeur pour le territoire, qui met en danger les activités économiques et certaines infrastructures et habitations.

Parmi les mesures déjà engagées, la CCCV va faire l'acquisition d'une drague aspiratrice : cet équipement permettra de limiter l'érosion avec des opérations de dragage et de ré-ensablement pour protéger le littoral. Cette opération d'envergure intervient dans le cadre du plan de gestion durable arrêté par le Conseil Communautaire en janvier 2022 et vise au rétablissement du transit sédimentaire impacté par les digues du port de Taverna provoquant une forte érosion du littoral sur la partie Nord du territoire de la Costa Verde.

L'opération prévoit, avec un outil spécifique, de prélever le sédiment bloqué au droit du port, et de le transporter sur environ 1 km plus au Nord afin de réalimenter le littoral en sable, et ainsi pallier le déficit sédimentaire responsable du recul du trait de côte.

L'outil spécifique, de type drague aspiratrice, est en cours de construction par un chantier naval italien « ITALDRAGHE ».



**ACTIONS :**

➔ **Fiche action n°40** : Mettre en œuvre le plan de gestion durable du trait de côte de la Costa Verde

➤ **OBJECTIF 2 : AMENAGER L'ESPACE**

**AMENAGER  
L'ESPACE -  
DEVELOPPER UN  
URBANISME  
DURABLE ET  
ADAPTE AUX  
BESOINS DES  
HABITANTS :**

Le manque de planification et un urbanisme mal maîtrisé ont été relevés comme des freins à un développement cohérent et harmonieux du territoire.

En l'absence d'un document d'urbanisme, tel qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), il est difficile de mettre en place une vision stratégique du territoire à long terme.

Cela conduit à une urbanisation dispersée et mal contrôlée, parfois incompatible avec la préservation des espaces naturels et la qualité de vie des habitants.



Il paraît essentiel de définir un cadre de planification à échelle intercommunale, afin d'organiser l'aménagement du territoire de manière durable, cohérente et respectueuse de l'environnement.



### ACTIONS :

➔ Fiche action n°41 : Elaborer un Schéma de Cohérence Territoriale

## ➤ OBJECTIF 3 : ORGANISER LA MOBILITE ET L'ACCESSIBILITE

### FACILITER LES DEPLACEMENTS DE LA POPULATION



Les collectivités locales montent aujourd'hui en compétences et sont érigées en autorités organisatrices de mobilité (AOM). Elles ont désormais les moyens de réfléchir et de proposer des solutions de transports optimisés pour tous et qui répondent ainsi à leurs besoins.

Une stratégie de mobilité permettra d'identifier les grands enjeux, de préciser les objectifs d'évolution des pratiques de déplacements et de définir un programme d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il sera nécessaire de diversifier les solutions de mobilité (transport à la demande, bornes de recharge électrique, aires de covoiturage).



### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°10 : Mettre en place un service de navettes intra-villages  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)
- ➔ Fiche action n°42 : Réaliser un Plan de Mobilité Simplifié
- ➔ Fiche action n°43 : Réaliser une étude sur le déploiement d'infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques
- ➔ Fiche action n°44 : Développer les aires de covoiturage

## **DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES, ACTIVES ET PARTAGEES :**



Promouvoir les mobilités douces et partagées est essentiel pour réduire l’empreinte carbone, améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l’attractivité du territoire.

Il s’agit de développer des solutions de transport alternatives qui répondent aux besoins locaux tout en respectant l’environnement. La CCCV s’implique plusieurs années, à travers des politiques de mobilités douces avec l’ouverture et l’aménagement de sentiers de randonnée pédestre, VTT ou circuits cyclosportifs, mais aussi la création d’une voie douce de 6km qui relie Moriani-Plage (San Nicolao) à Prunete (Cervioni).



### **ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°45 : Etendre la spassiverde à la partie Nord du territoire
- ➔ Fiche action n°46 : Etendre la spassiverde vers l’intérieur du territoire
- ➔ Fiche action n°47 : Créer un sentier du littoral
- ➔ Fiche action n°48 : Créer une piste cyclable en direction de la plage (Taglio Isolaccio)

## ➤ OBJECTIF 4 : S’ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



## **DEVELOPPER LES ENERGIES PROPRES**

L’énergie est au cœur des défis liés au climat, il apparaît essentiel de miser sur un développement d’énergies propres et renouvelables en faveur d’un avenir énergétique plus vertueux et plus durable



### **ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°49 : Créer une communauté énergétique renouvelable (CER)
- ➔ Fiche action n°50 : Entreprendre la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux.
- ➔ Fiche action n°51 : Renouveler le parc automobile intercommunal en véhicules électriques



### **OPTIMISER LE PROCESSUS DE GESTION DURABLE DES DECHETS :**

La gestion des déchets (incluant le tri, la collecte, la valorisation et l'élimination), représente un enjeu majeur (à la fois écologique mais aussi économique) pour le territoire et pour la collectivité. Des solutions innovantes, environnementales et économiques sont à adopter afin préserver notre écosystème des différentes formes de pollution liées aux déchets.

Lors des réunions il a été souligné les limites des systèmes de collecte et de tri actuels qui représentent des coûts élevés pour la collectivité. Afin de renforcer l'efficacité de la collecte, il faudrait envisager de nouvelles approches ou une réorganisation du système.

Il a été également mis en évidence l'importance de développer des campagnes de communication plus ciblées afin de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques, et d'expérimenter de nouveaux dispositifs, tels que la tarification incitative, afin d'encourager chaque usager à mieux trier ses déchets.



### **MAITRISER LES COUTS DE GESTION DES ORDURES MENAGERES :**

La gestion des OM représente un poste de dépenses important qui impacte grandement les budgets des EPCI. Afin de mieux maîtriser ce coût, il faut mettre en place des actions visant à améliorer la collecte, optimiser les infrastructures existantes et prévenir les comportements inciviques.



#### **ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°52 : Mettre en place la tarification incitative
- ➔ Fiche action n°53 : Lutter contre les décharges sauvages

#### **➤ OBJECTIF 5 : ECONOMISER L'EAU**



#### **ACTIONS :**

- ➔ Fiche action n°54 : Mettre en place le programme REUT (Réutilisation des Eaux Usées)

## ANTICIPER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE :



Bien que le transfert de la compétence « eau et assainissement » ne soit plus obligatoire d'ici janvier 2026, celui-ci reste un enjeu majeur en termes d'intercommunalisation\* des ressources et de leur gestion.

Il est essentiel d'envisager des actions de gestion pérenne et équilibrée de la ressource et prévenir les besoins futurs du territoire : créer de la ressource, réhabiliter la région en eau potable et réhabiliter l'ensemble du réseau.

*\* Action de mettre en œuvre des politiques ou des services publics de manière conjointe entre plusieurs communes.*

*Un débat en séance communautaire sera organisé afin de discuter sur le transfert de cette compétence.*



### ACTIONS :

➔ Fiche action n°55 : Réaliser un schéma directeur sur l'abduction en eau potable.

## SE DOTER D'INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT AUX NORMES AU MEILLEUR RAPPORT QUALITE/PRIX SUR TOUT LE TERRITOIRE.

L'assainissement constitue une compétence obligatoire de la CCCV, son schéma directeur a été élaboré en 2013. La commission souligne l'importance de finaliser ce document stratégique afin de s'assurer que les objectifs définis soient atteints.



### ACTIONS :

➔ Fiche action n°56 : Réactualiser le plan de déploiement des infrastructures d'assainissement

➔ Fiche action n°57 : Restructurer le PR Grand Bucatoghju

➤ OBJECTIF 6 : DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE



ACTIONS :

➔ **Fiche action n°58** : Réaliser des travaux d'extension du Cappia à Piggia

## AXE IV

# IMAGINER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE DEMAIN

### ➤ OBJECTIF 1 : RECHERCHER LA STRUCTURATION DU TERRITOIRE EN BASSIN D'EMPLOI



#### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°59 : Mettre en place un comité de bassin d'emploi  
(Action transversale : s'inscrit aussi dans l'axe 2 / objectif 2)
- ➔ Fiche action n°60 : Créer une agence locale de développement économique

### ➤ OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT ET LA CREATION D'ENTREPRISES ET SAUVEGARDER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL

#### **FAVORISER L'INSTALLATION D'ENTREPRISES ET L'EMPLOI LOCAL**



L'un des enjeux pour la Costa Verde est de stimuler l'économie locale et de mener un développement économique harmonieux du territoire. Cela implique la mise en place d'un cadre attractif pour l'installation et le développement de nouvelles entreprises mais aussi la création de nouvelles opportunités d'emploi.

Il est nécessaire de dynamiser l'entrepreneuriat local et de diversifier les activités économiques de la Costa Verde en renforçant son attractivité économique avec la mise en place d'initiatives visant à accompagner les porteurs de projet, structurer l'offre d'accueil des entreprises et optimiser l'utilisations des ressources disponibles.



#### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°61 : Créer des Zones d'Activité Economique (ZAE)
- ➔ Fiche action n°62 : Créer un incubateur d'entreprises
- ➔ Fiche action n°63 : Créer une pépinière d'entreprises
- ➔ Fiche action n°64 : Optimiser l'offre immobilière disponible pour les entreprises
- ➔ Fiche action n°65 : Créer une plateforme numérique répertoriant les formations disponibles
- ➔ Fiche action n°66 : Renforcer les compétences numériques des entreprises.

➤ **OBJECTIF 3 : CIBLER LES SECTEURS D'ACTIVITES INNOVANTS ET CREATEURS DE RICHESSES, VERS UNE ECONOMIE PRODUCTIVE.**

**ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE FILIERES INNOVANTES**



Il est essentiel de développer des secteurs porteurs tels que l'innovation et les technologies numériques afin de diversifier l'économie et de créer des emplois qualifiés.

L'installation et la couverture de la fibre sur l'ensemble du territoire permettrait aujourd'hui le développement et la mise en place de ces nouvelles filières.



**ACTIONS :**

➔ **Fiche action n°67** : Réhabiliter les équipements d'accueil à flots de la zone portuaire de Taverna

**SOUTENIR ET PRESERVER LES FILIERES ECONOMIQUES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE**



Il est important de sauvegarder les filières économiques traditionnelles telles que le tourisme, l'agriculture ou l'artisanat qui constituent encore la colonne vertébrale de l'économie locale.

L'agriculture fait partie intégrante du tissu économique de la Costa Verde et représente aujourd'hui une activité clé sur le territoire au sein duquel elle joue un rôle primordial à différents niveaux : production de biens alimentaires, création d'emplois locaux (259 emplois équivalents temps plein), gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité...

Il s'agit aujourd'hui de penser l'agriculture comme facteur de puissance économique et en assurer la pérennité afin de contribuer au développement socio-économique de la région. Il est ainsi nécessaire de créer un environnement propice à l'émergence de projets agricoles durables et qui s'intègrent dans une dynamique de développement économique.

**SOUTENIR L'AGRICULTURE & FAVORISER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS**





## ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°35** : Créer une association foncière pastorale.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 3 / objectif 1)

## PRIVILEGIER LES PRODUCTIONS LOCALES



Les collectivités ont aujourd'hui un rôle clé à jouer pour accompagner l'ensemble des acteurs du système alimentaire dans leur transition vers une alimentation durable et de qualité. Il s'agit de renforcer la proximité entre les producteurs et les consommateurs pour un système alimentaire plus résilient.



## ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°2** : Créer une cuisine centrale intercommunale.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 1 / objectif 1)
- ➔ **Fiche action n°68** : Réaliser une charte ou un label de qualité
- ➔ **Fiche action n°69** : Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

## SOUTENIR L'ECONOMIE DU TOURISME – DEVELOPPER ET VALORISER L'OFFRE DE TOURISME CULTUREL ET PATRIMONIAL

Le tourisme représente un secteur économique clé de l'île et contribue à hauteur de 39% de son PIB.

Le poids économique du tourisme en Costa Verde n'est pas très éloigné de ce taux régional et est le principal moteur économique du territoire. Grâce à son riche patrimoine, le territoire attire chaque année une variété de visiteurs en quête de découvertes culturelles, naturelles ou de traditions authentiques. Il convient de préserver et améliorer l'offre touristique afin que celle-ci bénéficie aux acteurs locaux.

Le territoire bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié qu'il est essentiel de valoriser afin de le rendre attractif et accessible à tout public. Il s'agit de structurer cette offre tout en préservant l'identité locale et en répondant aux attentes des visiteurs. L'objectif étant de positionner la Costa Verde comme une destination de tourisme culturel et patrimonial incontournable.



## ACTIONS :

- ➔ **Fiche action n°70** : Créer un parcours de golf agricole
- ➔ **Fiche action n°71** : Améliorer les services touristiques.

## ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DU SAVOIR- FAIRE ET DE L'ARTISANAT

L'artisanat est porteur de traditions, de savoir-faire et d'authenticité. Il s'agit de le soutenir avec des actions favorisant l'émergence de nouveaux artisans et de mettre en valeur des savoir-faire traditionnels.



### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°72 : Mettre à disposition des bâtiments relais pour faciliter l'installation d'artisans sur le territoire.

## ➤ OBJECTIF 4 : PARTICIPER ET INCITER UNE POLITIQUE DE L'EMPLOI SOLIDAIRE



### ACTIONS :

- ➔ Fiche action n°73 : Faciliter l'accès à l'emploi pour tous.
- ➔ Fiche action n°59 : Mettre en place un comité de bassin d'emploi.  
(Action transversale : inscrite dans l'axe 4 / objectif 1).



# FICHES ACTIONS

## ➤ AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Création d'un relais petite enfance.



#### Description / détail de l'action :

Création d'un relais petite enfance : un guichet unique pour communiquer sur les structures et les différents modes de garde disponibles pour l'accueil des enfants (en partenariat avec la CAF). Ce type de structure permettra l'accompagnement aussi bien des assistants maternels que des familles.

#### Étapes clés de mise en œuvre :

- Etude préalable : identification des structures existantes sur le territoire, définition des besoins, mise en réseau des acteurs clés ;
- Création du relais : aménagement d'un espace adapté et d'une équipe d'animateurs ;
- Mise en place du service d'accompagnement : point d'information sur les modes de gardes disponibles, organisation d'ateliers et d'activités...

**Objectif stratégique** : Renforcer les services à la petite enfance et soutenir l'émergence de nouveaux projets.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Cervioni – Prunete (plaine)



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 200 000€

Financements : CAF / Collectivité de Corse

#### Partenaires :

- CAF
- Assistants maternels
- Population locale
- Associations



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'assistants maternels fréquentant le relais
- Nombre de personnes accompagnées
- Taux de satisfaction des usagers.



**Statut** : Action à finaliser

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2027

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

// Action qui s'inscrit également dans l'axe 4 – objectif 3.

### Création d'une cuisine centrale intercommunale.



#### Description / détail de l'action :

Une cuisine centrale existe à ce jour sur la Commune de Santa Maria Poghju, celle-ci prépare et distribue les repas aux écoles adhérentes à ce service. Il s'agit d'un équipement structurant et optimisé pouvant répondre aux besoins du territoire ainsi qu'à son évolution démographique. La réflexion se porte sur le transfert de cet équipement à l'EPCI afin de proposer un service mutualisé de restauration collective à destination des établissements scolaires de Costa Verde.

#### Etapes clés de mise en œuvre :

- Etudes préalables : analyse des besoins, estimation du volume de repas à produire, budget estimatif...
- Création de la cuisine centrale : travaux et aménagements de la cuisine centrale existante, achat des équipements nécessaires, respect des normes sanitaires ;
- Mise en place et organisation de la cuisine : production/ préparation des repas, élaboration des menus, approvisionnements des produits, conditionnement et transport des repas vers les différentes structures bénéficiaires ;
- Gestion du personnel : recrutement, formations...



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Santa Maria Poghju.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : Etat / Collectivité de Corse

#### Partenaires :

- Communes membres
- Ecoles et cantines scolaires
- Producteurs locaux
- Chambre d'agriculture
- Autorités sanitaires



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'écoles adhérentes à ce service
- Nombre de repas livrés
- Taux de satisfaction des bénéficiaires.



**Statut** : Action à finaliser

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2027

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM).



#### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la création d'une maison d'assistants maternels. Ce type de structure pourra permettre à plusieurs assistants maternels agréés d'accueillir un certain nombre d'enfants dans un lieu dédié qui garantit leur santé, leur sécurité, leur confort et leur épanouissement.

#### Étapes clés de mise en œuvre :

- Réalisation d'un diagnostic du territoire afin d'évaluer les besoins ;
- Etude de faisabilité technique, réglementaire et financière ;
- Rédaction d'un projet d'accueil et d'un règlement de fonctionnement ;
- Recherche de locaux adaptés (construction ou rénovation d'un bâtiment existant) ;
- Etablissement d'un plan de financement et d'un budget prévisionnel.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde / Porteur de projet privé.

#### Localisation :

A déterminer.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 200 000€

Financements : CAF / MSA (Mutualité Sociale Agricole)

#### Partenaires :

- CAF
- MSA
- PMI
- Communes
- Habitants
- Associations
- Assistants maternels



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'assistants maternels implantés dans la MAM
- Nombre d'enfants accueillis
- Taux d'occupation
- Satisfaction des familles



**Statut** : Action envisagée

**Calendrier prévisionnel** : 2028-2030

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Intercommunal.



#### Description / détail de l'action :

L'action consiste à créer un ALSH intercommunal, destiné aux enfants âgés de 3 à 12 ans, durant les vacances scolaires et certains mercredis.

Cette infrastructure permettra aux enfants accueillis de participer à des activités éducatives, culturelles, sportives et artistiques permettant l'épanouissement personnels et le développement de compétences sociales. L'encadrement des enfants sera assuré par des animateurs qualifiés et formés.

#### Etapes clés :

- Etude de faisabilité et identification des besoins ;
- Elaboration du projet pédagogique et du cadre d'accueil : définition des activités proposées, des tranches d'âge et du nombre d'enfants accueillis ;
- Recherche de locaux (construction ou rénovation d'un bâtiment existant), achat de matériel et aménagement ;
- Mise en place de l'ALSH : recrutement d'animateurs, inscription des familles, mise en place de l'accueil des enfants et organisation des activités.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

A déterminer.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : A déterminer.

Financements : Etat / Collectivité de Corse / CAF

#### Partenaires :

- Communes membres
- CAF
- Associations locales
- Familles



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'animateurs recrutés
- Nombre d'enfants accueillis
- Taux d'occupation
- Nombre d'activités organisées
- Nombre de jours d'ouverture.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2028-2030.

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Soutien et accompagnement des activités scolaires et extra-scolaires.



#### Description / détail de l'action :

Cette action vise à soutenir et accompagner les activités scolaires et extra-scolaires et ainsi proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Il s'agit notamment de soutenir financièrement toutes les écoles du territoire dans la mise en place d'activités sportives, culturelles, pédagogiques..., afin de mieux articuler et équilibrer le temps scolaire et les temps de loisirs des enfants et des jeunes.

#### Cette action pourra s'appuyer sur les dispositifs suivants :

- Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) : permettant la mise en œuvre d'une politique en direction de la jeunesse et la création d'un programme d'activités à destination des enfants ;
- Projet Educatif Territorial (PEDT) et Plan Mercredi Intercommunal : permettant de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposés aux enfants en dehors du temps scolaire.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Toutes les écoles de Costa Verde.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 100 000€ / an.

Financements : CAF / Collectivité de Corse / CCCV

#### Partenaires :

- CDC
- CAF
- ETAT
- Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport
- Ecoles du territoire
- Communes
- Associations
- Educateurs
- Familles
- Education Nationale



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'activités soutenues
- Nombre d'enfants participants aux activités
- Nombre d'écoles bénéficiaires
- Montant total des subventions attribuées chaque année
- Taux de satisfaction des enfants et des enseignants.



**Statut** : Action en cours de réalisation.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

// Action qui s'inscrit également dans l'axe 2 – objectif 2.

### Soutenir le territoire pour l'implantation d'un lycée sur le périmètre intercommunal.



#### Description / détail de l'action :

Porter une candidature auprès des acteurs concernés (CDC, Etat, Education Nationale) pour l'implantation d'un lycée en Costa Verde, en lien avec les besoins du territoire et/ou soutenir les porteurs de projets et démarches en ce sens.

#### Etapes clés de mise en œuvre :

- Etudes préalables : identifier les besoins sur le territoire, la capacité d'accueil nécessaire, concertation avec les différents acteurs ;
- Implantation du lycée : définition des espaces nécessaires, construction et aménagement de l'infrastructure, mise en place de solutions de transport, recrutement du personnel... ;
- Mise à disposition d'un terrain pour sa création.

Il sera également nécessaire de développer les partenariats avec l'Education Nationale afin d'augmenter l'offre de formation et les opportunités de poursuites d'études ou d'emplois. S'appuyer sur des dispositifs existants tels que le TER (Territoire Educatif Rural).



#### Maitre d'ouvrage :

Collectivité de Corse / Etat /  
Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Cervioni – Prunete (plaine)



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : A déterminer.

Financements : Etat (SGAC/DSIL/DETR) / Collectivité de Corse / FEDER - FSE

#### Partenaires :

- Communes
- Education Nationale
- Rectorat de Corse
- Socio-professionnels locaux
- Associations locales
- Etat
- Collectivité de Corse
- CC Castagniccia Casinca
- CC Oriente



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de formations et cursus proposés
- Capacité d'accueil
- Nombre d'élèves inscrits
- Taux de remplissage du lycée
- Evolution du taux de diplômés
- Evolution du taux de réussite des élèves
- Satisfaction des usagers (élèves, parents, enseignants)
- Evolution de la population.



**Statut :** Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel :** 2030 – 2035.



## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Création d'un centre de santé pluridisciplinaire.



#### Description / détail de l'action :

Afin de maintenir et développer l'offre d'accès aux soins et à la santé, cette action concerne la création d'un centre de santé pluridisciplinaire.

Cette infrastructure permettra d'accueillir :

- Une maison de santé regroupant des professionnels ;
- Un service d'hôpital de jour ;
- Un centre d'imagerie avec radiologie et scan.

#### Étapes clés de mise en œuvre :

- Etude des besoins et de faisabilité : étude sur le maillage de l'existant et leur pérennité ainsi que sur la faisabilité de création de nouveaux centres ;
- Définition du projet de santé : organisation et fonctionnement du centre, objectifs d'amélioration de la prise en charge des patients ;
- Construction et aménagement d'un bâtiment adapté ;
- Installation des professionnels de santé et mise en place d'une équipe médicale.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde / Commune de Cervioni.

#### Localisation :

Cervioni – Prunete (plaine)



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à **déterminer**.

Financements : à **déterminer**.

#### Partenaires :

- ARS
- CDC
- Etat
- Professionnels de santé



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de professionnels médicaux installés
- Taux de fréquentation du site
- Taux d'occupation de l'hôpital de jour
- Taux de satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2028-2030.

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Création d'un espace de vie sociale.



#### Description / détail de l'action :

Cette action consiste à créer un espace de vie sociale afin de proposer aux habitants un lieu de proximité, d'accueil et de rencontres et ainsi favoriser le lien social.

Un espace sera aménagé et équipé afin de répondre aux besoins des usagers.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde / Commune de Cervioni.

#### Localisation :

Cervioni – Prunete (plaine)



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 100 000€

Financements : Etat/ Collectivité de Corse/ CCCV

#### Partenaires :

- Commune de Cervioni
- CDC
- Etat
- CAF
- Associations locales
- Habitants du territoire



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'activités et de rencontres réalisées
- Taux de satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2027-2028

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Mise en œuvre d'une politique d'accompagnement des seniors.



#### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement des seniors afin d'améliorer leur qualité de vie, favoriser leur inclusion et lutter contre l'isolement social.

#### Il s'agit de :

- Répertorier des nouveaux lieux de vie disponibles pour développer des liens intergénérationnels (activités, loisirs, animation) ;
- Organiser des actions d'animation, des activités et des ateliers ;
- Faciliter le maintien des services à domicile ;
- Mettre en place des points d'information dédiés pour informer et accompagner les aînés dans leurs démarches dématérialisées.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.  
Financements : à déterminer.

#### Partenaires :

- CDC
- Etat
- Communes
- Associations
- Services d'aide aux seniors
- Professionnels de santé



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de personnes accompagnées ;
- Taux de participation aux activités ;
- Taux de satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

// Action qui s'inscrit également dans l'axe 3 – objectif 3.

### Mise en place d'un service de navettes intra-villages.



#### Description / détail de l'action :

Mettre en place un service de navettes intra-villages afin de faciliter les déplacements des habitants, notamment les personnes âgées et les personnes non véhiculées.

#### Etapes clés de mise en œuvre :

- Réalisation d'un état des lieux : identification des zones les plus fréquentées et des besoins en termes de mobilité ;
- Conception du parcours de navettes : déterminer les lignes de navettes et les points de passage, la fréquence et les horaires des navettes ;
- Mise en place du service
- Communication auprès des habitants sur le nouveau service mis en place.

 **Maitre d'ouvrage :**  
Communauté de Communes de Costa Verde

**Localisation :**  
Communes de l'intérieur.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : Etat (AUE, Fonds Verts, DETR) / Collectivité de Corse / Union Européenne / CCCV

**Partenaires :**

- Communes
- Population locale



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de parcours mis en place (journaliers, hebdomadaires...)
- Fréquentation des lignes concernées
- Satisfaction des usagers (enquêtes de satisfaction).

 **Statut** : Action à finaliser  
**Calendrier prévisionnel** : 2027

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

// Action qui s'inscrit également dans l'objectif 2.

### Création d'une infrastructure sportive.



#### Description / détail de l'action :

Création d'une infrastructure sportive à destination de tous publics permettant de faciliter l'accès aux activités et aux équipements conçus pour la pratique du sport. L'absence d'un équipement qui permet la pratique sportive et culturel au rayonnement intercommunal a été identifié comme un manque pour satisfaire les besoins des habitants. Il sera privilégié de réhabiliter un bâtiment existant, le Dôme de Taglio Isolaccio, qui présente un fort potentiel pour accueillir ce type de structure.

Deux lieux principaux caractériseront l'infrastructure :

- Un complexe multisports polyvalent et modulable, permettant la pratique de plusieurs activités sportives ;
- Une piscine ;

Le lieu sera à destination des associations mais aussi du grand public.

#### Etapes clés de mise en œuvre :

- Etablissement d'un partenariat public/privé entre les différents maîtres d'ouvrage ;
- Diagnostic : état des lieux de l'offre sportive existante, des besoins du territoire ;
- Etude préalable / étude de faisabilité : études techniques et financières, déterminer la finalité de l'équipement, analyser la faisabilité financière ;
- Conception du bâtiment sportif : validation du site, choix du type d'activités et des équipements, intégration des normes réglementaires, lancement des travaux, mise en place d'un mode de gestion.

#### Maître d'ouvrage :



Communauté de Communes de Costa Verde / Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca / CNPO – exploitant du Village des Isles

#### Localisation :

Taglio Isolaccio – plaine.

#### Plan de financement :

##### Coût prévisionnel de l'opération :

- Achat du dôme : **s/o – cession du bâtiment aux intercommunalités.**
- Réhabilitation du Dôme / investissement : **10M€**
- Charges de fonctionnement : **200 000€/300 000€**

Financements : Etat / Collectivité de Corse / CCCV



### **Partenaires :**

- CC Castagniccia Casinca
- CNPO – exploitant du Village des Isles
- Communes concernées
- Associations
- Scolaires.



**Statut :** Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel :** 2030

### **Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Nombre de sports pouvant y être pratiqués
- Capacité d'accueil
- Taux de fréquentation
- Evolution du nombre de pratiquants sportifs
- Nombre d'événements organisés
- Satisfactions des usagers.

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Transfert et réhabilitation du COSEC à la CCCV.



#### Description / détail de l'action :

Cette action concerne le transfert de l'équipement du COSEC du SIVOM de Cervioni à la CCCV. Une étude pré-opérationnelle devra être menée en amont afin de prendre en compte les enjeux et les potentialités de cet équipement. Si le transfert abouti, des travaux d'investissement devront être réalisés notamment au niveau de la rénovation énergétique et la mise aux normes règlementaires du bâtiment.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Cervioni – Valle di Campoloro



#### Plan de financement :

##### Coût prévisionnel de l'opération :

- Etude : à définir
- Travaux / investissement : 640 000€ HT // 705 599.49€ TTC

Financements : Etat – CRTE : 60% // Collectivité de Corse : 20% / CCCV : 20%

#### Partenaires :

- SIVOM
- Associations
- Collège
- Mairies de Cervioni et Valle di Campoloro



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Rénovation énergétique : rapport sur l'autonomie du bâtiment en matière d'électricité
- Fréquentation du lieu
- Taux de remplissage du complexe.



**Statut** : Action en cours de réalisation.

**Calendrier prévisionnel** : 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Création d'un Office des Sports Intercommunal.



#### Description / détail de l'action :

Un office des sports est une structure permettant de coordonner, dynamiser et promouvoir la pratique sportive sur le territoire. Il agit comme facilitateur entre associations sportives, habitants et élus locaux.

#### Étapes clés de mise en œuvre :

- Analyse des besoins locaux : réalisation d'un diagnostic des infrastructures et associations existantes et des attentes des acteurs locaux ; identification des besoins non couverts ;
- Mobilisation des acteurs locaux : organisation de réunions avec les clubs, écoles, associations ; implication des élus et acteurs socio-économiques ;
- Constitution d'un comité de pilotage ;
- Rédaction du « projet » avec la stratégie et le plan d'actions en termes de sport sur le territoire ;
- Création juridique : rédaction des statuts ;
- Lancement et communication.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

A déterminer.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

#### Partenaires :

- Associations et clubs sportifs
- Communes / mairies
- Fédération Nationale des Offices du Sport (FNOMS)



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'évènements créés mis en place
- Nombre de personnes impliquées
- Nombre de participants/adhérents aux actions sportives.



**Statut** : Action à finaliser

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2027

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Création d'une maison d'artistes.



#### Description / détail de l'action :

Création d'un pôle patrimonial matériel et immatériel et d'une résidence d'artistes avec l'aménagement de cellules en salles d'exposition.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Couvent Saint François de Cervioni.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 300 000€

Financements : Etat – CRTE : 40% / Collectivité de Corse : 40% / CCCV : 20%

#### Partenaires :

- CC Castagniccia Casinca
- CC Oriente
- Associations culturelles



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Augmentation de la fréquentation touristique du territoire
- Nombre de visiteurs accueillis
- Nombre d'artistes utilisant l'équipement.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2028.

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Création d'un centre d'immersion linguistique sur la commune de Valle d'Alesani.



#### Description / détail de l'action :

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement de l'enseignement du corse, de son apprentissage, dans la continuité des actions déjà entreprises par des associations présentes sur le territoire telles que l'ADECEC qui œuvre pour le maintien de la langue.

Un tel équipement pourra offrir à un public divers la possibilité d'apprendre la langue corse d'une manière intensive et efficace.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Valle d'Alesani.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 680 070€

Financements : Etat : 25% / Collectivité de Corse – Comité de Massif : 55% / CCCV : 20%

#### Partenaires :

- Communes
- Associations culturelles
- Collectivité de Corse
- Rectorat de Corse



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'animations proposées et mises en place
- Nombre de participants.



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2027

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Modernisation de la salle du cinéma de plein-air.



#### Description / détail de l'action :

Modernisation de la salle du cinéma de plein air avec le changement de l'assise existante. Ces aménagements permettront :

- D'améliorer le confort des spectateurs ;
- Une meilleure qualité des prestations proposées ;
- Une meilleure qualité de projection des films.

**Objectif stratégique** : développer l'offre cinématographique pour l'attractivité du territoire.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Ciné Costa Verde – Santa Lucia di Moriani.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 40 000€

Financements : Etat / Collectivité de Corse / CNC / TSA / CCCV

#### Partenaires :

- Centre National du cinéma et de l'image animée (CNC)



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Augmentation du nombre de spectateurs
- Meilleure diffusion des films
- Enquêtes de satisfaction.



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Réalisation d'une étude sur la création d'une salle accueillant spectacles, activités artistiques et culturelles, séminaires et tourisms d'affaires.



#### Description / détail de l'action :

Réalisation d'une étude portant sur la création d'une salle accueillant spectacles, activités artistiques et culturelles, séminaires et tourisms d'affaires sur le territoire intercommunal. Cette étude visera à identifier, sur l'ensemble du territoire, les lieux les plus adaptés pour accueillir cet équipement qu'il s'agisse de création ou de rénovation d'une bâtisse existante.

Il s'agit d'une salle de spectacles polyvalente et modulable avec :

- Salle de cinéma, salle de théâtre, concerts, conférences,
- Des espaces annexes pour des ateliers culturels et artistiques, l'accueil de séminaires ou de tourisme d'affaires, des réunions associatives ;
- Des équipements accessibles à tous les publics (y compris les scolaires et les PMR).

Cette salle serait pensée comme un lieu pouvant accueillir des événements culturels, des séminaires, des congrès... Si plusieurs lieux sont identifiés sur le territoire par l'étude, il sera nécessaire de leur donner une dimension supra-intercommunale avec des thématiques différentes.

#### Il est attendu de cette étude de :

- Identifier les besoins réels du territoire et des usagers ;
- Explorer mes thématiques d'action publique concernées ;
- Déterminer les investissements à prévoir (travaux de construction, équipements techniques, accessibilité, fonctionnement) ;
- Dresser un plan de financement ;
- L'étude devra également prendre en compte le mode de gestion et de fonctionnement (modalités juridiques et financières) les plus adaptées.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : s/o.

Financements : ANCT : 100%

#### Partenaires :

- ANCT
- Communes
- Associations



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de lieux identifiés pouvant accueillir l'équipement
- Capacité d'accueil.



**Statut** : Action en cours de réalisation.

**Calendrier prévisionnel** : septembre 2026

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Mise en œuvre d'une étude pré-opérationnelle pour une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).



#### Description / détail de l'action :

Réalisation d'un diagnostic du parc de logements et de ses occupants qui portera sur :

- Les caractéristiques du parc de logements et du marché immobilier et plus particulièrement la typologie et l'état des logements ;
- Les populations logées et leurs besoins/attentes ;
- Les bailleurs privés et le parc locatif privé ;
- La problématique vacances (identification des raisons, de l'état des logements, cartographie afin de voir s'il y a concentration de la vacance) des logements, des locaux commerciaux ;
- Le parc de résidences secondaires (potentiel ou « fléau » ?) ;
- Le parc de logements sociaux / HLM en Costa Verde ;
- Le parc de logements communaux de Costa Verde ;

La CCCV et le bloc communal souhaitent l'augmentation et l'évolution du parc de logements communaux destinés aux familles du territoire.

La mise en place d'une OPAH vise à promouvoir des logements de qualité, durables et accessibles à tous, tout en stimulant le développement économique local et en contribuant à la préservation du patrimoine. Il s'agit de répondre aux besoins du territoire et d'améliorer le cadre de vie de la population, d'apporter une aide au parc de logements, proposer des aides en matière de rénovation thermique et énergétique de redynamiser les villages de l'intérieur.

#### Etapes clés de mise en œuvre :

- Définition des enjeux et évaluation du potentiel de rénovation de l'habitat sur chaque commune
- Identification d'échantillons d'ilots ou d'immeubles représentatifs à partir desquels il sera réalisé des expertises techniques et financières chez les propriétaires privés en s'appuyant sur les professionnels de l'immobilier ou tout autre acteur utile.
- Mise en place d'un plan d'action, suivi et évaluation.

**Maitre d'ouvrage :**  
Communauté de Communes de Costa Verde

**Localisation :**  
Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 100 000€

Financements : Anah : 50% / Collectivité de Corse : 17.5% / CCCV : 32.5%

#### Partenaires :

- Communes
- Acteurs privés
- AUE



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de logements inscrits dans le programme de rénovation.



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2030



## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Définition et mise en œuvre d'un programme bisannuel de réhabilitation patrimoniale.



#### Description / détail de l'action :

Dans le cadre de sa compétence « cadre de vie », la CCCV souhaite la mise en place d'un programme bisannuel de réhabilitation patrimoniale. Cette action vise à restaurer et réhabiliter les édifices inscrits dans ses statuts.

Ce programme serait ainsi renouvelé tous les deux ans et prévoit la sélection des édifices à réhabiliter par tranche, l'organisation de visites techniques sur site pour identifier les travaux nécessaires à mener.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

**Coût prévisionnel de l'opération : 2.5M€ sur 10 ans / soit 500 000€ par tranche biennale.**  
**Financements : Etat / Collectivité de Corse / Fonds du Patrimoine / CCCV**

#### Partenaires :

- Communes
- Fonds du Patrimoine
- Fondation du Patrimoine



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'édifices réhabilités par tranche
- Taux de satisfaction des populations.



**Statut** : Action en cours de réalisation.

**Calendrier prévisionnel** : Tranches biennales : 2026-2035

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 1** : Faire vivre le territoire dans le respect des identités communales et spatiales.

### Réalisation d'un inventaire des œuvres et édifices patrimoniaux classés ou protégés.



#### Description / détail de l'action :

Réalisation d'une base de données qui répertorie le patrimoine du territoire.

Il s'agit de recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique :

- Recherches documentaires ;
- Enquête de terrain et recueil de la mémoire des lieux auprès des habitants ;
- Couverture photographique ;
- Réalisation d'un inventaire : désignation de l'élément, localisation, description, historique et statut.

Les résultats de cette étude permettront une meilleure connaissance du territoire et sa mise en valeur.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : s/o.

Financements : **Prestation couverte par la convention d'Objectifs et de Moyens avec l'EBE A Scumessa.**

#### Partenaires :

- Collectivité de Corse
- Habitants
- EBE A Scumessa
- Fondation du patrimoine



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'éléments patrimoniaux recensés / étudiés.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2027

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 3** : Rendre la dualité mer/montagne complémentaire.

### Valorisation et promotion du territoire afin de renforcer son image et son identité.



#### Description / détail de l'action :

S'appuyer sur le patrimoine culturel, linguistique et naturel du territoire et le mettre en valeur à travers différentes opérations :

- Définir et mettre en place une stratégie de communication et une stratégie de marketing territorial à échelle intercommunale ;
- Promouvoir la notoriété du territoire : paysages, patrimoine, chemins de randonnée, équipements culturels et de loisirs...
- Créer des supports répertoriant l'offre locale (commerces, activités) afin de fournir un accès facile aux informations pratiques du territoire.

La mise en valeur et la promotion du territoire s'appuie sur le plan de communication de l'Office de Tourisme Intercommunal avec les actions suivantes :

- La refonte du site internet ;
- Une stratégie de marketing digital ;
- L'achat de matériel informatique pour la création de contenu.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 24 500€ HT

Financements : Agence du Tourisme de la Corse : 50% / CCCV : 50%

#### Partenaires :

- Office de Tourisme Intercommunal
- Agence du Tourisme de la Corse
- Collectivité de Corse
- Population locale



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Augmentation de la fréquentation touristique
- Accueil d'actifs
- Nombre de supports créés et visibilité (nombre de vues, sollicitations...)
- Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux
- Nombre de visiteurs sur les sites internet.



**Statut** : Action en cours de réalisation

**Calendrier prévisionnel** : 2025-2026

## › AXE I : Une multipolarité à considérer

**OBJ. 3** : Rendre la dualité mer/montagne complémentaire.

### Création et mise en place d'une signalétique homogène sur l'ensemble du territoire.



#### Description / détail de l'action :

Dans le cadre de sa compétence « cadre de vie », la CCCV va mettre en place une signalétique du territoire intercommunal, celle-ci passera par :

- La création d'une charte graphique et de visuels pour des supports éco-responsables ;
- L'achat, l'implantation et l'installation de la signalétique sur le territoire.

Il s'agit de mettre en place une signalétique homogène et fonctionnelle qui garantira une meilleure mise en valeur des lieux, de mettre en place un Système d'Informations Local (SIL) pour organiser l'information et ainsi de mieux orienter les visiteurs. Il sera nécessaire d'intégrer et de valoriser la langue corse au sein de celle-ci afin de renforcer l'identité du territoire.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 500 000€

Financements : Etat – CRTE / Collectivité de Corse – ATC / CCCV ou Banque des Territoires.

#### Partenaires :

- Communes
- Collectivité de Corse



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Intégration paysagère de la signalétique
- Evolution de la fréquentation du territoire.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2030

➤ **AXE II : L'émergence d'un bassin de vie.**

**OBJ. 1** : Une ou des centralités à organiser.

**Affirmer la station balnéaire de Moriani-Plage.**



**Description / détail de l'action :**

Positionner la station balnéaire de Moriani-Plage comme destination incontournable en matière de loisirs, détente et découverte afin de développer l'offre touristique présente sur le territoire.

Cette action comprend plusieurs initiatives, telles que :

- Réalisation d'un palais des congrès et de séminaire ;
- Requalification du bord de mer ;
- La mise en place d'une signalétique adaptée ;
- La prise en compte de l'évolution du trait de côte et l'érosion du littoral ;
- L'aménagement d'un espace d'accueil au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- La réalisation d'une étude sur le contournement de l'agglomération de Moriani-Plage ;
- La mise en place d'une politique locale du commerce.

Ces différentes initiatives visent à rendre la destination plus attractive, aussi bien pour les touristes que pour la population locale et une meilleure reconnaissance de la station balnéaire.



**Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde / Commune de San Nicolao.

**Localisation :**

San Nicolao / Moriani-Plage



**Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer

Financements : à déterminer.

**Partenaires :**

- Commune de San Nicolao
- Acteurs professionnels du tourisme
- Population locale et touristique



**Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Augmentation de la fréquentation touristique
- Satisfaction des usagers
- Diversification de la clientèle touristique.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.

## Structurer le pôle services de Cervioni.



### Description / détail de l'action :

Organiser et développer le pôle de services régaliens afin de les rendre accessibles et adaptés aux besoins du territoire.

Celle-ci peut comprendre les initiatives suivantes :

- Le développement d'un pôle de loisirs et sportif de proximité à destination des associations ;
- La création d'un pôle de services à la population : zone qui accueillera une maison de santé pluridisciplinaire, la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique, un guichet destiné à la petite enfance (relais petite-enfance + crèche), services de la CAF et de la CARSAT ;
- Une réserve foncière pour l'implantation d'un futur lycée ;
- L'aménagement d'un espace de vie sociale.

Ce pôle de services permettra aux habitants de bénéficier d'un accompagnement dans la réalisation de leurs démarches administratives avec la mise en place de points d'informations dédiés, l'organisation de permanences des services de l'Etat, des chambres consulaires ou de la Collectivité de Corse ; mais également de favoriser l'inclusion numérique auprès des citoyens et socio-professionnels du territoire.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde / Commune de Cervioni.

#### Localisation :

Cervioni / Prunete (plaine)



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

#### Partenaires :

- Commune de Cervioni
- Socio-professionnels
- Population locale
- Associations



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de services créés ou développés
- Satisfaction des usagers
- Facilité d'accès aux différents services
- Taux de fréquentation
- Réduction du nombre de déplacements des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035

➤ **AXE II : L'émergence d'un bassin de vie.**

**OBJ. 1** : Une ou des centralités à organiser.

**Requalification de la marine de Prunete et de son agglomération.**



**Description / détail de l'action :**

Cette action concerne la requalification de la marine de Prunete et de son agglomération en un lieu de vie pour les habitants et ainsi renforcer l'attractivité de la marine en développant des espaces conviviaux pour les habitants et les visiteurs.

**Cette action prévoit ainsi l'aménagement :**

- D'une zone piétonne ;
- De parkings ;
- D'espaces de loisirs et équipements sportifs.



**Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde / Commune de Cervioni.

**Localisation :**

Cervioni – Prunete (plaine) : Marine de Prunete jusqu'à la RT10.



**Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

**Partenaires :**

- Commune de Cervioni
- CDC
- Etat
- Socio-professionnels
- Habitants



**Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Augmentation de la fréquentation de la marine
- Taux d'utilisation des équipements mis en place
- Taux de satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.

## Création d'un service France Services Itinérant.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la mise en place d'un service itinérant France Services, afin d'aider la population dans leurs démarches administratives.

### Étapes clés de mise en œuvre :

- Etude de faisabilité et analyse des besoins du territoire ;
- Acquisition du matériel nécessaire ;
- Organisation des déplacements (définition d'un itinéraire, mise à disposition de locaux, mise en place d'un planning mensuel avec des permanences au sein de différents villages,
- Formation des agents ;
- Communication autour du dispositif.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à définir.  
Financements : à définir.

### Partenaires :

- ANCT
- Etat
- Communes
- Habitants du territoire



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de personnes suivies et accompagnées
- Nombre de permanences réalisées
- Nombre de communes desservies.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2027

➤ **AXE II : L'émergence d'un bassin de vie.**

**OBJ. 1** : Une ou des centralités à organiser.

**Communication autour des services de proximité disponibles.**



**Description / détail de l'action :**

Informar la population sur les services de proximité disponibles à travers les outils de l'intercommunalité. Ces actions de communication permettront de mieux connaître les actions communales et intercommunales, en collaboration avec les communes afin de mieux relayer les informations.

Il sera nécessaire d'utiliser les canaux de communication de la CCCV (site internet, réseaux sociaux...), et de procéder à la création de contenus (photos et textes).

Un travail de recensement devra également être mis en place afin d'identifier les activités locales (en partenariat avec les associations) ainsi que les lieux de vie intergénérationnels (loisirs et animations).



**Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde – antenne communication.

**Localisation :**

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



**Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : s/o

Financements : **action réalisée en interne.**

**Partenaires :**

- Communes
- Associations
- Citoyens



**Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Nombre de supports de communication créés
- Nombre d'actions de communications mises en place
- Satisfaction globale de la population.



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035

➤ **AXE II : L'émergence d'un bassin de vie.**

**OBJ. 1** : Un rayonnement de la CCCV au-delà de ses frontières.

**Renforcer les partenariats interterritoriaux et les coopérations.**



**Description / détail de l'action :**

Renforcer les partenariats et les coopérations à niveau régional, national et européen avec la mise en place de rencontres entre partenaires et la mise en œuvre de projets Européens (LEADER, Via Patrimonia Act...).

Développer la coopération supra-communale en développant des partenariats avec les intercommunalités limitrophes dans le cadre de projets culturels, sportifs, touristiques ou économiques.



**Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde

**Localisation :**

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



**Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : s/o

Financements : s/o

**Partenaires :**

- Instances régionales et nationales (CDC, Etat...)
- Europe
- CC Castagniccia Casinca
- CC Oriente



**Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Nombre de rencontres réalisées
- Nombre de projets communs mis en œuvre.



**Statut** : Action en cours de réalisation.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035

## Mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial (COT).



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) afin d'accompagner l'ensemble des politiques territoriales de transition écologique.

Ce contrat permet d'accompagner le territoire dans la mise en œuvre d'actions climat-air-énergie ainsi qu'en matière d'économie circulaire. Ces actions s'appuient sur la définition d'objectifs à atteindre.

Il s'agit également d'aboutir à une réduction des déchets à travers notamment le recyclage de la matière (transformation de palettes en granules, réutilisation de feuilles de clémentines pour faire des huiles essentielles, transformation des huiles essentielles en jus de fruits...) et ce en circuits courts.

Une étude portant sur la mise en œuvre d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est en cours de réalisation, celle-ci rejoint les objectifs du COT.

Le COT de la CCCV étant déjà contractualisé, il s'agit désormais de mettre en œuvre le plan d'actions.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : Etat / Collectivité de Corse / ADEME

#### Partenaires :

- ADEME
- Région – Collectivité de Corse
- Etat
- Communes du territoire
- Associations



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'actions COT mises en œuvre
- Nombre de partenaires mobilisés



**Statut** : Action en cours de réalisation

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2030.

## Elaboration d'un Atlas de la Biodiversité.



### Description / détail de l'action :

Cette action vise à l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité, ainsi que la mise en synergie de l'ensemble des démarches y afférant.

La démarche « Atlas de la biodiversité » permet de connaître, de préserver et de valoriser le patrimoine naturel d'un territoire. Celui-ci est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore.

### Cette action comporte plusieurs volets :

- Réunir l'ensemble des élus locaux afin de partager les connaissances déjà disponibles sur la biodiversité de la commune, de les sensibiliser à la biodiversité et de permettre à chacun de se mobiliser ;
- Compléter les connaissances en matière de biodiversité : inventorier et cartographier la biodiversité et susciter la participation du public ;
- Identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité et améliorer la prise en compte des enjeux en matière de biodiversité dans les politiques communales ou intercommunales.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 136 000€ HT.

Financements : Office Français de la Biodiversité (OFB) : 70% / CCCV : 30%

### Partenaires :

- OFB
- CPIE A Rinascita
- Population locale, scolaires
- Communes
- Associations locales



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'espèces répertoriées
- Nombre de participants aux actions d'animation et de sensibilisation
- Prise en compte de l'Atlas dans les documents de planification (SCoT ; PLU...).



**Statut** : Action en cours de réalisation

**Calendrier prévisionnel** : durée de l'étude : 3 ans / fin des travaux : 2028

## Elaboration et mise en place d'une stratégie de protection des sites naturels.



### Description / détail de l'action :

Cette action vise à recenser les sites naturels remarquables et à fort potentiel en vue d'élaborer une stratégie de protection et de mise en valeur adaptée. Il conviendra d'associer le Conservatoire du Littoral autour de projets communs afin de préserver les espaces naturels littoraux. Des actions de communication et de sensibilisation pourront également être menées.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : s/o.

Financements : action réalisée en interne.

#### Partenaires :

- Conservatoire du littoral
- Communes



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de sites identifiés
- Nombre d'actions de sensibilisation menées.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.

## Protection et mise en valeur des sites Natura 2000.



### Description / détail de l'action :

Le territoire de la Costa Verde bénéficie de deux sites Natura 2000, répertoriés à l'Inventaire National du Patrimoine Naturel :

- Le site « Dunes de Prunete Canniccia », situé sur la commune de Cervioni ;
- Le site « Grand herbier de la Côte Orientale », un site d'aire marine protégée.

Cette action vise à protéger ces sites et à les mettre en valeur à travers des actions de sensibilisation et des animations locales.

Il sera nécessaire de s'appuyer sur la mise en œuvre du DOCOB (Document d'Objectifs) de ces sites et des actions qui y sont inscrites.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Sites Natura 2 000 du territoire intercommunal.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : Etat / Collectivité de Corse / CCCV

#### Partenaires :

- Office de l'Environnement de la Corse (OEC)
- Conservatoire du Littoral
- Communes
- Population locale
- Associations.



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de variétés d'espèces protégées
- Nombre d'actions de sensibilisations mises en place
- Nombre d'actions d'animation mises en place
- Nombre d'actions du DOCOB réalisées.



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2030.

## Création d'un programme de relance de la châtaigneraie.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la mise en œuvre d'un programme de valorisation de la châtaigneraie sur le territoire. Il s'agit de préserver, valoriser et réhabiliter le patrimoine que représente la châtaigneraie.

Celle-ci pourra comprendre des initiatives telles que :

- La plantation de nouveaux châtaigniers, en partenariat avec l'AOP Farina Castagnina Corsa ;
- La création ou le soutien aux actions d'animations et actions de communication.

Une action est en cours de réalisation : la création d'un parc du Châtaignier, un espace pédagogique et touristique dédié à la découverte du châtaignier, de son histoire et de ses usages.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : Etat / Collectivité de Corse / Union Européenne / CCCV

### Partenaires :

- AOP Farina Castagnina Corsa
- Chambre d'agriculture
- Parc Naturel Régional de Corse
- Producteurs locaux
- Associations
- Communes



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Surfaces plantées de châtaigniers
- Nombre de châtaigniers plantés
- Nombre de visiteurs du Parc du Châtaignier
- Nombre d'actions d'animation et de communication réalisées



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2027-2028.

## Végétalisation des espaces publics.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne l'élaboration et mise en œuvre d'un plan de végétalisation des espaces publics de la Costa Verde.

### Contexte et enjeux :

- Renforcement du cadre de vie et de l'attractivité du territoire.
- Réponse aux enjeux climatiques : îlots de chaleur, gestion de l'eau, biodiversité.
- Besoin d'augmenter les surfaces végétalisées dans les lieux fréquentés : écoles, parcs, jardins, équipements publics.

### Objectifs de l'action :

- Réaliser un diagnostic des espaces publics propices à la végétalisation.
- Définir une stratégie territoriale de végétalisation durable.
- Prioriser des interventions opérationnelles sur les sites scolaires, parcs et zones urbaines.

### Étapes-clés de mise en œuvre :

- Recensement et cartographie des espaces publics : écoles, parcs, jardins, voiries, bâtiments publics.
- Établissement d'un diagnostic écologique : sols, exposition, usages, contraintes techniques.
- Concertation avec les élus, services techniques, établissements scolaires, habitants.
- Définition d'un plan directeur : zones prioritaires, techniques de végétalisation, choix d'essences.
- Élaboration d'un programme opérationnel pluriannuel : phasage des travaux et budgets associés.
- Mise en œuvre d'actions pilotes : cours d'écoles végétalisées, parcs ombragés, jardins partagés.
- Installation d'une signalétique pédagogique et création de supports éducatifs.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : Etat – Fonds Verts / CDC (AUE / ATC / OEC)

### Partenaires :

- Communes membres de la CCC
- services techniques
- AMO du SCOT



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de sites végétalisés
- Surface totale de végétalisation créée

- Bureau d'étude qui élabore l'atlas de la Biodiversité (CPIE A Rinascita)
- Établissements scolaires
- Associations environnementales
- Paysagistes, bureaux d'études, pépiniéristes.



**Statut :** Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel :** 2028-2029 /

Mise en œuvre : déploiement progressif sur 3 à 5 ans.

- Diversité des espèces plantées
- Impact thermique mesuré sur certaines zones aménagées.

## ➤ AXE III : Des transitions à anticiper

**OBJ. 1** : Préserver les milieux.

// Action qui s'inscrit également dans l'axe 4 – objectif 3.

### Création d'une association foncière pastorale.



#### Description / détail de l'action :

Une association foncière pastorale (AFP) est une structure collective qui regroupe des propriétaires fonciers dans le but d'organiser, gérer et valoriser les espaces pastoraux (zones de pâturage) sur un territoire donné.

C'est un outil d'aménagement rural reconnu par le Code rural français (articles L. 135-1 et suivants).

#### Définition et fonctionnement :

Personne morale de droit public, créée soit par des propriétaires de terrains (publics ou privés), soit des collectivités locales (souvent communes ou groupements de communes), avec l'accord du préfet par arrêté. Elle a pour mission principale de mettre en valeur les terres pastorales, souvent morcelées ou abandonnées, en facilitant leur mise à disposition des éleveurs.

#### Cette structure permettrait de répondre à plusieurs objectifs :

- Économiques :
  - Soutenir l'élevage extensif (bovins, ovins, caprins, etc.) en garantissant des surfaces de pâturage accessibles et entretenues.
  - Mutualiser les investissements (clôtures, points d'eau, pistes, cabanes pastorales...).
  - Optimiser l'usage des terres peu productives ou en déprise agricole.
- Environnementaux :
  - Préserver les paysages ouverts et éviter la fermeture des milieux (embroussaillage).
  - Prévenir les incendies grâce à l'entretien régulier des zones herbacées.
  - Maintenir la biodiversité (prairies, zones humides, espèces floristiques et faunistiques).
- Sociaux et territoriaux :
  - Renforcer la coopération locale entre éleveurs, propriétaires, collectivités et usagers.
  - Contribuer à l'attractivité rurale (tourisme vert, circuits de randonnée, image du territoire).
  - Améliorer la gestion collective du foncier pastoral et réduire les conflits d'usage.

#### Les enjeux pour le territoire : les AFP répondent à plusieurs enjeux stratégiques :

- Lutter contre la déprise agricole et le morcellement foncier, en redonnant une fonction productive à des terrains abandonnés.
- Assurer une gestion durable des milieux naturels pastoraux, conciliant production et écologie.
- Structurer la filière agricole locale, en soutenant les éleveurs et en favorisant la transmission des savoir-faire pastoraux.
- Renforcer la résilience des territoires de montagne ou de moyenne montagne, souvent fragiles économiquement.

**Plan d'actions :** Mise en place d'un plan de gestion pastorale ou plan d'aménagement.

Définition des actions à court, moyen, long terme :

**Ce plan comporte dans un 1<sup>er</sup> temps :**

- Un diagnostic avec un état des lieux du foncier : surfaces, propriétaires, statuts juridiques, un diagnostic écologique : types de végétation, périodes de pâturage possibles, contraintes environnementales. Et enfin une analyse socio-économique : nombre d'éleveurs concernés, besoins, contraintes d'accès.
- Mise en place d'objectifs opérationnels : définition des zones de pâturages prioritaires, identifier les infrastructures à créer ou à rénover (clôtures, chemins, abreuvoirs, etc.), fixer des règles d'usage (durée de pâturage, répartition des troupeaux).

**Dans un 2<sup>nd</sup> temps, la mise en place d'actions concrètes :**

- Réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien ;
- Convention de pâturage entre l'AFP et les éleveurs ;
- Recherche de financements (PAC, FEADER, Région, Département, etc.) ;
- Mise en place d'un suivi écologique et pastoral.



**Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde

**Localisation :**

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



**Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : ODARC / OEC / Etat - fonds verts / Fonds Européens

**Partenaires :**

- OEC
- ODARC
- Chambre d'Agriculture
- Syndicats d'agriculteurs



**Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Nombre d'acteurs impliqués dans la gouvernance
- Nombre d'hectares réexploités
- Création d'exploitations agricoles



**Statut :** Action envisagée

**Calendrier prévisionnel :** 2027-2028.

## Transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à la CCCV.



### Description / détail de l'action :

Dans le cadre de la prise de compétence DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), il s'agit de dresser un diagnostic territorial des infrastructures participant à la DECI, et réaliser un Schéma Directeur hiérarchisé visant à mettre aux normes les hydrants existants et leurs équipements connexes, ainsi qu'envisager un développement de ces équipements au droit des secteurs à urbaniser.

### Etapes clés de mise en œuvre :

- Dresser un plan pluriannuel d'investissement
- Concevoir un SIG



### Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 180 000€

Financements : Etat / Collectivité de Corse / CCCV

### Partenaires :

- Communes du territoire
- SIS Corse/ Centre 2B
- Centre de secours de Cervione
- État
- Sécurité civile



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'infrastructures recensées
- Nombre de préconisations formulées
- Montant des investissements planifiés.



**Statut** : Action envisagée

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2028.

## Recensement et valorisation des sources et des fontaines du territoire.



### Description / détail de l'action :

Cette action vise à recenser l'ensemble des points d'eau naturels et artificiels du territoire et à évaluer leur état, leur débit, leur intérêt stratégique, écologique et patrimonial. L'objectif sera ensuite de hiérarchiser ces sites pour planifier leur restauration ou leur valorisation en fonction de leur potentiel d'usage.

### Étapes clés de mise en œuvre :

- Recensement et diagnostic : identification, géolocalisation, état, photographie, collecte de récits, hiérarchisation des sites...
- Restauration et valorisation : travaux de nettoyage, débroussaillage, restauration légère. Mise en place d'une signalétique pédagogique.
- Promotion et diffusion : création de sentiers thématiques, publication de l'ouvrage, diffusion des résultats scientifiques.

Une attention particulière sera portée à la relance de l'Acqua Acitosa, en valorisant ses bienfaits.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 100 000€

Financements : Prestation couverte par la convention d'Objectifs et de Moyens avec l'EBE A Scumessa.

### Partenaires :

- EBE A Scumessa
- Université de Corte
- Etablissements scolaires
- Associations locales



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de points d'eau recensés
- Nombre de points d'eau valorisés
- Nombre de sentiers thématiques créés
- Rapport d'activité périodique.



**Statut** : Action à finaliser.

**Calendrier prévisionnel** : Durée du projet : 3 à 4 ans / Fin du projet : 2029.

## ➤ AXE III : Des transitions à anticiper

**OBJ. 1** : Préserver les milieux.

### Mise en valeur des zones humides de Talasani.



#### Description / détail de l'action :

Mener les inventaires floristiques, faunistiques et Habitats des zones humides côtières de la commune de Talasani afin d'établir un document d'objectif de gestion durable avec fiches actions.

Proposer des mesures d'aménagement afin de préserver l'espace naturel remarquable et sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Littoral de la commune de Talasani.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 220 000€

Financements : Etat / FEADER / Agence de l'eau

#### Partenaires :

- Commune de Talasani
- ODARC
- OEC
- OFB



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Suivi écologique de la zone humide.



**Statut** : Action envisagée

**Calendrier prévisionnel** : 2027.

## ➤ AXE III : Des transitions à anticiper

**OBJ. 1** : Préserver les milieux.

### Elaboration d'un diagnostic territorial et établissement du plan de gestion des cours d'eau et des zones humides d'intérêt communautaire.



#### Description / détail de l'action :

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, élaboration d'un diagnostic territorial et établissement d'un plan de gestion durable des cours d'eau et des zones humides d'intérêt communautaire :

- Maintien de la qualité des masses d'eau ;
- Maintien de la biodiversité ;
- Entretien des lits des cours d'eau en vue du maintien des bons écoulement afin de limiter les risques d'inondation ;
- Permettre l'accès au public au droit de certaines rives de cours d'eau et de zones humides afin de sensibiliser l'opinion à préserver les paysages et la biodiversité.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 180 000€ HT

Financements : à déterminer.

#### Partenaires :

- Communes de la CCCV et communes limitrophes
- Chambre d'agriculture
- Conservatoire des espaces naturels
- Agence de l'eau
- OEC
- OFB
- Associations
- Riverains et usagers



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Suivi de la qualité des masses d'eau et de la biodiversité



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2<sup>nd</sup> semestre 2026.

## Mise en œuvre d'un plan de gestion durable du trait de côte de la Costa Verde.



### Description / détail de l'action :

Dans le cadre de sa compétence « GEMAPI lutte contre les risques de submersion marines », ce projet « Gestion durable du trait de côte de la Costa Verde » vise au rétablissement du transit littoral sédimentaire au droit du Port de Taverna.

Le projet a pour objectif d'éviter un recul plus accentué du trait de côte, protéger et mettre en sécurité les biens et les personnes, ainsi que préserver l'activité économique liée au tourisme balnéaire.

Le plan de gestion sédimentaire sera complété en fonction des études scientifiques et techniques qui sont en cours de réalisation.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Littoral du territoire Intercommunal – 9 communes du littoral.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 1.2M€

Financements : Etat – CRTE : 80% / CCCV ou Banque des Territoire : 20%

#### Partenaires :

- 9 communes du littoral
- Régie du Port de Taverna
- Bureau des Recherches Géologiques et Minières
- L'Office de l'Environnement de la Corse
- CEREMA
- Collectivité de Corse
- État, DDT, DMLC, DREAL



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Suivi du trait de côte
- Suivi de la qualité de la masse d'eau
- Préservation de la biodiversité (herbier de posidonie)



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.

## Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale.



### Description / détail de l'action :

Elaboration et mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) (document d'aménagement et de planification du territoire) sur le périmètre intercommunal afin de construire une vision à moyen et à long terme avec un projet de territoire structurant qui intègre les besoins actuels et futurs du territoire (en termes d'habitat, d'infrastructures, d'équipements publics et d'espaces verts).

Celui-ci permettra de définir une planification afin de spatialiser et générer des projets sur l'ensemble du périmètre intercommunal. Il a pour but de devenir un document de référence et un outil indispensable pour le territoire et d'intégrer les nouvelles réglementations applicables en droit de l'urbanisme (loi ELAN, loi ZAN, PADDUC...).

\* Des documents tels que le Cahier de Préconisations Architectural, pourront être intégrés à l'ensemble des documents composant l'élaboration du SCoT, notamment en ce qui concerne les communes situées en zone de montagne.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 355 000€ HT.

Financements : Etat - DGDU : 60% / Collectivité de Corse : 20% / CCCV : 20%

#### Partenaires :

- 23 communes du territoire
- Personnes Publiques Associées
- Agence de l'Urbanisme et de l'Energie de Corse
- Service de l'Etat
- Collectivité de Corse
- CAUE Corse



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : Début de l'opération : 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 / Fin de l'opération : 1<sup>er</sup> trimestre 2029 / Durée du projet : 3 ans.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Respect du calendrier d'élaboration
- Évolution des surfaces urbanisables en extension urbaine
- Évolution de la densité des zones d'activité ;
- Évolution des surfaces des zones agricoles et naturelles
- Cohérence entre les objectifs du SCoT et l'évolution en cours des principaux paramètres
- Evolutions et dynamiques démographiques
- Nombre et pourcentage (%) de logements en enveloppe urbaine/hors enveloppe urbaine
- Evolution du nombre et du pourcentage (%) de logements vacants.

## Elaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS).



### Description / détail de l'action :

L'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) s'inscrit dans les objectifs fixés par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de 2019, notamment en ce qui concerne les mobilités durables et inclusives, ainsi que la réduction des impacts environnementaux et sociétaux des transports.

Il s'agit d'établir un diagnostic permettant de recenser les besoins du territoire et d'établir une stratégie locale de mobilité.

Le PdMS pourrait permettre à la Communauté de Communes de Costa Verde de mettre en place des actions concrètes, telles que le développement de solutions de transport à la demande, l'aménagement d'infrastructures pour les mobilités douces (pistes cyclables, covoiturage...) ou encore des dispositifs de sensibilisation à la mobilité partagée. La CCCV pourra également être force de proposition, avec les intercommunalités limitrophes, pour la mise en œuvre d'une desserte ferroviaire jusqu'au territoire de Costa Verde.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 30 000€.

Financements : Etat – Fond Verts : 50% / CCCV : 50%

#### Partenaires :

- Communes
- Population locale
- Socio-professionnels
- CC Castagniccia-Casinca
- CC Oriente



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de démarches menées sur le territoire
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Satisfaction des usagers (questionnaires/enquêtes)
- Nombre de solutions / actions proposées.



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : projet en construction pour 2025-2026.

## Elaboration d'une étude sur le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne l'élaboration d'une étude de faisabilité relative au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en Costa Verde.

L'étude comportera deux volets :

- Volet A : patrimoine et service
- Volet B : secteur privé et résidentiel

Ces volets permettront de réaliser un état des lieux et une projection des besoins sur le territoire intercommunal à l'horizon 2030 et de proposer des lieux stratégiques qui seraient propices à l'implantation de ces bornes sur le territoire.

L'étude comprendra notamment :

- L'état des lieux : nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables présents sur le territoire et projections à 2030 ; flottes publiques éventuelles présentes sur le territoire et projections à l'horizon 2030 ; IRVE existantes sur le territoire (nombre, type, puissance requise et coordonnées GPS) ; identification du foncier public sur le territoire par typologie (parkings, logements, bureaux, routes...) ; inventaire des postes de transformation présents sur le périmètre (coordonnées GPS, capacité installée, aménagements planifiés...) ;
- L'identification des emplacements de déploiement des IRVE selon différents niveaux de priorité : recensement de l'ensemble des emplacements disponibles pour le déploiement des IRVE ; identification des lieux d'implantation des IRVE ; définition des niveaux de priorité ; fiche synthétique récapitulatif et extrait cartographique ;
- Proposition de programmation de travaux : définition d'un programme pluriannuel de travaux ; identification des coûts de travaux d'installation des IRVE avec le détail des différents postes de dépenses (achat de matériel, pose du matériel, coûts de raccordement électrique, travaux induits...).



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 50 000€.

Financements : AUE : 80% / CCCV : 20%

### Partenaires :

- Communes



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Population locale et touristique
- Socio-professionnels des transports
- Collectivité de Corse



**Statut :** Action prête à être exécutée  
**Calendrier prévisionnel :** 2026-2027.

- Nombre de bornes de recharge recommandées
- Taux prévisionnel d'utilisation des IRVE

## Développer le covoiturage.



### Description / détail de l'action :

Cette action vise à doter le territoire intercommunal d'aires de covoiturage aménagées de parkings sécurisés et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Celle-ci s'inscrit dans une démarche de sobriété énergétique, réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air.

Une étude est en cours d'élaboration à l'initiative de l'AUE, celle-ci pourra servir de base pour la suite des travaux. Un corridor de covoiturage a d'ores et déjà été identifié sur le territoire qui permettrait de relier Cervioni (Prunete) à Bastia.

Cette fiche action concerne donc la création d'arrêts de covoiturage sur le territoire intercommunal dont notamment les points de prise en charge des passagers. Ceux-ci seront aménagés de parkings accessibles et sécurisés, de bornes de recharge pour véhicules électriques, ainsi que des infrastructures de signalétique (panneaux, totems...) et de mobilier urbain (assis debout, bancs, abris, stationnement vélos...).



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Quatre arrêts potentiels identifiés sur le territoire : Prunete / Moriani-Plage / Santa Lucia di Moriani / Poghju Mezzana



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

### Partenaires :

- Communes
- AUE
- CEREMA
- Ademe
- Intercommunalités concernées par la ligne
- Population locale



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'aires de covoiturage implantées sur le territoire
- Nombre de covoitureurs
- Nombre de personnes utilisant l'application
- Satisfaction des utilisateurs



**Statut** : Action à finaliser.

**Calendrier prévisionnel** : 2027-2028.

## Extension de la Spassiverde sur la partie Nord du territoire.



### Description / détail de l'action :

Poursuivre l'extension de la spassiverde vers la partie Nord en reliant Moriani à Taglio-Isolaccio (10km). Le projet consiste à réaliser la deuxième tranche de la voie douce le long de l'ancienne voie de chemin de fer sur la partie Nord du Territoire.

Celle-ci a pour ambition d'inciter la population locale à utiliser des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement et de proposer une infrastructure touristique aux visiteurs qui fréquentent le territoire.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Plaine de Moriani-Plage à Taglio Isolaccio. Communes traversées : Santa Lucia di Moriani, Poghju Mezzana, Talasani.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : Etat / Collectivité de Corse - ATC / CCCV

### Partenaires :

- Communes concernées par la voie douce
- Population locale
- Socio-professionnels



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Suivi de la fréquentation de la voie douce (piétons et cyclistes) par la pose de compteurs spécifiques
- Satisfaction des usagers.



**Statut** : Action prête à être exécutée

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2027.

## Extension de la Spassiverde vers les villages de l'intérieur.



### Description / détail de l'action :

Réaliser des itinéraires de liaison à partir de la Spassiverde vers les villages de l'intérieur.

Le projet consiste en la mise en place de trois nouveaux itinéraires sur les départementales, ceux-ci seront aménagés et signalés sous forme de voies partagées.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

A déterminer.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 100 000€

Financements : Etat – CRTE : 40% / Collectivité de Corse – ATC : 40% / CCCV : 20%

#### Partenaires :

- Communes concernées par la voie douce
- Population locale
- Socio-professionnels



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Suivi de la fréquentation de la voie douce (piétons et cyclistes) par la pose de compteurs spécifiques
- Satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2028-2030.

## Création d'un sentier du littoral.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la création d'un sentier du littoral au départ de la commune de Santa Maria Poghju.

Celui-ci offrirait une occasion de balade pour la population touristique mais aussi locale, en toutes saisons et de mieux répartir les flux touristiques.

### Détails du projet :

Le sentier partirait du fronton de la plage de Vanga di l'Oru (Santa Maria Poghju) pour descendre vers le sud, en passant par l'arrière du port de Taverna, jusqu'à Prunete

Le sentier sera matérialisé par des aménagements légers en matériaux naturels (ganivelles et platelages en bois) pour assurer un respect visuel et environnemental maximal de l'environnement traversé.

Un éco-compteur sera mis en place afin de suivre le niveau de fréquentation du site et ainsi prendre des mesures nécessaires à la préservation du biotope. Une brigade verte sera chargée d'inspecter le parcours afin d'éviter que des dégradations et incivilités ne puissent y être commises.



### Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Communes concernées par le tracé : Santa Maria Poghju, Valle di Campoloro, Cervioni.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 68 000€ HT

Financements : Collectivité de Corse – ATC : 40% / AAP CEREMA : 40% / CCCV : 20%

### Partenaires :

- Usagers (touristes et habitants)
- Communes concernées
- Conservatoire du littoral
- OFB
- Office de tourisme



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Longueur du parcours (en km)
- Nombre d'usagers / fréquentation du site
- Satisfaction des usagers



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2030

## Création d'une piste cyclable à Taglio Isolaccio.



### Description / détail de l'action :

Dans la continuité de la spassiverde Nord, il est proposé de créer une piste cyclable en direction de la plage à Taglio Isolaccio afin de doter le territoire d'une infrastructure adaptée et sécurisée pour l'utilisation du vélo.

### Etapes clés de mise en œuvre :

- Diagnostic et études pré-opérationnelles : identifier le tronçon (distance) et les zones à aménager et/ou sécuriser, réalisation d'études environnementales ;
- Planifier et coordonner les travaux d'aménagement : finaliser le tracé, déterminer les aménagements à réaliser, budgétiser une estimation prévisionnelle des travaux ;
- Réalisation des travaux d'aménagement et installation des équipements nécessaires ;

La création de pistes cyclables est indispensable pour accompagner la politique du territoire en matière de mobilités durables.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde / Commune de Taglio Isolaccio.

### Localisation :

Taglio Isolaccio.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 180 000€

Financements : Etat – Fond Verts / Collectivité de Corse – ATC

### Partenaires :

- Commune de Taglio Isolaccio
- Collectivité de Corse
- Population locale et touristique
- AUE
- ATC
- Etat - DDTM



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de kilomètres d'aménagement réalisés
- Continuité de l'itinéraire cyclable
- Pérennité de l'infrastructure
- Evolution du nombre d'utilisateurs du vélo
- Fréquentation et satisfaction des utilisateurs.



**Statut** : Action à finaliser.

**Calendrier prévisionnel** : 2027-2028.

## Création d'une communauté énergétique renouvelable (CER) en Costa Verde.



### Description / détail de l'action :

Mise en œuvre d'un programme de transition économique et énergétique dénommé « energia nostra » avec l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE) et création d'une CER sous la forme d'une SEM (société d'économie mixte locales).

Ce programme permet d'engager une approche collaborative dans le développement d'énergies renouvelables et de bénéficier d'un accompagnement dans le montage des projets.

La CCCV a été retenue dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt « Invece » visant à la création d'une communauté énergétique renouvelable en Costa Verde afin de favoriser l'autoconsommation collective. L'objectif est d'étudier les projets photovoltaïques sur les bâtiments afin de maximiser l'autonomie énergétique, produire de l'énergie renouvelable et réduire les coûts. A ce jour, six sites ont été identifiés et retenus.

### Les principales actions concernent désormais :

- La réalisation d'une étude technique et de faisabilité sur les bâtiments identifiés ;
- La réalisation d'une étude juridique ;
- La mise en œuvre du projet.



### Maitre d'ouvrage :

SEM Energia Verde.

### Localisation :

Sites et communes identifiés.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 50 000€

Financements : à déterminer.

### Partenaires :

- Collectivité de Corse – AUE
- Acteurs privés
- Communes intéressées
- Socio-professionnels



**Statut** : Action prête à être exécutée

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2027.

### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de projets photovoltaïques installés
- Nombre de bâtiments concernés
- Nombre de personnes associées dans la démarche.

## Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux.



### Description / détail de l'action :

Description de l'action : dans un objectif de réduction durable des consommations énergétiques et de préservation du confort thermique, cette action consiste en la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux afin de réduire les coûts de consommation.

### Étapes clés de mise en œuvre :

- Études et pré-diagnostic énergétique des bâtiments
- Mise en œuvre de travaux de réhabilitation des bâtiments publics
- Mise en place de campagnes de sensibilisation et de communication des usagers

Dans un 1er temps, un audit énergétique sera réalisé par un cabinet d'études spécialisé.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Bâtiments intercommunaux.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.  
Financements : à déterminer.

### Partenaires :

- Collectivité de Corse
- AUE
- Etat



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'opérations de rénovation énergétique
- Nombre de bâtiments rénovés



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2027-2028.

## Renouveler le parc automobile intercommunal en véhicules électriques.



### Description / détail de l'action :

En termes de mobilité interne, il sera nécessaire de renouveler le parc automobile en véhicules électriques.

Dans un premier temps, un diagnostic sera déployé afin d'évaluer les besoins, les dépenses et les émissions de la flotte de la collectivité.

À la suite de cela, des directives d'achat seront engagées (achat de véhicules électriques de type utilitaire, berline ou mixte), ainsi que des optimisations de déplacement, afin de diminuer les émissions de la flotte.

Un travail sera également porté sur la promotion des bonnes pratiques, et la facilitation des services à diminuer leur empreinte de déplacements : promotion et mise en place du co-voiturage, développement d'un pool de véhicules (automobile électrique ou vélo), aménagement des horaires pour l'utilisation des modes actifs ou des transports en commun, mise en place d'infrastructures permettant l'utilisation du vélo pour des déplacements domicile-travail ou professionnels (places de parking sécurisées, douches, étendage).



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Communauté de Communes de Costa Verde.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 200 000€

Financements : ADEME / OEC

#### Partenaires :

- Salariés de l'intercommunalité
- ADEME
- OEC



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2030.

#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de véhicules renouvelés/convertis ;
- Bilan carbone de l'intercommunalité ;
- Part modale des salariés « mobilité douce ou électrique »
- Nombre et type d'installations créées (parking vélos, bornes de recharge pour véhicule électrique...).

## Mise en place de la tarification incitative.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la mise en place de la tarification incitative sur le territoire. Celle-ci consiste à moduler la facturation des usagers selon les quantités de déchets qu'ils produisent. La collectivité peut introduire dans les modes de financement du service une part variable en fonction de l'utilisation du service (exprimée en volume, en poids ou en nombre de levées). Cette TI pourra prendre la forme d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi ou taxe incitative), qui est une taxe additionnelle au foncier bâti et qui est perçue par les services fiscaux avant d'être reversée à la collectivité qui l'a instituée.

### Étapes clés de mise en œuvre :

- Etudier l'opportunité d'instaurer la tarification incitative et réaliser une étude de faisabilité
- Préparation et déploiement des équipements : adaptation des équipements (bacs pucés, tambours, badges ou clés)
- Déploiement du dispositif de Tarification incitative

Dans un 1er temps la CCCV va déployer le dispositif sur les Ordures Ménagères et de garder le système actuel sur le reste des collectes. Il sera également nécessaire de se doter d'un logiciel de type Tradim pour le bon fonctionnement du dispositif.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 2M€

Financements : Etat / Collectivité de Corse / SITEO / CCCV

### Partenaires :

- OEC
- ADEME
- Communes
- Population locale



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'usagers couverts par la tarification incitative
- Réduction de production des OMR et des DMA
- Evolution du tonnage de collecte sélective
- Augmentation du taux de recyclage des déchets
- Amélioration du bilan carbone.



**Statut** : Action envisagée

**Calendrier prévisionnel** : 2027-2028.

## Lutter contre les décharges sauvages.



### Description / détail de l'action :

Le territoire est confronté à des problématiques de déchets sauvages. En ce sens, il est essentiel d'élaborer un programme de résorption des décharges et des dépôts sauvages et de mettre en place des actions pour prévenir l'abandon de déchets et les dépôts illégaux de déchets.

### Cette action peut comprendre les initiatives suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic des dépôts sauvages sur le territoire intercommunal : cartographie des lieux de dépôt récurrents, qualification du déchet (type de déchets, volume et récurrence) et analyse de la cause de l'incivilité par site identifié ;
- Mise en place de mesures préventives et de collecte : intervention d'un camion de collecte sur les sites prioritaires pour débarrasser les déchets et les acheminer vers la déchetterie de Cervioni ;
- Stratégie de communication et de sensibilisation à destination de l'ensemble des habitants : communiquer sur les heures d'ouverture de la déchetterie et sur les services de ramassage d'encombrants par les communes.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 400 000€

Financements : ADEME / OEC

### Partenaires :

- Population locale
- Ademe
- Communes
- Associations locales de l'environnement
- Socio-professionnels



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de sites dépollués
- Volume de déchets collectés
- Diminution du nombre de dépôts sauvages
- Variation du nombre de dépôts sauvages au fil des années
- Evolution du nombre d'apport en déchetterie
- Evolution du nombre de ramassage des encombrants par les mairies
- Nombre d'actions de communication et de sensibilisation.



**Statut** : Action envisagée

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2030.

## Mise en œuvre du programme de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT).



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne l'élaboration d'une étude d'opportunité de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) de la STEU du lagunage aéré du Murianincu (Santa Maria Poghju) à des fins d'eau brutes agricoles. Cette réutilisation pourrait concerner l'intégration de ces eaux dépolluées vers le réseau de l'Office Hydraulique et vers le port de Taverna pour une utilisation en eau de lavage. Le volume potentiel de réutilisation est de l'ordre de 0.8M m3.

### Cette étude permettra :

- D'étudier l'opportunité sur le territoire : identifier et de valider pour quels enjeux du territoire, dans quelles zones et pour quels usages la REUT serait une solution opportune à mettre à l'étude ou au contraire à éviter. Celle-ci intégrera une vision prospective des projets de développement du territoire et des tendances d'évolutions de la ressource en eau face aux changements climatiques et des conséquences sur la sensibilité des milieux, les besoins en eau de ces milieux et des usagers ;
- D'étudier le potentiel de la REUT dans les secteurs d'opportunité : pour chaque zone considérée comme opportune pour la REUT, évaluer la pertinence de la REUT par rapport à d'autres solutions ;
- D'étudier la faisabilité d'un ou plusieurs projets à fort potentiel : caractériser une solution de REUT adaptée au besoin des usages et de mener une analyse bénéfices-risques multicritères (technique, économique, politique, environnemental et social) pour chacune de ces opportunités ;
- De suivre la qualité des eaux dépolluées afin de déterminer précisément les traitements complémentaires à mettre en œuvre.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Périmètre intercommunal, communes limitrophes et communes constituant l'agglomération d'assainissement considérée.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 190 000€

Financements : à déterminer.

### Partenaires :

- L'ARS
- La DDT
- L'OEHC, l'ODARC et la chambre d'agriculture
- Le CEREMA
- L'Agence de l'eau



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

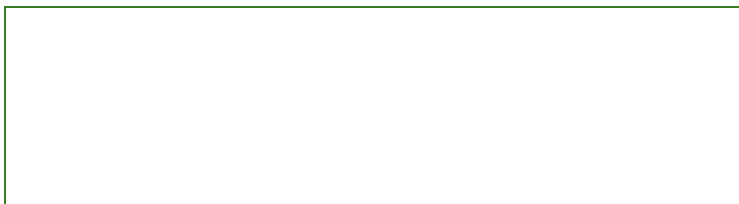
- Volume et qualité de l'eau réutilisée.

- La régie du port de Taverna
- La banque des territoires en Corse



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.



## Réalisation d'un schéma directeur sur l'abduction en eau potable.



### Description / détail de l'action :

Réaliser un diagnostic territorial des infrastructures d'AEP afin de déterminer la quantité d'eau actuellement mobilisable et d'estimer les besoins de la population à moyen et long termes (+ 10 et + 30 ans). Le cas échéant, rechercher de nouvelles ressources en eau potable

En fonction des conclusions du schéma directeur de gestion durable de la ressource en eau du territoire pour l'alimentation en eau potable des populations, il conviendra d'envisager des opérations de recherche de nouvelles ressources dans le socle métamorphique ou en nappe alluviale d'accompagnement des cours d'eau.

Il conviendra également d'envisager de renforcer le stockage de l'eau afin d'optimiser la quantité d'eau naturelle disponible en fonction de la saisonnalité. C'est-à-dire stocker l'eau lorsqu'elle est abondante en hiver et au printemps, afin de constituer des réserves pour les périodes de forte consommation, et où la ressource en eau est moins mobilisable, notamment en été. Les moyens de stockage à étudier seront de type « grand réservoir souple (40 000 m3) », ou retenue collinaire 1 M m3.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

#### Coût prévisionnel de l'opération :

- Réalisation de l'audit : 340 000€
- Recherche de nouvelles ressources : 330 000€
- Création de nouvelles unités de stockage : 180 00€

Financements : Etat / Collectivité de Corse / Agence de l'eau

### Partenaires :

- Les 23 communes de l'intercommunalité
- Le SIVU de Linguizzetta
- Le SIVOM de Cervione Valle di Campoloru
- Le SIVU de la Casinca à Moriani
- La SDEC KYRNOLIA
- Le BRGM



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Suivi des volumes d'eau disponibles et des volumes consommés
- Suivi de la qualité et de la quantité d'eau disponible
- Suivi de la qualité et de la quantité d'eau disponible
- Suivi de la consommation des usagers



**Statut** : Action à finaliser

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2028

## Réactualiser le plan de déploiement des infrastructures d'assainissement.



### Description / détail de l'action :

Mettre à jour le schéma directeur de gestion durable des eaux usées domestiques du territoire en proposant un plan de gestion pluriannuel pertinent et rationnel.



#### **Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde

#### **Localisation :**

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : **80 000€**

Financements : Etat / Collectivité de Corse / Agence de l'eau / Banque des Territoires

### Partenaires :

- Communes du territoire



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Autosurveillance des infrastructures d'assainissement



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 1<sup>er</sup> semestre 2026.

## Restructurer le PR Grand Bucatoghju.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la restructuration du poste de refoulement du Bucatoghju par la création d'un poste de relèvement en fosse sèche.

#### Le projet consiste à :

- Supprimer le poste secondaire de Bucatoghju afin de limiter les coûts de fonctionnement ;
- Créer un nouveau poste de refoulement en cale sèche ;
- Aménager ce poste par la mise en place d'une voirie intérieure, un portail et une clôture ;
- La mise en place d'un groupe électrogène ;
- L'installation de télégestion ;
- La création d'un déversoir d'orage surveillé ;
- L'installation d'une désodorisation.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Lieu-dit « Campu Scana » - Commune de San Nicolao.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 345 000€ HT

Financements : Etat – CRTE : 30% / Collectivité de Corse – Agence de l'eau : 50% / CCCV : 20%

#### Partenaires :

- Commune de San Nicolao
- Collectivité de Corse
- Etat – DDTM
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Office Français de la Biodiversité (OFB)
- Agence de l'eau
- Habitants et usagers



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Suivi de la qualité de la masse d'eau et de la biodiversité du cours d'eau du Bucatoghju



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2<sup>nd</sup> semestre 2026.

## Extension du Cappia à Piggia.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne l'agrandissement du magasin inversé « Cappia à Piggia ». Un espace supplémentaire sera essentiel pour accueillir une plus grande variété d'articles et améliorer ainsi les services à la population. Il permettra ainsi d'augmenter la capacité à collecter, trier et redistribuer les biens usagés et contribuer à la diminution des déchets et promouvoir le réemploi.

Il permettra également de développer deux nouveaux ateliers :

- Un atelier de réparation d'objets divers ;
- Un atelier de couture pour la réparation et la personnalisation de vêtements.

Objectifs poursuivis :

- Réduction des déchets et augmentation du réemploi, de réparation ;
- Création d'emplois locaux ;
- Soutien à l'économie circulaire ;
- Engagement communautaire : renforcement des liens sociaux et adoption de pratiques plus durables.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Supermarché inversé « Cappia à Piggia » - site de "Levole" – Cervioni.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : **105 491.30€ HT**

Financements : **Collectivité de Corse – dotation quinquennale : 25% / Partenariat ADEME/OEC : 55% / CCCV : 20%**

### Partenaires :

- Commune
- Associations
- EBE A Scumessa
- Population locale / usagers
- Socio-professionnels du territoire
- Collectivité de Corse
- Etat



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Augmentation de la surface des locaux
- Nombre de tonnes d'objets récupérés par an
- Evolution du taux de valorisation des objets
- Augmentation de la collecte d'objets
- Nombre d'utilisateurs bénéficiaires de ce service
- Nombre d'ETP créés.



**Statut** : Action prête à être exécutée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2028.

➤ **AXE IV : Imaginer le développement économique de demain**

**OBJ. 1** : Rechercher l'agrégation du territoire au sein d'un bassin d'emploi.

// Action qui s'inscrit également dans l'axe 2 – objectif 2.

**Mise en place d'un comité de bassin d'emploi.**



**Description / détail de l'action :**

Mettre en place un comité de bassin d'emploi (CBE) afin de coordonner et affirmer l'action publique dans ce domaine au niveau supra-communal.

Il s'agit d'instances partenariales réunissant au niveau d'un bassin d'emploi des élus locaux, des chefs d'entreprise, des représentants des salariés ainsi que des représentants du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.

**Leur objectif est de contribuer à la promotion et au développement de l'emploi :**

- Par l'organisation et l'animation du dialogue et de la concertation sur le territoire,
- Par des propositions d'actions en faveur de l'emploi auxquelles ils peuvent participer,
- Par la gestion de dispositifs intéressant l'emploi ou l'insertion.

**Maitre d'ouvrage :**



Communauté de Communes de Costa Verde / Communauté de Communes de la Castagniccia Casinca / Communauté de Communes de l'Oriente

**Localisation :**

Agence de développement économique locale (Costa Verde).



**Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : 20 000€

Financements : Etat / Collectivité de Corse / CCCV

**Partenaires :**

- CC Castagniccia Casinca
- CC Oriente
- Elus locaux
- Chefs d'entreprise
- Représentants des salariés
- Représentants du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire
- DDETS/PP
- Organismes de formation
- France Travail
- Chambres consulaires



**Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Nombre d'acteurs impliqués dans ce comité
- Nombre de personnes accompagnées
- Satisfaction globale des usagers et des socio-professionnels.



*Statut* : Action à finaliser

*Calendrier prévisionnel* : 2027



## Création d'une Agence Locale de Développement Economique.



### Description / détail de l'action :

Créer une agence locale de développement économique (ALDE).

Les missions de cet outil supra-intercommunal sont l'accueil, l'orientation, le soutien et l'accompagnement des entreprises sur le territoire.

### Missions :

- Mettre en œuvre des outils et des méthodes afin d'observer les évolutions du tissu économique et de l'emploi, notamment dans les besoins de formation des entreprises ;
- Accompagner les entreprises sur les questions de ressources humaines, de recrutement et de formation ;
- Communiquer sur les métiers et les secteurs économiques du territoire ;
- Orienter et accompagner la création d'entreprises et/ou la reprise de celles-ci ;
- Créer un lieu d'observation du monde économique local afin de pouvoir apporter les réponses nécessaires à leurs problématiques ;
- Être le lieu d'échange à l'intersection des acteurs institutionnels compétents (Etat, ADEC, Chambres Consulaires, acteurs locaux) afin de coordonner l'action publique dans ce domaine.

### Etapes clés de mise en œuvre :

- Diagnostic sur l'économie locale et étude de faisabilité : identifier les forces et les faiblesses économiques du territoire, analyser les besoins des entreprises, identifier les partenaires clés ;
- Création et mise en place d'une stratégie territoriale de développement économique : définir une vision, une stratégie et des objectifs de développement territorial et économique concerté avec les acteurs associés au projet ;
- Création de l'ALDE : déterminer les missions et le fonctionnement de l'agence ; élaboration d'un business plan (objectifs, organisation, services proposés et plans financiers pour la durabilité à long terme) ;
- Mise en place des services proposés et engager une participation active des acteurs locaux (publics et privés).



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Costa Verde



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

### Partenaires :

- Communes
- Agences de formation
- Etat
- ADEC
- Chambres Consulaires
- Acteurs locaux : socio-professionnels, citoyens...



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'entreprises accompagnées
- Nombre de partenaires mobilisés
- Nombre de nouvelles entreprises créées.



**Statut :** Action à finaliser.

**Calendrier prévisionnel :** 2027-2028.

## Création de Zones d'Activité Economique (ZAE).



### Description / détail de l'action :

Création de Zones d'Activités Économiques (ZAE) : des espaces aménagés pour accueillir des entreprises et pour favoriser l'implantation d'activités économiques.

Le projet consiste en la création de deux zones d'activité économique : l'une plus généraliste qui accueillera une diversité d'entreprises (commerces, artisanat, industrie ou services), la deuxième sera davantage centrée sur le développement économique local.

Les services proposés au sein de ces ZAE seront définis en fonction des enjeux identifiés, il s'agira de définir les actions à conduire pour renforcer, améliorer ou créer des services répondant aux besoins et aux attentes des entreprises et des usagers de la Zone d'Activités.

La structure de gestion du site peut promouvoir le développement de services communs aux entreprises : mise en place d'un service de sécurité et de gardiennage, gestion collective des déchets, gestion des transports entre les sites, mise à disposition de locaux et de service bureautique, mise en relation avec des sociétés ou organismes de services aux entreprises.

### Phases du projet :

- Prise en considération du projet : définition du type de projet, validation des objectifs et des moyens, mobilisation des acteurs concernés et création d'un comité de pilotage, réalisation d'une étude stratégique de développement économique comprenant : un diagnostic détaillé sur tous les aspects du développement économique, les besoins et attentes des acteurs, propositions de stratégies de développement économique, propositions d'actions adaptées aux spécificités du territoire et aux besoins identifiés ;
- Faisabilité du projet : étude de faisabilité opérationnelle sur la création des zones d'activités économique portant sur le dimensionnement de la zone et l'identification des sites potentiels d'implantation, les cibles, la stratégie économique à adopter. Celle-ci donnera lieu à des propositions de scénarii d'aménagement et une estimation financière. Cette étude permettra également de répondre aux enjeux d'accessibilité, de maîtrise du foncier, de commercialisation et de remplissage de la zone. Celle-ci devra intégrer les enjeux du développement durable, en particulier sur le volet environnemental et vérifier la compatibilité et la conformité du projet avec les documents d'urbanisme règlementaires en vigueur sur le territoire.
- Phase pré-opérationnelle : procédure d'urbanisme et dossier de création d'une ZAE, définition d'un plan d'actions et choix du mode de gestion ;
- Phase opérationnelle : acquisition du foncier, lancement des travaux d'aménagement, création, aménagement et commercialisation des parcelles ;

- Commercialisation, gestion-animation du site : sensibilisation des entreprises aux objectifs du site, implication des entreprises dans la gestion de la ZAE, évaluation des besoins de services des entreprises et des salariés...



#### **Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde

#### **Localisation :**

A définir dans l'étude de faisabilité.



#### **Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : 1 000 000€ (soit 500 000€ par ZAE).  
Financements : Etat / Collectivité de Corse / CCCV

#### **Partenaires :**

- Communes
- Etat
- CDC
- Chambres consulaires
- ADEME
- Entreprises
- Citoyens



#### **Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Nombre de parcelles créées
- Nombre d'entreprises installées
- Taux d'occupation des parcelles
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de formations proposées
- Taux de satisfaction des usagers de la ZAE
- Rentabilité de la ZAE
- Nombre de partenariats établis.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2028-2030.

## Création d'un incubateur d'entreprises.



### Description / détail de l'action :

Création d'un incubateur d'entreprises : une structure d'accompagnement de projet de création d'entreprise. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil, de financements, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise.

Afin d'aider l'entrepreneur, les missions de l'incubateur sont :

- La mise à disposition de locaux ;
- La mise à disposition de ressources : matériel informatique, salles de réunion, réception de colis ;
- Des conseils et de l'expertise : marketing, prototypage de solutions innovantes à coût maîtrisé, conseils comptables et juridiques ;
- Mise en réseau auprès d'acteurs de l'innovation : recherche d'investisseurs pour faciliter la levée de fonds ;
- Entraide et partage d'expérience entre entrepreneurs.

Les incubateurs d'entreprises s'adressent à des sociétés très jeunes ou en cours de création.

### Étapes clés :

1. Etude et planification :
  - Définition de la mission et des objectifs de l'incubateur ;
  - Etude du marché et des besoins : demande locale, opportunités de développement, rédaction d'un business plan ;
  - Mobilisation des partenaires financiers et institutionnels ;
  - Recherche et aménagement d'un espace.
2. Lancement :
  - Définition du modèle de service et de soutien ;
  - Mobilisation des ressources nécessaires (financières, humaines, matérielles) ;
  - Conception du processus de sélection des startups : appel à candidatures, évaluation des dossiers par un comité, entretiens avec les fondateurs, sélection finale et intégration ;
  - Développement d'un réseau de partenaires ;
3. Opération et suivi :
  - Accueil des premières startups ;
  - Organisation d'évènements et sessions de formation ;
  - Mesure et amélioration de l'impact de l'incubateur.

**Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde

**Localisation :**

A déterminer dans l'étude de faisabilité.

**Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

**Partenaires :**

- Chambres Consulaires
- Etat
- Collectivité de Corse – ADEC
- Socio-professionnels du territoire
- Communes
- Population active locale

**Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Nombre de startups accompagnées
- Pourcentage de startups encore actives après 3 ans
- Montants levés par les startups (CA, financements)
- Satisfaction des startups concernant les services offerts.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2030.

## Création d'une pépinière d'entreprises.



### Description / détail de l'action :

Création d'une pépinière d'entreprise : une structure d'accueil temporaire pour des porteurs de projets et les jeunes créateurs d'entreprise. Les pépinières fournissent des locaux adaptés, des formations collectives et un accompagnement dans le développement d'un projet entrepreneurial et le démarrage de l'activité.

Il existe plusieurs sortes de pépinières d'entreprises, son type devra être déterminé à l'issue de l'analyse des besoins du territoire.

### Étapes clés de mise en œuvre :

- Analyse des besoins et étude de faisabilité ;
- Définition du type de pépinière et des services proposés ;
- Recherche et aménagement des locaux ;
- Mise en place de la pépinière et des services d'accompagnement.



### Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

A déterminer.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 800 000€

Financements : Etat / Collectivité de Corse / ADEC / CCCV

### Partenaires :

- Chambres consulaires
- ADEC
- Socio-professionnels locaux
- Population locale active



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de locaux disponibles
- Nombre de porteurs de projet accompagnés.



**Statut** : Action à finaliser

**Calendrier prévisionnel** : 2028

## Optimiser l'offre immobilière disponible pour les entreprises.



### Description / détail de l'action :

Identifier des locaux dédiés pour l'installation de nouvelles entreprises, commerces ou services. Cette action vise à préserver le capital foncier en l'optimisant et en le rénovant.

Cette action comprend plusieurs initiatives, telles que :

- La réalisation d'un inventaire des locaux vacants : recenser les espaces disponibles à l'achat ou à la location permettant d'accueillir de nouvelles entreprises sur le territoire ;
- La réalisation d'un diagnostic des friches immobilières et la réhabilitation de celles-ci.

La réhabilitation des friches permettra l'installation d'entreprises, de professions libérales, la mise en place de services administratifs, des guichets et permanences pour la population.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Locaux concernés par la réhabilitation : ancienne trésorerie de la commune de Cervioni / Locaux de l'ancien SIVU sur la commune de Santa Maria Poghju.



### Plan de financement :

#### Coût prévisionnel de l'opération :

- Inventaire des locaux disponibles : s/o (en interne)
- Etude de faisabilité : 50 000€
- Réhabilitation des friches : 1M€

Financements : Etude de faisabilité : ADEC / Réhabilitation des friches : Etat (40%) / CDC (40%) / CCCV : 20%

### Partenaires :

- Collectivité de Corse
- ADEC
- Etat
- Socio-professionnels du territoire
- Population active locale



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de locaux identifiés
- Taux de réhabilitation des friches
- Taux d'occupation des locaux
- Nombre de nouvelles entreprises installés.



Statut : Action envisagée.

Calendrier prévisionnel : 2027-2028.

## Proposer une plateforme numérique répertoriant les formations disponibles.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la création d'un espace numérique unique permettant d'informer les usagers de l'intercommunalité sur tous les services et formations disponibles. Celle-ci permettra de faciliter l'accès à la formation à la population active.

Celui-ci devra comprendre un espace personnalisé pour les communes, les associations, les commerces et les filières économiques du périmètre intercommunal.

Une étude devra être menée afin de déterminer si cet espace peut être intégré aux outils numériques dont dispose actuellement l'intercommunalité (site CCCV, portail toutelacostaverde...).



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 30 000€

Financements : Etat / Collectivité de Corse / ADEC / CCCV

### Partenaires :

- Habitants
- 23 communes
- Socio-professionnels du territoire
- Chambres consulaires
- Organismes de formation



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de formations recensées
- Evolution du taux de personnes formés / diplômées
- Evolution du taux d'insertion dans le marché du travail des personnes concernées
- Satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2027.

## Renforcer les compétences numériques des entreprises.



### Description / détail de l'action :

Faciliter l'intégration de l'outil numérique dans le monde économique avec des initiatives à destination des socio-professionnels du territoire.

Il s'agit d'accompagner les entreprises locales dans le développement de compétences numériques à travers des initiatives telles que :

- L'organisation de formations ou ateliers ;
- Un accompagnement individuel et personnalisé ;
- La mise à disposition d'outils adaptés ;
- La mise en place de plateformes numériques mutualisées et d'entraide.

La CCCV pourra s'appuyer sur le conseiller numérique ainsi que sur l'antenne communication.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

### Partenaires :

- CDC
- Etat
- Chambres consulaires
- ADEC



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'entreprises ou socio-professionnels accompagnés et formés
- Nombre d'évènements organisés
- Taux de satisfaction des participants.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.

## Réhabiliter les équipements d'accueil à flots de la zone portuaire de Taverna.



### Description / détail de l'action :

Réhabilitation des équipements d'accueil à flots de la zone portuaire de Taverna.

Le port de Taverna est un équipement structurant majeur qui rayonne au sein de la Costa Verde. Il offre un service spécifique de plaisance et permet d'augmenter l'attractivité du territoire et de son image. Cependant, il s'agit d'une structure ancienne qui doit améliorer ses fonctionnalités, compte tenu de l'évolution des normes règlementaires et des besoins des usagers. De plus, ces travaux permettront au port de croître sa fréquentation et permettre l'implantation de nouvelles activités économiques et ainsi contribuer à une évolution des emplois sur le territoire.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde / Commune de Santa Maria Poghju / Régie du Port de Taverna.

### Localisation :

Port de Taverna – Santa Maria Poghju



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 3M€

Financements : Etat / Collectivité de Corse

### Partenaires :

- Collectivité de Corse
- Régie du Port de Taverna
- Commune de Santa Maria Poghju
- Citoyens et usagers du port
- Plaisanciers



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'équipements réhabilités
- Satisfaction des usagers
- Evolution de la fréquentation du port
- Evolution de la capacité d'accueil.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2030.

## Créer une charte ou un label de qualité.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la création d'une charte qualité pour valoriser les produits du territoire de la Costa Verde.

### Contexte et enjeux :

- Forte identité agricole, artisanale et culturelle de la Costa Verde.
- Besoin de renforcer la reconnaissance des produits locaux auprès des habitants et visiteurs.
- Valorisation touristique liée à l'authenticité et à la qualité des productions du territoire.
- Renforcement de la cohérence et de la lisibilité de l'offre locale.

### Objectifs de l'action :

- Définir des critères qualitatifs partagés pour les produits du territoire.
- Soutenir les producteurs et artisans dans la promotion de leurs savoir-faire.
- Améliorer la visibilité et l'attractivité de l'offre locale pour les visiteurs.
- Structurer une démarche collective autour d'une identité territoriale forte.

### Description de l'action :

- Analyse des productions locales : agriculture, élevage, transformation, artisanat alimentaire.
- Comparaison avec les démarches qualité existantes (labels, chartes régionales ou nationales).
- Organisation de groupes de travail avec producteurs, acteurs touristiques et élus.
- Définition de critères : origine, méthodes de production, traçabilité, durabilité, savoir-faire.
- Rédaction d'une charte qualité et d'un guide d'utilisation.
- Création d'un visuel commun (logo ou marque territoriale).
- Mise en place d'un dispositif d'adhésion et de suivi.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : **Fonds Européens : 80% / CCCV : 20%**

### Partenaires :

- Producteurs agricoles et artisans locaux
- Office de tourisme – Conseil d'exploitation



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de producteurs et artisans engagés

- ODARC
- Chambre d'agriculture
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- CCI



**Statut :** Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel :** 2027-2028.

- Nombre d'établissements touristiques utilisant la charte.
- Visibilité et utilisation du logo territorial.
- Retours des visiteurs sur l'identification des produits locaux.
- Nombre d'adhérents à la charte.

## Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT).



### Description / détail de l'action :

Les PAT ont pour objectif de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation afin de renforcer la résilience alimentaire du territoire, favoriser les circuits courts et améliorer l'accès à une alimentation de qualité, soutenir les filières agricoles locales et de coordonner les acteurs autour d'une stratégie alimentaire partagée.

### Etapes clés de mise en œuvre :

- Réalisation d'un diagnostic complet du système alimentaire : production agricole, consommation, accessibilité, distribution, restauration collective.
- Définition d'une stratégie alimentaire durable à moyen et long terme : construction d'une feuille de route stratégique incluant priorités, objectifs, indicateurs ;
- Mobilisation d'un réseau d'acteurs locaux autour d'une gouvernance structurée : organisation d'ateliers de concertation avec les acteurs clés (agriculteurs, collectivités, associations, entreprises, citoyens) ;
- Définition et déploiement d'un plan d'action opérationnel lié à la production, transformation, distribution et consommation ;
- Mise en place d'un comité de pilotage et d'une gouvernance pérenne.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : **Fonds Européens : 80% / CCCV : 20%**

### Partenaires :

- Collectivité de Corse
- Chambre d'Agriculture
- ODARC
- Acteurs économiques des filières agricoles et alimentaires
- Etablissements scolaires et structures de restauration collective.



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'acteurs impliqués dans la gouvernance
- Part des produits locaux dans la restauration collective
- Evolution du nombre de producteurs engagés dans les pratiques durables
- Mise en œuvre du plan d'actions et taux d'avancement.



**Statut** : Action envisagée

**Calendrier prévisionnel** : 2026 - 2028

## Création d'un parcours de golf agricole.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la création d'un parcours de golf à vocation agricole et écologique. Celui-ci permettra de concilier l'activité sportive de plein air et la valorisation du monde agricole. Il s'agira de créer un parcours de golf 18 trous aménagé d'espaces verts, d'arbres fruitiers et d'espaces cultivés...

Cet équipement sera conçu de manière écologique et intégrée et permettra de renforcer l'attractivité du territoire d'un point de vue touristique mais aussi économique.

### Etapes clés :

- Etude de faisabilité : identification du terrain et compatibilité, évaluation des impacts environnementaux, règlementaires et hydriques, analyse du modèle économique et du potentiel touristique ;
- Concertation et partenariats : consultation des agriculteurs et des acteurs concernés par le projet, définition du modèle de gestion ;
- Conception du parcours : définition d'un tracé et des aménagements (signalétique, mobilier...) ;
- Travaux d'aménagement : travaux sur le terrain et installation des infrastructures d'accueil ;
- Communication et campagnes de promotion.



### Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

Santa Maria Poghju



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 2.5M€

Financements : Etat / Collectivité de Corse / CCCV

### Partenaires :

- Commune de Santa Maria Poghju
- Communes limitrophes
- Population touristique et locale
- Agriculteurs
- CDC/ATC
- Etat
- Fédération française de golf



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre d'acteurs associés au programme
- Nombre de visiteurs/joueurs par an
- Taux de fréquentation du parcours
- Augmentation de la fréquentation touristique
- Taux de satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2028-2035.

## Amélioration des services touristiques.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne l'amélioration des services touristiques sur le territoire à travers les initiatives telles que :

- L'amélioration de l'offre de logements saisonniers
- L'aménagement et l'accessibilité des plages intercommunales.



#### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

#### Localisation :

Costa Verde.



#### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

#### Partenaires :

- Collectivité de Corse
- Agence du Tourisme de Corse
- Etat
- Population locale et touristique
- Socio-professionnels locaux



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Augmentation de la fréquentation touristique
- Nombre de logements saisonniers rénovés ou créés
- Taux de fréquentation des plages
- Taux de satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.

## Mise à disposition de bâtiments relais à destination des artisans.



### Description / détail de l'action :

Cette action concerne la mise à disposition de bâtiments relais afin de faciliter l'installation d'artisans sur le territoire.

Les bâtiments relais sont des locaux professionnels mise à disposition par les collectivités territoriales.

### Étapes-clés de mise en œuvre :

- Etude pré-opérationnelle : identification des besoins, recensement des activités artisanales, analyse du marché local ;
- Identification et/ou acquisition des bâtiments concernés ;
- Travaux d'aménagement, de réhabilitation et de construction pour en faire des ateliers ou espaces partagés ;
- Mise en place d'un mode de gestion et mise à disposition via des baux locatifs adaptés : définition du cadre locatif, critères et modalités d'attribution ;
- Communication sur le dispositif.



### Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes de Costa Verde

### Localisation :

A déterminer.



### Plan de financement :

Coût prévisionnel de l'opération : 100 000€

Financements : Etat / ADEC / CCCV

### Partenaires :

- Collectivité de Corse
- Etat
- Chambres consulaires
- Artisans et associations locales



### Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :

- Nombre de locaux aménagés, réhabilités ou construits
- Taux d'occupation des bâtiments relais
- Nombre d'artisans installés
- Evolution du taux d'artisans sur le territoire
- Taux de satisfaction des usagers.



**Statut** : Action envisagée.

**Calendrier prévisionnel** : à déterminer.

## Faciliter l'accès à l'emploi pour tous.



### Description / détail de l'action :

Il convient d'agir sur le décrochage des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail à travers des dispositifs adaptés tels que Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée.

Ce dernier, déjà mis en œuvre sur le territoire a permis l'ouverture d'une entreprise à but d'emploi A Scumessa.

Il convient désormais de poursuivre les efforts afin de permettre à tous de se réinsérer sur le marché du travail local en maintenant un accompagnement personnalisé et en mobilisant tous les acteurs socio-économiques du territoire.



#### **Maitre d'ouvrage :**

Communauté de Communes de Costa Verde / EBE A Scumessa

#### **Localisation :**

Territoire Intercommunal – ensemble des 23 communes.



#### **Plan de financement :**

Coût prévisionnel de l'opération : à déterminer.

Financements : à déterminer.

#### **Partenaires :**

- TZCL
- ETCLD
- ADEC
- CDC
- Etat
- France Travail



#### **Indicateurs de suivi et d'évaluation proposés :**

- Nombre de demandeurs d'emploi accompagnés et insérées
- Nombre d'emplois créés en EBE
- Taux de satisfaction des personnes concernées.



**Statut** : Action en cours de réalisation

**Calendrier prévisionnel** : 2026-2035.



**05**

**LE PLAN**

**PLURIANNUEL**

**D'INVESTISSEMENTS**

# Le plan pluriannuel d'investissements...



Un plan pluriannuel d'investissements est un outil de pilotage financier et politique. Il permet de formaliser les choix d'investissement et de dresser la liste de l'ensemble des projets programmés par la collectivité.

La programmation des investissements et leur pilotage constituent des démarches indispensables pour maîtriser l'avenir et préserver les grands équilibres financiers. La situation économique nationale et internationale impose des dépenses contraintes, avec un effet ciseau de plus en plus marqué :

- Une période de fortes contraintes budgétaires pour les collectivités : tensions sur les dépenses de fonctionnement, envolée des coûts des travaux et de la construction, gel des dotations, fiscalité à maîtriser ;
- Un impact des réformes fiscales qui bousculent les schémas de recettes et réduisent l'autonomie financière ;
- Des besoins qui ne diminuent pas, bien au contraire ;
- De nouveaux enjeux, notamment en matière de transition énergétique ;
- La menace d'une contribution accrue au redressement des comptes nationaux.

Ces facteurs imposent de maîtriser la trajectoire des dépenses d'investissement et d'en réduire l'impact sur les recettes. Cela nécessite de mettre en place un véritable pilotage des dépenses d'investissement à court, moyen et long terme.

Le Projet de Territoire de la Costa Verde doit intégrer ces éléments de conjoncture financière afin de définir les actions à engager pour la période 2025-2035.

Ainsi, un Plan Pluriannuel d'Investissements devra être acté à court terme par les élus du Conseil communautaire afin, d'une part, d'en vérifier la faisabilité financière et de dégager les marges de manœuvre, et d'autre part, de définir une temporalité d'exécution des actions projetées sur la décennie.

*La nouvelle mandature qui débutera en 2026 aura la responsabilité d'établir ces priorités.*



**06**

**BILAN DE LA  
CONCERTATION**

## Contexte général et rappel du cadre de la concertation

---

Dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire, la Communauté de Communes de Costa Verde a souhaité y associer tous les acteurs du territoire : élus, socio-professionnels et citoyens.

La démarche visait à engager une réflexion collective et prospective sur le territoire à l'horizon 2035 afin de permettre de construire une stratégie. La finalité était d'aboutir à une vision commune du territoire avec des enjeux et des actions partagés par tous.

L'ensemble des élus communautaires ont été sollicités pour l'élaboration du projet de territoire. Après une période de concertation entre élus, acteurs locaux, citoyens et agents, sa co-construction s'est échelonnée sur 20 mois suivant 3 phases successives :



## Déroulement de la concertation

---

### Les outils et actions de communication mis en œuvre :

Après avoir proposé la création de trois commissions thématiques du projet de territoire lors de l'Assemblée Générale du mois de juin 2024, l'équipe projet a lancé un appel à mobilisation pour toute personne souhaitant s'associer au Projet de Territoire. Cela a été fait sur différents supports de communication qui ont été choisis afin de toucher un grand nombre de personnes.

Toute personne souhaitant s'inscrire afin d'être associée au Projet de Territoire devait faire sa demande par mail ou par téléphone auprès du service concerné de la CCCV.

➤ Campagne sur les réseaux sociaux – Juin 2024 :

Les réseaux sociaux constituent un bon relais de la communication institutionnelle. Ainsi, les pages Facebook et Instagram de l'intercommunalité ont fait l'objet d'une publication annonçant l'appel à volontariat le 11 juin 2024.



➤ Radio locale Voce Nustrale – juin 2024 :

La CCCV a également fait appel à la radio locale Voce Nustrale afin de bénéficier d'un spot radio sur leurs ondes.

➤ Campagnes e-mailing & phoning – juillet 2024 :

Une campagne e-mailing et phoning a été effectuée auprès du conseil communautaire et des conseils municipaux des mairies du territoire :

## Communauté de Communes de Costa Verde - Projet de Territoire



Contact Castagniccia Mare e Monti

À  
Cci antomarchivincent@yahoo.fr; f.berlinghi@orange.fr; mairie.tarrano@orange.fr; ccfxceccoli@gmail.com; mairiedeperelli@orange.fr; mairie.poggiomezzana@wanadoo.fr; mflora@hotmail.fr; antoine.defendini@wanadoo.fr; thomas.cipriani@wanadoo.fr; contact@hotel-costaverde.fr; jencruciani@gmail.com; mairie.santandreacone@orange.fr; +33 autres

Répondre Répondre à tous Transférer

jeu. 04/07/2024 09:11

Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.



Mesdames, messieurs les conseillers communautaires,

Dans le cadre du projet de territoire « Costa Verde 2034 », veuillez trouver ci-joint le portrait de territoire de la Costa Verde réalisé par le bureau d'études *Ithéa Conseil* en date de février 2024.

Après étude des différents documents transmis, merci de bien vouloir nous faire un retour concernant votre inscription à l'une des trois commissions thématiques (stratégie environnement // stratégie services à la population // développement économique et emploi) avant le **mercredi 31 juillet** (délai de rigueur).

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de vos retours,

Bien amicalement,

Le Président de la Communauté de Communes de Costa Verde,

Marc-Antoine Nicolai.

## Communauté de Communes de Costa Verde - Projet de Territoire



Contact Castagniccia Mare e Monti

À  
Cci mairie@cervione.com; mairie.felce@orange.fr; mairie.novale@orange.fr; mairie.ortale@wanadoo.fr; mairiedeperelli@orange.fr; perocasevecchie@wanadoo.fr; comunedepiazzali@orange.fr; mairie.pietricaggio@orange.fr; mairiedepiobbeta@orange.fr; mairie.poggiomezzana@wanadoo.fr; sangiovanni@wanadoo.fr; contact@mairiesannicolao.corsica; +11 autres

Répondre Répondre à tous Transférer

jeu. 04/07/2024 09:13

Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.



Mesdames, messieurs les conseillers municipaux,

Dans le cadre du projet de territoire, veuillez trouver ci-joint les premiers éléments factuels concernant ce dernier.

Nous vous prions de ne pas tenir compte du calendrier prévisionnel évoqué, ce dernier faisant actuellement objet de quelques modifications.

Enfin, après étude de ce document merci de nous indiquer sur quelle commission thématique vous souhaitez vous inscrire, avant le **mercredi 31 juillet** (délai de rigueur) :

- Commission stratégie environnement
- Commission stratégie services à la population
- Commission stratégie développement économique et emploi

Vous en souhaitant une bonne réception et dans l'attente de votre retour,

Cordialement,

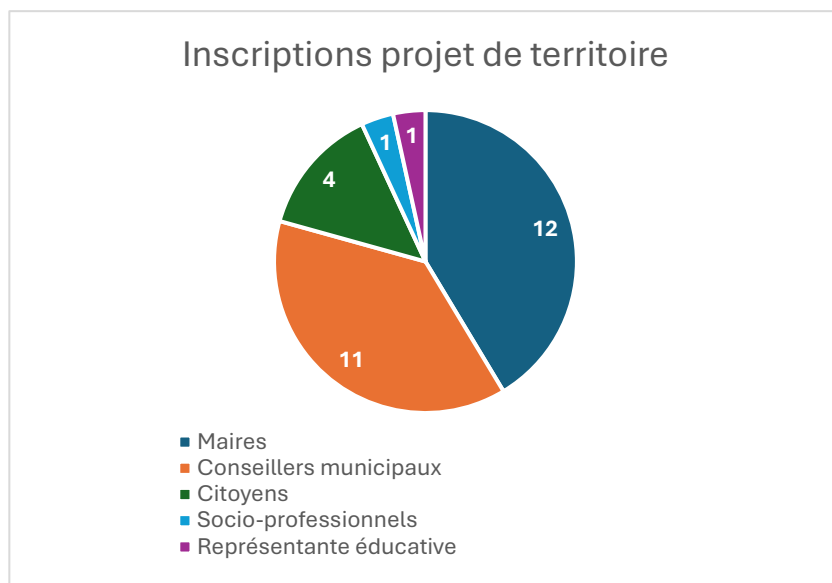
Le Président de la Communauté de Communes de Costa Verde,

Marc-Antoine Nicolai.

Les premiers éléments factuels du projet de territoire ont par la suite été envoyés aux personnes inscrites, cela a permis à l'ensemble des membres d'avoir le même niveau d'informations et de bénéficier d'une base de travail.

## Participation & mobilisation

Au total, trente personnes (30) se sont inscrites aux commissions thématiques du projet de territoire, dont :



Répartis dans les commissions suivantes :

### SERVICES À LA POPULATIONS

**15**  
inscrits



### ENVIRONNEMENT

**15**  
inscrits



### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**10**  
inscrits



Avec un taux moyen de participation aux réunions de : 59%.

### Tableau / détail du nombre de participants aux réunions :

Commission	Date de la réunion	Nombre de participants présents
Environnement	10 septembre 2024	9/15
	22 octobre 2024	8/15
Services à la population	12 septembre 2024	11/15
	14 novembre 2024	9/15
Développement économique et emploi	18 septembre 2024	9/10
	12 décembre 2024	5/10
	09 janvier 2024	3/10

## Les temps d'échanges mobilisés

---

### Les ateliers participatifs :

Des ateliers participatifs, d'une durée de 2h à 2h30, ont été organisés pour échanger et avancer dans la construction du projet. Ceux-ci ont été animés par l'équipe projet qui a mobilisé différents outils afin de favoriser les échanges (post-its, questionnaires individuels...) qui ont permis des échanges entre les participants.

Afin de garantir la participation du plus grand nombre, les réunions se sont tenues à des temporalités différentes en tenant compte des contraintes horaires des membres. Certaines séances se sont ainsi organisées en milieu d'après-midi et d'autres en fin de journée.

Au total ce sont sept rencontres qui ont eu lieu avec environ 2 réunions par commission thématique (cf. tableau détails), qui ont été organisées autour de deux temps majeurs :

- **Temps 1 – 1<sup>ère</sup> réunion : identification des faiblesses et des qualités du territoire :**

Les 1<sup>ères</sup> rencontres, qui se sont principalement déroulées au cours du mois de septembre 2024, consistaient à recueillir la vision des participants sur le territoire et d'en relever les atouts et les faiblesses. Les différentes discussions ont permis d'enrichir le diagnostic préalablement établi.

Pour chacune des commissions, les réflexions se sont organisées autour de différentes thématiques afin de dresser un état des lieux exhaustif :

ENVIRONNEMENT	SERVICES À LA POPULATIONS	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cycle de l'eau</li> <li>• Urbanisme et aménagement de l'espace</li> <li>• Traitement des déchets</li> <li>• Impact environnemental et paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfance, jeunesse, éducation</li> <li>• Santé, social, solidarités</li> <li>• Sport, vie associative, culture et loisirs</li> <li>• Cadre de vie : logement, patrimoine, mobilité, accessibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprenariat</li> <li>• Emploi</li> <li>• Tourisme</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Autres activités économiques à développer</li> </ul>

Celles-ci ont également été l'occasion de désigner un rapporteur pour chaque commission.

- Commission « environnement » : Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
- Commission « services à la population » : M. Pascal OTTAVI
- Commission « développement économique » : M. Jean-Claude LEENKNEGHT



- Temps 2 – 2ème réunion – Identification des solutions :

La deuxième partie des rencontres visait à définir les enjeux majeurs ainsi que les objectifs à atteindre dans les dix prochaines années.

Il s'agissait de faire émerger les axes structurants du projet de territoire, en s'appuyant sur les constats dressés lors des premières réunions.

Ces rencontres ont également été organisées de manière participative afin de garantir une réflexion partagée. Des questions ciblées ont été posées aux participants afin d'orienter les échanges et d'approfondir certaines thématiques. Les choix des participants étaient notés en temps réel.

Plusieurs sujets et idées sont revenus de manière récurrente dans chacune des commissions ce qui a permis de faire ressortir des enjeux transversaux au sein du territoire comme par exemple les défis liés à la « mobilité ».

Des comptes-rendus de réunions ont été rédigés pour chacune d'entre-elles et transmis à l'ensemble des membres. A l'issue des rencontres, une synthèse a été élaborée pour chaque commission, regroupant les principales idées abordées, les enjeux identifiés et les actions proposées.

## Assemblée plénière

Une assemblée plénière a été organisée en juin 2025 afin de réunir l'ensemble des membres des différentes commissions. L'objectif de celle-ci était de faire une restitution des travaux menés au cours des réunions des commissions thématiques, de partager les synthèses élaborées et d'échanger autour des éléments qui en sont ressortis. Elle a également permis de compléter certaines thématiques qui n'avaient pas été approfondies lors des rencontres.

Lors de la plénière, une architecture du projet de territoire a été proposée et validée par les membres présents. Celle-ci résume l'ensemble des contributions des réunions commissions thématiques et s'appuie sur les nombreux défis relevés lors ces dernières.

A l'issue de la plénière, une synthèse globale a pu être réalisée, rassemblant les enjeux et les actions retenues et validées par les membres lors de la rencontre. Elle constituera la base du projet de territoire.



## Projet de Territoire - invitation à la plénière du 10 juin 2025



Adriana Garcia

A

Cc: Marc Nicolai; Marilynne Frati Renosi; Maxime Pucci

Cci: marcu.andre@orange.fr; cedric.mamberti@gmail.com; bati.tristani@laposte.net; jeanpacioli@gmail.com; marie.ortale@wanadoo.fr; antoine.defendini@wanadoo.fr; thortex.cipiani@wanadoo.fr; laurence.emmenueli@gmail.com; contact@hotel-costaverde.fr; jean.luc.tristani@gmail.com; jeanpaul.lovist@sfr.fr; - 17 autres

Il s'agit de la version la plus récente, mais vous avez apporté des modifications à une autre copie. Cliquez-la pour afficher les autres versions.  
Ce message a été envoyé avec l'importance Haute.



synthèse - commission environnement.pdf  
332 KB



synthèse - commission services à la population.pdf  
186 KB



synthèse - annexe - commission développement économique.pdf  
264 KB

Répondre Répondre à tous Transférer

mer. 04/06/2025 17h25

Mesdames, Messieurs bonjour,

Nous avons le plaisir de vous convier à la plénière du Projet de Territoire le :

**Mardi 10 juin 2025**  
**De 14h00 à 18h00**

**En salle de conférences de la Communauté de Communes de Costa Verde**

L'ordre du jour est le suivant :

- Introduction :
  - *Qu'est-ce qu'un Projet de Territoire ?*
  - *Pourquoi faire un Projet de Territoire ?*
- Rappel de la démarche :
  - *Historique du projet*
  - *Où en sommes-nous aujourd'hui ?*
- Présentation des synthèses par le rapporteur de chaque commission
- Discussions autour des enjeux et des actions définies :
  - *Parmi les thématiques traitées, lesquelles sont prioritaires et lesquelles restent à conforter ?*
  - *Quelles idées sont à approfondir, lesquelles n'ont pas été traitées ?*
- Prochaines étapes et proposition de nomenclature du projet

Pour le bon déroulement de la rencontre, nous vous prions de bien vouloir nous confirmer votre présence par retour de mail ([contact@castagniccia-maremont.com](mailto:contact@castagniccia-maremont.com)) ou par téléphone au 04 95 38 41 73.

Vous trouverez en pièce-jointe l'ensemble des synthèses des trois commissions thématiques (stratégie environnement – stratégie services à la population – stratégie développement économique et emploi), que nous invitons à consulter afin de prendre connaissance des enjeux et des actions qui ont été décidés lors des différentes réunions.

Nous vous souhaitons une bonne réception et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

## Suivi administratif :

Un suivi administratif a été assuré tout au long de la démarche. Pour chaque réunion, les membres ont été conviés par mail avec accusé de réception une semaine à l'avance.

En complément, des campagnes de phoning ont été réalisées en amont de chaque rencontre pour encourager la participation et s'assurer de la disponibilité des membres. Afin de faciliter l'accessibilité et de permettre une participation maximale, des sessions en visioconférence ont été proposées, notamment pour les personnes ne pouvant se déplacer.

## Bilan des outils mis en place et l'efficacité de la procédure :

<u>ELEMENT</u> <u>ANALYSE</u>	<u>NIVEAU</u> <u>D'EFFICACITE</u>	<u>CONSTAT</u>
<b>OUTILS MIS EN PLACE</b>	Moyen	Un large choix d'outils de communication a été proposé pour toucher un public varié. Cependant, les retours ont été limités et peu de volontaires se sont inscrits. Du côté des élus, du phoning a été nécessaire pour finaliser leur inscription aux commissions.
<b>PARTICIPATION ET MOBILISATION</b>	Moyen	Malgré un nombre d'inscrits satisfaisant au lancement des commissions thématiques, la participation des membres a diminué au fil des rencontres. La mobilisation a été difficile à maintenir, souvent en raison d'un manque de disponibilité des participants.
<b>TEMPS D'ECHANGE ORGANISES</b>	Positif	Les temps d'échange participatifs ont permis de faire émerger des enjeux et actions partagés par le plus grand nombre. La méthodologie et les outils mis en place semblent avoir été bien perçus par les participants et ont permis une ambiance participative et des échanges constructifs.

## Conclusion :

---

La concertation s'est tenue de manière continue durant l'élaboration du projet de territoire. L'exécutif de l'EPCI a tenu à associer le plus grand nombre d'acteurs concernés au projet.

Les modalités prévues initialement ont été respectées, notamment à travers la mise en place de réunions des commissions thématiques, bien que le calendrier prévisionnel ait nécessité quelques ajustements.

La démarche a permis de faire émerger un document partagé par tous, résultats des différents échanges entre les participants.

Il s'agit désormais de pérenniser l'implication des parties prenantes avec la mise en place de temps réguliers d'échanges à travers des réunions de suivi, ateliers et bilans intermédiaires.

**ET APRÈS ?**

# Et après...

Dans de nombreux domaines d'intervention publique — tels que le développement territorial, la cohésion des bassins de vie, la préservation du patrimoine et des paysages, ou encore l'intégration des enjeux écologiques et énergétiques — le projet de territoire s'impose désormais comme l'outil stratégique et programmatique majeur des collectivités territoriales.

► Les intercommunalités, même si aucune obligation légale ne leur impose formellement d'élaborer un tel document, ont tout intérêt à s'inscrire dans cette logique. Il s'agit en effet d'orienter l'action publique, de donner une cohérence aux décisions prises à l'échelle locale et d'en renforcer la lisibilité pour les habitants. La recherche de rationalisation et d'efficacité de la dépense est aujourd'hui largement partagée, tant par les citoyens que par les élus, qui doivent désormais y répondre de manière structurée.

► La Communauté de communes de Costa Verde s'inscrit dans cette dynamique en élaborant un projet de territoire à 10 ans, définissant les enjeux majeurs, les priorités d'action et les objectifs stratégiques. Toutefois, diagnostic, enjeux, stratégie et plan d'action ne suffisent pas à garantir la réussite et l'utilité concrète du projet. Cette démarche doit impérativement s'accompagner d'une méthodologie participative et concertée mais aussi d'un dispositif d'évaluation structuré et permanent.

L'évaluation n'est pas un simple accessoire : elle constitue l'un des piliers fondamentaux du projet de territoire. Elle permet d'en apprécier la pertinence et l'efficacité des actions engagées, d'en informer les acteurs et les habitants sur l'avancement du projet, d'y ajuster les décisions prises, en réorientant, si nécessaire, les actions en cours afin d'améliorer l'efficacité des politiques mises en œuvre.

Cette démarche suppose la définition d'indicateurs précis, à la fois qualitatifs et quantitatifs, adaptés à chaque action ou opération : indicateurs de résultats, de moyens, d'impact, d'efficacité, de satisfaction des usagers, etc.

Ces derniers doivent être mesurés régulièrement pour permettre une analyse concrète.

Un suivi régulier devra être instauré afin d'assurer une mesure continue du projet : planning annuel de réunions du Comité de Pilotage, mise à jour des indicateurs, présentation de bilans intermédiaires, comparaison des résultats obtenus.

Tous les trois ans, une assemblée plénière associant élus communautaires et comité de pilotage dressera le bilan complet des actions menées. Ces points d'étape permettront, si nécessaire, de procéder à des ajustements ou réorientations et d'en assurer l'approbation du Conseil Communautaire.

Par ailleurs, une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) permettra de prioriser les actions à court et moyen terme, selon leur faisabilité technique, leurs financements possibles et leur pertinence.

Enfin, la traduction spatiale du projet interviendra à travers l’approbation du Schéma de Cohérence et d’Organisation Territoriale (SCoT) porté par la Communauté de communes.

Ainsi, **planification – programmation – mise en œuvre – évaluation** deviennent les quatre piliers de l’action publique en Costa Verde.

Dans un contexte incertain, porteur de défis démographiques, économiques, sociaux et environnementaux, cette stratégie demande de la résilience, de l’adaptation, de la créativité et une capacité permanente à mesurer, et à réajuster lorsque cela est nécessaire.

*L’évaluation devient alors non seulement un outil de pilotage, mais aussi un gage de transparence, de performance et de confiance collective, au service de l’avenir du territoire.*

## Les démarches et outils pour parvenir à cette ambition :



# 07 ANNEXES

# ANNEXES :

- ➔ **Annexe 1** : délibération n°49-2024 en date du 25 juin 2024 – modification statutaire
- ➔ **Annexe 2** : arrêté n°2B-2025-01-06-00003 – modification des statuts de la Communauté de Communes de Costa Verde
- ➔ **Annexe 3** : délibération n°15-2025 en date du 16 janvier 2025 – définition de l'intérêt communautaire
- ➔ **Annexe 4** : délibération n°44-2025 en date du 7 avril 2025 – définition de l'intérêt communautaire
- ➔ **Annexe 5** : délibération n°56-2025 en date du 26 juin 2025 – présentation de l'avancement du projet de territoire
- ➔ **Annexe 6** : Déroulement de l'élaboration du Projet de Territoire
- ➔ **Annexe 7** : composition des commissions thématiques
- ➔ **Annexe 8** : Feuille de présence et compte-rendu de la commission « environnement » en date du 10 septembre 2024
- ➔ **Annexe 9** : Feuille de présence et compte-rendu de la commission « environnement » en date du 22 octobre 2024
- ➔ **Annexe 10** : Synthèse de la commission « environnement »
- ➔ **Annexe 11** : Feuille de présence et compte-rendu de la commission « services à la population » en date du 12 septembre 2024
- ➔ **Annexe 12** : Feuille de présence et compte-rendu de la commission « services à la population » en date du 14 novembre 2024
- ➔ **Annexe 13** : Synthèse de la commission « services à la population »
- ➔ **Annexe 14** : Feuille de présence et compte-rendu de la commission « développement économique et emploi » en date du 18 septembre 2024
- ➔ **Annexe 15** : Feuille de présence et compte-rendu de la commission « développement économique et emploi » en date du 12 décembre 2024
- ➔ **Annexe 16** : Feuille de présence et compte-rendu de la commission « développement économique et emploi » en date du 09 janvier 2025
- ➔ **Annexe 17** : Synthèse de la commission « développement économique et emploi »
- ➔ **Annexe 18** : Feuille de présence de la plénière en date du 12 juin 2025 et synthèse globale des commissions thématiques

# **DELIBERATIONS ET ARRETES**

# Annexe 1 : délibération n°49-2024 en date du 25 juin 2024 – modification statutaire

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE  
CANTON CASTAGNICCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200034205-20240625-492024AG-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2024

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE 20230 SAN NICOLAO

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

N° 49-2024

Séance en date 25 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice	44
Nombre de conseillers présents	24
Nombre de conseillers absents	20
Nombre de conseillers représentés	8
Nombre de conseillers ayants pris part au vote	32
Date de la convocation	18 juin 2024
Date d'affichage	25 juin 2024
Le sens du vote	
Pour	32
Contre	
Abstentions	
Non-participation	

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **mardi 25 juin**, à 16 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Costa Verde étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Marc Antoine NICOLAI, Président.

**Objet : MODIFICATION STATUTAIRE**

#### **Présents :**

NICOLAI Marc Antoine ; PAOLI Jacques ; GREGO Ange Toussaint ; PANIER Lucien ; TRAMINI Antoine ; DEFENDINI Antoine ; AGOSTINI Marc ; TARTUFFO Marc ; MARCHETTI Bernard ; LORENZI Pierre ; CHIARAMONTI Maurice ; ROGNONI Jean Luc ; OLIVESI Marie Thérèse ; COLOMBANI Charles ; LOVISI Jean-Paul ; OTTAVI Pascal ; OLIVI André ; MELA François ; SILVAGNOLI Paul ; MARIOTTI Marie Thérèse ; MARI Gérard ; LEENKNEGT Jean-Claude ; RIOLACCI Simon Pierre ; PALLENTI Jean-Marie ;

#### **Procurations :**

GIOVANNETTI Dominique à Corinne PIACENTI  
PERI Céline à PAOLI Jacques  
BERLINGHI François à PALLENTI Jean Marie  
TRISTANI Jean Luc à OLIVESI Marie Thérèse  
CRUCIANI Jennyfer à LOVISI Jean Paul  
CECCOLI François Xavier à OTTAVI Pascal

ANTOMARCHI Vincent à OLIVI André  
TRISTANI Jean Baptiste à MELA François

**Absents :**

FRANCESCHI Jean Claude ; LEPELTIER Laetitia ; FRANCHI Carine ;  
DOMARCHI Stéphane ; PIERLOVISI Antoine ; EMMANUELLI Laurence ;  
CIMIGNANI Marie Flora ; MARCANTEI Francis ; CATANI Charles Jean ;  
CIPRIANI Thomas ; VINCIGUERRA CERAMI Christiane ; SIMONPAOLI André.

**Mr OTTAVI Pascal**, a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (article 2121-15 du CGCT, applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT).

Le président rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCCV a fait l'objet en 2023 d'un contrôle approfondi de sa gestion par la chambre régionale des comptes. Celle-ci a rendu un rapport d'observation définitif au cours du premier trimestre 2024, rapport présenté en conseil communautaire fin février 2024.

Ce rapport a fait apparaître un certain nombre d'observations de la CRC, dont notamment des recommandations portant sur la clarification statuts de la CCCV et la redéfinition d'un intérêt communautaire pour les compétences exercées (recommandation n°1 P10 et observations P13).

De plus la loi « Engagement et proximité du 27 décembre 2019 » impose pour les communautés de communes une suppression des compétences optionnelles au profit de compétences dites « facultatives ou supplémentaires ».

Selon ces obligations et l'engagement pris devant l'assemblée délibérante, le Président a engagé un travail de fond sur ces questions et une mise en conformité statutaire est proposé pour vote au Conseil Communautaire.

La refonte statutaire présentée reprend les volontés du législateur et les recommandations de la CRC points par points.

Les statuts proposés entérinent et agrègent les différentes modifications antérieures et répondent à une répartition des compétences exercées en deux catégories :

- Les compétences obligatoires
- Les compétences dites « facultatives ou supplémentaires »

Cette première étape, qui assoit les fondations de l'intercommunalité, sera suivi d'un travail de fond exercé en commission et parallèlement à l'élaboration du projet de territoire. Ce travail aura pour objet de finaliser précisément l'intérêt communautaire de chaque bloc de compétences au regard des actions menées par l'intercommunalité, des actions qui font partie d'une contractualisation avec les partenaires de l'EPCI (Etat, CDC, organismes divers) et des propositions qui seront retenues dans le projet de territoire.

Vu les statuts de la CCCV instaurés par arrêté préfectoral en date du 26.10.2012 n° 2012/300/0005 PORTANT CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE COSTA VERDE (anciennement MORIANI-TAVAGNA)

Vu les modifications apportées :

- Arrêté n° 2012 /354 /0007 du 19/12/2012
- Arrêté n° 2013/039/0007 du 08/02/2013
- Arrêté n° 2013/301/0012 du 28/10/2013
- Arrêté n° 2014/015/0001 du 15/01/2014
- Arrêté pref2b/drct/bclst/41 du 30/12/2016

Arrêté n° 2b/2019/10//29/008 du 29/10/2019  
Arrêté n° 2b/2021/08/02 /00001 du 02/08/2021

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique modifiant notamment l'article L 5214-16 ;  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-17, L 5211-5 et L 5214-16 ;

Sur rapport de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE :**

- **D'approuver** les statuts modifiés tels que joints en annexe
- **De solliciter** les communes membres de la Communauté de Communes, conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire,
- **De préciser** que, sans réponse de leur part dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,
- **De donner** pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.**

Pour copie conforme,

**Le Président,**

**Marc Antoine NICOLAI**



**PROJET DE STATUTS**

Vu les statuts de la CCCV instaurés par arrêté préfectoral en date du 26.10.2012 n° 2012/300/0005 portant création de la communauté de commune de Costa Verde (anciennement moriani-tavagna)

Vu les modifications apportées :

- Arrêté n° 2012 /354 /0007 du 19/12/2012
- Arrêté n° 2013 /039 /0007 du 08/02/2013
- Arrêté n° 2013 /301 /0012 du 28/10/2013
- Arrêté n° 2014 /015 /0001 du 15/01/2014
- Arrêté pref2b/drct/bclst/41 du 30/12/2016
- Arrêté n° 2b/2019/10//29/008 du 29/10/2019
- Arrêté n° 2b/2021/08/02 /00001 du 02/08/2021

Les statuts de la CCCV sont refondus comme suit :

**ARTICLE 1 : PERIMETRE ET DENOMINATION**

Il est créé une nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Costa Verde, du SIVOM de la vallée d'Alesani et du SI de la perception de San Nicolao

Cervione, Felce, Novale, Ortale, Perelli, Pero-Casevecchie ; Piazzali, Pietricaggio, Piobetta, Poggio Mezzana, San Giovanni di Moriani, San Giuliano, San Nicolao, Sant'Andrea di Cotone, Santa Lucia di Moriani, Santa Maria Poggio, Santa Reparata di Moriani, Taglio Isolaccio, Talasani, Tarrano, Valle d'Alesani, Valle di Campoloro, Velone Orneto.

Cette Communauté de communes prend le nom de :

Communauté de communes de la Costa Verde « e quattru pieve »

**ARTICLE 2 : SIEGE**

Le siège est fixé à 20230 San Nicolao, 430 Route de Moriani.

**ARTICLE 3 : DUREE**

La Communauté de Communes est créée pour une durée illimitée.

**ARTICLE 4 : COMPETENCES****I) COMPETENCES OBLIGATOIRES**

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (dans les conditions de transfert prévues à l'article II-136 de la loi ALUR, soit le 1er juillet 2021, sauf si une majorité des conseils municipaux des communes membres s'y opposent) ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien, et gestion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaire,, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ;

6° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8.

**III) COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES** (sous réserve de définition de l'intérêt communautaire).

1. Protection et mise en valeur de l'Environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
2. Politique du logement et du cadre de vie
3. Le développement culturel sportif et de loisir

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturel et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaire d'intérêt communautaire

Mise en œuvre de toutes initiatives ou actions publiques culturelles, sportives et de loisir défini par un intérêt communautaire.

4. Action de cohésion sociale et en matière de santé publique d'intérêt communautaire.

**Action sociale d'intérêt communautaire**

Action de soutien et de participation au développement de l'offre de soin sur le territoire intercommunal, mise en cohérence territoriale des services de santé proposés sur le périmètre de la CCCV.

5. Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L 3421-2 du même code.
6. Inclusion numérique
  - Promotion de la diffusion et de l'égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication sur le territoire intercommunal
  - Réalisation d'études liées au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication
  - Assistance auprès de la population et des acteurs locaux pour l'utilisation de l'outil numérique.
7. Enfance et jeunesse

Toutes action publique ou initiative dans ce domaine d'intérêt communautaire, notamment la coordination de la politique contractuelle de la CAF, MSA, communs membres et autres partenaires institutionnels.

8. Le développement économique et touristique

Toutes actions ou initiatives complémentaires dans ce domaine non incluses dans les compétences obligatoires et précisées par un intérêt communautaire.

**ARTICLE 5 : EPCI FUSIONNES**

5.1 : La nouvelle Communauté de Communes de la Costa Verde est substituée de plein droit, pour l'exercice de ses compétences aux trois EPCI fusionnés.

5.2 : L'ensemble des droits et obligations des EPCI fusionnés est transféré à la nouvelle communauté de Communes.

5.3 : Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par l'établissement public issu de la fusion. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les EPCI fusionnés n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant.

5.4 : Les agents employés par EPCI fusionnés sont réputés relever de la nouvelle Communauté de Communes de la Costa Verde dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs.

5.5 : L'intégralité de l'actif et du passif des EPCI fusionnés est attribué à la nouvelle Communauté de Communes de la Costa Verde.

5.6 : Les résultats de fonctionnement et les résultats d'investissement des EPCI fusionnés seront repris par la nouvelle Communauté de Communes de la Costa Verde selon un tableau de consolidation des comptes qui sera établi après la clôture des comptes.

#### **ARTICLE 6 : CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

*Article 1 :* Le nombre total des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes de la Costa verde est fixé à 44.

*Article 2 :* La répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes membres de cette intercommunalité est fixée ainsi qu'il suit :

<b>Communes</b>	<b>Population municipale en vigueur au 01.01.2019</b>	<b>Nombre de sièges</b>
<b>CERVIONI</b>	2045	7
<b>SAN NICOLAO</b>	1943	7
<b>SANTA LUCIA DI MORIANI</b>	1385	5
<b>TALASANI</b>	763	2
<b>SANTA MARIA POGGIO</b>	720	2
<b>SAN GIULIANO</b>	703	2
<b>POGGIO MEZZANA</b>	663	2
<b>TAGLIO ISOLACCIO</b>	571	2
<b>VALLE DI CAMPOLORO</b>	342	1
<b>SANT ANDREA DI COTONE</b>	244	1
<b>PERO CASEVECCHIE</b>	123	1
<b>VELONE ORNETO</b>	117	1
<b>VALLE D ALESANI</b>	115	1
<b>PERELLI</b>	110	1
<b>SANGIOVANNI DI MORIANI</b>	94	1
<b>NOVALE</b>	60	1
<b>SANTA REPARATA DI MORIANI</b>	51	1
<b>FELCE</b>	51	1
<b>PIETRICAGGIO</b>	35	1
<b>ORTALE</b>	25	1
<b>PIOBETTA</b>	20	1
<b>PIAZZALI</b>	17	1
<b>TARRANO</b>	15	1
<b>TOTAL</b>	10212	44

#### **ARTICLE 7 : BUREAU**

Le Conseil de la Communauté élit en son sein un bureau composé conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT

#### **ARTICLE 8 : RESSOURCES**

Les recettes de la communauté de communes de la Costa verde comprennent :

- Le produit de la fiscalité
- Le revenu des biens meubles et immeubles qui viendront à entrer dans son patrimoine
- Les sommes perçues des administrations publiques, associations ou particuliers en échange d'un service.
- Les subventions de l'Etat, de la collectivité Territoriale de corse, du conseil Général de la haute corse, de l'union européenne et toutes aides publiques ou autres telles que définies par les lois et règlements en vigueur.
- Le produit des dons et legs
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
- Le produit des emprunts
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Toutes autres recettes définies dans le CGCT
- Le produit de prestations de services réalisées pour le compte des collectivités non adhérentes
- Le produit de la taxe spéciale ordures ménagères

#### **ARTICLE 9 : DISPOSITIFS**

##### 1. Adhésion à des structures de coopération intercommunale et à des organismes divers.

La Communauté de Communes de la Costa Verde pourra adhérer à des structures de coopération intercommunales ou à divers organismes par délibération du conseil de la communauté prise à la majorité simple.

##### 2. Signature et gestion des procédures contractuelles

La communauté de Communes de la Costa Verde est habilitée à signer et à gérer toute procédure contractuelle (Europe, Etat, région, Département...) relevant de ses compétences.

#### **ARTICLE 10 : COMPTABLE**

Le comptable de la CCCV est le responsable du poste comptable de la DGFIP situé à BORGO

## Annexe 2 : arrêté n°2B-2025-01-06-00003 – modification des statuts de la Communauté de Communes de Costa Verde



PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ORIGINAL

Direction des collectivités territoriales et  
des politiques publiques

Reçu le ...

13 JAN. 2025

Communauté de Communes  
de la Costa Verde

Bureau des contrôles de légalité et budgétaire et de  
l'organisation territoriale

Bastia, le 6/01/2025

Affaire suivie par : AG1

Tél : 04 95 34 50 87

[pref-collectivites-locales@haute-corse.gouv.fr](mailto:pref-collectivites-locales@haute-corse.gouv.fr)

Le Préfet de la Haute-Corse

à

- M. le Président de la communauté de communes de la Costa Verde  
 Mesdames et Messieurs les Maires des communes membres

Objet : Modification des statuts de la communauté de communes de la Costa verde  
P.J : 1

Par délibération du 25 juin 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes de la Costa Verde s'est prononcé sur la modification de ses statuts.

Vu que les conditions prévues par l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales sont remplies.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie de mon arrêté portant modification des statuts de la communauté de communes de la Costa verde.

~~J'attire votre attention sur le fait que l'intérêt communautaire des compétences supplémentaires qui le nécessitent devra être défini dans les meilleurs délais. Celui-ci permet de définir une ligne de partage entre ce qui est transféré à la communauté de communes et ce qui reste dans le giron communal. En l'absence de définition de cet intérêt communautaire, la communauté de communes ne peut exercer valablement la compétence concernée. Par ailleurs, à défaut de définition à l'expiration d'un délai de deux ans suivant le transfert, la communauté de communes détient de l'intégralité de la compétence concernée.~~

Le Préfet,

Michel PROSIC

ADRESSE POSTALE : Rond-point Maréchal Leclerc de Hautecloque 20401 BASTIA CEDEX 9  
Téléphone : 04 95 34 50 00 - Télécopie : 04 95 31 64 81 - Courriel : [prefecture@haute-corse.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-corse.gouv.fr)  
Site Internet de l'État : [www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)  
Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

**Arrêté N° 2B-2025-01-06-00003**

portant modification des statuts de la communauté de communes de la Costa Verde

Le Préfet de la Haute-Corse

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-17, L. 5211-17-1 et L. 5214-16 ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 nommant Monsieur Michel PROSIC Préfet de la Haute-Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2012 modifié portant création de la communauté de communes de la Costa Verde ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 juin 2024 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes de la Costa Verde ;

Considérant qu'en l'absence de délibération des communes membres dans les trois mois à compter de la notification de la délibération portant transfert des compétences à l'établissement public de coopération intercommunale, l'avis est réputé favorable conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Corse ;

#### **ARRÊTE**

##### **Article 1er :**

Les dispositions de l'article 4 des statuts de la communauté de communes de la Costa Verde sont remplacées par les dispositions suivantes :

##### **I. Compétences obligatoires**

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (dans les conditions de transfert prévues à l'article II-136 de la loi ALUR, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sauf si une majorité des conseils municipaux des communes membres s'y opposent) ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;

4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

6° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8.

## **II. Compétences supplémentaires :**

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

2° Politique du logement et du cadre de vie.

3° Le développement culturel sportif et de loisir.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. Mise en œuvre de toutes initiatives ou actions publiques culturelles, sportives et de loisirs définies par un intérêt communautaire.

4° Action de cohésion sociale et en matière de santé publique d'intérêt communautaire.

Action sociale d'intérêt communautaire.

Action de soutien et de participation au développement de l'offre de soins sur le territoire intercommunal, mise en cohérence territoriale des services de santé proposés sur le périmètre de la CCCV.

5° Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

6° Inclusion numérique.

- Promotion de la diffusion et de l'égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication sur le territoire intercommunal.
- Réalisation d'études liées au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Assistance auprès de la population et des acteurs locaux pour l'utilisation de l'outil numérique.

7° Enfance et jeunesse.

Toutes actions publiques ou initiatives dans ce domaine d'intérêt communautaire, notamment la coordination de la politique contractuelle de la CAF, MSA, communes membres et autres partenaires institutionnels.

8° Le développement économique et touristique.

Toutes actions ou initiatives complémentaires dans ce domaine, non incluses dans les compétences obligatoires et précisées par un intérêt communautaire.

**Article 2 :**

En application des dispositions combinées des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia (Villa Montepiano – 20407 Bastia Cedex – Tél : 04.95.32.88.66 – Télécopie : 04.95.32.38.55 – Courriel : [greffe.ta.bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta.bastia@juradm.fr) – Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Durant ce délai, un recours gracieux et /ou hiérarchique est également ouvert, lequel aura pour effet d'interrompre et de proroger le délai du recours contentieux précité.

**Article 3:**

Le Secrétaire Général de la préfecture, le Sous-Préfet de Corte, le Directeur départemental des finances publiques, le Trésorier de San Nicolao, le Président de la communauté de communes de la Costa Verde ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Fait à Bastia, le 6 janvier 2025

Le Préfet,



Michel PROSIC

## Annexe 3 : délibération n°15-2025 en date du 16 janvier 2025 – définition de l'intérêt communautaire

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE  
CANTON CASTAGNICCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02B-200034205-20250116-152025AG-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 23/01/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE  
20230 SAN NICOLAO**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE**  
**N° 15-2025**

Séance en date 16 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice	44
Nombre de conseillers présents	34
Nombre de conseillers absents	10
Nombre de conseillers représentés	3
Nombre de conseillers ayants pris part au vote	37
Date de la convocation	7 janvier 2025
Date d'affichage	16 janvier 2025
<b>Le sens du vote</b>	
Pour	37
Contre	
Abstentions	
Non-participation	

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi seize janvier, à 17h30, le Conseil de la Communauté de Communes de la Costa Verde étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Marc Antoine NICOLAI, Président.

**Objet : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**Présents :** NICOLAI Marc Antoine ; GREGO Ange Toussaint ; PIACENTI Corinne ; PERI Céline ; PANIER Lucien ; TRAMINI Antoine ; DEFENDINI Antoine ; VINCIGUERRA-CERAMI Christiane ; GIANCOLI Jean-Louis ; TARTUFFO Marc ; MARCHETTI Bernard ; LORENZI Pierre ; CHIARAMONTI Maurice ; ROGNONI Jean-Luc ; OLIVESI Marie-Thérèse ; COLOMBANI Charles ; SIMONPAOLI André ; LEPELTIER Laetitia ; TRISTANI Jean Luc ; CRUCIANI Jennyfer ; OTTAVI Pascal ; FRANCHI Carine ; ANTOMARCHI Vincent ; OLIVI André ; EMMANUELLI Laurence ; MELA François ; SILVAGNOLI Paul ; MARIOTTI Marie Thérèse ; CIPRIANI Thomas ; MARCANTEI ; MARI Gerard ; Francis ; LEENKNEGT Jean-Claude ; RIOLACCI Simon Pierre ; PALLENTI Jean-Marie ;

**Procurations :**

PAOLI Jacques à NICOLAI Marc-Antoine  
TRISTANI Jean Baptiste à MELA François  
LOVISI Jean-Paul à TRISTANI Jean Luc

**Mr MELA François**, a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (article 2121-15 du CGCT, applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT).

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes de la Costa Verde,

**Vu**, l'arrêté de Monsieur le préfet de Haute-Corse portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Costa Verde en date du 6/01/2025.

**Considérant**, la nécessité réglementaire de définir un intérêt communautaire pour certaines compétences qui ont été adoptées.

Sur rapport de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire à l'unanimité,

**D É C I D E :**

- **De définir l'intérêt communautaire pour certaines compétences actées par le conseil communautaire et entérinées par Monsieur le préfet de Haute-Corse, présentes en annexe.**

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

Pour copie conforme,

**Par Délégation le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Maurice CHIARAMONTI**



## DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

### I COMPETENCES OBLIGATOIRES

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (dans les conditions de transfert prévues à l'article li-136 de la loi ALUR, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sauf si une majorité des conseils municipaux des communes membres s'y opposent) ;

- Mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale
- Réalisation de chartes de développement et d'aménagement sur certains hameaux et bourgs représentant un intérêt architectural, paysager et patrimonial (site classés, charte paysagère etc.).
- Création d'un service mutualisé d'Instruction des demandes concernant le droit du sol (une convention formalise cette prestation entre les communes et la communauté de commune).

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création , aménagement, entretien, et gestion de zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaire,, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme , dont création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Intérêt communautaire / compétence exercée en totalité sous réserves des précisions ci-après :

#### COMMERCE :

Pour la politique locale du commerce l'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Observation des dynamique commerciales et élaboration de chartes et de schémas
- débat et avis sur les nouvelles implantations commerciales, lorsqu'elles dépassent le cadre d'une unité commerciale
- Restructuration de zones commerciales, lorsqu'elles représentent un intérêt communautaire en dépassant le cadre d'une commune
- Ouverture dominicale des commerces, pour avis au-delà des cinq démarches accordées par le maire.
- L'animation et la promotion commerciale.

3° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

4° Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés ;

6° Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8.

#### **COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES**

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Gestion et valorisation de zones et de milieux protégés (Natura 2000)
- Actions de protections et de mise en valeur de la flore et de la faune
- Actions de défense contre les incendies (DCI)
- Mises en œuvre de programme et d'action de transition écologique (création et gestion d'infrastructures de charge électrique, élaboration de stratégies, mobilisation des acteurs, installation d'énergie renouvelable pour le développement de ses compétences statutaires)
- Mises en œuvre de filières d'économie circulaire
- Education et sensibilisation du public à la protection de l'environnement : qualité de l'eau, de l'air, du cadre de vie, du bruit, études et suivi de ces questions.
- Résorptions de décharges sauvages en zone non urbanisées
- Enlèvement d'épaves automobiles
- Aménagements divers sur le bord de plages publiques par la création de voies de desserte, de stationnement, d'aménagement paysager et de protection des milieux sur la plage aérienne et ses abords immédiats.
- Aménagement et mise en valeur de site naturel reconnu ayant un intérêt floristique, faunistique, paysager ou thermal (Labellisation, ZNIEF, site classé ou inscrit,
- Réalisation de jardin botanique ou paysager et / ou à vocation pédagogique
- Suivi des pollutions susceptibles d'affecter le barrage d'Alesani.

#### **2. Politique du logement et du cadre de vie**

##### **Logement**

- Réalisation d'une OPAH
- Mise à disposition du territoire de logements d'urgence soit par conventionnement avec des équipements existant propriété communautaire ou par création.
- Création de logements pour le personnel saisonnier

##### **Cadre de vie**

- Réalisation de parc de loisir
- Réhabilitation du petit patrimoine bâti public (fontaines, lavoir, vestiges, moulin, etc.)
- Réhabilitation des hameaux suivants (Pavement, parking, places, murets, ruelles, ornement, stationnement, voies, petit patrimoine, aménagements paysagers, signalétique, accessibilité etc..) :

Commune de VALLE DI CAMPOLORO / Muchjetu et Muchjetu Sottano  
Commune de SAN GIULIANO/ Favalello, Pentaglione, Careggia, le Phare  
Commune de TALASANI/ I Millioni, Valle Longhe, Fiume d'Olmo, Termini Bianchi, Figaretto.  
Commune de SANTA MARIA POGGIO / Poghju, l'Ulivettu, Vanga di l'Oru  
Commune de SANTA REPARATA DI MORIANI/ Penti, Forci, Quercio a l'Orici  
Commune de POGGIO MEZZANA/ Renoso, Mezzana, Poggio, Saint Jean, Pianella, Murelle  
Commune de VELONE ORNETO / Velone, Orneto, Carbonaccia  
Commune de PERO CASEVECCHIE/ Pero, Casevecchie  
Commune de SANTA LUCIA DI MORIANI / Piazze, Coccola, Venzolasca, Bonaldo

- Réhabilitation des édifices culturels classés ou non classés suivant :

Chapelle St Joseph / SAN GIULIANO  
Chapelle San Petru / TALASANI  
Chapelle St Pancrace / SANTA MARIA POGGIO  
Chapelles St Roch, St Sebastien, St Antoine / SANT ANDREA DI COTONE  
Chapelles de Velone et d'Orneto/ VELONE ORNETO  
Chapelles de Ste Marie, St Antoine / SANTA REPARATA DI MORIANI  
Chapelle Santa Maria Assunta /ORTALE  
Chapelle St Laurent/ TARRANO  
Chapelles St Laurent et St Vitus/POGGIO MEZZANA  
Chapelles St Roch, San Mamilliano/SAN GIOVANNI DI MORIANI  
Chapelle Santa Maria Assunta /PERO CASEVECCHIE

Eglise paroissiales de SAN GIULIANO, SANTA MARIA POGGIO (Santa Maria), SANTA REPARATA DI MORIANI, NOVALE (St Etienne), FELCE (St Come et St Damien), ORTALE (Sainte Marie), VALLE D ALESANI (St Pierre et Paul), POGGIO MEZZANA (St Jean), SAN GIOVANNI DI MORIANI, PERO CASEVECCHIE (Annunziata), TARRANO (St Vitus, St Marie), PIAZZALI (église du couvent).

### 3. LE DEVELOPPEMENT CULTUREL SPORTIF ET DE LOISIR

#### SPORT

Sont d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants :

- Elaboration d'une politique sportive sur tout le territoire
- Création d'un office des sports
- Création, aménagement, fonctionnement et gestion de tout équipement sportif public existant ou à venir y compris leurs annexes (vestiaire, tribune, club house, etc....)
- Création, aménagement et gestion de plateaux multisport de proximité
- Soutien et Co-Organisation de manifestation sportives en lien avec l'animation et l'aide au sport de masse, au développement des pratiques physiques, sportives et d'éducation.
- Soutien et Co-organisation de manifestations sportives en lien avec les espaces, les sites, les itinéraires et équipements destinés à la pratique de sport de pleine nature ayant un rayonnement intercommunal.

#### CULTURE

Sont d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants :

- Création, aménagement, fonctionnement et gestion d'une ou plusieurs salles de cinéma couverte ou de plein air existantes ou à venir.
- Création, aménagement, fonctionnement et gestion de salles de spectacles existantes ou à venir.
- Les couvents ST FRANCOIS DE CERVIONE ET DE PIAZZALI D ALESANI
- Réalisation d'un schéma culturel
- Action culturelle de développement de la langue corse (centre d'immersion linguistique, action pédagogique, animation, soutien aux acteurs associatifs)
- Organisation de manifestations d'événements et de spectacles culturels
- Soutien aux activités culturelles portées par les communes ou par toute association dont la vocation intercommunale est inscrite dans ses statuts ou dans les objectifs du projet ou dans le cadre d'une mise en réseau de plusieurs associations présentes sur le territoire intercommunal.
- Action en matière d'éducation au patrimoine
- Développement d'initiatives dans le domaine de la lecture publique (Mise à disposition du public d'ordinateurs connectés et de lieux dédiés, mise en œuvre d'action et de programmation d'événements de rayonnement intercommunal)

#### EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

Sont d'intérêt communautaire les actions ou équipements suivants :

- Construction, entretien, fonctionnement et gestion des écoles rurales élémentaires et préélémentaires de 25 élèves au plus.
- Gestion et construction des cantines scolaires pour les établissements de 25 élèves au plus.
- Transport scolaire pour les écoles primaires et maternelles d'un effectif de 25 élèves au plus.

#### **4. ACTION DE COHESION SOCIALE ET EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE.**

- Aide au milieu associatif communautaire, cette aide est destinée sous forme de subvention ou de partenariat à financer ponctuellement une action de portée communautaire et ayant un rayonnement intercommunal elle ne pourra pas porter sur une aide pérenne au fonctionnement et ce dans le cadre d'un règlement d'intervention adopté en conseil communautaire.
- Gestion de services mis en place par la communauté de communes auprès des personnes âgées ou handicapées.
- Création et gestion et pôle de santé pluridisciplinaires
- Elaboration d'un plan local pour l'offre de soins
- Mise en œuvre de dispositif d'insertion sociale par l'emploi (expérimentation Territoire Zéro Chômeur)
- Facilitation de l'insertion des personnes en difficultés
- Création et gestion de maisons de services au public dans les domaines suivants : Emploi-Formation, Prestation ou aide sociales, accès au droit parentalité, information jeunesse et famille.

#### **5. ORGANISATION DE LA MOBILITE AU SENS DU TITRE III DU LIVRE II DE LA PREMIERE PARTIE DU CODE DES TRANSPORTS, SOUS RESERVE DE L'ARTICLE L 3421-2 DU MEME**

- Création et gestion de mobilité active ou passive
- Création et gestion de voies douces, vertes ou partagées (vélo, pédestre, équestre)
- Création d'aire de covoiturage
- Elaboration d'une stratégie et plan globaux de déplacement sur le territoire en liaison avec la CDC.
- Mise œuvre de transport intercommunaux à la demande
- Réalisation d'équipement divers complémentaires aux transports collectifs ou individuels des personnes (abris bus, aire de stationnement, signalétique adaptée etc..).

#### **6. INCLUSION NUMERIQUE**

- Promotion de la diffusion et de l'égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication sur le territoire intercommunal
- Réalisation d'études liées au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Assistance auprès de la population et des acteurs locaux pour l'utilisation de l'outil numérique.

#### **ENFANCE ET JEUNESSE**

Création, aménagement, extension, animation, gestion, et entretien d'établissements d'accueil des enfants de trois ans au plus existant ou à venir.

Accompagnement et soutien financier aux structures associatives d'accueil des enfants de trois ans au plus.

Action en faveur de la jeunesse : développement d'action éducative en faveur de la jeunesse, gestion du CTJ, action en direction de la jeunesse conduite dans le cadre de politique contractuelle en partenariat avec les organisme compétent (CAF, CDC, ETAT, mission locale), élaboration du PEDT.

Création et gestion de CLSH

Elaboration d'une politique locale pour la jeunesse

## **7. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

### **TOURISME**

- Développement, création, aménagement d'infrastructures, d'équipements et d'itinéraires pour un tourisme thématique : culturel, d'affaires, sportif, patrimonial, balnéaire, thermal et de pleine nature
- Création d'hébergement pour les saisonniers
- Ouverture et entretien d'itinéraires de randonnées pédestre, équestre ou VTT et création ou aménagement d'infrastructures ressources (gîte d'étape, station trail, travaux, vestiaires, sanitaires etc..).
- La conduite d'études et de maîtrise d'ouvrage de projets d'aménagement et d'équipement touristique ayant vocation à être créés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le respect des articles L2251-1 et L2251-3 du CGCT.
- Assistance technique et Ingénierie à destination des acteurs du tourisme
- Création et gestion d'un office du tourisme intercommunal (accueil et information par tous moyens de communication)
- Création d'une charte graphique
- Mise en œuvre d'une signalétique (localisation, commerciale, thématique, sportive, relais information service, table d'orientation etc....)
- Communication numérique
- Développement du multimédia

### **AGRICULTURE SERVICES ARTISANAT INDUSTRIE**

- Soutien et accompagnement des initiatives de développement de l'agriculture de production et des unités de transformation et de valorisation agricole.
- Education au gout et à une alimentation saine et équilibrée
- Accompagnement au développement de circuit court de production agricole
- Création de bâtiments relais et d'espace de coworking.
- Pépinières d'entreprise
- Création de zones d'activités thématiques
- Création d'une agence locale de développement
- Partenariat actif avec les partenaires institutionnels (CCI, CDM, CDC, ADEC, ETAT etc.)
- Réhabilitation de friches immobilières

## Annexe 4 : délibération n°44-2025 en date du 7 avril 2025 – définition de l'intérêt communautaire

DEPARTEMENT HAUTE-CORSÈ CANTON CASTAGNICCIA	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-200034205-20250407-DE LIBA044-DE Accusé certifié exécutoire Système d'Information des Préfectures 07/04/2025
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE</b> <b>20230 SAN NICOLAO</b>	
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA</b> <b>COMMUNAUTE</b>	
<b>N° 44-2025</b>	

Séance en date 7 avril 2025

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>44</b>
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de conseillers représentés</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de conseillers ayants pris part au vote</b>	<b>32</b>
<b>Date de la convocation</b>	<b>27 mars 2025</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>7 avril 2025</b>
<b>Le sens du vote</b>	
<b>Pour</b>	<b>32</b>
<b>Contre</b>	
<b>Abstentions</b>	
<b>Non-participation</b>	

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **lundi 7 avril**, à 17 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Costa Verde étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Marc Antoine NICOLAI, Président.

**Objet** : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

**Présents** : NICOLAI Marc-Antoine ; PAOLI Jean jacques ; PERI Céline ; PANIER Lucien ; TRAMINI Antoine ; DEFENDINI Antoine ; VINCIGUERRA CERAMI Christiane ; GIANCOLI Jean Louis ; TARTUFFO Marc ; MARCHETTI Bernard ; CHIARAMONTI Maurice ; ROGNONI Jean-Luc ; COLOMBANI Charles ; LOVISI Jean-Paul ; LEPELTIER Laetitia ; TRISTANI Jean-Luc ; ; OTTAVI Pascal ; FRANCHI Carine ; AN TOMARCHI Vincent ; OLIVI André ; EMMANUELLI Laurence ; CIMIGNANI Marie-Flora ; MELA François ; TRISTANI Jean-Baptiste ; MARIOTTI Marie Thérèse ; CATANI Charles Jean - LEENKNEGT Jean-Claude ; RIOLACCI Simon Pierre - PALLENTI Jean-Marie

**Procurations** :

PIACENTI Corinne à PAOLI Jean Jacques  
LORENZI Pierre à MARCHETTI Bernard  
OLIVESI Marie Thérèse à LOVISI Jean-Paul

M. AN TOMARCHI Vincent, a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Communautaire (article 2121-15 du CGCT, applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT).

- Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-200594203-20250407-DELIBAG44DE
- Vu la délibération en date du 16 Janvier 2025 portant sur la définition de l'intérêt communautaire,
  - Vu la lettre d'observation de Mr le Préfet de la Haute-Corse en date du 24 mars 2025, portant sur des demandes de précisions sur la teneur de la délibération ci-dessus.
- Accusé certifié exécutoire  
Réception par le Préfet : 10/05/2025

Sur rapport de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE :**

- De retirer la délibération en date du 16 janvier 2025 et ses annexes,
- Adopte la nouvelle délibération et ses annexes et défini l'intérêt communautaire comme ci-après annexé.
- Donne mandat à Mr le Président afin de mener à bien toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ces dispositions.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

Pour copie conforme,

**Le Président,  
Marc Antoine NICOLAI**



## DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

### I. COMPETENCES OBLIGATOIRES

**1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (dans les conditions de transfert prévues à l'article II-136 de la loi ALUR, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2021, sauf si une majorité des conseils municipaux des communes membres s'y opposent).**

- Mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Réalisation de chartes de développement et d'aménagement sur certains hameaux et bourgs représentant un intérêt architectural, paysager et patrimonial (sites classés, charte paysagère etc..) ;
- Création d'un service mutualisé d'instruction des demandes concernant le droit du sol (une convention formalise cette prestation entre les communes et la communauté de communes).

**2) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création , aménagement, entretien, et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristique, portuaires ou aéroportuaires ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L.111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.**

Intérêt communautaire / compétence exercée en totalité sous réserve des précisions ci-après :

#### ➤ COMMERCE :

Pour la politique locale du commerce, l'intérêt communautaire est défini comme suit :

- Observation des dynamiques commerciales et élaboration de chartes et de schémas ;
- Débat et avis sur les nouvelles implantations commerciales, lorsqu'elles dépassent le cadre d'une unité commerciale ;
- Restructuration de zones commerciales, lorsqu'elles représentent un intérêt communautaire en dépassant le cadre d'une commune ;
- Ouverture dominicale des commerces, pour avis au-delà des cinq démarches accordées par le maire ;
- L'animation et la promotion commerciale.

➤ **TOURISME :**

- Développement, création, aménagement d'infrastructures, d'équipements et d'itinéraires pour un tourisme thématique : culturel, d'affaires, sportif, patrimonial, balnéaire, thermal et de pleine nature ;
  - Création et gestion d'hébergements pour les saisonniers ;
  - Ouverture et entretien d'itinéraires de randonnées pédestres, équestres ou VTT et création ou aménagement d'infrastructures ressources (gîte d'étape, station trail, travaux, vestiaires, sanitaires, etc..) ;
  - Création et gestion d'un office du tourisme intercommunal (accueil, information, animation et promotion par tous les moyens de communication) ;
  - Création d'une charte graphique ;
  - Mise en œuvre d'une signalétique (de localisation, commerciale, thématique, sportive, relais information service, table d'orientation, totems, balisage, panneaux, enseignes, etc....).
- 3) **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.**
- 4) **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.**
- 5) **Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés.**
- 6) **Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8.**

## II. COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

- 1) **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.**
- Gestion et valorisation de zones et de milieux protégés (Natura 2000, ZNIEFF) ;
  - Actions de protection et de mise en valeur de la flore et de la faune ;
  - Actions de défense extérieure contre les incendies (DECI) ;
  - Mise en œuvre de programmes et d'actions de transition écologique (création et gestion d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, élaboration de stratégies, mobilisation des acteurs, installation d'énergie renouvelable pour le développement de ses compétences statutaires) ;
  - Mise en œuvre des filières d'économie circulaire ;
  - Education et sensibilisation du public à la protection de l'environnement : qualité de l'eau, de l'air, du cadre de vie, du bruit, études et suivi de ces questions ;
  - Résorption de décharges sauvages en zones non urbanisées ;
  - Enlèvement d'épaves automobiles ;

- Aménagements divers sur le bord des plages publiques par la création de voies de desserte, de stationnement, d'aménagement paysager et de protection des milieux sur la plage aérienne et ses abords immédiats ;
- Aménagement et mise en valeur de sites naturels reconnus ayant un intérêt floristique, faunistique, paysager ou thermal (Labellisation, ZNIEFF, sites classés ou inscrits) ;
- Réalisation de jardins botaniques ou paysagers et/ou à vocation pédagogique ;
- Suivi des pollutions susceptibles d'affecter le barrage d'Alesani.

## 2) Politique du logement et du cadre de vie

### ➤ LOGEMENT :

- Réalisation d'une OPAH ;
- Mise à disposition du territoire de logements d'urgence soit par conventionnement avec des équipements existants, propriétés communautaires ou création d'infrastructures dédiées ;
- Création de logements pour le personnel saisonnier.

### ➤ CADRE DE VIE :

- Réalisation de parcs de loisirs ;
- Réhabilitation du petit patrimoine bâti public (fontaines, lavoirs, vestiges, moulins, etc.) ;
- Réhabilitation des hameaux suivants (Pavements, parkings, places, murets, ruelles, ornements, stationnement, voies, petit patrimoine, aménagements paysagers, signalétique, accessibilité etc..) :

Commune de VALLE DI CAMPOLORO / Muchjetu et Muchjetu Sottano

Commune de SAN GIULIANO/ Favalello, Pentaglione, Careggia, le Phare

Commune de TALASANI/ I Millioni, Valle Longhe, Fiume d'Olmo, Termini Bianchi, Figaretto

Commune de SANTA MARIA POGGIO / Poghju, l'Ulivettu, Vanga di l'Oru

Commune de SANTA REPARATA DI MORIANI/ Penti, Forci, Quercio a l'Orici

Commune de POGGIO MEZZANA/ Renoso, Mezzana, Poggio, Saint Jean, Pianella, Murelle

Commune de VELONE ORNETO / Velone, Orneto, Carbonaccia

Commune de PERO CASEVECCHIE/ Pero, Casevecchie

Commune de SANTA LUCIA DI MORIANI / Piazze, Coccola, Venzolasca, Bonaldo

- Réhabilitation des édifices culturels classés ou non classés suivants :

Chapelle St Joseph / SAN GIULIANO

Chapelle San Petru / TALASANI

Chapelle St Pancrace / SANTA MARIA POGGIO

Chapelle St Roch, St Sebastien, St Antoine / SANT ANDREA DI COTONE

Chapelles de Velone et d'Orneto/ VELONE ORNETO

Chapelles de Ste Marie, St Antoine / SANTA REPARATA DI MORIANI

Chapelle Santa Maria Assunta /ORTALE

Chapelle St Laurent/ TARRANO

Chapelles St Laurent et St Vitus/POGGIO MEZZANA

Chapelles St Roch, San Mamilliano/SAN GIOVANNI DI MORIANI  
Chapelle Santa Maria Assunta /PERO CASEVECCHIE  
Eglises paroissiales de SAN GIULIANO, SANTA MARIA POGGIO (Santa Maria), SANTA REPARATA DI MORIANI, NOVALE (St Etienne), FELCE (St Come et St Damien), ORTALE (Sainte Marie), VALLE D'ALESANI (St Pierre et Paul), POGGIO MEZZANA (St Jean), SAN GIOVANNI DI MORIANI, PERO CASEVECCHIE (Annunziata), TARRANO (St Vitus, St Marie), PIAZZALI (église du couvent).

### 3) Le développement culturel, sportif et de loisirs

#### ➤ SPORT

Sont d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants :

- Elaboration d'une politique sportive sur tout le territoire ;
- Création d'un office des sports ;
- Création, aménagement, fonctionnement et gestion de tout équipement sportif public existant ou à venir y compris leurs annexes (vestiaires, tribunes, club house, etc....) ;
- Création, aménagement et gestion de plateaux multisports de proximité ;
- Soutien et co-organisation de manifestations sportives en lien avec l'animation et l'aide au sport tout public, au développement des pratiques physiques, sportives et d'éducation ;
- Soutien et co-organisation de manifestations sportives en lien avec les espaces, les sites, les itinéraires et équipements destinés à la pratique de sport de pleine nature ayant un rayonnement intercommunal.

#### ➤ CULTURE :

Sont d'intérêt communautaire les actions et les équipements suivants :

- Création, aménagement, fonctionnement et gestion d'une ou plusieurs salles de cinéma couvertes ou de plein air existantes ou à venir ;
- Création, aménagement, fonctionnement et gestion de salles de spectacles existantes ou à venir ;
- Les couvents Saint François de Cervioni et de Piazzali d'Alesani ;
- Réalisation d'un schéma culturel ;
- Actions culturelles de développement de la langue Corse (centre d'immersion linguistique, actions pédagogiques, animations, soutien aux acteurs associatifs) ;
- Organisation de manifestations, d'évènements et de spectacles culturels ;
- Soutien aux activités culturelles portées par les communes ou par toute association dont la vocation intercommunale est inscrite dans ses statuts ou dans les objectifs du projet ou dans le cadre d'une mise en réseau de plusieurs associations présentes sur le territoire intercommunal ;
- Actions en matière d'éducation au patrimoine ;
- Développement d'initiatives dans le domaine de la lecture publique (mise à disposition du public d'ordinateurs connectés et de lieux dédiés, mise en œuvre d'actions et de programmation d'évènements de rayonnement intercommunal).

#### 4) EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

Sont d'intérêt communautaire les actions ou équipements suivant :

- Construction, entretien, fonctionnement et gestion des écoles rurales élémentaires et préélémentaires de 25 élèves au plus ;
- Gestion et construction des cantines scolaires pour les établissements de 25 élèves au plus ;
- Transport scolaire pour les écoles primaires et maternelles d'un effectif de 25 élèves au plus.

#### 5) Actions de cohésion sociale et en matière de sante publique d'intérêt communautaire

- Aide au milieu associatif communautaire, cette aide est destinée sous forme de subvention ou de partenariat à financer ponctuellement une action de portée communautaire et ayant un rayonnement intercommunal, elle ne pourra pas porter sur une aide pérenne au fonctionnement et ce dans le cadre d'un règlement d'intervention adopté en conseil communautaire ;
- Gestion de services mis en place par la communauté de communes auprès des personnes âgées ou handicapées ;
- Création et gestion de pôles de santé pluridisciplinaires ;
- Elaboration d'un plan local pour l'offre de soins ;
- Mise en œuvre de dispositifs d'insertion sociale par l'emploi (expérimentation Territoire Zéro Chômeur) ;
- Facilitation de l'insertion des personnes en difficulté ;
- Création et gestion de maisons de services au public dans les domaines suivants : Emploi-Formation, prestations ou aides sociales, accès au droit de la parentalité, information jeunesse et famille.

#### 6) ORGANISATION DE LA MOBILITE

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 art L.1231-1 et suivants :

- **Organisation de la mobilité active** (La mobilité active désigne l'ensemble des déplacements réalisés sans apport d'énergie autre qu'humaine, c'est-à-dire par le seul effort physique de la personne qui se déplace. Cela inclut notamment la marche, le vélo, la trottinette non électrique, ou encore l'utilisation d'un fauteuil roulant non motorisé. Cette forme de mobilité est encouragée pour ses bénéfices sur la santé et l'environnement, et elle fait l'objet de politiques publiques visant à favoriser l'accessibilité et la sécurité de tous, y compris des personnes à mobilité réduite) :
- Création et gestion de voies douces, vertes ou partagées (vélo, pédestre, équestre) ;
- Ou tout autre équipement ou infrastructure destinée à favoriser les déplacements réalisés sans apport d'énergie autre qu'humaine.

- **Organisation de la mobilité passive** (La mobilité passive, bien que le terme soit moins couramment défini dans les politiques de transport, fait référence à des déplacements où la personne est transportée sans fournir d'effort physique personnel. Cela inclut l'utilisation de véhicules motorisés (voiture, bus, train, etc.) ou toute situation où le mouvement est assuré par une force extérieure, et non par l'énergie humaine) :
- Création d'aires de covoiturage ;
- Elaboration d'une stratégie et plans globaux de déplacement sur le territoire en liaison avec la CDC ;
- Mise œuvre de transports intercommunaux à la demande ;
- Réalisation d'équipements divers complémentaires aux transports collectifs ou individuels des personnes (abris de bus, aire de stationnement, signalétique adaptée, etc..).

#### 7) INCLUSION NUMERIQUE

- Promotion de la diffusion et de l'égalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication sur le territoire intercommunal ;
- Réalisation d'études liées au développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- Assistance auprès de la population et des acteurs locaux pour l'utilisation de l'outil numérique.

#### 8) PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

Actions en direction de la petite-enfance :

- Création, aménagement, extension, animation, gestion, et entretien d'établissements d'accueil des enfants de moins de trois ans, existants ou à venir ;
- Accompagnement et soutien financier aux structures associatives d'accueil des enfants de moins de trois ans ;
- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L.214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L.214-1-1 disponibles sur leur territoire ;
- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil mentionnés au même I ;
- Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.

Actions en direction de la jeunesse :

- Développement d'actions éducatives en faveur de la jeunesse, gestion du CTJ, actions en direction de la jeunesse conduites dans le cadre de politiques contractuelles en partenariat avec les organismes compétents (CAF, CDC, ETAT, mission locale), élaboration du PEDT ;
- Création et gestion de CLSH et ALSH ;
- Elaboration d'une politique locale pour la jeunesse.

## 9) LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

### ➤ TOURISME

- La conduite d'études et de maîtrise d'ouvrage de projets d'aménagements et d'équipements touristiques ayant vocation à être créés sous maîtrise d'ouvrage communautaire dans le respect des articles L2251-1 et L2251-3 du CGCT ;
- Assistance technique et ingénierie à destination des acteurs du tourisme ;
- Communication numérique ;
- Développement du multimédia.

### ➤ AGRICULTURE, SERVICES, ARTISANAT ET INDUSTRIE

- Soutien et accompagnement des initiatives de développement de l'agriculture de production et des unités de transformation et de valorisation agricole ;
- Education au goût et à une alimentation saine et équilibrée ;
- Accompagnement au développement de circuits courts des productions agricoles ;
- Création de bâtiments relais et d'espaces de coworking ;
- Pépinières d'entreprises ;
- Création de zones d'activité thématiques ;
- Création d'une agence locale de développement ;
- Partenariats actifs avec les partenaires institutionnels (CCI, CDM, CDC, ADEC, ETAT etc.) ;
- Réhabilitation de friches immobilières.

# **DEROULEMENT DU PROJET**

## Annexe 6 : Déroulement de l'élaboration du Projet de Territoire

---

### Déroulement de l'élaboration du projet de territoire :

Un appel à volontariat a été lancé sur les réseaux sociaux de la CCCV **au cours du mois de juin 2024**, pour toute personne souhaitant s'associer au Projet de Territoire. Les personnes volontaires ont ainsi pu s'inscrire et récupérer la première partie des travaux (présentation du territoire, son diagnostic, contexte et l'analyse AFOM).

Cette première partie des travaux a également été remise à l'ensemble des élus du Conseil Communautaire, du bloc communal, et des partenaires économiques du territoire **fin juin 2024** par courriel.

Au cours de **l'Assemblée Générale du mardi 25 juin 2024**, la démarche et la méthode du Projet de Territoire ont été présentées au Conseil Communautaire. A ce moment-là, la création des trois commissions thématiques du projet de territoire a été proposée :

- Commission stratégie environnement
- Commission stratégie services à la population
- Commission stratégie développement économique et emploi

Celles-ci ont été constituées au cours du mois de juillet 2024. Chacune des commissions thématiques est composé d'élus ou partenaires privés (socio-professionnels ou citoyens du territoire), qui ont travaillé sur l'ensemble des thématiques respectives de chaque atelier de travail. Chaque commission comporte entre 10 et 15 membres et un rapporteur a été désigné pour chacune d'entre elles :

- **ENVIRONNEMENT** : Madame Marie-Thérèse MARIOTTI - Maire de Taglio-Isolaccio et Vice-Présidente à la CCCV
- **SERVICES A LA POPULATION** : Monsieur Pascal OTTAVI- Vice-Président à la CCCV
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI** : Monsieur Jean-Claude LEENKNEGT - Maire de Valle d'Alesani.

Au total, 7 réunions ont eu lieu de septembre à décembre 2024, permettant ainsi aux membres de travailler sur la stratégie du projet de territoire et de définir les enjeux et pistes d'action à mettre en place.

Par la suite, le Comité Technique a mis en forme une note de synthèse, avec l'ensemble des propositions faites par les commissions afin de définir une première stratégie.

Une plénière avec les membres des 3 commissions s'est réunie en juin 2025, lors de laquelle les rapporteurs ont présenté l'ensemble des travaux réalisés.

Une note de synthèse globale a ensuite été élaborée avec les apports de la plénière et la stratégie globale du projet de territoire a été mise en forme et envoyée aux membres des commissions qui n'ont pas proposé des amendements.

Une deuxième séance plénière sera organisée au mois de décembre afin de présenter aux membres le document global final.

Le document définitif du projet de territoire sera ensuite présenté lors de l'Assemblée Générale du deuxième semestre 2025.

## Annexe 7 : composition des commissions thématiques

---

### Projet de territoire - inscriptions commissions

#### ENVIRONNEMENT

MARC ANTOINE NICOLAI  
MARIE-THERESE MARIOTTI  
ANTOINE DEFENDINI  
CARINE FRANCHI  
MARIE-THERESE OLIVESI  
CHARLES COLOMBANI  
JEAN-LUC TRISTANI  
JEAN-PAUL LOVISI  
LAURENCE EMMANUELLI  
MICHELLE DEFENDINI  
THOMAS CIPRIANI  
JEAN-BAPTISTE TRISTANI  
JEAN-FRANCOIS PACELLI  
MURIEL CRESTEY  
CEDRIC MAMBERTI

#### SERVICES A LA POPULATION

MARC ANTOINE NICOLAI  
PASCAL OTTAVI  
CHRISTIANNE CERAMI-VINCIGUERRA  
FRANCIS MARCANTEI  
LUCIEN PANIER  
MARIE THERESE OLIVESI  
PIERRE LORENZI  
SIMON-PIERRE RIOLACCI  
CHARLES COLOMBANI  
DOMINIQUE GIOVANETTI  
JEAN-LUC TRISTANI  
JEAN-PAUL LOVISI  
ELEA BATTINI  
ELODIE COMPARETTI  
SANDRINE CASABIANCA

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

MARC ANTOINE NICOLAI  
JEAN-CLAUDE LEENKNEGHT  
JEAN-MARIE PALLENTI  
MARIE-THERESE OLIVESI  
SIMON-PIERRE RIOLACCI  
CHARLES COLOMBANI  
CORINNE PIACENTI  
JEAN-LUC TRISTANI  
JEAN-PAUL LOVISI  
MARIE-LOUISE CHÂTEAU

**COMMISSIONS ENVIRONNEMENT**  
COMPTES-RENDUS / FEUILLES DE  
PRÉSENCE / SYNTHÈSE

**Annexe 8 : Feuille de présence et compte-rendu de la commission  
« environnement » en date du 10 septembre 2024**



**FEUILLE D'EMARGEMENT**

**Commission stratégie environnement – Projet de Territoire**

Mardi 10 septembre | 17h00 | Communauté de Communes de la Costa Verde

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
EMMANUELLI	LAURENCE		
MAMBERTI	Cedric		
MARIOTTI	Mario M	Maire	
TRISTANI	Jean-Luc	Adjoint SAN NICOLAO	
OLIVESI MT	Marylène	Maire	
Colombini C	Charles	Adjoint	
Lovisi J. Paul	Jean-Paul	Adjoint	
TRISTANI	Jean-Baptiste	Adjoint Santa Maria Pogghju	
CRESTEY	Muriel	Adjoint Realici	

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## Compte rendu de réunion

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Commission stratégie environnement Projet de Territoire | Costa Verde 2034

#### Appel à l'ordre :

Date de la réunion : mardi 10 septembre 2024

Heure de début : 17h00

Lieu : salle de réunion de la Communauté de Communes de Costa Verde (20230, San Nicolao)

#### Animateurs :

Mme M. FRATI RENOSI – directrice générale déléguée CCCV

Mme A. GARCIA – CCCV

Mme O. MAZZIERI – CCCV

Mr. M. PUCCI - CCCV

#### Participants(s) :

- Laurence EMMANUELLI – adjoint au Maire de Santa Lucia di Moriani
- Cedric MAMBERTI – Coordinateur ADAL 2B
- Marie-Thérèse MARIOTTI – Maire de Taglio-Isolaccio et Vice-Présidente CCCV
- Jean-Luc TRISTANI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Marie-Thérèse OLIVESI – Maire de San Nicolao
- Charles COLOMBANI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Jean Paul LOVISI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Jean-Baptiste TRISTANI – adjoint au Maire de Santa Maria Poghju
- Muriel CRESTEY – gérante de Realia

#### Membres du COTECH présents :

- Marc NICOLAI – directeur général des services CCCV
- Eric MARCHETTI – Directeur général des services techniques CCCV

#### Membres excusés :

- Marc-Antoine NICOLAI – Maire de Cervioni et Président de la Communauté de Communes de Costa Verde
- Jean-François PACELLI – Journaliste de Valle d'Alesani
- Pierre BERENI – Agent Immobilier de Valle d'Alesani
- Michelle DEFENDINI – Adjoint au Maire d'Ortale
- Antoine DEFENDINI – Maire d'Ortale
- Thomas CIPRIANI – Adjoint au Maire de Taglio Isolaccio
- Carine FRANCHI – Maire de San Giovanni di Moriani

#### Ordre du jour :

1. Désignation d'un rapporteur de commission
2. Point sur le diagnostic
3. Ateliers participatifs

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.

1

### Points traités / sujets abordés :

#### 1. Introduction

L'objectif de la réunion est présenté : il s'agit de connaître la vision des participants pour le territoire de la Costa Verde en vue d'élaborer le Projet de Territoire, un document politique et indispensable à la vision à court et moyen terme pour le développement de la Costa Verde.

La méthode de concertation est rappelée, avec la mise en place de trois commissions thématiques (environnement, services à la population et développement économique et emploi, qui se dérouleront au cours du mois de septembre) et qui réunissent les élus ainsi que les acteurs locaux (socio-professionnels, citoyens...).

Cette méthode avait été présentée en Bureau ainsi qu'en Assemblée Générale et entérinée par un vote.

L'ensemble des travaux effectués lors des commissions thématiques seront restitués lors d'une séance plénière dont la date reste à définir.

#### 2. Tour de table

La parole est donnée aux participants avec un tour de table où chacun s'est présenté et indiqué les raisons pour lesquelles il s'est inscrit à cette commission.

Plusieurs membres expliquent qu'il s'agit d'une thématique qui les intéresse particulièrement aussi bien en tant qu'élu qu'en tant que citoyen du territoire. Certains élus expliquent également qu'ils travaillent au quotidien sur les sujets relatifs à l'environnement et que la commission pourra leur permettre de s'enrichir relativement à leurs missions.

Plusieurs membres de la commission, soulignent le *manque d'élus au sein de la commission* et sont également surpris par la présence d'acteurs locaux (personnes volontaires et socio-professionnels) au sein de la commission.

#### 3. Désignation du rapporteur

Aucun participant n'étant volontaire pour être rapporteur en début de séance, il a été décidé que ce dernier serait désigné à la fin de la réunion.

Au cours des échanges, Madame Marie-Thérèse MARIOTTI, s'est portée volontaire et a donc été désignée.

#### 4. Point sur le diagnostic

Un point est fait sur le diagnostic avec la présentation des chiffres-clés de ce dernier.

Les compétences de la Communauté de Communes de la Costa Verde inhérentes à la thématique de l'environnement sont présentées, ces dernières pourront être adaptées en fonction du projet de territoire qui sera arrêté.

### 5. Ateliers participatifs

Cette commission s'est déroulée par la mise en place de deux ateliers participatifs :

1. Identification des problèmes environnementaux du territoire.
2. Identification des enjeux.

### Atelier n° 1

**Partie 1** : Quels sont, selon vous, les principaux problèmes environnementaux auxquels la Costa Verde est confrontée ?

Plusieurs problèmes ont été cités par les membres de la commission, ces derniers ont pu être regroupés dans quatre grandes thématiques :

- **Cycle de l'eau** : avec des problèmes liés à l'assainissement, la ressource en eau potable et l'érosion du littoral. Il est important de noter que l'eau potable ne fait pas partie à ce jour des compétences de la CCCV ;
- **Déchets** : des problèmes liés à la collecte et le traitement des déchets, le recyclage, le coût ainsi qu'un manque de sensibilisation de la population ;
- **Urbanisme et aménagement de l'espace** : des problèmes relatifs à un urbanisme mal maîtrisé et liés à l'absence d'une vision en termes d'aménagement commun ainsi qu'à l'absence d'un SCoT ; il s'agit d'un manque de planification. En l'absence d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), l'impact de la commission sera peut-être limité. A ce jour des réglementations existent mais certaines de ces dernières ne dépendent pas du Bloc Communal.
- **Impact environnemental et paysage** : des problèmes liés à un manque de mobilités douces ou partagées, la dégradation des paysages liée à un manque de végétalisation et à la déforestation, il est également important de protéger la biodiversité.

**Partie 2** : Identifications des faiblesses et des qualités du territoire

La deuxième partie de cet atelier consistait à soulever les points négatifs ainsi que les points positifs du territoire en matière d'environnement.

➤ Points négatifs :

Plusieurs points négatifs / faiblesses ont été cités, ces derniers pouvant également être catégorisés dans les thématiques du cycle de l'eau, des déchets, de l'aménagement de l'espace, du paysage... :

- Un manque d'entretien des cours d'eau ;
- Le traitement des déchets (points propres, biodéchets, encombrants) ;
- Un manque de planification, un urbanisme mal maîtrisé ;
- Un abandon des espaces naturels et du bâti autour des villages mais aussi la pollution visuelle et la dégradation du paysage pour laquelle il conviendrait d'associer développement

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

économique et défiscalisation avec intégration paysagère, l'intervention du Bloc Communal ne peut se faire en l'absence d'un document d'urbanisme dédié, à savoir un PLUi ou un SCoT.

Des faiblesses de l'ordre du « social » ont également été relevées avec un tissu associatif qui tend à s'affaiblir, un manque d'engagement de la population et le manque de dynamisme ou d'ambition commune...

Après les faiblesses du territoire abordées, les membres ont abordé la question suivante « *quelles initiatives faites dans le passé ont échoué et pourquoi ?* » :

- Une initiative positive mais qui n'a pas été reconduite est évoquée : par le passé, des réunions étaient proposées au débat sur différentes thématiques et soumises aux acteurs économiques du territoire. Un Conseil de Développement adossé à la CCCV était la structure porteuse de ce lieu de réflexion.
- Une réflexion approfondie est proposée sur le dispositif qu'il y a actuellement en place en ce qui concerne les ordures ménagères, il est suggéré de travailler sur un dispositif de porte à porte qui permettrait de responsabiliser tous les usagers.

Les membres sont informés qu'une étude est en cours concernant la tarification incitative. Elle consisterait à faire payer le pollueur en fonction du volume de ses ordures ménagères non triées. A ce propos, un séminaire aura lieu le 01 octobre à Biguglia, organisé par le SYVADEC.

➤ Points positifs :

Des points positifs ont également été abordés dont notamment : la présence sur le territoire de parcs aménagés, d'une voie douce, des sites Natura 2000, de nombreux circuits de randonnée et un patrimoine riche à préserver qui montrent que la Costa Verde est un territoire avec un fort potentiel.

Le territoire bénéficie d'un patrimoine riche à préserver, mais il faut en déterminer la finalité et le mettre en valeur. Il est important de définir un projet qui touche l'ensemble du territoire. Par exemple en ce qui concerne la réhabilitation du petit patrimoine, si des opérations de ce type sont relancés, celles-ci devraient concerner l'ensemble du territoire. La voie douce en est un exemple, et a le mérite d'apporter de la cohésion et renforcer l'attractivité du territoire.

#### 6. Analyse AFOM

L'analyse AFOM est présentée aux participants de la commission.

Il est soulevé que l'un des handicaps de la Costa Verde est le manque de vision globale du territoire ainsi que le manque de sentiment d'appartenance de la part de la population.

Concernant les menaces et les opportunités, les participants se sont interrogés sur le transfert de la compétence « eau potable » dans le cadre de la loi NOTRe et qu'un groupe de travail devra être mis en place sur le sujet.

Au sujet de la menace « raréfaction de la ressource en eau », on pourrait parler plutôt de « mauvaise gestion de la ressource en eau » qui serait peut-être liée à un défaut d'entretien des réseaux.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### 7. Proposition d'actions à mettre en place

En termes de pistes d'actions à mettre en place, les participants soumettent l'idée de récupérer les eaux usées du lagunage afin de les réutiliser (par exemple pour de l'irrigation).

Ce principe a été étudié par la CCCV en relation avec l'Office Hydraulique. L'eau qui ressort du lagunage est de qualité de catégorie B et pourrait éventuellement être remise sur le réseau d'eau brute pour l'irrigation.

A ce jour, cela n'est pas envisageable car les réseaux d'eau brute peuvent aussi bien approvisionner les réservoirs d'eau potable que les réservoirs d'irrigation agricole.

Le programme REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) est présenté : l'une des possibilités serait d'aller plus loin dans le traitement de l'eau (avec des processus supplémentaires de filtration et de désinfection ultra-violet). Cela donnerait une eau catégorisée A qui pourrait ainsi être facilement injectée dans le réseau de l'Office Hydraulique. Cela permettrait de récupérer les 0.7Mm<sup>3</sup> d'eau qui sont déversés en mer chaque année et de les réutiliser.

Ce programme sera présenté et est à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du mois de septembre 2024.

La mise en place d'un Comité Consultatif a été suggéré ainsi que des actions par rapport à la crise de la gestion de l'eau.

La rencontre a permis de relever une problématique de gouvernance à aborder dans le projet de territoire.

Au fil des échanges, quelques enjeux ont été évoqués :

- Renforcement de l'image et de l'identité du territoire ;
- L'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Ces derniers feront l'objet de discussions plus approfondies lors de la prochaine réunion.

---

#### ACCORDS CONCLUS :

Rapporteur de la commission environnement : Madame Marie-Thérèse MARIOTTI.

Le COTECH fera un retour aux membres de la commission afin de leur proposer une nouvelle date pour se réunir.

---

**Annexe 9 : Feuille de présence et compte-rendu de la commission  
« environnement » en date du 22 octobre 2024**



**FEUILLE D'EMARGEMENT**

**Commission stratégie environnement – Projet de Territoire**

Mardi 22 octobre | 17h00 | Communauté de Communes de la Costa Verde

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
OLIVESI	M.T	Maire SN	
Colombani	Charles	Adj SN	
PACEL Li	S-F	V. Alessi	
DEFENDIM	Nichele	C.N. Corta	
DEFENDIMI	ANIMIA	Maire ORTILE	
NICOLAI	MARCO ANTONIO	PROCCU	
EMMANUELLI	laurence		
TRISTANI	Jean-Luc	Maire San Nicolao	

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## Compte rendu de réunion COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Commission stratégie environnement Projet de Territoire | Costa Verde 2034

#### Appel à l'ordre :

Date de la réunion : mardi 22 octobre 2024

Heure de début : 17h00

Lieu : salle de réunion de la Communauté de Communes de Costa Verde (20230, San Nicolao)

#### Animateurs :

Mme M. FRATI RENOSI – directrice générale déléguée CCCV

Mme A. GARCIA – CCCV

Mme O. MAZZIERI – CCCV

Mr. M. PUCCI - CCCV

#### Participants(s) :

- Marc-Antoine NICOLAI – Maire de Cervioni et Président de la Communauté de Communes de Costa Verde
- Antoine DEFENDINI – Maire d'Ortale
- Marie-Thérèse OLIVESI – Maire de San Nicolao
- Charles COLOMBANI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Michelle DEFENDINI – adjoint au Maire d'Ortale
- Laurence EMMANUELLI – adjoint au Maire de Santa Lucia di Moriani
- Jean-Luc TRISTANI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Jean-François PACELLI – journaliste de Valle d'Alesani

#### Membres excusés :

- Marie-Thérèse MARIOTTI – Maire de Taglio Isolaccio, Vice-Présidente CCCV et rapporteur de la commission
- Carine FRANCHI – Maire de San Ghjuvanni di Moriani
- Thomas CIPRIANI – adjoint au Maire de Taglio Isolaccio
- Jean-Paul LOVISI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Jean-Baptiste TRISTANI – adjoint au Maire de Santa Maria Poghju
- Muriel CRESTEY – gérante entreprise REALIA
- Cédric MAMBERTI – coordinateur Adal 2B

#### Ordre du jour :

1. Point sur la 1<sup>ère</sup> réunion de la commission
2. Définition des enjeux et des actions à mettre en place.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### Points traités / sujets abordés :

##### 1. Introduction

Introduction de la réunion avec la présentation de l'ordre du jour.  
Des discussions ont eu lieu sur le compte-rendu de la réunion précédente. Les membres sont informés que celui-ci a été modifié et la nouvelle version leur est remise.

##### 2. Point sur la première réunion de la commission

Les animateurs de la réunion font un retour sur ce qui a été dit lors de la première rencontre de la commission environnement :

1. Les problèmes environnementaux locaux : ces derniers ont pu être catégorisés en cinq grands thèmes : cycle de l'eau, déchets, aménagement de l'espace, impact environnemental, autres.
2. Les points positifs et négatifs du territoire en matière d'environnement.

Cela a permis aux participants de revenir sur les points qui avaient été cités, quelques modifications ont été préconisées et apportées au support de présentation de la réunion.

##### 3. Atelier participatif

Un atelier participatif a été mis en place afin d'identifier les enjeux ainsi que les actions à mettre en place pour chaque thématique. Les membres ont été informés des projets en cours pour chacune d'entre-elles.

Madame MARIOTTI a préalablement fourni au COTECH des éléments de travail relatifs à l'atelier (*en annexe*). Ces derniers ont été communiqués à tous lors de la commission.

#### 1. Cycle de l'eau :

##### → Axe stratégique : Lutter contre le réchauffement climatique

Les réglementations nationales ainsi que les propriétés privées constituent des freins pour la gestion des cours d'eau, et sont en contradiction avec les compétences de l'intercommunalité.

Les membres évoquent le pont du Bucatoghju où il serait urgent d'intervenir car il est en péril.

La réutilisation des eaux usées du lagunage, déjà évoquée auparavant, serait également une action à mettre en place et pourrait pallier les problématiques de ressource en eau.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Enjeux	Actions à mettre en place
Assainissement	- Cf. annexe : propositions de Madame MARIOTTI.
Ressource en eau	- Réutilisation des eaux usées du lagunage aéré // travail en cours avec l'Etat et l'OEHC ;
Actions en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat d'une drague aspiratrice</li> <li>- Dépollution du hameau de Cotone.</li> <li>- Assainissement collectif à Talasani</li> <li>- Mise en réseau des hameaux de Taglio Isolaccio</li> <li>- Assainissement Santa Lucia di Moriani</li> <li>- Mise aux normes de la STEU d'Ortale</li> <li>- Installation et maintenance de géotubes</li> </ul>

## 2. Déchets :

### → **Axe stratégique : Baisser le coût des Ordures Ménagères**

Sur les biodéchets, les membres ont échangé sur le déploiement de composteurs partagés.

Depuis le 01 janvier 2024, les collectivités ont l'obligation légale de proposer des solutions de tri des biodéchets à leurs habitants. En ce sens, des composteurs ont été installés sur certaines communes du territoire notamment à Cervioni où un référent doit être nommé afin qu'ils soient opérationnels. Il est nécessaire également que le composteur soit suivi par un maître composteur (qui doit maîtriser toutes les étapes du processus de compostage), à ce jour, un seul est présent sur le territoire (un deuxième est en cours de formation).

Dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), le Comité Local pour l'Emploi (CLE) a proposé le compostage comme une thématique à intégrer dans les activités de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE). De cette façon, les personnes privées durablement d'emploi qui seraient embauchés au sein de l'EBE, pourraient être formés par le Maître Composteur afin de proposer ce service à ceux qui voudraient en bénéficier et à bas coût. Il s'agit d'une activité non concurrentielle avec ce qui existe sur le territoire et qui pourrait répondre à un besoin.

Une fois prêt, le compost pourra être collecté par les particuliers, ou par l'EBE pour son activité de maraichage et l'excédent pourra être déplacé sur un site de stockage de la plateforme de Levolle.

Par ailleurs, les déchets verts peuvent également être intégrés au compost ce qui pourrait également réduire les coûts de déplacement actuels pour les transporter au centre de Cargèse.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Cela pourrait ainsi représenter un coût moindre par rapport à ce qu'il y a actuellement en place. Si le dispositif présente des résultats satisfaisants, les taxes sur les ordures ménagères pourraient être amenées à baisser.

Le dispositif pourrait ainsi présenter de nombreux avantages avec notamment une réduction des coûts grâce à une possible diminution de l'enfouissement au niveau régional (qui est actuellement à l'encontre des décisions prises au niveau européen).

Des échanges ont également eu lieu concernant la méthode de collecte :

Les membres soulignent qu'une réflexion devrait avoir lieu concernant les actions sur les professionnels et la redevance spéciale. Une étude est d'ailleurs en cours ainsi que sur la mise en œuvre de la redevance incitative.

Les membres évoquent également le système du porte à porte, une étude avait été faite sur celle-ci et avait relevé que ce système était trop coûteux.

Les membres citent comme pistes d'actions à mettre en place : une optimisation de la méthode de collecte afin de réduire les coûts, en adaptant la collecte au territoire.

Les dispositifs de vidéo-surveillance au niveau des points propres sont également abordés, notamment ceux en place sur les communes de Santa Lucia di Moriani et de Poghju Mezzana. Bien qu'ils n'empêchent pas en totalité aux usagers d'y déposer leurs encombrants, il s'agit tout de même d'un système dissuasif qui a permis de diminuer le nombre de dépôts.

En ce qui concerne la réduction des encombrants, il serait pertinent de mettre en place une plage horaire plus importante à la déchetterie le samedi, celle-ci étant assez restrictive actuellement.

Enjeux	Actions à mettre en place
Augmentation du tri : +80% de notre poubelle grise peut-être recyclée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surveiller l'expérimentation sur les biodéchets / composteurs partagés</li> <li>- Sensibiliser et informer la population</li> <li>- Mise en place d'un plan de communication</li> <li>- Relancer le plan Eco Scola en partenariat avec le SYVADEC</li> </ul>
Coût de gestion des OM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les décharges sauvages</li> <li>- Optimiser la méthode de collecte</li> <li>- Mise en place de la vidéo-surveillance des points propres</li> <li>- Mise en place d'une plage horaire plus importante de la déchetterie le samedi</li> <li>- Mise en place de la police environnementale</li> </ul>
Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des visites de la recyclerie et du marché inversé</li> </ul>
Actions en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur la redevance incitative // encourager le tri et diminuer les ordures ménagères résiduelles</li> <li>- Renouvellement des équipements</li> <li>- Déploiement de composteurs partagés</li> </ul>

#### 3. Aménagement de l'espace :

##### → Axe stratégique : Nouveaux sites à valoriser

Les membres ont souligné qu'il faudrait effectuer un travail de recensement des sites à fort potentiel afin de les valoriser et de les animer. La Costa Verde bénéficie d'un riche patrimoine naturel qu'il faut exploiter.

Il en est de même avec les sites bénéficiant d'enjeux environnementaux forts et qui seraient intéressants à céder au Conservatoire du littoral.

Sur cette même thématique, la rivière du Busso est évoquée ainsi que son chemin naturel qu'il faudrait réhabiliter et aménager.

Le territoire a besoin d'une vision pour son territoire en y créant des documents de planification tels que le SCoT.

Enjeux	Actions à mettre en place
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire une vision du territoire à moyen et à long terme</li> <li>- Opérationnalité du SCoT</li> <li>- Intégration paysagère des projets</li> <li>- Réaménager les abords naturels des villages</li> <li>- Harmoniser la signalétique</li> </ul>
Valorisation du patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les sites à fort potentiel</li> <li>- Aménager les sentiers de randonnée</li> <li>- Mise en valeur des sites Natura 2000</li> <li>- Développer des parcs et des jardins</li> <li>- Travailler en étroite relation avec le conservatoire du littoral</li> </ul>
Action en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux préliminaires à l'élaboration du SCoT</li> <li>- Extension Nord de la Spassiverde</li> <li>- Élaboration d'un Projet de Territoire</li> </ul>

#### 4. Impact environnemental :

##### → Axe stratégique : Programme commun de protection

Une étude va débuter au début de l'année 2025, sur le déploiement de bornes électriques sur le territoire. Celle-ci permettra de déterminer les secteurs géographiques privilégiés pour leur mise en place tout en tenant compte de la puissance électrique disponible dans les villages pour alimenter les bornes.

L'aménagement de bornes de recharge électrique est une compétence partagée avec le syndicat d'électrification.

Il a été évoqué par un des membres que cette action pourrait être en contradiction avec les politiques régionales mises en place sur le développement de l'intérieur.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Les membres évoquent également le développement d'aires de covoiturage. Il s'agit d'une action à intégrer dans le Plan de Mobilité Simplifié du territoire par la CCCV.

Concernant la lutte contre les incendies, les membres abordent la gestion de la végétation avec la mise en place d'une association foncière pastorale.

Enjeux	Actions à mettre en place
Mobilités douces et partagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les pistes cyclables</li> <li>- Développer les aires partagées de covoiturage</li> </ul>
Protéger la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un plan de végétalisation des écoles et des espaces publics</li> </ul>
Lutter contre les feux de forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une association foncière pastorale</li> <li>- Transfert de la compétence de la DFCI à la CCCV</li> <li>- Elaboration d'un plan intercommunal de débroussaillage des abords des villages</li> </ul>
Actions en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur l'installation de bornes électriques sur l'ensemble du territoire</li> <li>- Elaboration et animation du COT</li> <li>- Etude sur l'érosion du littoral à moyen et long terme</li> <li>- Mise en place du DOCOB</li> <li>- Mise en place d'un atlas de la biodiversité</li> </ul>

#### 5. Autres :

##### → Axe stratégique : Création d'un sentiment d'appartenance

Les membres expliquent que dans le cadre de l'élaboration du SCoT, le découpage par pieve peut constituer un frein au sentiment d'appartenance au territoire.

Enjeux	Actions à mettre en place
Création d'un sentiment d'appartenance	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'image et l'identité du territoire</li> <li>- Relancer l'engagement associatif</li> </ul>
Actions en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et animation du Parc du Châtaignier</li> </ul>

Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 19h00.

**Annexe 1 : propositions de Madame MARIOTTI.**

**DECHETS**

ENJEUX	ACTIONS
L'augmentation du tri : + de 80% de notre poubelle grise peut être recyclé	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sensibiliser et informer la population</li> <li>→ Rôle des communes (diffuser l'information en relai de la CCCV)</li> <li>→ Mettre en place un vrai plan de communication</li> <li>→ Traitement qualitatif des points de collecte sélective (propreté, signalétique, lisibilité, information, guide du tri ...)</li> <li>→ Relancer le plan ECO SCOLA en partenariat avec le SYVADEC</li> <li>→ Un tri généralisé dans les 23 mairies, bâtiments communaux, écoles et à la CCCV</li> <li>→ La tarification incitative pour encourager le tri et diminuer les OM résiduelles</li> <li>→ <a href="#">Suivre le déploiement des composteurs partagés</a></li> </ul>
Le cout de gestion des OM	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <a href="#">Maitriser les couts de collecte : optimiser les tournées, les types d'équipements de collecte (bacs, semi-enterrés), gérer les PRO (RS)</a></li> <li>→ Lutter contre les décharges sauvages</li> <li>→ Vidéo surveillance sur les points propres</li> <li>→ Police environnementale</li> </ul>
Le recyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Organiser des visites de la recyclerie et du marché inversé.</li> <li>→ Mettre en place un plan media d'information</li> <li>→ Réaliser un petit film pédagogique (cf. outils SYVADEC)</li> <li>→ Développer le recyclage en local</li> </ul>

**CYCLE DE L'EAU**

ENJEUX	ACTIONS
L'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réactualiser le plan de déploiement des infrastructures et les financements</li> <li>→ Mise aux normes dans les 23 communes</li> <li>→ Privilégier les solutions techniques au meilleur rapport qualité/prix (ex : mini step)</li> <li>→ Etudier une tarification différenciée pour les résidences secondaires</li> <li>→ Que se passe-t-il dans hôtels, campings et unités touristiques ? Opportunité pour une tarification différenciée ?</li> </ul>
La réutilisation des eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ <a href="#">Continuer le travail avec l'Etat et l'OEHC pour la réutilisation des eaux usées du lagunage aéré.</a></li> </ul>
La canalisation des eaux de pluie et leur utilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Programme de récupérateur des eaux de pluies : une aide la CCCV aux ménages ?</li> </ul>

La ressource en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Rôle d'ingénierie de la CCCV même sans transfert de la compétence eau.</li> <li>→ Faire un audit de la ressource sur le territoire</li> <li>→ Développer les maillages entre les communes</li> <li>→ Quid Syndicat Casinca-Moriani : va-t-il demeurer ?</li> <li>→ Plaine : prospecter de nouvelles ressources et de nouveaux forages</li> </ul>
Lutter contre la surexploitation de la ressource en eau	→ Encourager une tarification progressive en fonction de la consommation (ingénierie pour les communes)
L'érosion du littoral	

#### AMENAGEMENT DE L'ESPACE

ENJEUX	ACTIONS
L'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une vision moyen/long terme à construire</li> <li>→ Le SCOT</li> <li>→ L'intégration paysagère des projets</li> </ul>
L'identité visuelle du territoire et le sentiment d'appartenance	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer l'image et l'identité du territoire</li> <li>→ Mettre en place des SLI (système local d'information) pour organiser la signalétique d'information</li> <li>→ Mettre en place une signalétique et une identité visuelle aux frontières de la CCCV</li> </ul>
La protection et restauration du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Clarifier les compétences de la CCCV : de l'équité entre les communes.</li> <li>→ Lancer des appels d'offres groupés pour optimiser les prix</li> <li>→ Développer un système d'information pour valoriser le patrimoine des communes sur un même modèle (QR code ...)</li> <li>→ Recenser toutes les œuvres classées ou protégées</li> <li>→ Traitement qualitatif des espaces publics (pas de goudron mais des sols drainants ...)</li> </ul>
Valoriser le patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les sentiers de randonnées</li> <li>→ Mettre en valeur les sites NATURA 2000 et pas uniquement les dunes de Prunete (ex : grand herbier de posidonie à TAGLIO ISOLACCIO)</li> <li>→ Organiser l'été un « tour » des visites d'église</li> <li>→ Créer un sentier des fontaines (TAGLIO ISOLACCIO)</li> <li>→ Relancer l'acqua acitosa (Taglio Isolaccio + Murianincu)</li> <li>→ Communiquer sur les parcs et jardins</li> <li>→ Mettre en place une offre touristique autour du patrimoine naturel (Parc GALEA ...)</li> </ul>
Réaménager les abords naturels des villages	→

#### IMPACTS ENVIRONNEMENT

ENJEUX	ACTIONS
Les mobilités douces et partagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Poursuivre l'extension de la voie douce depuis TAGLIO-ISOLACCIO</li> <li>→ Développer les pistes cyclables (Route de la mer TAGLIO-ISOLACCIO)</li> </ul>
L'identité visuelle du territoire	→ Une vraie signalétique (panneaux communes, totem CCCV, etc ...)
Lutter contre la déforestation et la dégradation du paysage	→ Pourquoi ne pas envisager un programme de relance de la châtaigneraie avec l'ODARC et la chambre d'agriculture ?
Développer les énergies propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudier les projets photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux</li> <li>→ Lancer une étude sur l'implantation des bornes de recharges électrique</li> </ul>
Protéger la biodiversité	→ Mettre en place un plan de végétalisation des écoles et espaces publics
Lutter contre les feux de forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Relance le sujet du transfert de compétence de la DFCI à la CCCV.</li> <li>→ Faire un plan intercommunal de débroussaillage des abords des villages</li> </ul>

#### DIVERS

ENJEUX	ACTIONS
Relancer l'engagement associatif	→



## IMPACT ENVIRONNEMENT

- Programme commun pour préserver l'environnement.
- Création d'une association foncière pastorale intercommunale. A.F.P



## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- o Planification
- o Nouveaux espaces Natura 2000
- Enjeu (Aménagement des Rivières, Barrage)
  - Recensement des sites à fort potentiel pour les valoriser et les aménager
- S.C.O.T
- Aire de co-voiturage



# CYCLE DE L'EAU

◦ ~~Reutilisation des eaux usées~~

lutte contre le réchauffement climatique  
→ Reutilisation des eaux usées



# DÉCHETS

◦ ~~Baisse de coût des ordures ménagères~~

- Biodéchets : expérimentation à surveiller
- Sensibilisation
- Redevance spéciale
- Augmentation du TRI
- Actions.

→ Revoir les horaires de la déchetterie (samedi)



# AUTRE

## ENJEUX Stratégiques.

1. Création d'un sentiment d'appartenance  
→ arrêtés de Bonaltes par Pieve.  
diviser

• Relancer l'engagement associatif  
sur le territoire

→ Renforcer l'image et l'identité du territoire  
Enjeux généraux.



### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### SYNTHÈSE DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

Des enjeux structurants et des pistes d'actions ont été identifiés lors des réunions de la commission « Environnement ».

Ils s'organisent autour de quatre axes principaux :

- La gestion du cycle de l'eau,
- La gestion des déchets,
- L'urbanisme
- L'aménagement de l'espace, intégrant l'impact environnemental et la préservation des paysages.

#### 1. GESTION DU CYCLE DE L'EAU

→ **Objectif stratégique** : Lutter contre le réchauffement climatique

La gestion de la ressource en eau potable, l'érosion du littoral et l'assainissement ont été identifiés comme des enjeux majeurs.

Bien que l'eau potable ne relève pas à ce jour des compétences de la CCCV, il est essentiel d'envisager des solutions locales pour une gestion durable de la ressource. La question de l'assainissement, quant à elle, concerne principalement la mise aux normes des infrastructures existantes afin de prévenir toute forme de pollution.

**Enjeu n°1** : Se doter d'infrastructures d'assainissement aux normes au meilleur rapport qualité/Prix sur tout le territoire

L'assainissement constitue une compétence obligatoire de la CCCV, son schéma directeur a été élaboré en 2013. La commission souligne l'importance de finaliser ce document stratégique afin de s'assurer que les objectifs définis soient atteints.

**Actions proposées :**

- **Réactualiser le plan de déploiement des infrastructures et les financements associés** : il est nécessaire de tenir compte de l'évolution du besoin du territoire, des normes en vigueur et des opportunités de financement ;
- **Mise aux normes des réseaux d'assainissement dans les 23 communes du territoire** : afin de garantir un traitement des eaux usées efficace et respectueux de l'environnement ;
- **Privilégier les solutions techniques au meilleur rapport qualité/prix** : expérimenter des solutions plus économiques et innovantes telles que les stations d'épuration de petite taille (mini STEP), particulièrement adaptées aux communes rurales et aux zones à faible densité de population ;
- **Faire une étude sur une tarification différenciée** : pour les résidences secondaires et pour les hébergements touristiques professionnels. Une tarification spécifique pourrait répondre aux usages de ces types de logements et garantir une répartition plus juste des coûts.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Enjeu n° 2 : Une gestion de la ressource en eau potable à anticiper

La ressource en eau potable pourra être une compétence transférée aux communautés de communes à partir du 01 janvier 2026. Il est important de préparer ce transfert avec des actions de gestion pérenne et équilibrée de la ressource et anticiper les besoins futurs du territoire : créer de la ressource, réhabiliter la région en eau potable et réhabiliter l'ensemble du réseau.

#### Actions proposées :

- **Renforcer le rôle d'ingénierie de la CCCV** : un accompagnement technique pour apporter de l'expertise et du soutien aux communes ;
- **Réalisation d'un audit de la ressource en eau potable sur le territoire** : afin de mieux connaître les réserves disponibles ;
- **Développer les maillages entre les communes** : une mise en réseau des infrastructures communales pour optimiser la répartition des ressources ;
- **Rechercher de nouvelles ressources en plaine** : réaliser des forages supplémentaires pour diversifier les sources en eau potable et assurer un meilleur approvisionnement.

### Enjeu n°3 : Valoriser et préserver la ressource en eau :

L'eau est un enjeu majeur pour les autorités publiques dû à une augmentation de l'installation de nouvelles populations et aux conséquences du changement climatique : besoins en forte croissance, raréfaction de la ressource, dégradation des ressources disponibles.

L'eau est aujourd'hui un bien menacé, qui se retrouve de plus en plus impactée par les évolutions écologiques, et pour lequel il est nécessaire d'envisager des solutions.

#### Actions proposées :

- **Lutter contre la surexploitation de la ressource en eau** : avec la mise en place d'une **tarification progressive** selon les volumes consommés afin d'inciter à une consommation raisonnée de l'eau. Un accompagnement technique (ingénierie) pourrait être proposé aux communes ;
- **Gestion des eaux pluviales avec la récupération et l'utilisation des eaux de pluie**, notamment pour des usages non potables (arrosage par exemple...). La CCCV pourrait accompagner les ménages dans la mise en place du programme, à travers une aide spécifique afin d'encourager l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales.
- **Réutilisation des eaux usées** : dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, la REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) devrait être étudiée en particulier pour les eaux issues du lagunage. C'est en cours de discussion avec l'Etat et l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse. Ce programme consisterait à obtenir une eau de catégorie A en améliorant le traitement de l'eau avec des processus supplémentaires de filtration et de désinfection ultra-violet. Cette eau pourrait ainsi être injectée dans le réseau de l'Office Hydraulique et cela permettrait de récupérer et de réutiliser 0.7Mm<sup>3</sup> d'eau actuellement déversés en mer chaque année.

### Enjeu n°4 : Préserver les côtes face aux risques naturels (érosion du littoral)

L'érosion du littoral représente un défi majeur pour le territoire, qui met en danger les activités

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

économiques et certaines infrastructures et habitations.

Parmi les mesures déjà engagées, la CCCV va faire l'acquisition d'une drague aspiratrice : cet équipement permettra de limiter l'érosion avec des opérations de dragage et de ré-ensablement pour protéger le littoral. Cette opération d'envergure intervient dans le cadre du plan de gestion durable arrêté par le Conseil Communautaire en janvier 2022 et vise au rétablissement du transit sédimentaire impacté par les digues du port de Taverna provoquant une forte érosion du littoral sur la partie Nord du territoire de la Costa Verde.

L'opération prévoit, avec un outil spécifique, de prélever le sédiment bloqué au droit du port, et de le transporter sur environ 1 km plus au Nord afin de réalimenter le littoral en sable, et ainsi pallier le déficit sédimentaire responsable du recul du trait de côte.

L'outil spécifique, de type drague aspiratrice, est en cours de construction par un chantier naval italien « ITALDRAGHE ».

## 2. DECHETS

→ **Objectif stratégique** : Baisser le coût de traitement des Ordures Ménagères

Sur ce point, la commission a souligné les limites des systèmes de collecte et de tri actuels qui représentent des coûts élevés pour la collectivité. Afin de renforcer l'efficacité de la collecte, il faudrait envisager de nouvelles approches ou une réorganisation du système.

Il a été également mis en évidence l'importance de développer des campagnes de communication plus ciblées afin de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques, et d'expérimenter de nouveaux dispositifs, tels que la tarification incitative, afin d'encourager chaque usager à mieux trier ses déchets.

### Enjeu n° 1 : Optimiser le processus de gestion durable des déchets

La gestion des déchets (tri + collecte + valorisation + élimination), représente un enjeu majeur, écologique et économique, pour le territoire et pour la collectivité.

Des solutions innovantes, environnementales et économiques sont à adopter afin préserver notre écosystème des différentes formes de pollution liées aux déchets.

L'augmentation du tri des déchets représente un défi pour le territoire : **plus de 70% de notre poubelle grise pourrait être recyclée.**

### Actions proposées :

- **Suivre l'expérimentation sur les bio-déchets et les composteurs partagés** : le déploiement de composteurs partagés sur le territoire, pour encourager la collecte des bio-déchets, est en cours. Il faut maintenant suivre cette expérimentation et évaluer si à long terme, cette solution peut se pérenniser et contribuer à réduire les taxes sur les ordures ménagères.
- **Sensibilisation et communication** : avec la mise en place d'un plan de communication afin d'informer et sensibiliser la population sur le tri. Les communes doivent jouer un rôle clé en diffusant cette information au niveau local.
- **Généralisation du tri** : étendre le tri à tous les bâtiments publics (mairies, CCCV, écoles...) pour

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

diminuer les tonnages enfouis et la cotisation au SYVADEC.

- **Gestion des points de collecte** : veiller à la propreté et à la signalétique des points propres ;
- **Relancer et suivre le plan Eco Scola** en partenariat avec le SYVADEC afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux du tri des déchets.

### Enjeu n°2 : Maitriser les coûts de gestion des ordures ménagères

La gestion des OM représente un poste de dépenses important qui impacte grandement les budgets des EPCI. Afin de mieux maîtriser ce coût, il faut mettre en place des actions visant à améliorer la collecte, optimiser les infrastructures existantes et prévenir les comportements inciviques.

#### Actions proposées :

- **Lutter contre les décharges sauvages** : mettre en place des mesures de prévention ou de répression pour limiter ces pratiques, comme par exemple l'installation de vidéo-surveillance aux points-propres.
- **Optimiser la méthode de collecte actuelle** : revoir les circuits de collecte et les moyens mobilisés ;
- **Elargir les horaires d'ouverture de la déchetterie le samedi** : répondre aux attentes des usagers.
- **Créer une police environnementale** : réguler les pratiques et favoriser le respect des règles environnementales.
- **Mise en place de la tarification incitative** : facturer les usagers selon les quantités de déchets qu'ils produisent afin d'encourager le geste de tri et la réduction des déchets ménagers résiduels.

### Enjeu n°3 : Promouvoir le recyclage et le réemploi

Les collectivités et les populations doivent modifier leurs comportements et consommer de manière plus responsable. Il est donc essentiel de sensibiliser la population et de favoriser les initiatives locales en matière de réemploi et de valorisation.

Le réemploi et la réutilisation sont aujourd'hui au cœur des enjeux de l'économie circulaire. La CCCV a d'ailleurs ouvert en 2021 le 1<sup>er</sup> supermarché inversé de Corse : le Cappia à Piglia. Donner une seconde vie aux objets, via un système d'échange, permet de lutter contre la production de déchets.

#### Actions proposées :

- **Organisation des visites de la recyclerie et du supermarché inversé** : permettre aux usagers de mieux comprendre les enjeux du recyclage et d'adopter des pratiques plus responsables ;
- **Mise en place d'un plan média** : diffuser largement les messages liés au tri, au recyclage et aux bonnes pratiques écologiques ;
- **Création de supports pédagogiques** : sensibiliser les scolaires mais aussi le grand public avec des films éducatifs (en partenariat avec le SYVADEC) par exemple.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### 3. URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

#### → Objectif stratégique : Valoriser de nouveaux sites à fort potentiel

Le manque de planification et un urbanisme mal maîtrisé ont été relevés comme des freins à un développement cohérent et harmonieux du territoire. En l'absence d'un document d'urbanisme, tel qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), il est difficile de mettre en place une vision stratégique du territoire à long terme. Cela conduit à une urbanisation dispersée et mal contrôlée, parfois incompatible avec la préservation des espaces naturels et la qualité de vie des habitants. Il paraît essentiel de définir un cadre de planification à échelle intercommunale, afin d'organiser l'aménagement du territoire de manière durable, cohérente et respectueuse de l'environnement.

#### Enjeu n°1 : Bâtir une vision cohérente et durable

L'aménagement du territoire est un enjeu essentiel pour un développement harmonieux et respectueux des espaces naturels et des identités locales. Il s'agit de garantir une répartition équilibrée et cohérente des infrastructures et des services sur le territoire.

#### Actions proposées :

- **Construire une vision à moyen et long terme** : bâtir un projet de territoire qui intègre les besoins actuels et futurs en termes d'habitat, d'infrastructures, d'équipements publics et d'espaces verts.
- **Rendre le SCoT opérationnel** : assurer la mise en œuvre du SCoT pour encadrer les projets d'aménagement ;
- **Favoriser l'intégration paysagère des projets** : préserver le caractère et l'identité visuelle du territoire ;
- **Réaménager les abords naturels des villages** ;
- **Harmoniser la signalétique** : garantir une meilleure mise en valeur des lieux et une identité du territoire par la mise en place d'une signalétique homogène et fonctionnelle.

#### Enjeu n°2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel

La préservation du patrimoine naturel relève d'un enjeu majeur pour le développement durable, la sauvegarde de la biodiversité et l'attractivité du territoire.

#### Actions proposées :

- **Recenser les sites à fort potentiel** : les sites naturels remarquables en vue d'élaborer une stratégie de protection et de mise en valeur adaptées ;
- **Aménager les sentiers de randonnée** et continuer à les **entretenir** ;
- **Mettre en valeur des sites Natura 2000** : valoriser ces espaces protégés pour sensibiliser le public à leur richesse écologique ;
- **Collaborer avec le conservatoire du littoral** autour de projets communs pour préserver les espaces littoraux ;



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

- **Organiser des visites des églises durant l'été** : en associant patrimoine naturel et patrimoine bâti ;
- **Relancer l'Acqua Acitosa** : mise en place d'un programme de découverte autour de la ressource ;
- **Développer une offre touristique autour du patrimoine naturel** : randonnée, visites guidées, découverte de la biodiversité locale et mise en valeur des paysages.

### Enjeu n°3 : Protéger et restaurer le patrimoine bâti

La protection et la valorisation du patrimoine sont des enjeux majeurs pour renforcer l'identité culturelle de la Costa Verde et stimuler son attractivité. Il est nécessaire de préserver cet héritage commun et le valoriser pour en faire un atout économique, touristique et éducatif.

#### Actions proposées :

- **Clarification des compétences de la CCCV** dans la gestion du patrimoine afin d'assurer une équité entre les communes ;
- **Appels d'offres groupés** pour la restauration du patrimoine pour mutualiser et optimiser les coûts
- **Développer un système d'informations** pour valoriser le patrimoine : à travers un outil commun (exemple : QR Codes) qui permettrait aux visiteurs de découvrir l'histoire et les sites patrimoniaux de façon interactive ;
- **Recenser les œuvres et édifices classés et protégés** ;
- **Améliorer la qualité des espaces publics** avec des aménagements plus respectueux de l'environnement et de l'esthétique locale.

## 4. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGE

### → **Objectif stratégique** : Programme commun de protection

La **dégradation des paysages** et l'**impact environnemental** ont été relevés comme des points faibles sur le territoire : l'absence de végétalisation et la déforestation nuisent à la biodiversité. Un travail de **protection des espaces naturels** est indispensable pour maintenir un équilibre écologique. Il est également essentiel de promouvoir les **mobilités douces**, telles que les pistes cyclables et les voies vertes, qui réduisent l'empreinte carbone et renforcent l'attractivité du territoire.

### Enjeu n° 1 : Encourager et promouvoir les mobilités douces et partagées

Promouvoir les mobilités douces et partagées est essentiel pour réduire l'empreinte carbone, améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire.

Il s'agit de développer des solutions de transport alternatives qui répondent aux besoins locaux tout en respectant l'environnement. La CCCV est impliquée depuis plusieurs années avec l'ouverture et l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, VTT ou circuits cyclo sportifs, mais aussi la création d'une voie douce de 6km qui relie Moriani-Plage (San Nicolao).



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Actions proposées :

- Développer les pistes cyclables : favoriser les déplacements non motorisés ;
- Développer des aires partagées de covoiturage : favoriser l'autopartage et réduire les déplacements individuels en voiture ;
- Poursuivre l'extension de la voie douce sur la partie Nord du territoire : encourager l'usage du vélo et de la marche.
- Déployer des installations des bornes électriques sur le territoire de Costa Verde ;
- Créer un plan de mobilité simplifié.

### Enjeu n°2 : Protéger la biodiversité

La déforestation et la dégradation des paysages représentent une menace importante pour la protection de la biodiversité.

Afin de préserver les écosystèmes et valoriser les espaces naturels et ruraux, il est nécessaire de mettre en place des actions telles que la présence de la nature dans les espaces urbains et scolaires.

### Actions proposées :

- Développer les parcs et les jardins ;
- Elaborer un plan de végétalisation des écoles et des espaces publics ;
- Envisager un programme de relance de la châtaigneraie en collaboration avec l'ODARC et la chambre de l'agriculture.

### Enjeu n°3 : Lutter contre les feux de forêt

Le risque incendie représente une menace majeure pour les espaces naturels et les populations. Ce risque est d'autant plus intensifié par le dérèglement climatique : hausse des températures, vents violents, faiblesse des précipitations... Ces vulnérabilités imposent ainsi la mise en place d'actions de prévention.

### Actions proposées :

- Créer une association foncière pastorale (AFP) : faciliter une gestion collective des terres agricoles et contribuer à leur réhabilitation ;
- Transférer la compétence « Défense de la Forêt contre les incendies » (DFCI) à la CCCV : décider de son transfert pour gérer en commun les espaces forestiers du territoire ;
- Elaborer un plan intercommunal de débroussaillage des abords des villages : réduire le risque de propagation des feux.

### Enjeu n°4 : Développer les énergies propres

Face aux enjeux climatiques et à la transition écologique, il est essentiel de miser sur un développement d'énergies propres et renouvelables en faveur d'un avenir énergétique plus vertueux et plus durable.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Actions proposées :

- **Etudier les projets photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux** : viser l'autonomie énergétique, produire une énergie renouvelable et réduire les coûts ;
- **Lancer une étude sur l'implantation de bornes de recharge électrique.**

## 5. IMAGE ET IDENTITE DU TERRITOIRE

### → **Objectif stratégique** : Création d'un sentiment d'appartenance

Constatant un **manque de sensibilisation et d'engagement citoyen**, la commission acte de la nécessité de renforcer les **partenariats** avec les associations locales et d'encourager une **dynamique participative** avec les acteurs du territoire.

Plusieurs pistes ont été évoquées tels que des ateliers ou des campagnes de sensibilisation pour favoriser le sentiment d'appartenance et responsabiliser les habitants.

### Enjeu n° 1 : Affirmer l'identité du territoire et créer un sentiment d'appartenance

Renforcer l'image du territoire devient un enjeu majeur pour affirmer son identité, développer son attractivité, fédérer les habitants et valoriser les atouts locaux.

### Actions proposées :

- **Renforcer l'image et l'identité du territoire** : s'appuyer sur le patrimoine culturel et naturel du territoire ;
- **Relancer l'engagement associatif** : soutenir les initiatives locales ;
- **Mettre en place un Système d'Information Local (SIL)** : organiser une signalétique d'information homogène et orienter les visiteurs ;
- **Harmoniser la signalétique pour l'ensemble du territoire** : guider les usagers et valoriser les différents sites grâce à une signalétique homogène, esthétique et fonctionnelle.

# **COMMISSIONS SERVICES A LA POPULATION**

**COMPTES-RENDUS / FEUILLES DE  
PRÉSENCE / SYNTHÈSE**

Annexe 11 : Feuille de présence et compte-rendu de la commission  
« services à la population » en date du 12 septembre 2024



### FEUILLE D'EMARGEMENT

#### Commission stratégie services à la population – Projet de Territoire

Jeudi 12 septembre | 17h00 | Communauté de Communes de la Costa Verde

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
Colombani	Charles	Adjoint SN	
PAHUA	Waim	Maire de Felu	
MARCAZZEC	Francis	Adjoint SN	
COMPARELLI	Eloïse	Adj administratif CCCV	
OTTAVI	Pascal	VP Com com	
TRISTANI	Jean-Luc	Adjoint Maire SAN NICOLAO	
OLIVESI	M.The	Maire SN	
Battini	Eloïse	Collège sénior	
GIOVANNINI	Dominique	Maire Leviou	
NICOLA	Jac	DS CCV	
SCIDA	Sabrina	CCV	
MAZZERI	Ornella	CCV	
Garua	Adriana	CCV	
Pucci	Maxime	CCV	

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### Commission stratégie services à la population

#### Projet de Territoire | Costa Verde 2034

##### Appel à l'ordre :

Date de la réunion : jeudi 12 septembre 2024

Heure de début : 17h00

Lieu : salle de réunion de la Communauté de Communes de Costa Verde (20230, San Nicolao)

##### Animateurs :

Mme M. FRATI RENOSI – Directrice Générale Déléguée CCCV

Mme A. GARCIA – CCCV

Mme J. USCIDDA – CCCV

Mr M. PUCCI – CCCV

Mme O. MAZZIERI - CCCV

##### Membres du COTECH présents :

- Marc NICOLAI – Directeur Général des Services CCCV

##### Participants(s):

- Lucien PANIER – Maire Felce
- Francis MARCANTEI – Maire de Talasani
- Elodie COMPARETTI – agent administratif CCCV
- Pascal OTTAVI – Vice-Président CCCV
- Jean-Luc TRISTANI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Marie-Thérèse OLIVESI – Maire de San Nicolao
- Charles COLOMBANI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Jean Paul LOVISI - adjoint au Maire de San Nicolao
- Eléa BATTINI – professeure au collège Cervioni
- Dominique GIOVANETTI – adjoint au Maire de Cervioni
- Christiane CERAMI-VINCIGUERRA – Maire de Perelli

##### Membres excusés :

- Marc-Antoine NICOLAI – Maire de Cervioni et Président de la Communauté de Communes de Costa Verde
- François BERLINGHI – Maire de Peru Caseveghje et Vice-Président CCCV
- Simon-Pierre RIOLACCI – Maire de Valle di Campoloro
- Jean-Paul LOVISI – Adjoint au Maire de San Nicolao
- Sandrine CASABIANCA – agent administratif

##### Ordre du jour :

1. Présentation de la démarche d'un projet de territoire
2. Désignation d'un rapporteur des travaux de la commission
3. Point sur le diagnostic
4. Atelier participatif

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### 1. Introduction

Les membres sont informés que la première commission thématique sur l'environnement a déjà eu lieu et qu'une date sera fixée afin de réunir la commission à nouveau.

La démarche d'un projet de territoire est présentée : il s'agit d'un document stratégique établi par les élus d'un EPCI en association avec les acteurs du territoire (économiques, culturels, citoyens...). Celui-ci va définir l'action publique qui sera menée par l'intercommunalité sur les 10 années à venir.

La méthode de concertation est également rappelée, avec la mise en place de trois commissions thématiques (environnement, services à la population et développement économique et emploi, qui se dérouleront au cours du mois de septembre) et qui réunissent les élus ainsi que les acteurs locaux (socio-professionnels, citoyens...).

L'ordre du jour est ensuite présenté : un tour de table sera fait ainsi que la désignation d'un rapporteur, s'en suivra un point sur le diagnostic afin que tous les membres aient le même niveau d'informations, avant de débiter l'atelier participatif.

#### 2. Tour de table

La parole est donnée aux participants avec un tour de table où chacun s'est présenté et indiqué les raisons pour lesquelles il s'est inscrit à cette commission.

Les membres expliquent qu'il s'agit d'une thématique qui les intéresse particulièrement, et que la commission permettra d'avoir une réflexion au service de l'ensemble du territoire. Plusieurs membres soulignent l'importance des services à la population au sein des villages de l'intérieur.

#### 3. Désignation du rapporteur

Aucun participant n'étant volontaire pour être rapporteur en début de séance, il a été décidé que ce dernier serait désigné à la fin de la réunion. Il en convient en fin de séance que Monsieur Pascal OTTAVI sera le rapporteur de cette commission.

#### 4. Point sur le diagnostic

Un point est fait sur le diagnostic avec la présentation des dynamiques sociales, des chiffres-clés sur l'enfance et la jeunesse ainsi que les données sur la thématique du cadre de vie.

Des échanges sont établis à la suite du diagnostic :

Les besoins en termes de services à la population vont être différents en fonction du public et les zones du territoire (public jeune ou âgé / zones rurales, urbaines, littorales...). Les besoins ne vont pas être les mêmes selon la localisation des populations.

Sur la thématique de la mobilité, deux aspects sont à prendre en compte : le transport intérieur au sein du territoire et le transport vers Bastia. Il serait intéressant de connaître l'impact de l'un et de l'autre. Il serait également pertinent d'avoir la présence du train jusqu'à Folelli (Penta-di-Casinca).

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Tous les participants relèvent que l'une des problématiques majeures du territoire est la mobilité ainsi que le réseau de transports en commun et que cela concerne tous les publics : tant les personnes âgées situées dans l'arrière-pays et qui rencontrent des difficultés pour descendre en plaine mais également les jeunes qui veulent se rendre vers Bastia afin d'accéder à des offres de loisirs ou de culture (pour se rendre au cinéma par exemple).

Une réflexion est proposée sur la notion de transport qui doit être un service public obligatoire et qui serait intégré dans les grandes catégories de services que toute administration doit rendre à sa population. Dans ce cadre, les transports devraient pouvoir être financés et pris en compte par les taxes locales et le budget des collectivités.

Comme l'indique le diagnostic, les habitants de Costa Verde sont très dépendants de leurs véhicules personnels et des inégalités sont constatées par rapport à ceux qui n'en ont pas les moyens (financiers ou autre) et qui n'ont donc pas la « possibilité de se déplacer librement et sans contraintes ».

Cette proposition n'a pas suscité l'intérêt de tous les membres qui ont souligné que le territoire et sa population subissent déjà une pression fiscale élevée et que le Projet de Territoire doit être construit comme un outil abordable et accessible à tous, sans entraîner l'augmentation de la fiscalité locale.

Concernant le transport collectif, un service avait été mis en place il y a quelques années sur la commune de San Ghjulianu mais peu de personnes l'utilisaient. Le même constat a été fait sur la commune de Poghju Mezzana, où un dispositif similaire avait été proposé mais sans trop de succès.

Les membres sont informés qu'il existe le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) qui pourrait subventionner le transport en milieu rural. En ce qui concerne le transport intercommunal, l'ODARC a financé l'acquisition de bus pour la Communauté de Communes d'Ile-Rousse Balagne.

La CCCV a bien pris en compte les problématiques liées à la mobilité, notamment sur le transport scolaire : en Alesani, quatre enfants étaient scolarisés au collège et n'avaient pas le moyen d'y accéder par manque de transports scolaires, la CCCV s'est donc substitué à la Collectivité de Corse pour résoudre cette problématique.

De plus, en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité, la CCCV peut faire remonter les problématiques et les projets liés à cette compétence à la Collectivité de Corse (seule décisionnaire sur l'ensemble de la région).

Les membres sont informés qu'une note de synthèse a été fournie à la CCCV, à la suite d'une étude à la demande du préfet de Haute-Corse. Celle-ci démontre que sur les 12 communes les plus attractives de Haute-Corse, trois d'entre-elles sont situées en Costa Verde, il s'agit de : Santa Lucia di Moriani, San Nicolao et Cervioni.

#### 5. Atelier participatif

*Avant de commencer l'atelier, l'analyse AFOM du diagnostic a été mise à disposition des participants.*

Cette commission s'est déroulée avec la mise en place d'un atelier participatif.

Celui-ci consistait à travailler sur cinq thématiques relevant des services à la population :

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

- Enfance, jeunesse, éducation ;
- Santé, social, solidarités ;
- Sport, vie associative, culture et patrimoine ;
- Logement, patrimoine, mobilité, accessibilité (cadre de vie) ;
- Autres : *quels services n'existant pas en Costa Verde, aimeriez-vous voir émerger sur le territoire ?*

Les participants ont été invités à relever les points négatifs (faiblesses) et les points positifs (qualités) du territoire en fonction de chaque thème en écrivant des mots-clés sur des post-it.

#### Thématique n° 1 : Enfance, jeunesse et éducation

Points négatifs relevés	Points positifs relevés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque de structures scolaires adaptées : crèches, accueil petite enfance, accueil extra-scolaire, aide au travail scolaire, lycée, formations professionnelles...</li> <li>• Manque de pérennisation des équipes scolaires ;</li> <li>• Prise en charge difficulté scolaire (Etat) ;</li> <li>• Offre socio-culturelle fragile : isolement plus ou moins important des enfants vis-à-vis de l'offre sportive et socio-culturelle, absence d'une politique d'accompagnement socio-culturel (Etat / collectivités) ;</li> <li>• A terme, risques de "ghettoïsation" en plaine par manque d'encadrement ;</li> <li>• Climat prédélinquant ;</li> <li>• Population grandissante et peu de moyens adéquats ;</li> <li>• Manque de professionnels de santé pour les enfants ;</li> <li>• Un tissu associatif qui tend à s'affaiblir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de réseau pour travailler pour l'éducation ;</li> <li>• Dynamique démographique positive ;</li> <li>• Public jeune potentiellement disponible pour une offre socio-culturelle et sportive stimulante ;</li> <li>• Ecole intercommunale avec un niveau unique (1 classe).</li> </ul>

Les membres de la commission ont échangé sur les points relevés :

Un problème transversal à plusieurs thématiques est soulevé : le manque de professionnels de santé pour les enfants. A ce jour, les délais d'attente sont relativement longs pour les enfants qui sont en difficulté. Il en est de même pour la médecine scolaire, où des insuffisances sont constatées (permanences au collège uniquement le lundi et le jeudi par exemple). Ce problème de médecins scolaires est constaté depuis 5/6 ans. Ces derniers ne veulent plus rentrer au sein de l'éducation nationale, car ces postes représentent des contraintes ainsi que des salaires insatisfaisants. Ce manque de personnel d'accompagnement socio-médical dépasse les compétences de la CCCV et relève plutôt de l'Etat.

Le territoire souffre à ce jour d'handicaps, notamment en ce qui concerne le manque d'équipements collectifs comme un centre culturel et que cela cause un manque de stimulation pour la population scolaire.

Des problématiques liées à l'absence d'un lycée sur le territoire sont également relevées, celles-ci entraînent une inégalité entre les jeunes qui habitent à proximité de l'établissement (Bastia par exemple) et les jeunes du territoire qui doivent effectuer de longs trajets pour s'y rendre (plus de deux heures de trajet par jour), cela se répercute également sur la réussite de ces jeunes (ce qui pourrait expliquer la part assez élevée de la population sans le baccalauréat).

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

La deuxième partie de l'atelier consistait à relever les enjeux majeurs par rapports aux points évoqués.

Les enjeux relevés sur la thématique de « l'enfance, jeunesse et éducation » sont les suivants :

- Diversifier l'offre d'activités pour la jeunesse ;
- Créer des structures adaptées de type centre culturel en partant de l'existant ;
- Améliorer l'offre de structures d'accueil de petite enfance ;
- Envisager la création d'un lycée.

Quelques faiblesses et qualités du territoire ont également été relevés sur les autres thématiques de la commission, retranscrits ci-dessous selon les éléments donnés :

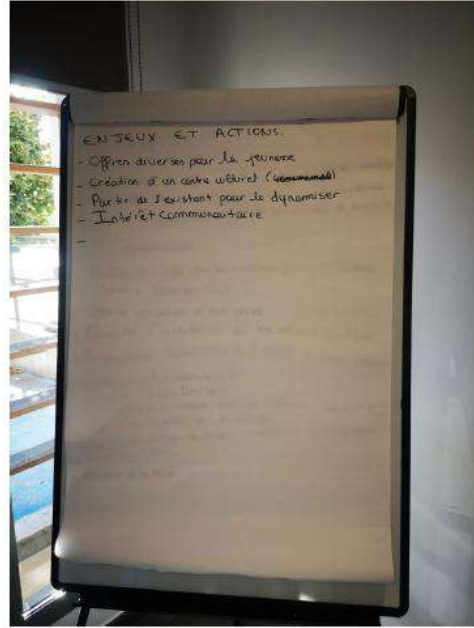
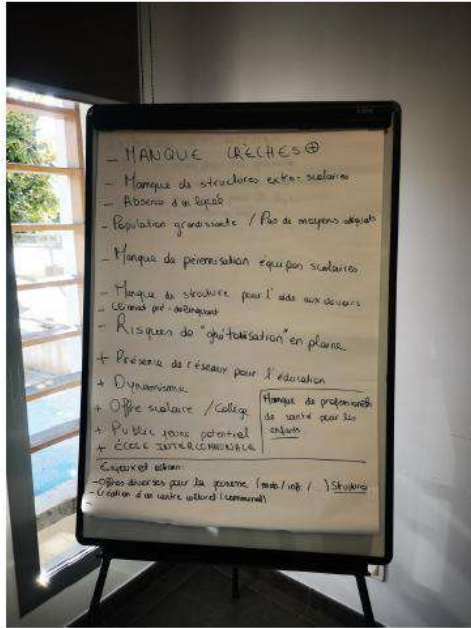
	-	+
<b>Santé, social, solidarités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vieillesse de la population et isolement des personnes âgées ;</li> <li>• Faiblesse de l'offre médicale : manque de centres de soins, délais longs pour la prise en charge, manque de spécialistes ;</li> <li>• Faiblesse du logement social, une part importante de familles monoparentales, faiblesse des services sociaux...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de conscience par tous les acteurs ;</li> <li>• Solidarité ;</li> <li>• Initiatives de la CCCV.</li> </ul>
<b>Sport, vie associative, culture et loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse du tissu associatif ;</li> <li>• Manque de structures sportives et culturelles ;</li> <li>• Manque d'activités accessibles à tous tout au long de l'année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisme.</li> </ul>
<b>Logement, patrimoine, mobilité, accessibilité (Cadre de vie)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes de mobilité (manque de transports en commun et de circuits réguliers) ;</li> <li>• Problèmes d'accès au logement (revenu moyen bas) ;</li> <li>• Manque de valorisation du patrimoine.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire riche à exploiter.</li> </ul>

Ces points feront l'objet de discussions plus approfondies lors de la prochaine réunion.

#### ACCORDS CONCLUS :

Rapporteur de la commission services à la population : Monsieur Pascal OTTAVI

Le COTECH fera un retour aux membres de la commission afin de leur proposer une nouvelle date pour se réunir.



- offre scolaire  
taire, zone collège  
- public, une potentiel-  
lement disponible  
pour une offre  
socio-culturelle et sportive  
stimulante

vue dynamique  
démographique  
positive

ENFANCE/JEUNESSE  
→ Dynamique.

+  
présence de  
réseau pour  
travailler par  
l'éducation

Tissu associatif  
qui va  
à cause  
de chômage

école intercommunale  
dépaysé  
1 classe

- Absence de  
structures de  
premier niveau professionnel

"ghettoisation"

- prise en charge  
difficultés scolaires (Etat)
- isolation + ou -  
important des enfants  
vis-à-vis de l'offre  
sportive et socio-culturelle
- absence d'une politique  
d'accompagnement socio-culturel  
(Etat, collectivités)

absence de  
structures  
pour l'aide  
au travail  
Scolaire

manque  
de structures  
extra scolaires.

ENFANCE JEUNESSE

- A terme il y a des  
risques de "ghettoisation"  
par le plaisir  
mais pas que !

—  
population  
grandissante  
et peu de moyens  
adéquates

manque de  
structure petite  
enfance.

Adieu  
père délinquant

Absence  
de l'école  
—

Manque de  
pérennisation  
des équipes  
sociales

manque  
de  
crèches.

SANTÉ / SOCIAL

- Faiblesse des Centres de Santé, manque de spécialistes. Difficultés à convaincre la population

offres non adaptées aux besoins et à l'hiver

absence permanente de spécialistes de santé

délais longs sur les prises en charge médicales

structure de soins pour les victimes de violences trop loin

problème isolation des personnes âgées

- vieillissement de la population
- isolement social et solitaire
- renouvellement du personnel médical
- pérennité de l'offre médicale

- logement social (16,16%)
- familles monoparentales

manque d'accompagnement sur la langue (français) des bénéficiaires sociaux

fracture générationnelle

- des initiatives de la communauté

- absence de partenariat avec service sociaux de la CDC

## SANTÉ / SOCIAL

- prise de conscience de la problématique par tous les acteurs

Solidarité qui permet de faciliter certains services médicaux

problème  
d'accès au  
logement  
(revenu moyen)  
bas

territoire  
riche à  
exploiter

mobilités peu  
adaptées à la  
jeunesse et à  
leur besoin

absence de  
services réguliers  
de transport  
vers des  
centres urbains

manque de  
valorisation  
du patrimoine  
auprès de la  
jeunesse (→  
intérêt en baisse)

manque d'une  
grande diversité  
d'activités,  
accessibles à  
tous

Un legs culturel  
qui continue de  
baigner nos territoires  
nous prédispose à recevoir  
toutes les formes de  
propositions.

manque de  
certains  
infrastructures  
et manque  
d'explication  
des existantes

Manque de  
visibilité

manque de  
structures de  
foyers pour les  
périodes  
hivernales

questionabilité  
de l'offre  
estivale et  
hivernale

faiblesse du  
tissu  
associatif

dynamisme  
grâce au  
tissu présent  
qui peut même  
générer de l'emploi

- absence de structures  
sportives et culturelles  
- faiblesse <sup>récurrente</sup> du taux  
de diplômés

absence du  
centre culturel

Annexe 12 : Feuille de présence et compte-rendu de la commission  
« services à la population » en date du 14 novembre 2024



## FEUILLE D'EMARGEMENT

### Commission stratégie services à la population – Projet de Territoire

Jeudi 14 novembre | 17h00 | Communauté de Communes de la Costa Verde

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
PANIER	Lucien	Maire de Felce	
CASABIANCA	Sandrine	Agent Administratif CCCV	
OTTAVE	Pascal	VP CCCV	
OLIVESI	Marie The	Maire de San Nicolo	
TRISTANI	Jean-Luc	Maire de San Nicolo	
Richard	Simon Pivan	Secrétaire de Felce de Felce	
NICOLAI	Marc-Antoine	CCCV	
Levan	Flore	Maire de Felce	

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### 2<sup>ème</sup> rencontre de la commission stratégie services à la population Projet de Territoire | Costa Verde 2034

##### Appel à l'ordre :

Date de la réunion : Jeudi 14 novembre 2024

Heure de début de la réunion : 17h15

Lieu de la réunion : salle de réunion de la Communauté de Communes de Costa Verde (20230, San Nicolao)

##### Animateurs :

Mme M. FRATI RENOSI – Directrice Générale Déléguée CCCV

Mme A. GARCIA – CCCV

Mme J. USCIDDA – CCCV

Mr M. PUCCI – CCCV

##### Membres du COTECH présents :

- Marc NICOLAI – Directeur Général des Services CCCV

##### Participants(s) :

- Marc-Antoine NICOLAI – Maire de Cervioni et Président de la Communauté de Communes de Costa Verde
- Pascal OTTAVI – Vice-Président CCCV
- Christiane CERAMI-VINCIGUERRA – Maire de Perelli
- Pierre LORENZI – Maire de Piobetta
- Marie-Thérèse OLIVESI – Maire de San Nicolao
- Lucien PANIER – Maire de Felce
- Simon-Pierre RIOLACCI – Maire de Valle di Campoloro
- Jean-Luc TRISTANI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Sandrine CASABIANCA – agent administratif

##### Membres excusés :

- François BERLINGHI – Maire de Peru Caseveghje et Vice-Président CCCV
- Francis MARCANTEI – Maire de Talasani
- Charles COLOMBANI – adjoint au Maire de San Nicolao
- Dominique GIOVANETTI – adjoint au Maire de Cervioni
- Jean-Paul LOVISI – Adjoint au Maire de San Nicolao
- Elodie COMPARETTI – agent administratif CCCV
- Eléa BATTINI – professeure au collège de Cervioni

##### Ordre du jour :

1. Retour sur les points relevés lors de la première réunion
2. Atelier participatif :
  - a. Définition des enjeux pour chaque thématique
  - b. Identification des actions à mettre en place

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.

### 1. Introduction

Introduction de la réunion avec la présentation de l'ordre du jour. La réunion intervient dans le cadre d'une deuxième rencontre de la commission « services à la population » du Projet de Territoire. Les membres ont été invités à confirmer la réception du compte-rendu de la dernière réunion et à signaler d'éventuelles modifications. Aucune modification n'ayant été demandée, la réunion s'est poursuivie.

### 2. Points de discussion

Un support de présentation a été proposé aux participants de la réunion. Celui-ci exposait les points négatifs et positifs de chaque thématique des services à la population cités lors de la précédente rencontre.

Les membres ont été invités à définir les enjeux ainsi que les actions à mettre en place pour chaque thématique.

#### Thématique n° 1 : Enfance, jeunesse et éducation

Le projet « Notre école faisons là ensemble » est présenté aux participants de la réunion. Celui-ci est porté par l'Etat et prévoit le financement de projets socio-culturels au service des élèves portés par les écoles, collèges ou lycées.

L'Etat accorde de moins en moins de financements aux collectivités dans le domaine de la jeunesse. Un Projet Educatif Territorial (PEDT) est en cours d'élaboration : celui-ci permettra de d'avoir accès à des financements supplémentaires sur des actions stratégiques. Un Comité de Pilotage sera prochainement mis en place.

Concernant la thématique de l'enfance, la jeunesse et l'éducation, les enjeux suivants avaient été évoqués lors de la précédente réunion :

- Diversifier l'offre d'activités pour la jeunesse ;
- Créer des structures adaptées de type centre culturel en partant de l'existant ;
- Améliorer l'offre de structures d'accueil de petite enfance ;
- Envisager la création d'un lycée.

Les participants ont estimé que ces derniers dépassaient parfois le champ d'action des compétences communales et intercommunales et ont souhaité retravailler dessus afin de définir des enjeux qui leurs semblaient davantage atteignables.

<b>ENJEUX RELEVÉS :</b>
- Créer des structures pour l'offre d'activités pour la jeunesse (sportives, culturelles, d'animation).
<b>ACTIONS EN COURS :</b>
- Continuité du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ)
- Mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)
- Mise en place d'un programme d'actions jeunesse Costa Verde

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

2

L'Indice de Position Sociale<sup>1</sup> (IPS) moyen du territoire est de 98, et est ainsi en dessous de la moyenne nationale qui s'élève à 106.5. Il s'agit d'éléments pertinents qui justifient la nécessité de créer une offre culturelle à destination des enfants.

*1 - Indicateur qui permet d'appréhender le statut social des élèves (d'un point de vue socio-économique et culturel) à partir des professions et catégories sociales de leurs parents (ainsi que leurs conditions matérielles et leur capital social).*

#### **Thématique n° 2 : Santé, social, solidarités**

Les participants à la réunion ont considéré que la thématique de la santé, du social et des solidarités ne dépend pas du bloc communal et va au-delà de ses compétences.

<b>ENJEUX RELEVÉS :</b>
- <b>Etablir des partenariats renforcés avec les autorités compétentes (Etat, ARS, CDC...).</b>
<b>ACTIONS EN COURS :</b>
- <i>Ouverture de la Maison de la Cohésion sociale et du numérique</i>
- <i>Création d'un coworking à Ortale</i>
- <i>Politique de la solidarité de l'emploi : habilitation du territoire au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, la prochaine étape étant l'ouverture de l'Entreprise à But d'Emploi.</i>

#### **Thématique n° 3 : Sport, vie associative, culture et loisirs**

<b>ENJEUX RELEVÉS :</b>
- <b>Création d'une piscine sur la Côte Orientale ;</b>
- <b>Créer des structures pour l'offre d'activités sportives et culturelles pour toute la population.</b>
<b>ACTIONS EN COURS :</b>
- <i>Création d'un centre d'immersion linguistique</i>
- <i>Création d'un Parc du Châtaignier</i>
- <i>Continuité du programme de soutien aux associations</i>
- <i>Etude en cours sur le Projet Social</i>
- <i>Création d'un complexe sportif</i>
- <i>Mise en place du projet culturel Via (itinéraire culturel à Tarrano).</i>

#### **Thématique n° 4 : Logement, patrimoine, mobilité, accessibilité**

Les deux principales problématiques relevées sur le territoire sur la thématique du « logement, patrimoine, mobilité et accessibilité » sont :

- La faiblesse de la part du logement social disponible ;
- Les problèmes de mobilité et de transport.

Les membres de la commission sont informés qu'il existe le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) qui peut financer le transport en milieu rural. Il serait intéressant de

3

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

mobiliser celui-ci afin de financer une étude sur la mobilité, qui pourrait éventuellement déboucher sur des initiatives et action à mettre en place.

La CCCV doit élaborer un plan de mobilité simplifié qui lui permettrait d'accéder à des financements supplémentaires.

#### ENJEUX RELEVÉS :

- Expérimenter le transport intra-villages ;
- Solliciter une étude sur la mobilité sur le territoire ;
- Soutien à la rénovation thermique avec l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- Entretien et rénover le patrimoine existant et le valoriser ;
- Mise en place d'itinéraires culturels sur le territoire (exemple : itinéraire baroque).

#### ACTIONS EN COURS :

- *Mobilités douces : extension Nord de la Spassiverde*
- *Mobilités partagées : étude en cours sur le déploiement de bornes électriques sur le territoire*
- *Etude sur le logement des travailleurs saisonniers*
- *Mise en place chaque année commission accessibilité*
- *Etude en cours sur la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP)*
- *Programmes de réhabilitation Patrimoniale.*

Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 19h.



## ENFANCE / JEUNESSE / ÉDUCATION

- Créer des structures pour l'offre d'activités pour la jeunesse. (sportives et culturelles) + animation.
- 



## SANTÉ / SOCIAL / SOLIDARITÉS

- Partenariats renforcés avec les autorités compétentes.  
↳ établir des (État / ARS ... )  
CDC



## SPORT / VIE ASSOCIATIVE / CULTURE ET LOISIRS

- Création d'une piscine sur la Côte Orientale.
- > Créer des structures pour l'offre d'activités pour toute la population.



## LOGEMENT / PATRIMOINE / MOBILITÉ / ACCESSIBILITÉ

- expérimenter le transport intra-villages.
- ~~étude sur la mobi~~
- solliciter une étude sur la mobilité
- > soutien à la rénovation thermique
- ↳ OPAH → Entretien ~~et~~ le patrimoine existant et le mettre en avant.
- ~~#~~ → Mise en place d'itinéraires  
Ex: itinéraire baroque

## Annexe 13 : Synthèse de la commission « services à la population »



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### SYNTHESE DES COMMISSIONS THEMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE

#### COMMISSION « SERVICES A LA POPULATION »

La commission de la stratégie « services à la population » a porté sur quatre thèmes majeurs :

1. Enfance, jeunesse, éducation
2. Santé, social et solidarités
3. Sport, vie associative, culture et loisirs
4. Logement, patrimoine, mobilité et accessibilité (cadre de vie)

Chaque sujet a pu être traité et approfondi afin d'identifier les faiblesses du territoire et de définir les enjeux et les actions à mettre en place. Cette synthèse présente les éléments discutés pour chacune des thématiques et pose les bases d'une stratégie de développement cohérente.

#### 1. ENFANCE, JEUNESSE, EDUCATION

La Costa Verde est un territoire attractif qui connaît une dynamique démographique positive avec une population grandissante. La commission a permis d'établir plusieurs constats tels que : le **manque de structures** adaptées (crèches, accueil extra-scolaire, accueil petite-enfance...), une **offre socio-culturelle fragile à destination des enfants** et de la jeunesse et ce pour diverses raisons : éloignement géographique des lieux culturels, faiblesse des équipements et d'une offre adaptée.

Il s'agit de répondre à ces défis en **développant les services adaptés** aux populations pour leur garantir une bonne qualité de vie sur le territoire.

##### Enjeu n° 1 : Favoriser l'accès à la pratique sportive et à la culture

L'enjeu majeur consiste à **favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles** pour tous afin de renforcer les liens sociaux, lutter contre les inégalités et encourager un mode de vie sain et épanouissant... Cela constitue un levier essentiel pour l'intégration, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

##### Actions proposées :

- **Créer une structure destinée à la jeunesse** (qui pourra réunir les pratiques sportives, culturelles et d'animation) et ainsi garantir aux jeunes générations un environnement propice à leur développement.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### 2. SANTE, SOCIAL, SOLIDARITES

La Costa Verde fait face à plusieurs défis qui nécessitent des actions ciblées afin de garantir une égalité d'accès aux services. Plusieurs problématiques entravent à ce jour la pleine qualité de vie des habitants, en particulier pour les populations les plus vulnérables :

- **Un manque de services sociaux** : peu de permanences et d'accompagnement personnalisé ;
- **Une offre médicale insuffisante** : présence de centres de soins mais manque de praticiens et de spécialistes. Par ailleurs les délais pour les prises en charge sont longs ;
- **L'isolement des personnes âgées**, notamment en milieu rural et qui est accentué par un accès limité aux services d'aide et d'accompagnement mais aussi par des difficultés de mobilité ;
- Un déséquilibre entre les communes bénéficiant de **logements sociaux** et celles qui n'en n'ont pas, ce qui limite les solutions d'hébergement pour les populations vulnérables.

Grâce au futur document de planification, il sera nécessaire d'agir afin de garantir une meilleure répartition sur le territoire des services essentiels et ainsi renforcer les solidarités du territoire.

#### Enjeu n° 1 : Renforcer les services de proximité

Les services de proximité devront être renforcés afin de mieux mailler le territoire et répondre aux besoins des habitants.

C'est dans cette optique que la CCCV s'investit, en optimisant les moyens mis en œuvre : avec notamment l'ouverture de la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique. Celle-ci vise à améliorer la réponse aux besoins de la population notamment en ce qui concerne les difficultés liées aux démarches administratives, mais aussi à accueillir des permanences de la CAF et d'autres organismes.

Bien que les compétences liées à la santé et au social ne relèvent pas directement de l'intercommunalité, il est tout de même essentiel pour la collectivité de jouer un rôle facilitateur d'accès aux services et de favoriser la mise en réseaux entre les différents acteurs.

#### Actions proposées :

- **Etablir des partenariats renforcés** avec les services de l'Etat, des chambres consulaires et la CDC, pour améliorer l'accès aux services sociaux en proposant un lieu pour exercer leurs permanences sur l'ensemble du territoire (en itinérance sur différents lieux à définir).

La commission « développement économique » a également fait une proposition d'action relevant de cette thématique, celle-ci est la suivante :

- **Création d'une maison de santé** de médecins à la retraite à l'intérieur du territoire.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### 3. SPORT, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE ET LOISIRS

Plusieurs difficultés freinent la pratique d'activités culturelles et sportives, pourtant essentielles au bien-être des habitants :

- La faiblesse du tissu associatif local : lié à un manque de moyens ou de soutien ;
- Le manque d'une offre et d'infrastructures sportives et culturelles adaptées et accessible tout au long de l'année.

Pendant, certaines associations restent actives et impliquées et apportent du dynamisme au territoire. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la vie locale et contribuent à animer la vie communautaire et à créer du lien social, mais il reste nécessaire de les accompagner. Il est essentiel renforcer l'offre d'équipements mais aussi de soutenir le tissu associatif afin de garantir un accès pour tous aux activités sportives et de loisirs.

#### Enjeu n° 1 : Favoriser l'accès au sport et à la culture pour tous

L'accès au sport et à la culture pour tous a été identifié comme un levier essentiel pour améliorer la qualité de vie et encourager le bien-être de la population.

Cet enjeu vise à développer des infrastructures et des offres adaptées pour permettre à chaque habitant de pratiquer des activités sportives et culturelles de manière régulière.

#### Actions proposées :

- Création d'une piscine sur la Côte Orientale : pour répondre aux besoins éducatifs, sportifs et de loisirs et encourager la pratique de la natation pour toutes les générations ;
- Créer des structures pour l'offre d'activités sportives et culturelles pour toute la population.

### 4. LOGEMENT, PATRIMOINE, MOBILITE ET ACCESSIBILITE (CADRE DE VIE)

Le cadre de vie sur le territoire est impacté par des difficultés liées à la mobilité qui est pourtant essentielle pour faciliter le quotidien des habitants. Les déplacements sont parfois complexes, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les foyers non véhiculés qui sont souvent contraints par le manque de circuits réguliers.

#### Enjeu n° 1 : Mobilité - faciliter les déplacements de la population

La mobilité représente un enjeu d'égalité dans l'accès aux services. Dans un territoire comme la Costa Verde, la mobilité est fortement marquée par la prépondérance de la voiture et il est nécessaire de réfléchir à des alternatives plus durables, accessibles et adaptées aux spécificités locales.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Les collectivités locales montent aujourd'hui en compétences et sont érigées en autorités organisatrices de mobilité (AOM). Elles ont désormais les moyens de réfléchir à des solutions de transports optimisés pour tous et qui répondent ainsi aux besoins du territoire.

### Actions proposées :

- **Expérimenter le transport intra-villages** : avec un service de navettes reliant les villages de l'intérieur afin de faciliter les déplacements quotidiens ;
- **Solliciter une étude sur la mobilité sur le territoire** afin de connaître les besoins réels de déplacement et identifier des solutions durables et adaptées ;
- **Elaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié.**

### Enjeu n° 2 : Habitat – encourager la rénovation énergétique et améliorer l'offre en logements

L'habitat est un enjeu majeur pour l'amélioration du cadre de vie. L'accent a été mis sur la nécessité d'adapter l'offre de logements aux besoins actuels et futurs tout en encourageant la rénovation énergétique des bâtiments afin que tous les habitants puissent avoir accès à un logement décent et sain. Cela vise aussi à réduire et lutter contre la précarité énergétique et aider les foyers les plus modestes à mieux pouvoir se chauffer et équiper leur logement à un coût supportable.

### Actions proposées :

- **Soutien à la rénovation thermique avec l'Opération Programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH)** et aider les ménages dans leurs projets de rénovation.
- **Trouver une alternative à la revitalisation des villages** avec la rénovation des bâtisses des bourgs anciens.

### Enjeu n° 3 : Mettre en valeur le patrimoine local

Le territoire bénéficie d'une grande **richesse naturelle et culturelle**. L'un des axes majeurs relevés, a été la mise en valeur du patrimoine local qui constitue un véritable atout pour l'identité du territoire et son attractivité. Cela implique la préservation, la rénovation et la valorisation des richesses patrimoniales en les rendant accessibles à un large public.

### Actions proposées :

- **Entretien et rénover le patrimoine existant et le valoriser** afin de préserver l'identité culturelle du territoire ;
- **Mise en place d'itinéraires culturels sur le territoire** en reliant les différents sites patrimoniaux autour de thématiques spécifiques et offrir une expérience immersive (exemple : itinéraire baroque).

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.

**COMMISSIONS DEV. ECONOMIQUE  
ET EMPLOI**

COMPTES-RENDUS / FEUILLES DE  
PRÉSENCE / SYNTHÈSE

**Annexe 14 : Feuille de présence et compte-rendu de la commission  
« développement économique et emploi » en date du 18 septembre  
2024**



**FEUILLE D'EMARGEMENT**

**Commission stratégie développement économique et emploi  
Projet de Territoire**

Mercredi 18 septembre | 17h00 | Communauté de Communes de la Costa Verde

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
PALLETI	Jean-Marie	Président	
COLOMBANI	Charles	Adjoint	
LEENKNEGT	S. Cleudt	Maire	
CHATEAU/CHIBEAU	Mme. Louise	Adjointe	
NICOLAI	Marc Antoine	Maire	
Riolan	Sim. Pierre	Président	
PIACENTI	Connu	Adjointe	
OLIVESI	MT	Maire de SN	
TRISIANI	Jean Luc	Adj. San Nicolao	

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### Commission stratégie développement économique et emploi

#### Projet de Territoire | Costa Verde 2034

##### Appel à l'ordre :

Date de la réunion : mercredi 18 septembre 2024

Heure de début : 17h00

Lieu : salle de réunion de la Communauté de Communes de Costa Verde (20230, San Nicolao)

##### Animateurs :

Mme M. FRATI RENOSI – directrice générale déléguée CCCV

Mme A. GARCIA – CCCV

Mme O. MAZZIERI – CCCV

Mr M. PUCCI – CCCV

##### Participants(s):

- Marc-Antoine NICOLAI – Maire de Cervioni et Président de la communauté de Communes de Costa Verde.
- Jean-Claude LEENKNEGT – Maire de Valle d'Alesani
- Marie-Louise CHÂTEAU – Adjoint au Maire de Valle d'Alesani
- Corinne PIACENTI – Adjoint au Maire de Cervioni
- Jean-Marie PALLENTI – Maire de Velone Ornetu
- Charles COLOMBANI – Adjoint au Maire de San Nicolao
- Jean-Luc TRISTANI – Adjoint au Maire de San Nicolao
- Marie-Thérèse OLIVESI – Maire de San Nicolao
- Simon-Pierre RIOLACCI – Maire de Valle-di-Campoloro

##### Membres excusés :

- François BERLINGHI – Maire de Peru Caseveghje et Vice-Président CCCV
- Jean-Paul LOVISI – Adjoint au Maire de San Nicolao

##### Ordre du jour :

1. Présentation de la démarche d'un projet de territoire
2. Désignation d'un rapporteur des travaux de la commission
3. Point sur le diagnostic
4. Atelier participatif

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### 1. Introduction

Les membres sont rappelés de la méthode d'élaboration du projet de territoire, il s'agit d'un document d'envergure politique établi par les élus d'un EPCI avec en appui les acteurs du territoire (économiques, culturels, citoyens...). La méthode de concertation est également évoquée avec la mise en place de trois commissions thématiques (environnement, services à la population et développement économique et emploi). Ces dernières peuvent se réunir autant de fois qu'elles le souhaitent.

L'ordre du jour est ensuite présenté : un tour de table sera fait ainsi que la désignation d'un rapporteur, s'en suivra un point sur le diagnostic afin que tous les membres aient le même niveau d'informations, avant de débiter l'atelier participatif.

#### 2. Tour de table

La parole est donnée aux participants avec un tour de table où chacun s'est présenté et indiqué les raisons pour lesquelles il s'est inscrit à cette commission.

#### 3. Désignation du rapporteur

Il en convient que Monsieur Jean-Claude LEENKNEGT sera le rapporteur de cette commission.

#### 4. Point sur le diagnostic

Un point est fait sur le diagnostic avec la présentation des dynamiques économiques ; l'économie du tourisme ; la thématique de l'agriculture et les données sur la fragilité socio-économique du territoire. Certaines données inscrites sur le support de présentation sont différentes de celles présentes sur le diagnostic transmis, puisqu'il s'agit d'éléments plus récents qui seront mis à jour sur le document définitif.

#### 5. Ateliers participatifs

*Avant de commencer l'atelier, l'analyse AFOM du diagnostic a été mise à disposition des participants. Aucune proposition de modification de cette dernière n'a été formulée.*

Cette commission s'est déroulée avec la mise en place d'un atelier participatif. Celui-ci consistait à travailler sur quatre thématiques relevant du développement économique et de l'emploi :

- Entreprises ;
- Emploi ;
- Tourisme ;
- Agriculture.

Les participants ont été invités à répondre à des questions propres à chaque thématique.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

#### **Thématique n° 1 : Entrepreneuriat - qu'est ce qui pourrait favoriser la création ou le développement d'entreprises sur le territoire ?**

Les participants ont noté leurs idées sur des post-it et ont échangé :

- La création d'une ZAE (zone d'activités) : celle-ci pourrait faciliter l'installation d'entreprises sur le territoire. Ces actions sont des éléments qui sont intégrés de fait dans la réalisation du SCoT.
- L'amélioration des infrastructures routières afin d'ouvrir le territoire à plus d'échanges et de marchés ;
- L'augmentation de la population est également apparue comme un facteur à prendre en compte, cela pourrait favoriser le développement des entreprises sur le territoire ;
- Certains participants ont également relevé qu'il conviendrait d'avoir une meilleure information sur les avantages fiscaux et sociaux (comme le dispositif ZRR) ;
- La création d'incubateur d'entreprises : les membres ont relevé le manque sur le territoire d'un accompagnement pour les entreprises (existantes ou nouvelles). Les individus sont contraints de se déplacer en dehors du territoire pour avoir accès aux informations recherchées et rencontrent parfois des difficultés pour savoir à qui s'adresser.  
La Communauté de Communes de Costa Verde s'associe à plusieurs organismes en mettant à disposition des locaux pour la mise en place de permanences au sein du territoire. Ce service indispensable devra s'organiser sur l'ensemble du territoire.  
Les membres ont également échangé sur la couverture de la fibre en Costa Verde, celle-ci permettant à la population d'être connectée dans des conditions optimales.
- Faciliter l'installation de travailleurs qualifiés et amener de l'ingénierie sur le territoire, ce qui implique la nécessité d'augmenter le nombre de logements disponibles à l'année ainsi qu'améliorer l'offre en termes d'infrastructures d'accueil pour la petite enfance ;
- Favoriser les entreprises locales.

Les membres de la commission ont échangé sur la définition de « développement économique » et l'on définit comme la « création de richesses » mais que celle-ci doit tenir compte de la transition écologique et qu'elle devrait permettre de remettre de la vie et les hommes dans les villages et d'y favoriser l'implantation de commerces de proximité.

L'absence d'un lycée a également été constatée comme un frein, les jeunes du village sont contraints d'effectuer de longs trajets à des horaires contraignants, rendant difficile leur réussite scolaire. Il s'agit d'un facteur supplémentaire à la désertification des villages.

#### **Thématique n° 2 : Emploi - quelles filières économiques sont à privilégier pour la création d'emplois sur le territoire ?**

En ce qui concerne la création d'emplois sur le territoire, les membres ont évoqué l'innovation et les nouvelles technologies comme secteurs économiques à privilégier. Cependant, ils ont également souligné l'importance de sauvegarder et préserver l'existant.

La filière économique du tourisme sera également à maintenir et à soutenir pour garder le territoire attractif.

La mise en réseau et l'accompagnement des entreprises sont également essentiels afin de sauvegarder et de créer un véritable tissu économique au sein du territoire.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Les membres précisent qu'il est important de stabiliser et pérenniser les filières économiques existantes et bien implantées sur le territoire et soulignent que la compétence du développement économique n'a jamais vraiment été prise en compte par les politiques publiques exercées par la CCCV.

Les membres évoquent plusieurs secteurs économiques absents en Costa Verde mais qui seraient intéressants de développer au sein du territoire, il s'agit de : l'innovation et les nouvelles technologies. Ceux-ci pourraient être des pistes à suivre pour le repeuplement et le développement rural. Il est important d'accompagner les jeunes et les entrepreneurs, cela pourrait se faire au sein d'une ZAE.

→ Les dispositifs actuels (exemple Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) suffisent-ils à éradiquer le chômage ?

Les participants ont été d'accord sur le fait que pour le moment cela est difficile à dire puisque le projet est toujours en cours et qu'il faut attendre l'ouverture de l'Entreprise à But d'Emploi pour connaître réellement l'impact du dispositif.

**Thématique n° 3 :** Tourisme - Comment pouvons-nous encourager le développement de l'activité économique touristique et quel tourisme développer ?

Pour cette thématique, un formulaire a été distribué à chaque participant :

**QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?**

**TYPES DE TOURISME**  
 Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
 3 choix possibles maximum.

<input type="checkbox"/> Tourisme rural	<input type="checkbox"/> Tourisme culturel
<input type="checkbox"/> Tourisme durable	<input type="checkbox"/> Tourisme gastronomique
<input type="checkbox"/> Tourisme sportif	<input type="checkbox"/> Tourisme expérientiel
<input type="checkbox"/> Tourisme balnéaire	<input type="checkbox"/> Tourisme d'affaires

Autre : \_\_\_\_\_

**PUBLIC CIBLE**  
 Quelles clientèles cibler ?  
 1 choix possible maximum.

<input type="checkbox"/> Familles	<input type="checkbox"/> Jeunes
<input type="checkbox"/> Seniors	<input type="checkbox"/> Entreprises

Autre : \_\_\_\_\_

Le type de tourisme choisi à l'unanimité par les 9 participants a été celui du « *tourisme rural* » et le public à cibler a été celui de la « *clientèle familiale* » qui a été majoritairement choisi par 8 participants.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Les membres ont été d'accord sur la valorisation d'une offre de tourisme culturel, culturel et patrimonial. Pour cela, il faut apporter de l'identification au territoire avec par exemple la mise en place d'actions de signalétique et d'entretien mais aussi de l'animation.

Le tourisme culturel est également un axe fondamental du tourisme sur le territoire grâce au riche patrimoine bâti existant. Les actions de réhabilitation menées par la CCCV œuvrent à sa préservation, mais il faut en définir les finalités et les animer par de la découverte.

La Costa Verde est un territoire avec un fort potentiel touristique, celui-ci ne doit pas être hiérarchisé mais optimisé.

Quelques problèmes sont soulevés, notamment au niveau du sentier du Mare a Mare Nord sur lequel les touristes sautent l'étape de Pentì. Les membres sont informés que des discussions sont en cours avec le PNRC à ce sujet.

Les participants à la réunion considèrent que les flux touristiques devraient s'orienter vers les villages, là où se trouve la richesse et l'histoire.

Sur la commune de Velone Ornetu, des aménagements ont été mis en place (de la signalétique), ces derniers permettent de mettre en lumière les richesses du village et ont contribué à créer plus de passage.

Lorsque les touristes se rendent à l'Office de Tourisme, l'objectif est de les faire rester en Costa Verde afin qu'ils puissent découvrir et consommer le territoire.

Des idées d'actions à mettre en place sur le secteur touristique ont été évoquées, comme :

- La fabrication de produits touristiques expérientiels,
- La mise en œuvre d'une signalétique uniforme et transversale,
- La mise en place d'animations par l'Office de Tourisme en itinérance dans les villages, tout au long de l'année.

Les membres ont également évoqué la redéfinition des missions de l'Office de Tourisme Intercommunal.

La mobilité a été soulevée comme un problème par les participants : l'offre de transports collectifs est insuffisante et peut constituer un frein au développement touristique. Les axes de transports (liaisons entre la Costa Verde et l'aéroport de Bastia Poretta et la gare de Casamozza), sont peu et mal desservis. Monsieur Marc-Antoine NICOLAI, Président de la Communauté de Communes de Costa Verde, précise que plusieurs demandes ont été faites à ce sujet : la première concernant une liaison de bus qui relierait Bastia à San Ghjulianu, la deuxième pour le transport au départ de l'Alisgiani et la troisième pour le transport depuis l'aéroport jusqu'en Costa Verde. A ce jour, la Communauté de Communes de Costa Verde n'a pas reçu une suite favorable à ces demandes.

**Thématique n° 4 : Agriculture - Quelles évolutions et/ou stratégies sont possibles pour le développement économique du domaine de l'agriculture ?**

Les membres ont suggéré qu'il y avait déjà une bonne organisation dans ce secteur avec la présence de plusieurs coopératives qui maillent le territoire et que toutes les filières agricoles sont déjà bien représentées. Des problématiques sont tout de même relevées : la divagation animale ainsi que la prolifération des sangliers.



## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Un dispositif porté par la Chambre de l'Agriculture et qui s'appuie sur le modèle du marché international de Rungis est présenté aux membres.

Sur ce projet, les membres soulignent une inégalité entre les productions de qualité supérieure et les produits de qualité inférieure qui seraient ainsi traités de manière équivalente. De plus, il y a à ce jour des problèmes d'approvisionnement de produits locaux qui pourrait compliquer la mise en place de ce dispositif.

#### **Thématique n° 5 : Quel autre type d'activité économique vous semble utile à développer sur le territoire ?**

Un nuage de mots-clés de domaines économiques a été proposé aux membres.

Les quatre thématiques d'activités économiques à développer sur le territoire qui leur ont paru les plus opportuns ont été :

- L'Industrie ;
- L'économie sociale et solidaire associée à l'économie circulaire : qui pourraient être des outils favorables pour le financement des associations (sportives, culturelles, etc...);
- Les services : avec la création d'une maison de santé de médecins à la retraite à l'intérieur du territoire ;
- L'artisanat : avec la mise en place d'évènements liés au savoir-faire, la création de résidences d'artistes, la mise à disposition de locaux pour favoriser l'installation d'artisans.

Tous les sujets n'ayant pas été traités, une prochaine rencontre sera organisée.

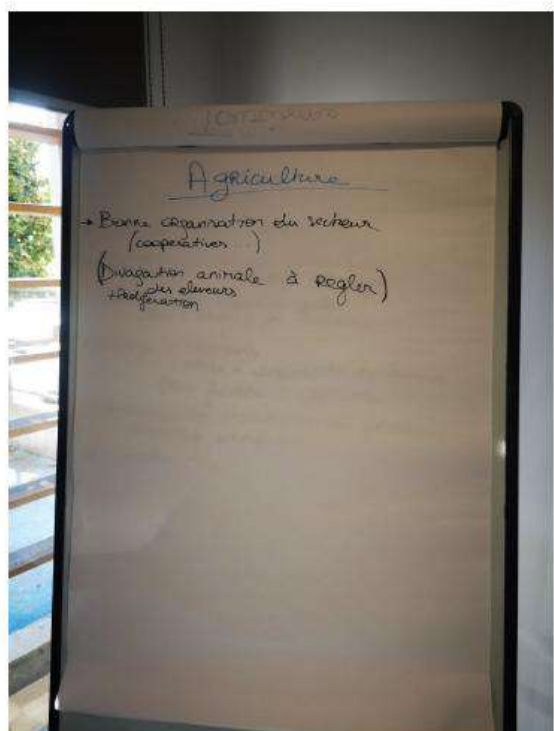
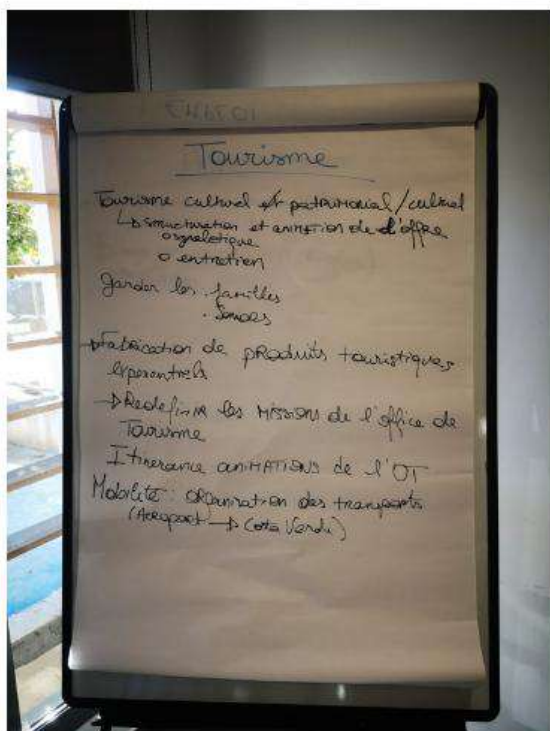
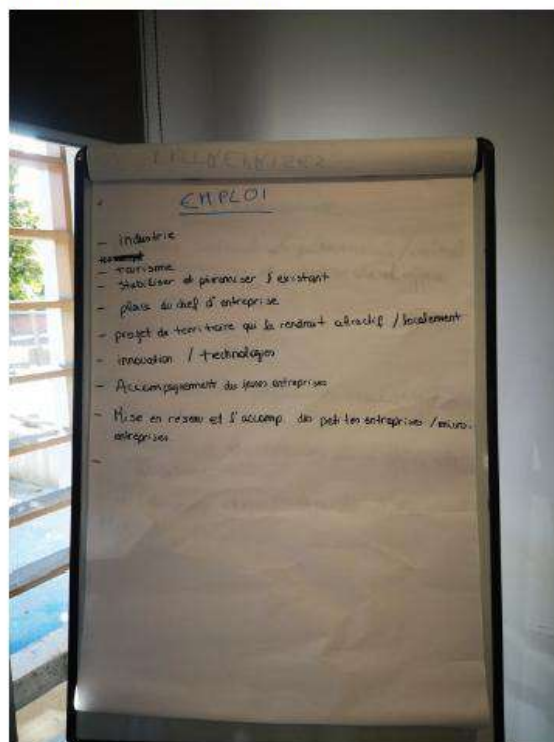
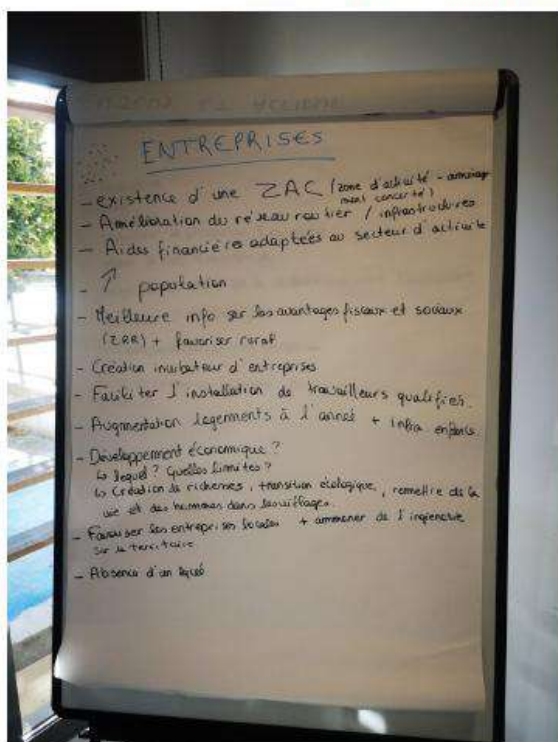
---

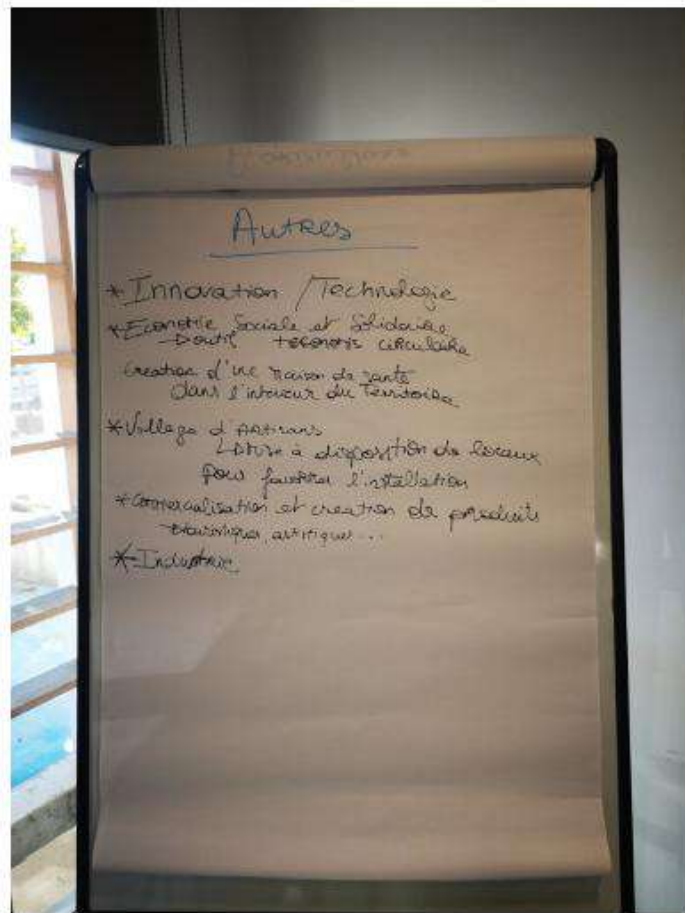
#### ACCORDS CONCLUS :

Rapporteur de la commission développement économique et emploi : Monsieur Jean-Claude LEENKNEGT.

Le COTECH fera un retour aux membres de la commission afin de leur proposer une nouvelle date pour se réunir.

---





une augmentation  
de la population

- Organiser le circuit court  
en élevage.
- L'autoentreprise à aider.
- développer les nouvelles  
technologies.

Éclairer informati- sur  
les avantages fiscaux et  
sociaux avec le FRR.

Considérer le Chef d'entreprise  
comme le bœuf qui tire  
la charrette du Développement  
plutôt que comme la  
vache à lait.

Favoriser le rural  
avec des dispositions  
particulières des  
ZRR.

- Faciliter ~~l'installation~~  
l'installation  
humaine de travailleurs  
qualifiés!

- Amélioration de réseau  
routier pour servir marchés

Aide financière  
adaptée à leur secteur  
d'activité.

Aide = bonification aussi.

Création  
d'un  
incubateur  
d'entreprise

existence  
d'une ZAC

---

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                                      |                                                           |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme rural   | <input type="checkbox"/> Tourisme culturel                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme durable | <input type="checkbox"/> Tourisme gastronomique           |
| <input type="checkbox"/> Tourisme sportif            | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme expérientiel |
| <input type="checkbox"/> Tourisme balnéaire          | <input type="checkbox"/> Tourisme d'affaires              |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                              |                                                 |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Familles | <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Seniors  | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |

Autre : \_\_\_\_\_

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                                      |                                                            |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme rural   | <input type="checkbox"/> Tourisme culturel                 |
| <input type="checkbox"/> Tourisme durable            | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme gastronomique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme sportif | <input type="checkbox"/> Tourisme expérientiel             |
| <input type="checkbox"/> Tourisme balnéaire          | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme d'affaires    |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                              |                                                 |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Familles | <input type="checkbox"/> Jeunes                 |
| <input type="checkbox"/> Seniors             | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |

Autre : \_\_\_\_\_

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                       |                    |                                       |                        |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 1 | Tourisme rural     | <input checked="" type="checkbox"/> 2 | Tourisme culturel      |
| <input type="checkbox"/>              | Tourisme durable   | <input checked="" type="checkbox"/> 3 | Tourisme gastronomique |
| <input type="checkbox"/>              | Tourisme sportif   | <input type="checkbox"/>              | Tourisme expérientiel  |
| <input type="checkbox"/>              | Tourisme balnéaire | <input type="checkbox"/>              | Tourisme d'affaires    |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                     |          |                                     |             |
|-------------------------------------|----------|-------------------------------------|-------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Familles | <input type="checkbox"/>            | Jeunes      |
| <input type="checkbox"/>            | Seniors  | <input checked="" type="checkbox"/> | Entreprises |

Autre : Développer la richesse historique.

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                     |                    |                                     |                        |
|-------------------------------------|--------------------|-------------------------------------|------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tourisme rural     | <input checked="" type="checkbox"/> | Tourisme culturel      |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tourisme durable   | <input checked="" type="checkbox"/> | Tourisme gastronomique |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tourisme sportif   | <input checked="" type="checkbox"/> | Tourisme expérientiel  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tourisme balnéaire | <input checked="" type="checkbox"/> | Tourisme d'affaires    |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                     |          |                                     |             |
|-------------------------------------|----------|-------------------------------------|-------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Familles | <input checked="" type="checkbox"/> | Jeunes      |
| <input type="checkbox"/>            | Seniors  | <input checked="" type="checkbox"/> | Entreprises |

Autre : \_\_\_\_\_

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                                        |                                                       |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme rural     | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme culturel |
| <input type="checkbox"/> Tourisme durable              | <input type="checkbox"/> Tourisme gastronomique       |
| <input type="checkbox"/> Tourisme sportif              | <input type="checkbox"/> Tourisme expérientiel        |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme balnéaire | <input type="checkbox"/> Tourisme d'affaires          |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                              |                                      |
|----------------------------------------------|--------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Familles | <input type="checkbox"/> Jeunes      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Seniors  | <input type="checkbox"/> Entreprises |

Autre : \_\_\_\_\_

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                                        |                                                            |
|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme rural     | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme culturel      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme durable   | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme gastronomique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme sportif   | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme expérientiel  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme balnéaire | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme d'affaires    |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                              |                                                 |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Familles | <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Seniors  | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |

Autre : \_\_\_\_\_

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                                      |                                                       |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme rural   | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme culturel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme durable | <input type="checkbox"/> Tourisme gastronomique       |
| <input type="checkbox"/> Tourisme sportif            | <input type="checkbox"/> Tourisme expérientiel        |
| <input type="checkbox"/> Tourisme balnéaire          | <input type="checkbox"/> Tourisme d'affaires          |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                              |                                      |
|----------------------------------------------|--------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Familles | <input type="checkbox"/> Jeunes      |
| <input type="checkbox"/> Seniors             | <input type="checkbox"/> Entreprises |

Autre : \_\_\_\_\_

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                                      |                                                         |
|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme rural   | <input type="checkbox"/> Tourisme culturel              |
| <input type="checkbox"/> Tourisme durable            | <input type="checkbox"/> Tourisme gastronomique         |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme sportif | <input type="checkbox"/> Tourisme expérientiel          |
| <input type="checkbox"/> Tourisme balnéaire          | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme d'affaires |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                              |                                                 |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Familles | <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Seniors  | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |

Autre : \_\_\_\_\_

## QUEL TOURISME DÉVELOPPER EN COSTA VERDE ?

### TYPES DE TOURISME

Quel type de tourisme développer en Costa Verde.  
3 choix possibles maximum.

- |                                                    |                                                            |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme rural | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme culturel      |
| <input type="checkbox"/> Tourisme durable          | <input checked="" type="checkbox"/> Tourisme gastronomique |
| <input type="checkbox"/> Tourisme sportif          | <input type="checkbox"/> Tourisme expérientiel             |
| <input type="checkbox"/> Tourisme balnéaire        | <input type="checkbox"/> Tourisme d'affaires               |

Autre : \_\_\_\_\_

### PUBLIC CIBLE

Quelles clientèles cibler ?  
1 choix possible maximum.

- |                                             |                                      |
|---------------------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Familles           | <input type="checkbox"/> Jeunes      |
| <input checked="" type="checkbox"/> Seniors | <input type="checkbox"/> Entreprises |

Autre : \_\_\_\_\_

**Annexe 15 : Feuille de présence et compte-rendu de la commission  
« développement économique et emploi » en date du 12 décembre  
2024**



**FEUILLE D'EMARGEMENT**

**Commission stratégie développement économique et emploi  
Projet de Territoire**

Judi 12 décembre | 17h00 | Communauté de Communes de la Costa Verde

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
LEENKNEGT	Jean- Claude	Maire Vd A	
TRISTANI	Jean- Luc	Adj. Maire SAN NICOLAO	
PIACCENTI	Celine	Adj. Maire CENONI	
CHATEAU	Mari Louis	Adj. maire Alesan	
Colombini	Charles	Adj Maire SN	

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

**2<sup>ème</sup> réunion de la commission**  
**« Stratégie développement économique et emploi »**  
**Projet de Territoire | Costa Verde 2034**

Appel à l'ordre :

Date de la réunion : jeudi 12 décembre 2024

Heure de début : 17h10

Lieu : salle de réunion de la Communauté de Communes de Costa Verde (20230, San Nicolao)

Animateurs :

Mme M. FRATI RENOSI – directrice générale déléguée CCCV

Mme A. GARCIA – CCCV

Mme O. MAZZIERI – CCCV

Mr M. PUCCI - CCCV

Participants(s):

- Jean-Claude LEENKNEGT – Maire de Valle d'Alesani
- Marie-Louise CHÂTEAU – Adjoint au Maire de Valle d'Alesani
- Charles COLOMBANI – Adjoint au Maire de San Nicolao
- Corinne PIACENTI – Adjoint au Maire de Cervioni
- Jean-Luc TRISTANI – Adjoint au Maire de San Nicolao

Membres excusés :

- Marc-Antoine NICOLAI – Maire de Cervioni et Président de la communauté de Communes de Costa Verde.
- Marie-Thérèse OLIVESI – Maire de San Nicolao
- Jean-Marie PALLENTI – Maire de Velone Ornetu
- Simon-Pierre RIOLACCI – Maire de Valle-di-Campoloro
- Jean-Paul LOVISI – Adjoint au Maire de San Nicolao

Ordre du jour :

1. Rappel du contexte économique du territoire
2. Retour sur la 1<sup>ère</sup> commission
3. Atelier participatif : définition des enjeux et identification des actions à mettre en place

1

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Points de discussion

#### Thématique n°1 : Entrepreneuriat

Enjeux	Actions
Favoriser l'installation des entreprises et l'emploi local	<p>Axe stratégique : Mettre en place des outils et moyens mutualisés pour apporter de l'expertise et de l'accompagnement.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'un incubateur d'entreprises ;</li><li>• Création d'une pépinière d'entreprises ;</li><li>• Création d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) ;</li><li>• Création d'une base de données répertoriant les locaux disponibles ;</li><li>• Création d'une base de données répertoriant les organismes et dispositifs possibles ;</li><li>• Réalisation d'un inventaire sur les friches.</li></ul>
Augmenter l'attractivité du territoire	<p>Axe stratégique : Définir une identité au territoire</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'une stratégie de marketing territorial.</li></ul>

#### ACTIONS EN COURS :

- Mise à disposition des salles de la CCCV pour des permanences, réunions, AG...
- Création d'un tiers lieu à Ortale = en cours de définition avec les élus de la commune ;
- Mise à disposition de la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique pour les permanences de France Travail (1 fois par mois) et pour l'accueil des personnes privées d'emploi.

#### Thématique n°2 : Emploi

Enjeux	Actions
Créer de nouveaux emplois dans l'innovation et les TIC	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faciliter l'accès à la formation.</li></ul>
Préserver et sauvegarder les filières économiques existantes	

#### ACTIONS EN COURS :

- Mise en place du projet TZCLD ;
- Création du Comité Local pour l'Emploi (CLE) ;
- Ouverture d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) ;
- Création des locaux pour l'EBE ;
- Partenariat avec les institutionnels de l'emploi.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Thématique n°3 : Tourisme

Enjeux	Actions
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer et valoriser l'offre de tourisme culturel, culturel et patrimonial ;</li><li>• Définir une identité forte du territoire ;</li><li>• Orienter les flux touristiques vers l'intérieur du territoire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'une signalétique uniforme et transversale ;</li><li>• Mise en valeur du patrimoine bâti existant avec de l'animation ;</li><li>• Fabrication de produits touristiques expérientiels ;</li><li>• Mise en place d'animations par l'Office de Tourisme, en itinérance dans les villages et tout au long de l'année ;</li><li>• Définir et mettre en place une stratégie de communication ;</li><li>• Création de packages séjours (hébergements et activités) ;</li><li>• Création de supports papiers répertoriant l'offre locale (commerces, activités...)</li></ul>
Travailler sur l'offre en termes de mobilité	<ul style="list-style-type: none"><li>• Solliciter une étude sur la mobilité sur le territoire ;</li><li>• Expérimenter le transport intra-villages.</li></ul>

#### **ACTIONS EN COURS :**

- Partenariat "Via Patrimonia Act" - projet CDC, Europe-Méditerranée ;
- Ouverture de bases d'accueil Outdoor Expérience ;
- Promotion des socio-professionnels du tourisme sur différents outils (sites internet, réseaux sociaux...);
- Candidature au programme LEADER.

Tous les sujets n'ayant pas été traités, une prochaine réunion sera organisée.  
La séance est levée à 19h10.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## Compte rendu de réunion

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

**3<sup>ème</sup> réunion de la commission**  
**« Stratégie développement économique et emploi »**  
**Projet de Territoire | Costa Verde 2034**

Appel à l'ordre :

Date de la réunion : jeudi 09 janvier 2025

Heure de début : 15h35

Lieu : salle de réunion de la Communauté de Communes de Costa Verde (20230, San Nicolao)

Animateurs :

Mr M. NICOLAI – directeur général des services CCCV

Mme M. FRATI RENOSI – directrice générale déléguée CCCV

Mme A. GARCIA – CCCV

Mr M. PUCCI - CCCV

Participants(s):

- Jean-Claude LEENKNEGT – Maire de Valle d'Alesani
- Charles COLOMBANI – Adjoint au Maire de San Nicolao
- Marie-Louise CHÂTEAU – Adjoint au Maire de Valle d'Alesani

Membres excusés :

- Marc-Antoine NICOLAI – Maire de Cervioni et Président de la communauté de Communes de Costa Verde.
- Marie-Thérèse OLIVESI – Maire de San Nicolao
- Jean-Marie PALLENTI – Maire de Velone Ornetu
- Simon-Pierre RIOLACCI – Maire de Valle-di-Campoloro
- Corinne PIACENTI – Adjoint au Maire de Cervioni
- Jean-Luc TRISTANI – Adjoint au Maire de San Nicolao
- Jean-Paul LOVISI – Adjoint au Maire de San Nicolao

Ordre du jour :

1. Retour sur ce qui a été évoqué lors de la 2<sup>ème</sup> réunion
2. Définition des enjeux et des actions à mettre en place pour les thématiques restantes (agriculture et diverses).

### Points de discussion

#### 1. Rappel des thématiques de la commission

Les thématiques inhérentes à la commission du « développement économique et emploi » sont les suivantes :

- Entrepreneuriat
- Emploi
- Tourisme
- Agriculture
- Autres

#### 2. Identification des enjeux et des actions à mettre en place

##### 2.1. Retour sur les thématiques traitées lors de la deuxième réunion

Un rappel est fait aux participants sur les enjeux et les actions définis par la commission lors de la réunion précédente.

##### Thématique n°1 : Entrepreneuriat

Enjeux	Actions
Favoriser l'installation des entreprises et l'emploi local	<p>Axe stratégique : Mettre en place des outils et moyens mutualisés pour apporter de l'expertise et de l'accompagnement.</p> <p>Actions définies par la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un incubateur d'entreprises ;</li> <li>• Création d'une pépinière d'entreprises ;</li> <li>• Création d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) ;</li> <li>• Création d'une agence de développement économique local ;</li> <li>• Création d'une base de données répertoriant les locaux disponibles à destination des organismes ;</li> <li>• Création d'une base de données répertoriant les organismes et dispositifs possibles pour l'accompagnement des entrepreneurs ;</li> <li>• Réalisation d'un inventaire sur les friches immobilières.</li> </ul>
Augmenter l'attractivité du territoire	<p>Axe stratégique : Définir une identité au territoire</p> <p>Actions définies par la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une stratégie de marketing territorial.</li> </ul>

#### ACTIONS EN COURS :

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

- Mise à disposition des salles de la CCCV pour des permanences, réunions, AG...à tous les acteurs de développement économique qui souhaitent en bénéficier ;
- Création d'un tiers lieu à Ortale = en cours de définition avec les élus de la commune ;
- Mise à disposition de la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique pour les permanences de France Travail (1 fois par mois) et pour l'accueil des personnes privées d'emploi

#### Thématique n°2 : Emploi

Enjeux	Actions
Créer de nouveaux emplois dans l'innovation et les TIC (Technologies de l'Innovation et de la Communication)	<b>Actions définies par la commission :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès à la formation.</li> </ul>
Préserver et sauvegarder les filières économiques existantes	

#### **ACTIONS EN COURS :**

- Mise en place du projet TZCLD ;
- Création du Comité Local pour l'Emploi (CLE) ;
- Ouverture d'une Entreprise à But d'Emploi (EBE) ;
- Création des locaux pour l'EBE ;
- Partenariat avec les institutionnels de l'emploi.

#### Thématique n°3 : Tourisme

Enjeux	Actions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et valoriser l'offre de tourisme culturel, culturel et patrimonial ;</li> <li>• Définir une identité forte du territoire ;</li> <li>• Orienter les flux touristiques vers l'intérieur du territoire.</li> </ul>	<b>Actions définies par la commission :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une signalétique uniforme et transversale ;</li> <li>• Mise en valeur du patrimoine bâti existant par la création de produits touristiques ;</li> <li>• Fabrication de produits touristiques expérientiels ;</li> <li>• Mise en place d'animations par l'Office de Tourisme, en itinérance dans les villages et tout au long de l'année ;</li> <li>• Définir et mettre en place une stratégie de communication ;</li> <li>• Création de packages séjours (hébergements et activités) ;</li> <li>• Création de supports papiers répertoriant l'offre locale (commerces, activités...)</li> </ul>
Travailler sur l'offre en termes de mobilité	<b>Actions définies par la commission :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solliciter une étude sur la mobilité sur le territoire ;</li> <li>• Expérimenter le transport intra-villages.</li> </ul>

#### **ACTIONS EN COURS :**

- Partenariat "Via Patrimonia Act" - projet CDC, Europe-Méditerranée ;

## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

- Ouverture de bases d'accueil Outdoor Expérience ;
- Promotion des socio-professionnels du tourisme sur différents outils (sites internet, réseaux sociaux...);
- Candidature au programme LEADER.

#### 2.2. Atelier participatif sur les thématiques non abordées

Les participants de la commission ont été invités à travailler sur les thématiques de l'agriculture et « autres ».

Les enjeux et actions relevés sont organisés ci-dessous sous forme de tableau.

#### Thématique n°4 : Agriculture

Enjeux	Actions
Favoriser l'installation d'agriculteurs	Actions définies par la commission : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Foncier en friche disponible à destination de l'installation des agriculteurs.</li> </ul>
Accompagnement des acteurs de l'agriculture	Actions définies par la commission : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien et appui technique (ingénierie) pour les projets à vocation agricole.</li> <li>• Encourager la création d'associations foncières pastorales.</li> </ul>
Privilégier les productions locales	Actions définies par la commission : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les circuits courts / PAT.</li> </ul>

#### **ACTIONS EN COURS :**

- Projet d'élaboration d'un PAT (Projet Alimentaire Territorial)

#### Thématique n°5 : Autres

Lors de la première réunion, la commission avait évoqué plusieurs secteurs économiques qu'il serait utile à développer sur le territoire.

Secteurs économiques	Pistes d'actions
Economie Sociale et solidaire couplée à l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>A réfléchir...</i></li> </ul>
Services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une maison de santé de médecins à la retraite à l'intérieur du territoire.</li> </ul>
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'évènements liés au savoir-faire</li> <li>• Création d'une résidence d'artistes</li> <li>• Mise à disposition de locaux afin de favoriser l'installation d'artisans.</li> </ul>



## Compte rendu de réunion

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Concernant l'économie sociale et solidaire couplée à l'économie circulaire, les membres ont évoqué les nombreux vide-greniers organisés sur le territoire. Sur « l'artisanat », les membres ont relevé qu'il serait intéressant de pouvoir rassembler les artisans au sein d'un même et unique endroit sur le territoire, qui pourrait s'appuyer sur le modèle de certains marchés présents.

L'organisation de ces-derniers (marchés et vide-greniers) serait cependant à restructurer.

Tous les sujets ayant été traités, la séance est levée à 16h40.

**Communauté de Communes de la Costa Verde**  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## ENTREPRENEURIAT

- FAVORISER L'installation d'ENTREPRISES  
Iniziã / incubateur. + pépinière.  
ZAE.  
BDD sur les dispositifs possibles.  
Inventaire des friches.
- AUGMENTER L'attractivité du territoire  
= Définir une identité ; une MARQUE  
↳ Stratégie de Marketing territorial.



## EMPLOI

- Créer de nouveaux emplois DANS  
L'innovation et les TIC.
- Préserver l'existant



# TOURISME

→ **TOURISME.**

DEFINIR Stratégie de COMMUNICATION.

Création de package séjour.

+ produits expérimentel.



# AGRICULTURE

→

- foncier disponible en friche à destination de l'installation des agriculteurs.
- soutien et appui technique / ingénierie pour les projets à vocation agricole.
- encourager la création d'associations foncières pastorales →
- circuits courts / PAT



# AUTRES

→ ESS

- aides - genres

+ marchés

## Annexe 17 : Synthèse de la commission « développement économique et emploi »

---



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### SYNTHESE DES COMMISSIONS THEMATIQUES DU PROJET DE TERRITOIRE COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Des défis inhérents à la thématique du développement économique du territoire ont été relevés au sein de la commission :

- L'importance de **sauvegarder et de préserver les filières économiques existantes**, notamment celle du tourisme ;
- L'**identité du territoire** à renforcer ;
- Un **manque de mise en valeur du patrimoine** qu'il faudrait animer par de la découverte ;
- Des **problématiques de mobilité** ainsi que l'absence d'un lycée, qui peuvent constituer un frein à l'attractivité du territoire ;
- Une **dynamique socio-économique fragile** : un taux de chômage élevé, un taux de pauvreté supérieur à la moyenne régionale, des emplois souvent précaires...
- Une **prise en compte insuffisante** de la compétence **du développement économique** dans les politiques publiques exercées par la communauté de communes.

Quatre grandes thématiques ont ainsi été traitées :

1. Entrepreneuriat
2. Emploi
3. Tourisme
4. Agriculture

#### 1. ENTREPRENEURIAT

L'un des enjeux pour la Costa Verde est de stimuler l'économie locale et de mener un développement économique harmonieux du territoire. Cela implique la mise en place d'un cadre attractif pour l'installation et le développement de nouvelles entreprises mais aussi la création de nouvelles opportunités d'emploi.

##### → Objectifs stratégiques :

Mettre en place des outils et des moyens mutualisés pour apporter de l'expertise et de l'accompagnement.  
Définir une identité au territoire.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Enjeu n° 1 : Favoriser l'installation d'entreprises et l'emploi local

Il est nécessaire de dynamiser l'entrepreneuriat local et de diversifier les activités économiques de la Costa Verde en renforçant son attractivité économique avec la mise en place d'initiatives visant à accompagner les porteurs de projet, structurer l'offre d'accueil des entreprises et optimiser l'utilisations des ressources disponibles.

#### Actions proposées :

- **Création d'une Zone d'Activité Economique** afin d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire ;
- **Création d'une Agence de Développement Economique locale** : pour centraliser les actions de soutien et de développement des entreprises ;
- **Création d'un incubateur d'entreprises** afin d'accompagner les porteurs de projet et favoriser le partage d'expériences entre entrepreneurs ;
- **Création d'une pépinière d'entreprises** pour proposer un espace de travail avec des services mutualisés ;
- **Réaliser un inventaire** des locaux, organismes et dispositifs disponibles pour l'accompagnement des entrepreneurs ;
- **Réalisation d'un inventaire des friches immobilières** afin d'identifier les lieux à exploiter pour l'activité économique.

### Enjeu n° 2 : Augmenter l'attractivité du territoire

Il est nécessaire de travailler sur l'attractivité du territoire afin d'inciter une main d'œuvre qualifiée à venir s'y installer et ainsi favoriser le développement économique de la Costa Verde : il paraît ainsi essentiel de travailler sur l'image de la Costa Verde avec la mise en valeur de ses atouts notamment la qualité de vie, les infrastructures et les services disponibles.

#### Actions proposées :

- **Mise en place d'une stratégie de marketing territorial** afin de structurer et promouvoir l'offre locale et améliorer la visibilité du territoire.

## 2. EMPLOI

La Costa Verde est liée au bassin d'emploi de Bastia, excepté pour la commune de San Ghjulianu au Sud. A l'intérieur même du territoire, ce sont les pôles de Santa Lucia di Moriani, San Nicolao et Cervioni qui concentrent la majorité de l'activité économique.

Plusieurs obstacles peuvent être relevés en matière d'accès à l'emploi : une faible attractivité du territoire ou de ses métiers, freins en matière d'insertion, inadéquation de l'offre de formation, déficit de l'offre de services locaux indispensables à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, logement, santé...).

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

Pour répondre à ces défis, il est essentiel de diversifier l'économie locale avec la création de nouveaux emplois dans des domaines d'avenir tels que l'innovation et les technologies numériques (TIC), tout en préservant les secteurs économiques traditionnels qui restent les piliers de l'économie locale. La Costa Verde doit consolider son tissu économique pour accroître les débouchés en matière d'emplois en s'appuyant sur les filières identitaires (telles que le tourisme et l'agriculture), mais aussi accompagner l'émergence de nouvelles filières.

### Enjeu n°1 : Créer de nouveaux emplois dans l'innovation et les TIC

Il est essentiel de développer des secteurs porteurs tels que l'innovation et les technologies numériques afin de diversifier l'économie et de créer des emplois qualifiés. L'installation et la couverture de la fibre sur l'ensemble du territoire permettrait aujourd'hui le développement et la mise en place de ces nouvelles filières.

### Enjeu n°2 : Préserver et sauvegarder les filières économiques existantes

Il est important de sauvegarder les filières économiques traditionnelles telles que le tourisme, l'agriculture ou l'artisanat qui constituent encore la colonne vertébrale de l'économie locale.

#### Actions proposées :

- **Faciliter l'accès à la formation** afin que les habitants puissent s'adapter aux besoins du marché du travail, combler le manque de main d'œuvre qualifiée et soutenir le développement de nouveaux secteurs économiques.

## 3. TOURISME

Le tourisme représente un secteur économique clé de l'île et contribue à hauteur de 39% de son PIB. Le poids économique du tourisme en Costa Verde n'est pas très éloigné de ce taux régional et est le principal moteur économique du territoire. Grâce à son riche patrimoine, le territoire attire chaque année une variété de visiteurs en quête de découvertes culturelles, naturelles ou de traditions authentiques. Il convient de préserver et améliorer l'offre touristique afin que celle-ci bénéficie aux acteurs locaux.

### Enjeu n°1 : Développer et valoriser l'offre de tourisme culturel et patrimonial

Le territoire bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié qu'il est essentiel de valoriser afin de le rendre attractif et accessible à tout public. Il s'agit de structurer une offre touristique cohérente tout en préservant l'identité locale et en répondant aux attentes des visiteurs. L'objectif étant de positionner la Costa Verde comme une destination de tourisme culturel et patrimonial incontournable en préservant les richesses locales.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### Enjeu n°2 : Définir une identité forte au territoire

Il est nécessaire de construire une identité forte et unique pour le territoire afin de promouvoir ses atouts, renforcer ses valeurs, ses traditions et son authenticité.

### Enjeu n°3 : Orienter les flux touristiques vers l'intérieur du territoire

La gestion des flux touristiques représente un enjeu primordial pour un équilibre entre l'attractivité du territoire et la protection des sites. Il s'agit d'éviter la saturation des zones littorales et encourager les visiteurs à explorer l'intérieur du territoire afin de dynamiser les villages et de soutenir l'économie locale.

#### Actions proposées :

- **Mise en place d'une signalétique uniforme et transversale** pour une signalétique homogène et cohérente sur l'ensemble du territoire pour renforcer son identité ;
- **Mise en valeur du patrimoine bâti existant** avec de la signalétique ou de l'animation ;
- **Fabrication de produits touristiques expérientiels** permettant aux visiteurs de vivre des expériences authentiques ;
- **Mise en place d'animations par l'Office de Tourisme** : en itinérance dans les villages et tout au long de l'année ;
- **Définir et mettre en place une stratégie de communication** afin de promouvoir l'offre touristique du territoire en termes d'hébergements et d'activités à consommer sur place ;
- **Création de supports répertoriant l'offre locale** (commerces, activités...) afin de fournir un accès facile aux informations pratiques du territoire.

### Enjeu n°4 : Travailler sur l'offre en termes de mobilité

Il a été proposé à l'ensemble de la commission « développement économique » de prendre connaissance des actions proposées par la commission « services à la population ». Ces actions ont été validées par l'ensemble des membres présents, celles-ci sont les suivantes :

- **Expérimenter le transport intra-villages** : avec un service de navettes reliant les villages de l'intérieur afin de faciliter les déplacements quotidiens ;
- **Solliciter une étude sur la mobilité sur le territoire** afin de connaître les besoins réels de déplacement et identifier des solutions durables et adaptées ;
- **Elaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié.**



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

### 4. AGRICULTURE

L'agriculture fait partie intégrante du tissu économique de la Costa Verde et représente aujourd'hui une activité clé sur le territoire au sein duquel elle joue un rôle primordial à différents niveaux : production de biens alimentaires, création d'emplois locaux (259 emplois équivalents temps plein), gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité...

Il s'agit aujourd'hui de penser l'agriculture comme facteur de puissance économique et en assurer la pérennité afin de contribuer au développement socio-économique de la région. Il est ainsi nécessaire de créer un environnement propice à l'émergence de projets agricoles durables et qui s'intègrent dans une dynamique de développement économique.

#### Enjeu n°1 : Favoriser l'installation d'agriculteurs

Le territoire bénéficie de terres agricoles qui, bien qu'à l'état de friches, représentent un potentiel à exploiter pour la création de nouvelles installations. Celles-ci seraient des leviers afin de maintenir le dynamisme du territoire dans ce secteur, et de stimuler certaines activités agricoles encore fragiles.

#### Actions proposées :

- **Utiliser le foncier en friche disponible pour l'installation d'agriculteurs** : cela permettrait à la fois d'éviter l'abandon progressif des terres et de lutter contre la dégradation des sols.

#### Enjeu n°2 : Accompagner les acteurs de l'agriculture

L'objectif est d'apporter un soutien technique aux agriculteurs en favorisant l'émergence de projets structurants avec un accompagnement adapté.

#### Actions proposées :

- **Soutien et appui technique (ingénierie) pour les projets à vocation agricole ;**
- **Encourager la création d'associations pastorales** : pour structurer l'élevage et améliorer la gestion des espaces.

#### Enjeu n°3 : Privilégier les productions locales

Les collectivités ont aujourd'hui un rôle clé à jouer pour accompagner l'ensemble des acteurs du système alimentaire dans leur transition vers une alimentation durable et de qualité. Il s'agit de renforcer la proximité entre les producteurs et les consommateurs pour un système alimentaire plus résilient.

#### Actions proposées :

- **Favoriser les circuits courts** : vente directe, distribution aux cantines scolaires de produits issus du territoire ;

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

- **Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)** afin de structurer l'offre alimentaire sur le territoire (production, transformation et distribution locale).

### 5. AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES A DEVELOPPER

#### Enjeu n°1 : Promouvoir l'économie sociale, solidaire et circulaire

L'économie sociale, solidaire et circulaire sont aujourd'hui des domaines clés pour le développement de nouveaux modèles économiques au service d'un territoire.

Cette démarche se situe au cœur d'un processus durable et responsable qui répond aux défis de la transition écologique et qui apporte également une relation solidaire entre les acteurs de notre région.

#### Actions proposées :

- **Structuration des marchés locaux** : afin de soutenir la vente de produits locaux et l'artisanat ;
- **Structuration des vide-greniers locaux** : afin de renforcer le lien social et maintenir une économie pour les personnes recherchant de la seconde-main ou des produits à prix accessibles. Il faut tout de même rester vigilant sur la destination et les ventes existantes sur ce type d'activité mercantile (agir contre la vente de produits neufs ou chinois) qui sont contraires au modèle d'un vide-grenier traditionnel.

#### Enjeu n°2 : Développer les services aux populations

#### Actions proposées :

- Création d'une maison de santé de médecins à la retraite à l'intérieur du territoire.

Il a été proposé aux membres de cette commission de faire un état de cette action à la commission adéquate (« services à la population »).

#### Enjeu n°3 : L'artisanat au service du développement local et culturel

L'artisanat est porteur de traditions, de savoir-faire et d'authenticité. Il s'agit de soutenir l'artisanat local avec des actions favorisant l'émergence de nouveaux artisans, la préservation et la mise en valeur des savoir-faire traditionnels et la mise en réseaux des acteurs.

#### Actions proposées :

- **Mise en place d'événements liés au savoir-faire** : afin de mettre en lumière les produits artisanaux locaux et de dynamiser le tissu économique ;
- **Création d'une résidence d'artistes / mise à disposition de locaux** : afin de permettre aux artisans de s'installer et développer leur activité sur le territoire et d'exercer leur savoir-faire dans des conditions optimales.

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement – 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.

## **Annexe :**

Monsieur le Maire de Valle d'Alesani, Jean-Claude LEENKNEGT, souhaite porter à connaissance des éléments qui n'ont pas été discutés lors de la commission.

Ses propositions sont les suivantes :

### **1. Occupation extrascolaire des enfants :**

- Constat : il y a un manque d'occupation extra-scolaire pour les enfants qui doivent se rendre plaines pour participer à des activités. Le nombre d'enfants concernés est insuffisant pour permettre une mutualisation des transports.
- Action proposée : dans le cadre d'une politique de revitalisation des villages de l'intérieur, il serait pertinent de proposer une offre d'accueil extra-scolaire au sein de la pieve de l'Alesani.

### **2. Agriculture :**

- Constat : le secteur agricole présente une multitude de projets individuels (élevage, production, vente...) sans un encadrement adapté. Les acteurs de ce domaine manquent de compétences nécessaires pour mener à bien leurs projets.
- Action proposée : Il est proposé d'encadrer le secteur agricole par la création d'une charte et d'un label de qualité pour la pieve de l'Alesani. Ces outils permettraient de structurer les initiatives locales et d'assurer un même niveau de qualité des produits.

**PLÉNIÈRE**  
**FEUILLES DE PRÉSENCE / SYNTHÈSE**

## Annexe 18 : Feuille de présence de la plénière en date du 12 juin 2025 et synthèse globale des commissions thématiques



### FEUILLE D'EMARGEMENT

#### Plénière – Projet de Territoire

Jeudi 12 juin | 14h00 | Communauté de Communes de la Costa Verde

NOM	PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
OTTAVI	Pascal	VP CCU	
CASABIANCA	Sandra	Agente CCU	
Battini	Elea	Clg P. Rosatti	
NICOLAI	Anna Antonia	PR CCU	
CHATEAU CHIPRONI	Marie Louise	Adjointe maire M. Alessani	
LEENNEGT	Genevieve Claude	Maire V.d'Alba	
COMPARETTI	Elodie	citoyenne active	
JANIN	Sophie	EBE	
Nicolas	Jane	DBS	
Casari	Alexandra	responsable associative	
Fratu Rosari	Alfonse	CCU	
DEFENBINI	Thierry	Maire BRIALE	
DEFENBINI	Nichse	CM	
GARCIA	Adriana	CCU	
Pucci	Maxime	CCU	
BARILI	Alexandre	CCU	

Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 430 route de Moriani - 20230 SAN NICOLAO  
Tel : 04.95.38.47.39. Fax : 04.95.38.47.41.

# PROJET DE TERRITOIRE

## SYNTHESE GLOBALE DES COMMISSIONS THEMATIQUES

### Introduction :

A la suite des réunions des commissions thématiques du projet de territoire, des synthèses ont été rédigées. Celles-ci rassemblaient les enjeux et les actions décidés par les membres présents lors des rencontres.

Une plénière a ensuite été organisée afin de présenter l'ensemble des travaux menés.

Celle-ci a permis de présenter les synthèses et d'échanger les éléments qui la composent. Elle a également permis de compléter des thématiques qui n'avaient pas été approfondies lors des réunions.

De nombreux défis ont été relevés lors des différentes commissions :

- Assumer les polarités spatiales existantes ;
- Apporter aux populations résidentes les services indispensables à leurs besoins ;
- Préserver le cadre de vie et la richesse patrimoniale et culturelle du territoire ;
- Renforcer le maillage de ces territoires par les services publics ;
- Répondre au changement climatique et aux transitions écologiques ;
- Assumer une mobilisation générale pour la transition écologique ;
- Imaginer un développement économique innovant et diversifié ;
- Construire un schéma partagé de coopération économique avec les territoires limitrophes ;
- Obtenir la confiance et l'adhésion du tissu économique local ;
- Réintroduire la création d'emploi au cœur des politiques publiques du bloc communal ;
- Soutenir activement les filières d'excellence et d'innovation ;
- Projeter cette ambition au niveau européen grâce aux financements de l'Union Européenne.

Ces enjeux doivent désormais converger vers une stratégie de développement concertée.

La Costa Verde a aujourd'hui l'opportunité de devenir un territoire innovant, inclusif et durable.

Le présent document rassemble les enjeux et les actions retenus et validés par les membres lors de cette rencontre. La stratégie définie vise à structurer les actions à mener d'ici 2035 tout en conciliant développement économique, préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie de la population.

Les travaux des trois commissions thématiques ont permis d'identifier des enjeux politiques, économiques et sociétaux importants qui peuvent s'organiser autour de quatre piliers majeurs du projet de territoire.

L'architecture formulée dans ce document a été proposée en plénière et validée par les membres présents.

## AXE I

### UNE MULTIPOLARITE A CONSIDERER

L'identité communale doit être affirmée comme un intérêt de polarité majeur et ce en renforçant l'ensemble des politiques autour de pôles déjà organisés et en recherchant une répartition équitable de l'action publique.

#### 1. JEUNESSE – ENFANCE : développer l'offre de services à destination de la jeunesse et de l'enfance

La Costa Verde est un territoire attractif qui connaît une dynamique démographique positive avec une population grandissante. Plusieurs constats peuvent être soulignés tels que : le **manque de structures** adaptées (crèches, accueil extra-scolaire, accueil petite-enfance...), une **offre socio-culturelle fragile à destination des enfants** et de la jeunesse et ce pour diverses raisons : éloignement géographique des lieux culturels, faiblesse des équipements et d'une offre adaptée.

Il s'agit de répondre à ces défis en **développant les services adaptés** aux populations, notamment les jeunes, pour leur garantir une bonne qualité de vie sur le territoire.

#### Actions :

---

- Créer une infrastructure destinée aux jeunes qui regrouperait toutes les activités les intéressantes (sport, culture, animation).
- Mettre en place un guichet unique pour communiquer sur les structures disponibles pour l'accueil des enfants et les différents modes de garde en partenariat avec la CAF ;
- Renforcer les services à la petite enfance en soutenant l'émergence de nouveaux projets ;
- Une cuisine centrale existe à Santa Maria Poghju qui a pour but de préparer et distribuer les repas aux écoles adhérentes à ce service. A ce jour celle-ci étant communale, la réflexion se porte sur le transfert de cet équipement vers l'EPCI.
- Mettre en place une politique de revitalisation des villages de l'intérieur et proposer une offre d'accueil extra-scolaire au sein de la pieve de l'Alesani :
  - Accueil extra-scolaire des enfants au sein du coworking « U Spaziu Ortalacciu » pour une aide aux devoirs.

## **2. EDUCATION : favoriser la réussite scolaire des jeunes du territoire**

Des problématiques liées à l'absence d'un lycée sur le territoire ont également été relevées, celles-ci entraînent une inégalité d'accès à l'enseignement secondaire puisque les jeunes du territoire doivent effectuer de longs trajets pour s'y rendre (plus de deux heures de trajet par jour). Cela se répercute sur la réussite de ces jeunes (ce qui pourrait expliquer la part assez élevée de la population sans le baccalauréat). Il s'agit également d'un facteur supplémentaire à la désertification des villages.

Il sera nécessaire d'agir pour réduire les inégalités en matière d'accès à l'éducation, améliorer les conditions de réussite scolaire et faire monter le niveau de formation de la population.

### Actions :

---

- Développer les partenariats avec l'Education Nationale afin d'augmenter l'offre de formation et les opportunités de poursuites d'études ou d'emplois. S'appuyer sur des dispositifs tels que le TER (Territoire Educatif Rural) ;
- Envisager la création d'un lycée en lien avec les besoins du territoire et/ou soutenir les porteurs de projets et démarches en ce sens.

## **3. SPORT : favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous**

Il est nécessaire de favoriser la pratique sportive pour tous afin de renforcer les liens sociaux, lutter contre les inégalités et encourager un mode de vie sain et épanouissant. Il s'agit à la fois d'un levier pour l'intégration et la cohésion sociale mais aussi pour l'attractivité du territoire. Cet enjeu vise à développer des infrastructures et des offres adaptées pour permettre à chaque habitant de pratiquer des activités sportives et culturelles de manière régulière.

### Actions :

---

- Créer une piscine supra-intercommunale ;
- Valoriser et inciter l'installation de structures offrant des activités sportives pour tous ;

## **4. CULTURE : faciliter l'accès à la culture pour tous les habitants**

Plusieurs difficultés freinent la pratique d'activités culturelles, pourtant essentielles au bien-être des habitants :

- La faiblesse du tissu associatif local : lié à un manque de moyens ou de soutien ;

- Le manque d'une offre et d'infrastructures culturelles adaptées et accessible tout au long de l'année.

Cependant, certaines associations restent actives et impliquées et apportent du dynamisme au territoire. Ces acteurs jouent un rôle clé dans la vie locale et contribuent à animer la vie communautaire et à créer du lien social, mais il reste nécessaire de les accompagner. Il est essentiel renfoncer l'offre d'équipements mais aussi de soutenir le tissu associatif afin de garantir un accès pour tous aux activités de loisirs.

## Actions :

---

- Créer une maison d'artistes : des lieux existants sur le territoire pourraient être aménagés pour l'accueillir (Couvent de Cervioni / Couvent d'Alesani) ;
- Créer un centre d'immersion linguistique à Valle d'Alesani (ACTION CRTE) ;
- Développer l'offre cinématographique pour l'attractivité du territoire : modernisation de la salle du cinéma de plein air (ACTION CRTE).

## 5. AMELIORER LE CADRE DE VIE DE LA POPULATION

Le cadre de vie sur le territoire est impacté par des difficultés liées à la mobilité qui est pourtant essentielle pour faciliter le quotidien des habitants. Les déplacements sont parfois complexes, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les foyers non véhiculés qui sont souvent contraints par le manque de circuits réguliers.

### 5.1. HABITAT : encourager la rénovation énergétique et améliorer l'offre en logements

L'habitat est un enjeu majeur pour l'amélioration du cadre de vie. Il est essentiel d'adapter l'offre en logements aux besoins actuels et futurs tout en encourageant la rénovation énergétique des bâtiments afin que tous les habitants puissent accéder à un logement décent et sain. Cela vise aussi à réduire et lutter contre la précarité énergétique et aider les foyers les plus modestes à mieux pouvoir se chauffer et équiper leur logement à un coût supportable.

La faiblesse de la part du logement social disponible représente une carence, en particulier au sein d'un territoire où le taux de pauvreté est supérieur à la moyenne nationale.

## Actions :

---

- Mettre en place une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – **en cours** ;
- Candidater au Pacte Territorial qui vise à rénover et à améliorer l'habitat privé – **en cours** ;

- Définir un programme de rénovation pour les bâtisses des bourgs anciens afin de développer l'installation des populations à l'intérieur du territoire.

## 5.2. PATRIMOINE : mettre en valeur le patrimoine local

Le territoire bénéficie d'une grande **richesse naturelle et culturelle**. L'un des axes majeurs relevés, a été la mise en valeur du patrimoine local qui constitue un véritable atout pour l'identité du territoire et son attractivité. Cela implique la préservation, la rénovation et la valorisation des richesses patrimoniales en les rendant accessibles à un large public pour en faire un atout économique, touristique et éducatif.

### Actions :

---

- Renforcer l'image et l'identité du territoire en s'appuyant sur le patrimoine culturel, linguistique et naturel du territoire ;
  - Rénover le patrimoine existant afin de le rendre attractif pour les populations locales et touristiques ;
  - Clarifier les compétences de la CCCV dans la gestion du patrimoine afin d'assurer une équité entre les communes ;
  - Lancer des appels d'offres groupés pour la restauration du patrimoine pour mutualiser et optimiser les coûts ;
- Définir des itinéraires culturels pour découvrir les différents sites patrimoniaux de la Costa Verde autour de thématiques spécifiques et y associer les socio-professionnels du territoire tels que les guides-conférenciers ;
- Développer un système d'informations pour valoriser le patrimoine afin de découvrir l'histoire et les sites patrimoniaux de façon interactive ;
- Réaliser un inventaire des œuvres et édifices patrimoniaux classés ou protégés.

## 6. RENFORCER LES COOPERATIONS, MUTUALISATIONS ET PARTENARIATS

Les coopérations et partenariats devront être renforcées entre tous les acteurs afin d'atteindre des objectifs partagés au service du développement local.

Celle-ci pourra passer par une mutualisation des moyens (techniques, humains, financiers) qui permettront de répondre aux besoins spécifiques des communes, en particulier les plus fragiles ou isolées.

## Actions :

---

- Mettre en œuvre le schéma de mutualisation et de coopération afin de renforcer les coopérations techniques et financières : recenser les services et les outils pouvant faire l'objet d'une mutualisation communale et intercommunale ;
- Réfléchir au développement de l'ingénierie intercommunale (technique et administrative) au profit des communes, notamment celles de montagne ;
- Amplifier l'organisation des instances et des initiatives communautaires : conseils, commissions thématiques, réunions, ateliers...
- Mettre en place un plan pluriannuel de formation des élus.

### 7. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Il est essentiel de renforcer l'attractivité du territoire, aussi bien pour la population locale mais aussi touristique.

La dualité mer/montagne représente un atout fort, qu'il faut valoriser en soutenant les activités de plein air et en diversifiant l'offre d'hébergements touristiques. Les zones littorales et les zones de montagne doivent être complémentaires afin que l'attractivité de la plaine bénéficie aux zones plus éloignées.

#### 7.1. Définir une identité forte au territoire et augmenter son attractivité

Il est nécessaire de construire une identité forte et unique pour le territoire afin de promouvoir ses atouts, renforcer ses valeurs, ses traditions et son authenticité.

## Actions :

---

- Définir et mettre en place une stratégie de communication et une stratégie de marketing territorial au niveau intercommunal au bénéfice du rayonnement du territoire :
  - Promouvoir la notoriété du territoire : paysages, patrimoine, chemins de randonnée, équipements culturels et de loisirs...
  - Créer des supports répertoriant l'offre locale (commerces, activités...) afin de fournir un accès facile aux informations pratiques du territoire.
- Harmoniser la signalétique :
  - Mettre en place une signalétique homogène et fonctionnelle qui garantira une meilleure mise en valeur des lieux ;
  - Mettre en place un Système d'Informations Local (SIL) pour organiser la signalétique d'information et mieux orienter les visiteurs.

- Intégrer et valoriser la langue Corse dans la signalétique afin de renforcer l'identité du territoire.

## 7.2. Orienter des flux touristiques vers l'intérieur du territoire

La gestion des flux touristiques représente un enjeu primordial pour un équilibre entre l'attractivité du territoire et la protection des sites. Il s'agit d'éviter la saturation des zones littorales et encourager les visiteurs à explorer l'intérieur du territoire afin de dynamiser les villages et de soutenir l'économie locale.

### Actions :

---

- Mettre en valeur le patrimoine bâti avec de la signalétique et de l'animation ;
- Mettre en place des animations par l'Office de Tourisme : en itinérance dans les villages et tout au long de l'année.

## AXE II

### LA NECESSAIRE EMERGENCE D'UN BASSIN DE VIE

Une ou des centralités fortes demandent à apparaître afin de pouvoir rayonner au-delà du territoire de Costa Verde, mais surtout faire bénéficier ce territoire du concept de bassin de vie et non plus exclusivement se contenter d'une accroche au bassin de vie de Penta di Casinca.

#### 1. RENFORCER LES SERVICES DE PROXIMITE & FAVORISER LES ACTIONS DE COHESION SOCIALE

La Costa Verde fait face à plusieurs défis qui nécessitent des actions ciblées afin de garantir une égalité d'accès aux services. Plusieurs problématiques entravent à ce jour la pleine qualité de vie des habitants, en particulier pour les populations les plus vulnérables :

- **Un manque de services sociaux** : peu de permanences et d'accompagnement personnalisé ;
- **Une offre médicale insuffisante** : présence de centres de soins mais manque de praticiens et de spécialistes. Par ailleurs les délais pour les prises en charge sont longs ;
- **L'isolement des personnes âgées**, notamment en milieu rural et qui est accentué par un accès limité aux services d'aide et d'accompagnement mais aussi par des difficultés de mobilité ;

- Un déséquilibre entre les communes bénéficiant de **logements sociaux** et celles qui n'en n'ont pas, ce qui limite les solutions d'hébergement pour les populations vulnérables.

Grâce au futur document de planification, il sera nécessaire d'agir afin de garantir une meilleure répartition sur le territoire des services essentiels et répondre aux besoins des habitants.

La CCCV s'investit, en optimisant les moyens mis en œuvre : avec notamment l'ouverture de la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique. Celle-ci vise à améliorer la réponse aux besoins de la population notamment en ce qui concerne les difficultés liées aux démarches administratives, mais aussi à accueillir des permanences de la CAF et d'autres organismes.

Bien que les compétences liées à la santé et au social ne relèvent pas directement de l'intercommunalité, il est tout de même essentiel pour la collectivité de jouer un rôle facilitateur d'accès aux services et de favoriser la mise en réseaux entre les différents acteurs.

## Actions :

---

- Maintenir et développer l'offre de soins / santé :
  - A partir des équipements de santé existants (ex : Maison de Santé), favoriser la mise en réseau des médecins à la retraite pour qu'ils pratiquent à l'intérieur du territoire.
- Politique d'accompagnement des seniors :
  - Répertorier des nouveaux lieux de vie disponibles pour développer des liens intergénérationnels (activités, loisirs, animation) ;
  - Faciliter le maintien des services à domicile ;
  - Mettre en place de points d'informations dédiés pour informer et accompagner les aînés dans les démarches dématérialisées.
- Favoriser l'inclusion des personnes les plus vulnérables :
  - Soutenir l'accompagnement et l'insertion du public éloigné et en difficulté : faciliter l'accès à l'emploi, à la formation...
  - Etablir des partenariats renforcés avec les services de l'Etat, des chambres consulaires et la CDC, pour améliorer l'accès aux services sociaux en proposant un lieu pour exercer leurs permanences sur l'ensemble du territoire (en itinérance sur différents lieux à définir) ;
  - Accompagner la population pour l'inclusion numérique avec des permanences à la Maison de la Cohésion Sociale et du Numérique.
- Identifier et soutenir le tissu associatif local :

- Relancer l'engagement associatif en soutenant les initiatives locales avec la mise en place d'un accompagnement (financier, logistique...) et des animations (comme des ateliers thématiques) ;
- Mettre en réseau et promouvoir ces activités avec les outils de la collectivité ;
- Communiquer sur les services de proximité existants :
  - Communiquer sur les services existants à travers les outils de la collectivité (site internet et réseaux sociaux) afin de mieux faire connaître les actions communales et intercommunales ainsi que les services de proximité, en collaboration avec les communes pour mieux relayer les informations.

## 2. RAYONNER AU DELA DES FRONTIERES DE LA CCCV

Il convient de renforcer les coopérations avec les territoires voisins, les acteurs locaux et les institutions supra-territoriales. Cela permettra la mise en œuvre de projets structurants autour de nombreux domaines mais aussi de bénéficier d'un accompagnement au niveau régional et national pour la mise en œuvre d'actions publiques significatives.

### Actions :

---

- Candidater et mettre en œuvre les Programmes européens (LEADER, FEADER, FEDER...);
- Renforcer les partenariats avec les institutions régionales et nationales avec la mise en place de rencontres entre partenaires.
- Coopération supra-communale :
  - Développer des partenariats avec les intercommunalités limitrophes dans le cadre de projets culturels, sportifs, touristiques ou encore économiques ;
  - Dans la continuité de la Spassiverde, réfléchir à un éventuel prolongement de cet aménagement vers les territoires limitrophes.

## AXE III

# DES TRANSITIONS A ANTICIPER

La stratégie adoptée doit également associer dans sa mise en œuvre des politiques de transition écologique et énergétique ainsi que des réponses aux enjeux de mobilité et d'accessibilité.

### 1. PRESERVER LES MILIEUX

La biodiversité représente un levier efficace pour s'adapter au changement climatique, améliorer la qualité de vie des habitants et préserver leur santé.

Des solutions techniques adaptées devront être définies et l'ensemble des acteurs devront être mobilisés.

La déforestation et la dégradation des paysages représentent une menace importante pour la protection de la biodiversité.

Afin de préserver les écosystèmes et valoriser les espaces naturels et ruraux, il est nécessaire de mettre en place des actions telles que la présence de la nature dans les espaces urbains et scolaires.

#### 1.1. Protéger et valoriser la biodiversité

La préservation de l'environnement relève d'un enjeu majeur pour le développement durable et l'attractivité du territoire. Il est nécessaire d'agir pour préserver l'environnement et les milieux naturels avec la sauvegarde la biodiversité comme fil conducteur.

#### Actions :

---

- Elaborer un Atlas de la biodiversité ;
- Recenser les sites naturels remarquables à fort potentiel en vue d'élaborer une stratégie de protection et de mise en valeur adaptée ;
- Mettre en valeur les sites Natura 2000 qui sont des espaces protégés afin de sensibiliser le public à leur richesse écologique ;
- Collaborer avec le conservatoire du littoral autour de projets communs pour préserver les espaces naturels littoraux ;
- Lutter contre la déforestation et la dégradation des paysages ;
- Créer un programme de relance de la châtaigneraie en collaboration avec l'ODARC et la chambre de l'agriculture ;
- Développer les parcs et les jardins ;
- Elaborer un plan de végétalisation des écoles et des espaces publics ;
- Lutter contre les feux de forêt ;

Le risque incendie représente une menace majeure pour les espaces naturels et les populations. Ce risque est d'autant plus intensifié par le dérèglement climatique : hausse des températures, vents violents, faiblesse des précipitations... Ces vulnérabilités imposent ainsi la mise en place d'actions de prévention.

- Créer une association foncière pastorale qui faciliterait une gestion collective des terres agricoles et contribuerait à leur réhabilitation ;
- Réfléchir au transfert de la compétence « Défense de la Forêt contre les incendies » (DFCI) à la CCCV pour gérer en commun les espaces forestiers du territoire ;
- Elaborer un plan intercommunal de débroussaillage des abords des villages : afin de réduire le risque de propagation des feux.

## 1.2. Préserver les côtes face aux risques naturels (érosion du littoral) :

Le recul du trait de côte en Costa Verde n'est malheureusement pas contemporain, et uniquement lié au réchauffement climatique, mais il s'inscrit au sein d'un phénomène érosif anthropique local plus intense, qui contribue massivement à la disparition du littoral sableux depuis cinq décennies. Il représente un défi majeur pour le territoire, qui met en danger les activités économiques et certaines infrastructures et habitations.

Parmi les mesures déjà engagées, la CCCV va faire l'acquisition d'une drague aspiratrice : cet équipement permettra de limiter l'érosion avec des opérations de dragage et de ré-ensablement pour protéger le littoral. Cette opération d'envergure intervient dans le cadre du plan de gestion durable arrêté par le Conseil Communautaire en janvier 2022 et vise au rétablissement du transit sédimentaire impacté par les digues du port de Taverna provoquant une forte érosion du littoral sur la partie Nord du territoire de la Costa Verde.

L'opération prévoit, avec un outil spécifique, de prélever le sédiment bloqué au droit du port, et de le transporter sur environ 1 km plus au Nord afin de réalimenter le littoral en sable, et ainsi pallier le déficit sédimentaire responsable du recul du trait de côte.

L'outil spécifique, de type drague aspiratrice, est en cours de construction par un chantier naval italien « ITALDRAGHE ».

## Actions :

---

- Rétablissement du transit littoral sédimentaire au droit du port de Taverna dans le cadre du projet de Gestion Durable du trait de côte de la Costa Verde :  
L'opération a pour dessein le rétablissement du transit sédimentaire entre le Nord et le Sud du Port.
  - Achat d'une drague aspiratrice (ACTION CRTE) ;
  - Mise en œuvre d'infrastructures de type « géotubes » au Nord du territoire ;
  - Réensablement des zones desservies par cet équipement (géotubes existants) ;
- Elaboration d'un diagnostic territorial et établissement du plan de gestion durable des cours d'eau et des zones humides d'intérêt communautaire : maintien de la qualité des

masses d'eau ; maintien de la biodiversité ; entretien des lits des cours d'eau en vue du maintien des bons écoulements afin de limiter les risques d'inondation (ACTION CRTE).

## **2. AMENAGER L'ESPACE : Développer un urbanisme durable et adapté aux besoins des habitants :**

Le manque de planification et un urbanisme mal maîtrisé ont été relevés comme des freins à un développement cohérent et harmonieux du territoire.

En l'absence d'un document d'urbanisme, tel qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), il est difficile de mettre en place une vision stratégique du territoire à long terme.

Cela conduit à une urbanisation dispersée et mal contrôlée, parfois incompatible avec la préservation des espaces naturels et la qualité de vie des habitants.

Il paraît essentiel de définir un cadre de planification à échelle intercommunale, afin d'organiser l'aménagement du territoire de manière durable, cohérente et respectueuse de l'environnement.

L'aménagement du territoire représente un enjeu majeur pour un développement harmonieux de la Costa Verde. Il impacte directement la qualité de vie de la population, la protection de l'environnement ainsi que le développement économique et social.

Il s'agit d'aménager l'espace de manière plus équilibrée, en tenant compte des besoins actuels mais aussi futurs de la population et de répondre à des objectifs multiples :

- Optimiser l'utilisation de l'espace et répartir équitablement les équipements et les infrastructures ;
- Répondre aux besoins en termes de logements, transports et infrastructures publiques ;
- Préserver la qualité de vie ;
- Préserver et protéger l'environnement.

Cela repose sur la mise en œuvre de politiques publiques visant à gérer durablement les ressources locales et à établir une vision stratégique du territoire à long terme. L'intercommunalité joue un rôle clé dans cette démarche en s'appuyant sur des outils de planification adaptés, comme le SCoT, déjà engagé sur le territoire.

### **Actions :**

---

- Se doter d'outils d'orientation et de planification :
  - Elaborer un SCoT sur le périmètre du territoire intercommunal pour construire une vision à moyen et à long terme avec un projet de territoire structurant qui intègre les besoins actuels et futurs (en termes d'habitat, d'infrastructures et d'équipements publics et d'espaces verts) (action CRTE) ;
  - Assurer la mise en œuvre du SCoT pour encadrer les projets d'aménagement ;
- Favoriser l'intégration paysagère des projets afin de préserver le caractère et l'identité visuelle du territoire ;

- Améliorer la qualité des espaces publics avec des aménagements plus respectueux de l'environnement et de l'esthétique locale ;
- Réaménager les abords naturels des villages.

### 3. ORGANISER LA MOBILITE ET L'ACCESSIBILITE

Le cadre de vie sur le territoire est impacté par les difficultés liées à la mobilité : les déplacements sont parfois complexes, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les foyers non véhiculés qui sont souvent contraints par le manque de circuits réguliers. Les enjeux de mobilité revêtent des spécificités fortes dans le territoire de la Costa Verde où le taux de motorisation est très élevé et où l'usage de la voiture y est très important lors des déplacements quotidiens.

Au-delà des questions énergétiques et environnementales, ces problématiques d'accessibilité questionnent sur les inégalités sociales et économiques qu'elles peuvent creuser. En effet, celle-ci représente un enjeu majeur d'égalité d'accès aux services, un moyen de lutte contre l'isolement de certaines populations qui se trouvent dans des secteurs peu accessibles ou dépendant uniquement de la voiture.

#### 3.1. Faciliter les déplacements de la population

Les collectivités locales montent aujourd'hui en compétences et sont érigées en autorités organisatrices de mobilité (AOM). Elles ont désormais les moyens de réfléchir et de proposer des solutions de transports optimisés pour tous et qui répondent ainsi à leurs besoins.

Une stratégie de mobilité permettra d'identifier les grands enjeux, de préciser les objectifs d'évolution des pratiques de déplacements et de définir un programme d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il sera nécessaire de diversifier les solutions de mobilité (transport à la demande, bornes de recharge électrique, aires de covoiturage).

#### Actions :

---

- Expérimenter le transport intra-villages avec un service de navettes reliant les villages de l'intérieur ;
- Réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) : une étude sur la mobilité va être lancée cette année en partenariat avec l'AUE. Celle-ci va permettre de déterminer la stratégie du territoire en termes de mobilité douce, partagée et inclusive – **en cours**.
- Une étude va également être menée relative au déploiement d'infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Celle-ci va permettre à la CCCV de déterminer les lieux susceptibles de pouvoir accueillir des bornes de recharge (domaine public et privé) – **en cours**.

### 3.2. Développer les mobilités douces, actives et partagées :

Promouvoir les mobilités douces et partagées est essentiel pour réduire l'empreinte carbone, améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire.

Il s'agit de développer des solutions de transport alternatives qui répondent aux besoins locaux tout en respectant l'environnement. La CCCV s'implique plusieurs années, à travers des politiques de mobilités douces avec l'ouverture et l'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, VTT ou circuits cycloportifs, mais aussi la création d'une voie douce de 6km qui relie Moriani-Plage (San Nicolao) à Prunete (Cervioni).

#### Actions :

---

- Dans la continuité de la spassiverde Sud, poursuivre l'extension de la spassiverde vers la partie Nord : Moriani-Taglio Isolaccio (10km) ; et la partie Sud : Cervione Prunete – Alistro (4.5km) pour encourager l'usage du vélo et de la marche (Action CRTE) ;
- Développer les pistes cyclables et favoriser les déplacements non motorisés :
  - Création d'une piste cyclable en direction de la plage de Taglio Isolaccio (action CRTE) ;
- Développer les aires de covoiturage et favoriser l'autopartage afin de réduire les déplacements individuels en voiture ;
- Elaborer une étude sur le déploiement de bornes de recharge électriques sur l'ensemble du territoire.

## 4. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face au changement climatique, chaque territoire présente des vulnérabilités liées à ses caractéristiques géographiques, économiques et environnementales.

A la fois littoral et montagne, la Costa Verde, est particulièrement exposé à des phénomènes climatiques tels que l'érosion côtière, la disparition progressive des ressources en eau (notamment l'été), les canicules et les sécheresses. Ces aléas menacent la biodiversité, impactent la qualité de vie et la sécurité des habitants.

Face à ces enjeux, le territoire doit pouvoir anticiper et s'adapter aux conséquences du changement climatique en atténuant ses effets à travers des actions concrètes de protection et de restauration des milieux naturels, des économies d'eau, la rénovation énergétique, la végétalisation des espaces...

La CCCV s'engage pour la transition écologie en travaillant autour d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME : celui-ci participe à la transition écologique avec développement de l'économie circulaire, la promotion des mobilités douces et/ou partagées dans le but de réduire l'impact environnementale de la collectivité.

#### 4.1. Développer les énergies propres

L'énergie est au cœur des défis liés au climat, il apparaît essentiel de miser sur un développement d'énergies propres et renouvelables en faveur d'un avenir énergétique plus vertueux et plus durable.

##### Actions :

---

- Etudier les projets photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux afin de maximiser l'autonomie énergétique, produire une énergie renouvelable et réduire les coûts.
- Adhérer au réseau « Energia Nostra » avec l'AUE : engager une approche collaborative et citoyenne dans le développement d'énergie renouvelables et bénéficier d'un accompagnement dans le montage des projets.

#### 4.2. Optimiser le processus de gestion durable des déchets :

La gestion des déchets (incluant le tri, la collecte, la valorisation et l'élimination), représente un enjeu majeur (à la fois écologique mais aussi économique) pour le territoire et pour la collectivité. Des solutions innovantes, environnementales et économiques sont à adopter afin préserver notre écosystème des différentes formes de pollution liées aux déchets.

Lors des réunions il a été souligné les limites des systèmes de collecte et de tri actuels qui représentent des coûts élevés pour la collectivité. Afin de renforcer l'efficacité de la collecte, il faudrait envisager de nouvelles approches ou une réorganisation du système.

Il a été également mis en évidence l'importance de développer des campagnes de communication plus ciblées afin de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques, et d'expérimenter de nouveaux dispositifs, tels que la tarification incitative, afin d'encourager chaque usager à mieux trier ses déchets.

##### Actions :

---

- Suivre l'expérimentation sur les biodéchets et les composteurs partagés :
  - Le déploiement de composteurs partagés sur le territoire est en cours, celui-ci a pour but d'encourager la collecte des biodéchets, afin de mieux gérer les déchets organiques. Il s'agit aujourd'hui de suivre cette expérimentation et d'évaluer si à long terme cette solution peut se pérenniser et contribuer à réduire les taxes sur les ordures ménagères.

- Généraliser le tri : l'augmentation du tri des déchets représente un défi pour le territoire : plus de 70 % de notre poubelle grise pourrait être recyclée.
  - Etendre le tri à tous les bâtiments publics (mairies, écoles, CCCV...)
- Sensibiliser et communiquer auprès de la population avec la mise en place d'un plan de communication adapté. Diffusion de l'information à niveau local par les mairies ;
- Relancer et participer au plan « EcoScola » et « ecoculleghju, en partenariat avec le SYVADEC, pour sensibiliser les plus jeunes publics aux enjeux du tri des déchets.

#### 4.3. Maitriser les coûts de gestion des ordures ménagères :

La gestion des OM représente un poste de dépenses important qui impacte grandement les budgets des EPCI. Afin de mieux maitriser ce cout, il faut mettre en place des actions visant à améliorer la collecte, optimiser les infrastructures existantes et prévenir les comportements inciviques.

#### Actions :

---

- Lutter contre les décharges sauvages avec des mesures de prévention ou de répression :
  - Installation de vidéo-surveillance aux points propres (afin de dissuader les dépôts sauvages et préserver la propreté des lieux) ;
  - Création d'une police environnementale ;
  - Elargir les horaires d'ouverture de la déchetterie le samedi – **action réalisée.**
- Optimiser la méthode de collecte actuelle avec une révision des circuits et des moyens mobilisés.
- Mettre en place une tarification incitative pour encourager les citoyens à trier davantage et à réduire leurs déchets ménagers résiduels. Celle-ci consiste à facturer les usagers selon les quantités de déchets qu'ils produisent – **étude en cours** ;
- Gestion des points de collecte :
  - Veiller à la propreté et à la signalétique des points propres.

#### 5. ECONOMISER L'EAU : valoriser et préserver la ressource

Dans un contexte de changement climatique, l'eau devient un enjeu majeur pour les autorités publiques

La pression sur la ressource s'accroît et les besoins sont en forte croissance, dû à l'installation de nouvelles populations, l'irrigation des terres agricoles, le développement touristique et la dégradation des ressources disponibles.

L'eau est aujourd'hui un bien menacé, qui se retrouve de plus en plus impacté par les évolutions écologiques, et pour lequel il est nécessaire de construire un modèle de gestion équilibré et économe de la ressource.

Face à sa raréfaction, il sera indispensable de trouver un équilibre entre les besoins, la sobriété des usages et la préservation de la qualité de l'eau. Des solutions durables et adaptées aux spécificités du territoire devront être mises en place, visant à limiter les pressions sur les milieux aquatiques.

## Actions :

---

- Lutter contre la surexploitation de la ressource en eau :
  - Mise en place d'une tarification progressive selon les volumes consommés afin d'inciter à une consommation raisonnée et responsable de l'eau.
  - Proposer un accompagnement technique (ingénierie) aux communes ;
- Gestion des eaux pluviales avec la récupération et l'utilisation des eaux de pluie, notamment pour des usages non potables (arrosage par exemple...).
  - Accompagnement des ménages dans la mise en place du programme, à travers une aide spécifique afin d'encourager l'installation de systèmes de récupération des eaux pluviales.
- Réutilisation des eaux usées :
  - Mise en place du programme REUT : Réutilisation des Eaux Usées Traitées issues du lagunage, en cours de discussion avec l'Etat et l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse. Ce programme consiste à approfondir le traitement de l'eau du lagunage (avec des processus supplémentaires de filtration et de désinfection ultra-violet). Cela donnerait une eau de catégorie A qui pourrait ainsi être injectée dans le réseau de l'Office Hydraulique. Cela permettrait de récupérer et de réutiliser 0.7Mm<sup>3</sup> d'eau, qui sont actuellement déversés en mer chaque année.

### 5.2. Anticiper la gestion de la ressource en eau potable :

Bien que le transfert de la compétence « eau et assainissement » ne soit plus obligatoire d'ici janvier 2026, celui-ci reste un enjeu majeur en termes d'intercommunalisation\* des ressources et de leur gestion.

Il est essentiel d'envisager des actions de gestion pérenne et équilibrée de la ressource et prévenir les besoins futurs du territoire : créer de la ressource, réhabiliter la région en eau potable et réhabiliter l'ensemble du réseau.

*\* Action de mettre en œuvre des politiques ou des services publics de manière conjointe entre plusieurs communes.*

*Un débat en séance communautaire sera organisé afin de discuter sur le transfert de cette compétence.*

## Actions :

---

- Renforcer le rôle d'ingénierie de la CCCV :
  - Proposer un accompagnement technique pour apporter de l'expertise et du soutien aux communes ;
- Réaliser d'un audit de la ressource en eau potable sur le territoire afin de mieux connaître les réserves disponibles ;
- Développer le maillage entre les communes avec une mise en réseau des infrastructures communales pour optimiser la répartition des ressources ;
- Rechercher de nouvelles ressources en plaine :
  - Réaliser des forages supplémentaires pour diversifier les sources en eau potable et assurer un meilleur approvisionnement.

### **5.3. Se doter d'infrastructures d'assainissement aux normes au meilleur rapport qualité/prix sur tout le territoire.**

L'assainissement constitue une compétence obligatoire de la CCCV, son schéma directeur a été élaboré en 2013. La commission souligne l'importance de finaliser ce document stratégique afin de s'assurer que les objectifs définis soient atteints.

## Actions :

---

- Réactualiser le plan de déploiement des infrastructures et les financements associés afin de tenir compte de l'évolution du besoin du territoire, des normes en vigueur et des opportunités de financement ;
- Mettre aux normes les réseaux d'assainissement dans les 23 communes du territoire et garantir un traitement des eaux usées efficace et respectueux de l'environnement ;
- Privilégier les solutions techniques au meilleur rapport qualité/prix ;
- Expérimenter des solutions plus économiques et innovantes telles que les stations d'épuration de petite taille (mini STEP), qui seraient particulièrement adaptées aux communes rurales et aux zones à faible densité de population ;
- Faire une étude sur une tarification différenciée pour les résidences secondaires et les hébergements touristiques professionnels. Une tarification spécifique pourrait répondre aux usages de ces types de logements et garantir une répartition plus juste des coûts.

## **6. DEVELOPPER ET PROMOUVOIR L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

L'économie sociale, solidaire et circulaire sont aujourd'hui des domaines clés pour le développement de nouveaux modèles économiques au service d'un territoire. Cette démarche se situe au cœur d'un processus durable et responsable qui répond aux défis de la transition écologique et qui apporte également une relation solidaire entre les acteurs de notre région.

Il est essentiel de sensibiliser la population et de favoriser les initiatives locales en matière de réemploi et de valorisation. Les collectivités et les populations doivent modifier leurs comportements et consommer de manière plus responsable. Le réemploi et la réutilisation sont aujourd'hui au cœur des enjeux de l'économie circulaire. C'est en ce sens que la CCCV a ouvert en 2021 le 1er supermarché inversé de Corse : le Cappia è Piglia. Celui-ci vise à donner une seconde vie aux objets en bon état via un système d'échange, et permet de lutter ainsi contre la production de déchets.

## Actions :

---

- Promouvoir et favoriser le recyclage et le réemploi :
  - Organiser des visites de la recyclerie et du supermarché inversé et permettre aux usagers de mieux comprendre les enjeux du recyclage et d'adopter des pratiques plus responsables ;
  - Mettre en place un plan média afin de diffuser les messages liés au tri, au recyclage et aux bonnes pratiques écologiques ;
  - Créer des supports pédagogiques tels que des films éducatifs en partenariat avec le SYVADEC pour sensibiliser les scolaires mais aussi le grand public.
- Structurer les vide-greniers locaux : afin de renforcer le lien social et maintenir une économie pour les personnes recherchant de la seconde-main ou des produits à prix accessibles. Il faut tout de même rester vigilant sur la destination et les ventes existantes sur ce type d'activité mercantile (agir contre la vente de produits neufs ou chinois) qui sont contraires au modèle d'un vide-greniers traditionnel.

## AXE IV

### IMAGINER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE DEMAIN

La Costa Verde doit désormais s'attacher à engager une politique volontariste et forte en direction du soutien en développement économique du territoire. Ce constat a d'ailleurs été mis en avant par la Chambre Régionale des comptes et discuté longuement dans les commissions thématiques organisées.

#### 1. Rechercher la structuration du territoire en bassin d'emploi

La Costa Verde est liée au bassin d'emploi de Bastia, excepté pour la commune de San Ghjulianu au Sud. A l'intérieur même du territoire, ce sont les pôles de Santa Lucia di Moriani, San Nicolao et Cervioni qui concentrent la majorité de l'activité économique.

Plusieurs obstacles peuvent être relevés en matière d'accès à l'emploi : une faible attractivité du territoire ou de ses métiers, freins en matière d'insertion, inadéquation de l'offre de formation, déficit de l'offre de services locaux indispensables à l'emploi (mobilité, garde d'enfants, logement, santé...).

Des actions structurantes devront être mises en place afin de répondre à ces défis. Il conviendra pour cela, d'y associer les intercommunalités voisines (CC Castagniccia-Casinca et CC de l'Oriente).

## Actions :

---

- Mettre en place un comité de bassin d'emploi afin de coordonner et affirmer l'action publique dans ce domaine au niveau supra-communal.
- Créer une agence locale de développement économique : cet outil supra-communal, aura pour mission : l'accueil, l'orientation, le soutien et l'accompagnement des entreprises sur les territoires.
  - Mettre en œuvre des outils et des méthodes afin d'observer les évolutions du tissu économique et de l'emploi, notamment dans les besoins de formation des entreprises ;
  - Accompagner les entreprises sur les questions de ressources humaines, de recrutement et de formation ;
  - Communiquer sur les métiers et les secteurs économiques du territoire ;
  - Orienter et accompagner la création d'entreprises et/ou la reprise de celles-ci ;
  - Créer un lieu d'observation du monde économique local afin de pouvoir apporter les réponses nécessaires à leurs problématiques ;
  - Il sera le lieu d'échange à l'intersection des acteurs institutionnels compétents (Etat, ADEC, chambre consulaires, acteurs locaux) afin de coordonner l'action publique dans ce domaine.
- Développer l'offre de mobilité :
  - Créer pour ces espaces une intermodalité et des modes de liaisons des plus diversifiés et répondant aux enjeux de transition écologique : voie active, voie douce, transport collectif, zones de covoiturage etc.

## 2. Favoriser l'installation d'entreprises et l'emploi local

L'un des enjeux pour la Costa Verde est de stimuler l'économie locale et de mener un développement économique harmonieux du territoire. Cela implique la mise en place d'un

cadre attractif pour l'installation et le développement de nouvelles entreprises mais aussi la création de nouvelles opportunités d'emploi.

Il est nécessaire de dynamiser l'entrepreneuriat local et de diversifier les activités économiques de la Costa Verde en renfonçant son attractivité économique avec la mise en place d'initiatives visant à accompagner les porteurs de projet, structurer l'offre d'accueil des entreprises et optimiser l'utilisations des ressources disponibles.

## Actions :

---

- Créer une Zone d'Activité Economique (ZAE) :
  - Mettre en place d'un incubateur d'entreprises afin d'accompagner les porteurs de projets et favoriser le partage d'expériences entre entrepreneurs.
  - Mettre en place d'une pépinière d'entreprise pour proposer un espace de travail avec des services mutualisés ;
  - Réaliser un inventaire des locaux, organismes et dispositifs disponibles pour l'accompagnement des entrepreneurs ;
  - Communiquer sur l'offre disponible ;
  - Réaliser un inventaire des friches immobilières afin d'identifier les lieux à exploiter pour l'activité économique.
- Faciliter l'intégration de l'outil numérique dans le monde économique avec un lieu dédié à la formation des nouvelles technologies pour les filières socio-professionnelles du territoire.
- Faciliter l'accès à la formation :
  - Proposer une plateforme numérique répertoriant l'ensemble des formations destinées aux professionnels.

### 3. Consolider le tissu économique local

Des opportunités existent permettant de diversifier l'économie locale avec la création de nouveaux emplois dans des domaines d'avenir tels que l'innovation et les technologies numériques (TIC), tout en préservant les secteurs économiques traditionnels qui restent les piliers de l'économie locale.

La Costa Verde doit consolider son tissu économique pour accroître les débouchés en matière d'emplois en s'appuyant sur les filières identitaires (telles que le tourisme et l'agriculture), mais aussi accompagner l'émergence de nouvelles filières.

#### 3.1. Encourager le développement de filières innovantes

Il est essentiel de développer des secteurs porteurs tels que l'innovation et les technologies numériques afin de diversifier l'économie et de créer des emplois qualifiés.

L'installation et la couverture de la fibre sur l'ensemble du territoire permettrait aujourd'hui le développement et la mise en place de ces nouvelles filières.

## Actions :

---

- Créer de nouveaux emplois dans l'innovation et les technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de diversifier l'économie et de créer des emplois qualifiés. L'installation et la couverture de la fibre sur l'ensemble du territoire permettrait aujourd'hui le développement et la mise en place de ces nouvelles filières ;
- Il convient d'associer la sphère publique dans le développement de ces initiatives par un soutien et un partenariat public/privé décomplexé : création de SEM, SPL, SCOP ... ;
- Inciter et encourager les filières d'économie circulaire (déchets verts, biodéchets, gravas, huiles de restauration...).

### 3.2. Soutenir et préserver les filières économiques présentes sur le territoire

Il est important de sauvegarder les filières économiques traditionnelles telles que le tourisme, l'agriculture ou l'artisanat qui constituent encore la colonne vertébrale de l'économie locale.

#### 3.2.1. Soutenir l'agriculture & favoriser l'installation d'agriculteurs

L'agriculture fait partie intégrante du tissu économique de la Costa Verde et représente aujourd'hui une activité clé sur le territoire au sein duquel elle joue un rôle primordial à différents niveaux : production de biens alimentaires, création d'emplois locaux (259 emplois équivalents temps plein), gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité... Il s'agit aujourd'hui de penser l'agriculture comme facteur de puissance économique et en assurer la pérennité afin de contribuer au développement socio-économique de la région. Il est ainsi nécessaire de créer un environnement propice à l'émergence de projets agricoles durables et qui s'intègrent dans une dynamique de développement économique.

## Actions :

---

- Utiliser le foncier disponible en friche pour l'installation d'agriculteurs. Le territoire bénéficie de terres agricoles qui, bien qu'à l'état de friches, représentent un potentiel à exploiter pour la création de nouvelles installations. Celles-ci seraient des leviers afin de maintenir le dynamisme du territoire dans ce secteur, et de stimuler certaines activités agricoles encore fragiles ;

- Proposer un soutien et un appui technique (ingénierie) pour les projets à vocation agricole ;
- Encourager la création d'associations pastorales.

### 3.2.2. Privilégier les productions locales

Les collectivités ont aujourd'hui un rôle clé à jouer pour accompagner l'ensemble des acteurs du système alimentaire dans leur transition vers une alimentation durable et de qualité. Il s'agit de renforcer la proximité entre les producteurs et les consommateurs pour un système alimentaire plus résilient.

#### Actions :

---

- Favoriser les circuits courts : vente directe, distribution aux cantines scolaires de produits issus du territoire ;
- Encadrer le secteur agricole par la création d'une charte et/ou d'un label de qualité pour valoriser les produits issus de notre territoire et assurer un même niveau de qualité de ces produits ;
- Elaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin de structurer l'offre alimentaire sur le territoire (production, transformation et distribution locale).

### 3.2.3. Soutenir l'économie du tourisme – développer et valoriser l'offre de tourisme culturel et patrimonial

Le tourisme représente un secteur économique clé de l'île et contribue à hauteur de 39% de son PIB.

Le poids économique du tourisme en Costa Verde n'est pas très éloigné de ce taux régional et est le principal moteur économique du territoire. Grâce à son riche patrimoine, le territoire attire chaque année une variété de visiteurs en quête de découvertes culturelles, naturelles ou de traditions authentiques. Il convient de préserver et améliorer l'offre touristique afin que celle-ci bénéficie aux acteurs locaux.

Le territoire bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié qu'il est essentiel de valoriser afin de le rendre attractif et accessible à tout public. Il s'agit de structurer cette offre tout en préservant l'identité locale et en répondant aux attentes des visiteurs. L'objectif étant de positionner la Costa Verde comme une destination de tourisme culturel et patrimonial incontournable.

## Actions :

---

- Organiser des visites d'églises durant l'été d'édifices culturels, monuments et sites naturels ;
- Relancer l'Acqua Acitosa avec la mise en place d'un programme de découverte autour de la ressource ;
- Conforter l'offre de plein-air : de la randonnée, des visites guidées, la découverte de la biodiversité et la mise en valeur des paysages :
  - Aménager les sentiers de randonnée et continuer à les entretenir
- Proposer une offre complète (hébergements et activités...) à la population locale et touristique ;
- Fabriquer des produits touristiques expérientiels ;

### 3.2.4. Accompagner le développement des filières du savoir-faire et de l'artisanat

L'artisanat est porteur de traditions, de savoir-faire et d'authenticité. Il s'agit de le soutenir avec des actions favorisant l'émergence de nouveaux artisans et de mettre en valeur des savoir-faire traditionnels.

## Actions :

---

- Mettre à disposition des locaux afin de favoriser l'installation d'artisans et ainsi permettre à ces derniers de développer leur activité et d'exercer leur savoir-faire dans des conditions optimales ;
- Créer des événements liés au savoir-faire et mettre en lumière les produits artisanaux locaux et ainsi dynamiser le tissu économique.
- Structurer les marchés locaux afin de soutenir la vente de produits artisanaux.

### 4. Participer et inciter une politique de l'emploi solidaire

Il semble essentiel de promouvoir une politique de l'emploi qui soit inclusive et solidaire. Cela implique la mise en place d'actions ciblées pour accompagner les personnes les plus vulnérables, souvent éloignées de l'emploi en raison d'un faible niveau de qualification.

Il s'agit d'une part, d'offrir des solutions en matière de formation professionnelle, d'insertion et de reconversion professionnelle, en lien avec les besoins réels du territoire ; d'autre part, de proposer un accompagnement pour lever les obstacles liés à l'emploi (logement, mobilité, santé, accès aux droits, garde d'enfants, etc.).

## Actions :

---

- Agir sur le décrochage des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail :
  - Il convient, de s'attacher à résorber le problème du chômage de longue durée par des dispositifs adaptés (tels que Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) en permettant ainsi de bénéficier d'une main d'œuvre existante qui cherche à se réinsérer sur le marché du travail local.
  
- Rechercher des solutions à la précarité des emplois locaux et leur forte saisonnalité :
  - Créer et piloter un observatoire des métiers en tension sur le territoire, afin de pouvoir répondre à un besoin de main d'œuvre ;
  - Communiquer sur les métiers et les secteurs économiques pour lesquels il y a une forte demande de main d'œuvre ([www.toutelacostaverde.fr](http://www.toutelacostaverde.fr)) ;
  - Organiser et créer, en collaboration avec les partenaires institutionnels, la mise en œuvre d'outils de formation locaux.
  
- Mettre en œuvre des politiques innovantes pour l'emploi des jeunes :
  - Accompagner les entreprises du territoire sur les questions de ressources humaines et de gestion prévisionnelle des emplois ;
  - Fluidifier l'orientation des jeunes et des demandeurs d'emplois grâce à un partenariat actif avec des structures adaptées (missions locales, associations) ;
  - Engager un partenariat avec l'éducation nationale, afin de généraliser l'intégration des jeunes au sein de l'entreprise ;
  - Soutenir les initiatives des acteurs dans le domaine de l'insertion des jeunes (mission locale, associations), favoriser le tutorat et l'immersion en entreprise.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE

430 Maison du Développement  
Route de Moriani  
20230, San Nicolao

04 95 38 47 39  
contact@costa-verde.fr

[www.costa-verde.fr](http://www.costa-verde.fr)

